

**RECUEIL  
DES  
ACTES  
ADMINISTRATIFS**

**N° 11**

**Décembre 2019—Juillet 2020**



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## PREMIERE PARTIE



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS n°11

## SOMMAIRE

### Première Partie

#### COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES ASSEMBLEES

- ☞ **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** du 17 décembre 2019 (Procès-verbal littéral)
- ☞ **BUREAU COMMUNAUTAIRE** du 23 janvier 2020 (Compte rendu)
- ☞ **BUREAU COMMUNAUTAIRE** du 13 février 2020 (Compte rendu)
- ☞ **BUREAU COMMUNAUTAIRE** du 1<sup>er</sup> avril 2020 (Compte rendu)
- ☞ **BUREAU COMMUNAUTAIRE** du 12 mai 2020 (Compte rendu)
- ☞ **BUREAU COMMUNAUTAIRE** du 23 juin 2020 (Compte rendu)
- ☞ **CONSEIL COMMUNAUTAIRE d'INSTALLATION** du 15 juillet 2020 (Extraits du Compte rendu)
- ☞ **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** du 27 juillet 2020 (Extraits du Compte rendu)

### Seconde Partie

#### ARRETES & DECISIONS DU PRESIDENT

- ☞ Arrêtés de délégation de fonction et de signature aux Vice-présidents et Conseillers communautaires délégués membres du Bureau
- ☞ Arrêtés de délégation de signature aux agents communautaires
- ☞ Arrêtés relatifs au fonctionnement des régies communautaires
- ☞ Arrêté PLUI
- ☞ Arrêté Préemption



**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2019  
PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille dix-neuf, le 17 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 11 décembre 2019 se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

M. Emmanuel ROUSSEL, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**PRESENTS :**

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BARRAL Fernand, Mme BAUGE Agnès, M BAZIRE Guy, Mme BOCAGE Sophie, M BOUILLIE Jean-Luc, M BOURRELLIER Ludovic, M BROCHOT Bernard, M CAILLEUX Jean-Michel, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CASTEL Patrick, M CHAPLAIS Robert, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme LOUST Claire, M DE LANGHE Christian, M DESSAINT Didier, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M DULONDEL Michel, Mme DURANTON Nicole, M ETTAZAOUI Driss, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, M GAVARD-GONGALLUD Nicolas, M GILLES Hervé, M GROIZELEAU Bruno, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, M KELLO Philippe, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, M LEFRAND Guy, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, M MARQUAIS Raynal, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M RANGER Michel, M ROUSSEL Cédric, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M SILIGHINI Gérard, M SIMON Stéphane, M PIÉRÈS Patrick, M WATEL Patrik, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BERNARD Franck, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joël, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M HEROUARD Jean-Paul, M HERVIEU Joël, M L'HOSTIS Daniel, Mme LEBARBIER Stéphanie, Mme LEON Patricia, Mme MARAGLIANO Francine, M NOEL Gilbert, M NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, M SCHALLER Didier, Monsieur FOLLIN Jean-Pierre suppléant(e) de Monsieur BEHAR Claude, Monsieur COUTARD Joël suppléant(e) de Madame BENARD Catherine, Monsieur BÉNARD Francis suppléant(e) de Madame DELAVIGNE Nadine, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur BRICOURT Lionel suppléant(e) de Madame LEMEILLEUR Monica, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Monsieur BRIDARD José suppléant(e) de Monsieur MARAIS Thierry, Monsieur BATREL Gilbert suppléant(e) de Madame ROUVEIX Michèle.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Madame Renée BONNARD a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET, Monsieur Sylvain BOREGGIO a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Monsieur Mohamed DERRAR a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Madame Severine GIPSON a donné pouvoir à Monsieur Philippe KELLO, Monsieur Raynald HAMEL a donné pouvoir à Monsieur Hervé GILLES, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Monsieur Gérard SILIGHINI, Monsieur Fouad GHZALALE a donné pouvoir à Monsieur Ludovic BOURRELLIER, Monsieur Ollivier LEPINTEUR a donné pouvoir à Monsieur Abdoulaye MANÉ, Madame Coumba DIOUKHANÉ a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX.

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

Monsieur BENTALHA Mohammed, Madame BUCHE Véronique, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur CHAMPREDON Michel, Madame COSTENTIN Stéphanie, Monsieur FRERET Robin, Madame JUIN Clarisse, Madame KONTE Maryata, Madame MORDRET Anaïs, Madame MORLOCK Sabine, Madame REVEL Ketty, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille, Monsieur ALLANO Jean-Claude.

\*\*\*

## Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 15 octobre 2019

**M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, très heureux de vous accueillir pour ce dernier Conseil communautaire de la mandature. Je vous propose d'abord d'adopter le procès-verbal du Conseil communautaire du 15 octobre 2019 qui a dû vous être envoyé par mail et que vous avez dû avoir avec le dossier de notre présent conseil. Y a-t-il des observations sur ce sujet ? Je considère donc qu'il est adopté, je vous remercie.

Je vous demande, mes chers collègues, de prendre acte de la réception du compte rendu du bureau communautaire du 3 décembre qui a dû vous être envoyé avec le dossier du présent conseil.

**Le Conseil communautaire :**

- **ADOPTÉ** le procès-verbal littéral de la séance en date du 15 octobre 2019

---

- Le Président retire de l'ordre du jour les projets de délibération n°1 et 2

---

## Parc d'activités de la Croix Prunelle 2 - Commune de Saint André de l'Eure - Cession de terrain à la SCI SPAC

**M. Guy LEFRAND**

Mme AUGER, délibération n° 3.

**Mme Stéphanie AUGER**

Merci Monsieur le Président, bonsoir chers collègues. La délibération appelle la cession d'un terrain sur la Croix Prunelle à la société MG BATIM qui est une entreprise gérée par Monsieur Robert et spécialisée dans la maçonnerie, avec actuellement quatre salariés. L'acquisition de ce terrain est un projet familial qui permettra de regrouper plusieurs entreprises. Il est envisagé l'achat d'un terrain de 7 000 m<sup>2</sup> à 12 € HT le mètre carré.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Y a-t-il des oppositions à cette cession de terrain ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **CEDE** à la SCI SPAC ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique (construction d'un bâtiment de stockage de matériel), une partie de la parcelle cadastrée section ZM n°279 située sur la zone d'activités de la Croix Prunelle 2 à Saint-André-de-l'Eure, pour une superficie d'environ 7 000 m<sup>2</sup>, au prix de 12 € HT du m<sup>2</sup>, soit la somme de 84 000 € HT augmenté de la TVA à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération

---

## Actions Commerce Territorial - Commune de MUZY - Réhabilitation de la grange DUMON

**Mme Stéphanie AUGER**

Sur la commune de Muzy, un projet de réhabilitation de la grange Dumon. Nous sommes sur la première déclinaison de notre plan commerce et la partie soutien aux communes. Aujourd'hui la commune de Muzy porte le projet de réhabilitation d'une ancienne grange à proximité de la mairie et de l'école avec trois composantes : une partie activité « commerce » ; un espace pour la pratique d'activités santé bien-être ; et un aménagement de salle de réunion. Pour la partie commerce, comme le prévoit le plan commerce, nous pouvons aider la commune à hauteur de 20 % des dépenses concernant cette partie estimée à 132 000 €, donc 20 % de cette somme et nous vous proposons une aide de 26 556 €.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Un très beau dossier. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE d'OCTROYER** à la commune de MUZY une subvention d'investissement d'un montant maximal de 26 556,02 € dans le cadre de l'aide au maintien du commerce en milieu rural pour son projet de réhabilitation d'une ancienne grange située à proximité de la mairie et de l'école, destinée à recevoir une activité « Commerce » (le projet accueillera également des activités « santé/bien-être » et une salle de réunion) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente ainsi que tout avenant ou document à intervenir dans ce cadre

---

Déploiement Fibre Optique - Evolution du territoire d'intervention d'Eure Normandie Numérique - Modification des conditions financières - Avenant à la convention de base

**M. Arnaud MABIRE**

Merci Président, bonsoir à tous. Il s'agit du déploiement de la fibre optique. Nous avons conventionné avec Eure Normandie Numérique en 2016 pour un montant d'investissement de l'ordre de 1,771 M€. L'arrivée des nouvelles communes fait que ce montant est passé à 2,499 M€. Vous avez la répartition dans le temps. Il s'agit de valider cette nouvelle répartition financière sur les cinq années.

Parallèlement à cela, suite à la DSP qu'Eure Numérique a passé, il est prévu qu'Eure Numérique nous rembourse une partie des investissements que nous avons faits compte tenu de l'exploitation du réseau qui va être faite par leur sous-traitant. Ce remboursement sera à hauteur de 33 %, c'est-à-dire 824 754 € ; vous avez le découpage en-dessous.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Très bonne nouvelle pour l'Agglomération. Pas d'opposition à ce que nous récupérons de l'argent ? Je vous en remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **ADOPTÉ** le nouveau plan de financement du déploiement du haut et du très haut débit par Eure Normandie Numérique sur les communes d'Evreux Portes de Normandie, **CONFIE** à Eure Normandie Numérique la poursuite des travaux de déploiement du haut et du très haut débit sur neuf des communes ayant intégré Evreux Portes de Normandie au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à la convention financière à passer avec Eure Normandie Numérique, relative à la réalisation d'un réseau de communications électroniques haut et très haut débit sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie, ainsi que les avenants éventuels à intervenir dans le cadre de révisions de la convention

Soutien aux associations étudiantes – Organisation à Evreux du Colloque de l'École doctorale Normande de Biologie Intégrative, Santé & environnement

**M. Arnaud MABIRE**

Maintenant, nous allons en dépenser un petit peu. Il s'agit là d'un événement très intéressant. L'école doctorale de biologie intégrative, santé et environnement regroupe sur l'ensemble des étudiants normands à peu près 200 étudiants qui se proposent de faire leur colloque annuel sur Evreux. Depuis 13 ans, ils font des colloques au Havre, à Rouen ou à Caen. Cette année, ils proposent de le faire chez nous et ils nous sollicitent à hauteur de 1 500 euros pour les aider à faire cet événement qui se déroulera le 27 mars. Etes-vous d'accord pour octroyer une subvention de 1 500 € pour cet événement ?

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Adopté.

**Le Conseil communautaire :**

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € à l'association NORMADOC pour l'organisation des « Journées de l'École doctorale Normande EdNBISE » qui se tiendront pour la première fois à EVREUX les 26 et 27 mars 2020, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé à l'association NORMADOC, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention

Soutien au campus d'Evreux de l'Université de Rouen - Subvention 2020

**M. Arnaud MABIRE**

Il s'agit du soutien au campus universitaire d'Evreux. Depuis une vingtaine d'années, vous le savez, l'université de Rouen est présente sur le territoire d'EPN. En 2015, EPN et l'université ont conclu un partenariat pluriannuel qui se termine en 2019. Compte tenu de la période électorale actuellement, je vous propose de faire un avenant identique à ce qu'on a versé en 2019, diminué de 50 % et nous retravaillerons à la prochaine mandature sur la définition des nouveaux objectifs et sur un contrat pluriannuel sur les années à venir. Donc je vous propose d'attribuer au campus universitaire un montant de 115 000 € qui correspond à 50 % de ce qui a été attribué en 2019.

**M. Guy LEFRAND**

C'est un classique. Nous sommes en année électorale, c'est un principe habituel que vous allez retrouver sur plusieurs dossiers : nous versons 50 % pour que les organismes, les organisations ou les associations puissent continuer à fonctionner le temps que le nouveau Conseil communautaire se mette en place. Pas d'opposition ? Adopté.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE de VERSER** à l'Université de Rouen, au bénéfice du Campus universitaire ébroïcien, une subvention de fonctionnement de 115 000 € représentant 50% de la somme octroyée en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera du montant définitif attribué pour 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir dans le cadre de ce versement

---

**Soutien aux instances locales de la recherche - Subventions 2020**

**M. Arnaud MABIRE**

Dans la même logique, cette fois il s'agit de subventions aux laboratoires sur Evreux. Pour mémoire, nous avons quatre laboratoires de recherche : deux en sécurité sanitaire, un en biomatériaux et un en usages numériques. Cela représente une soixantaine de chercheurs et une douzaine de doctorants. Donc même chose, je propose de faire un avenant équivalent l'année prochaine de façon que nous puissions, à partir de 2020, bâtir un nouveau partenariat. Il est demandé de reconduire 43 000 € pour le fonctionnement et 21 000 € pour l'investissement, divisé par deux, compte tenu de la période.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Adopté.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE de VERSER** à l'Université de Rouen Normandie au titre du soutien apporté aux laboratoires et projets de recherche, une subvention en fonctionnement d'un montant total de **21 500 €** et une subvention en investissement d'un montant total de **10 500 €**, représentant 50% des sommes octroyées en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera des montants définitifs attribués pour 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document à intervenir avec l'Université de Rouen Normandie pour le versement de cette subvention

---

**Soutien aux structures locales de transfert technologique - Subventions 2020**

**M. Arnaud MABIRE**

C'est un petit peu différent, il s'agit de soutien aux structures locales de transfert de technologie. Ces dernières sont labellisées tous les trois ans par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, donc je vous propose de partir à nouveau sur trois ans avec les laboratoires parce qu'ils seront labellisés, et le même montant que nous avons fait en 2019 et depuis de nombreuses années, c'est-à-dire pour la plate-forme de sécurité sanitaire, PFT N2S, 11 000 € pour 2020 et pour le CRT PRAXENS, 16 000 €, divisé par deux pour les mêmes raisons.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Même cause, même conséquence. Même vote ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE**, dans le cadre du soutien apporté aux structures locales de transfert technologique, au titre de l'année 2020 :

- o le versement à la PFT N2S d'une subvention en fonctionnement d'un montant de 5 500 €, représentant 50% du montant octroyé en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera du montant définitif pour l'année 2020
- o le versement à PRAXENS d'une subvention en fonctionnement d'un montant de 8 000 € et d'une subvention en investissement d'un montant de 2 000 €, représentant 50% des montants octroyés en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera des montants définitifs pour l'année 2020

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à intervenir avec la PFT N2S et PRAXENS, ainsi que tout avenant ou documents éventuels dans ce cadre

---

**EPIC Office de Tourisme et de Commerce du Grand Evreux - Demande de classement en 1ère catégorie**

**M. Rémi PRIEZ**

Bonsoir à toutes et à tous. Première délibération concernant le tourisme, il s'agit d'une demande de classement de l'office. Depuis 2014, il y avait trois possibilités de classement pour un office de tourisme : catégorie 1, 2 ou 3. Nous avons choisi plutôt d'être en 2 parce que la catégorie 1 nous obligeait à avoir une amplitude de jours ouverts et une amplitude horaire assez importants, comme beaucoup d'endroits touristiques, c'est plutôt une contrainte parce que durant certains moments

dans l'année, ce n'est pas très intéressant d'avoir l'amplitude d'ouverture importante. Cette année, un nouveau décret a été sorti. Il n'y a plus que deux catégories : la 1 et la 2. Je vous proposerai de prendre la 1 puisque ses contraintes d'amplitude ont été allégées, autant en jours qu'en horaires, donc cela nous convient parfaitement. Le fait d'être en catégorie 1 nous permet de continuer notre démarche qualité puisque nous avons la marque qualité tourisme. Nous demanderons à la renouveler en 2020. Le classement en catégorie 1 s'impose donc pour nous.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Adopté. Merci.

**Le Conseil communautaire :**

- **SOLLICITE** le classement en catégorie 1 de l'Office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie pour la période 2019-2024

---

#### EPIC Office de Tourisme et de Commerce du Grand Evreux - Subvention de fonctionnement 2020

**M. Rémi PRIEZ**

Il s'agit de la subvention de fonctionnement de l'office de tourisme pour 2020. Nous avons un budget prévisionnel de 1 122 280 €. Une subvention de 630 000 € est demandée, ce qui représente 56 % du budget prévisionnel. Il est à noter que dans cette subvention se trouve le loyer, 36 000 €, qui sera reversé à l'Agglomération, puisqu'elle est propriétaire des locaux. Dans l'attente du vote final du budget primitif de l'Agglomération, il est demandé d'octroyer la moitié de cette subvention, soit 315 000 € pour l'année prochaine.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition. Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE de VERSER** à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce, une subvention de fonctionnement d'un montant de 315 000 € représentant 50% du montant octroyé en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera du montant définitif octroyé pour l'année 2020 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant afférent ainsi que tout document à intervenir dans ce cadre

---

#### Subvention hébergement touristique - Hôtel Illiers l'Evêque - SNC La Lisière Normande

**M. Rémi PRIEZ**

L'hôtel d'Illiers l'Evêque, dossier très intéressant parce que souvent nous avons des chambres d'hôtes ou des gîtes. Il s'agit d'un hôtel. Il est en plein de cœur du bourg d'Illiers l'Evêque. J'ai rencontré les propriétaires qui ont racheté une affaire, refait le restaurant, qui ont un bar-tabac. Ils vont redémarrer l'activité hôtel. Nous avons aussi rencontré le Maire, tout le monde trouve ce projet très intéressant. Ils ont des travaux de remise aux normes, notamment en termes d'électricité et de normes incendie pour un montant de 67 000 €. Ce qui nous intéresse, c'est qu'ils vont monter en gamme et demander l'attribution d'une étoile, ce qui est justement un de nos critères pour l'allocation de la subvention supplémentaire. Comme il va y avoir seize lits touristiques, la subvention de base étant de 500 €, plus les 1 000 € liés à la montée en gamme, cela fait une subvention totale de 24 000 €.

**M. Guy LEFRAND**

En plus, on y déjeune très bien, donc je vous le conseille, mes chers collègues.

**M. Rémi PRIEZ**

Je ne sais pas si Monsieur CLOMENIL veut dire un petit mot.

**M. Joël CLOMENIL**

Merci Monsieur le Président. Mais chers collègues, au nom des exploitants de La Lisière normande, je tiens à vous remercier de leur octroyer cette subvention. Cela va leur permettre de démarrer les travaux assez rapidement.

**M. Guy LEFRAND**

Attends, parce que ce n'est pas encore voté.

**M. Joël CLOMENIL**

Pardon, je vous remercie par anticipation. C'est une très bonne chose car c'est un hôtel qui a le mérite d'avoir un peu d'histoire, qui fonctionnait très bien. Je suis ravi que cet hôtel redémarre, cela va redynamiser la commune, je suis ravi. Merci encore.

**M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup. Après cela, allez-vous oser voter contre ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **OCTROIE**, dans le cadre du soutien apporté à la création d'hébergements touristiques, une subvention d'investissement à hauteur de 24 000 € à la SNC Lisière Normande au titre de son projet de création d'un hôtel de 8 chambres sur la commune d'Illiers l'Evêque et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre

---

**Festival « Rock in Evreux by Green Horse Festival » - 4ème édition - Association Normandy Rock - Subvention de fonctionnement 2020**

**M. Rémi PRIEZ**

Le festival rock, demande de subvention pour la quatrième édition. Cette année s'est tenue la troisième édition les 28, 29 et 30 juin. Ce festival était très réussi puisque nous avons quasiment frisé les 40 000 festivaliers, contre 31 000 en 2018. Cela va continuer à se poursuivre sur trois jours, vendredi, samedi, dimanche, avec notamment le dimanche une animation plutôt dédiée à un public familial. Le budget est de 1,7 M€, dont 53 % de partie artistique. Il y a des subventionneurs comme la région, le département, la ville et EPN et nous vous proposons de redonner la même subvention que cette année, soit 80 000 €. Comme pour la subvention précédente, nous ne donnons que 50 % en attendant le vote du budget primitif.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE de VERSER** à l'association Normandy Rock, pour l'édition 2020 du festival Rock in Evreux, une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € représentant 50% du montant octroyé en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera du montant définitif octroyé pour l'année 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

---

**Action cœur de ville – Convention valant Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)**

**M. Xavier HUBERT**

Merci, Monsieur le Président. La délibération suivante, n° 14, concerne le dispositif Action cœur de ville. C'est une convention signée en juillet 2018 avec la ville d'Evreux, le département de l'Eure, l'Etat, l'ANAH, Action logement. Dans le cadre de cette convention, l'Etat, qui est coordonnateur du dispositif, nous demande de signer un avenant à la convention. Il a pour objectif de préciser les actions que nous souhaitons inclure dans ce dispositif Action cœur de ville.

Trois projets vous sont proposés. Premièrement, l'aménagement au-dessus de La Poste de deux étages, c'est un grand espace, dans lequel il pourrait y avoir une résidence d'artiste et l'accueil de trois structures : Soliha, l'Adil et le Conseil d'architecture urbanisme et environnement de l'Eure. Le second projet concerne l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-ru. C'est un dispositif qui vise à essayer d'avoir des axes de rénovation sur la partie reconstruite de la ville, que ce soit de façade, l'intérieur, l'accessibilité, etc. Le troisième pôle concerne plus particulièrement la commune de Saint-André-de-l'Eure, et pourrait intégrer l'opération revitalisation des territoires, ORT, dont bénéficie déjà Evreux, et qui permettrait ainsi à la commune de développer une stratégie, un programme d'action pour son cœur de ville.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Nous sommes sur la déclinaison pratique du Cœur de ville que nous avons voté. Pas d'observation ? Adopté, je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à passer à la convention-cadre « Cœur de Ville » établie entre la Ville d'Evreux, EPN, le Département de l'Eure, l'Etat, l'ANAH et Action Logement notamment, ainsi que les avenants ultérieurs à intervenir. Cet avenant formalise le projet de résidence d'artistes et de transfert de services (le CAUE, Soliha, l'Adil) au-dessus de la Poste du centre-ville d'Evreux, l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-ru par EPN sur le centre-ville d'Evreux et l'intégration de Saint-André-de-l'Eure dans l'Opération de Revitalisation des Territoires

## Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUi HD) - Approbation

**M. Guy LEFRAND**

L'approbation définitive PLUi-HD.

**M. Xavier HUBERT**

Merci, Monsieur le Président. Chacun d'entre vous connaît ce dossier. Nous allons reprendre quelques lignes rapidement dans la présentation. Sur la méthode tout d'abord, vous savez que même si nous avons eu un bon rythme pour élaborer ce document, nous avons essayé au maximum d'être à l'écoute des communes, de construire ce document avec les communes et avec vos attentes, de partager les travaux, les débats. Nous avons eu un grand nombre de réunions. Pour ce faire, il a fallu synthétiser, fixer des objectifs ensemble et discuter avec les communes. Cela n'a pas toujours été facile, mais il me semble que nous avons pu prendre en compte les desiderata et les objectifs des uns et des autres. Pour cela, plus de 34 réunions, que ce soit en comité technique, comité de pilotage, avec les maires ; deux vagues successives de réunions dans les communes ; des conduites de permanence ; des réunions de concertation locale ; cinq conférences intercommunales des maires ; et quatre conseils communautaires au cours desquels nous avons évoqué le PLUi-HD. Je dois dire que lorsque nous nous sommes réunis entre maires ou élus, 40 à 54 communes étaient représentées, ce qui fait que toutes les communes ont participé à l'élaboration de ce document. Si l'on fait une petite rétrospective rapide sur les deux dernières années, nous avons établi des diagnostics sur les dix premiers mois de l'année 2018, ensuite et un peu à cheval, le plan d'aménagement et de développement durable. Nous avons engagé à partir de janvier cette année le règlement et le zonage, cela a été une partie compliquée. Dans le même temps, nous écrivions les OPA pour les zones à urbaniser, le programme de l'habitat, le programme des mobilités et déplacements. Nous avons arrêté en deux temps ce PLUi-HD : la première fois en juin dernier et la deuxième fois le 15 octobre 2019. A la suite, il y a eu la consultation des personnes publiques associées pendant trois à quatre mois, et l'enquête publique qui s'est déroulée du 20-21 octobre au 20 novembre. Nous sommes aujourd'hui à la dernière étape de notre PLUi-HD.

Si l'on veut bien se souvenir aussi, c'est important parce que ces derniers temps, nous avons beaucoup parlé de zonage et nous avons regardé à la loupe notre document, si l'on prend un petit peu de recul, il faut se souvenir que nous avons quatre objectifs majeurs. Le premier objectif portait sur le milieu et la préservation, la valorisation de notre environnement pour ce territoire qui est majoritairement rural et agricole. Nous avons essayé de préserver la qualité des paysages naturels, leur diversité que nous soyons sur le plateau, sur les vallées de l'Eure, de l'Iton ou au Sud de notre territoire. Nous n'avons pas oublié non plus le patrimoine bâti qui est souvent de qualité, qu'il faut préserver et le maintien, le développement de la biodiversité que nous souhaitons conserver sur notre territoire.

Le deuxième volet concernait plus particulièrement l'habitat avec des objectifs qui ont été déclinés très largement : limiter l'étalement urbain, combler les dents creuses – nous en avons suffisamment parlé – maintenir l'attractivité d'Evreux ville-centre, ville-préfecture du département parce que nous savons que ce n'est qu'avec une ville-centre en bonne santé, avec une population qui croît, que les communes alentour pourront bénéficier de cette activité. Nous avons également essayé de diversifier l'habitat par des dispositifs qui amélioreront la mixité sociale et générationnelle, pour mieux répondre à des besoins spécifiques qu'ont par exemple les personnes âgées, les personnes en situation de handicap.

Le troisième volet concernait les déplacements, les mobilités. Tout d'abord, nous souhaitons, et nous l'avons répété, EPN comme la véritable autorité organisatrice de la mobilité, AOM, pour ensuite se dire que nous souhaitons faire des dessertes structurantes entre les deux communes les plus importantes de l'Agglomération, Saint-André-de-l'Eure et Evreux, accentuées sur les modes doux en général, la marche à pied, le vélo – le plan vélo se met en place à un bon rythme et il doit être poursuivi –, essayer de trouver des alternatives à l'usage du véhicule individuel, et puis de faire face à tout ce qui concerne le transport à la demande sans oublier, même si nous avons la main de façon un peu moins prégnante, tout ce qui concerne le transport de marchandises et les infrastructures majeures.

Enfin, le dernier objectif était un développement économique attractif, dynamique. Pour cela, nous avons souhaité développer une offre économique industrielle complémentaire à ce qui existe déjà et équilibrée, sans excès, mais malgré tout une offre économique à pourvoir : dynamiser des conditions d'emploi et d'accueil ; maintenir l'équilibre commercial existant sans le développer à l'extérieur du centre-ville d'Evreux ; évidemment un volet tourisme important – Rémi en a parlé –, c'est une donnée essentielle de notre activité du territoire, sans oublier l'agriculture que nous souhaitons conforter sur les zones agricoles et améliorer ou en tout cas faciliter la coexistence avec le voisinage non agricole.

Voilà pour ces quatre items balayés trop rapidement, mais on se souvient de tous les débats que nous avons eus, à la fois dans le diagnostic et la construction du plan d'aménagement et de développement.

Ce que l'on peut dire rapidement sur les grands axes de notre PLUi, c'est que nous sommes fondés à penser que nous aurons une légère croissance de la population sur notre territoire. Nous avons, pour ce qui concerne les orientations d'aménagement et de programmation soixante-quinze orientations différentes dans chacune de nos communes. Je l'ai dit : un équilibre entre Evreux et sa périphérie pour ne pas accentuer le phénomène de périurbanisation. Nous souhaitons également donner à chaque commune rurale la possibilité de se développer, de préserver l'existant, et de développer son dynamisme. La limitation de l'étalement urbain était évidemment un des objectifs majeurs, le respect de l'environnement, ainsi que le respect de la qualité du patrimoine existant sur notre territoire.

Et enfin, pour chacune des communes, nous avons défini un axe de développement habitat avec une production de logements – le terme n'est peut-être pas très élégant mais tout le monde voit ce que cela veut dire – pour chacune des 74 communes, adaptés au développement des communes avec un règlement qui permet à chacune d'elles de se développer selon les souhaits qu'elle avait pu exprimer.

Nous avons, vous le savez, depuis l'arrêt du PLUi, travaillé avec un grand nombre de communes pour essayer d'ajuster leurs souhaits avec les règles qui nous sont imposées. Ces efforts ont abouti puisque le préfet vient de lever les réserves qu'il avait émises dans le courant de l'été sur notre arrêt de PLUi. Il a estimé que les efforts que nous avons collectivement consentis étaient suffisants et permettaient de remplir un développement raisonnable et limité de la consommation du foncier agricole.

Il a fallu enfin, dernier point, mais important quand même, je le rappelle, sur nos 74 communes, faire converger 44 PLU différents, 5 plans d'occupation des sols, 16 cartes communales et 9 communes qui étaient encore au règlement national, au RNU, et qui seront à partir du début de l'année prochaine, si nous votons ce PLUi-HD, soumises à la même réglementation.

Un mot sur l'enquête publique : 350 observations ont été formulées, essentiellement des propriétaires individuels qui venaient pour leur propre compte en quelque sorte, pour modifier la classification d'une parcelle qui était leur propriété. C'est l'essentiel des remarques auxquelles nous avons dû faire face. Sur les 350 observations, 105 ont été enregistrées sur registre électronique, il n'est pas inutile de le faire observer, 19 lieux de permanence au total, et chaque demande individuelle a fait l'objet d'une réponse individuelle qui est désormais consultable.

Voilà pour ce qui concerne cette enquête publique. Vendredi dernier, nous avons pu recevoir les cinq commissaires enquêteurs qui nous ont fait part de leur avis favorable sur notre projet de PLUi-HD.

Au total, notre consommation foncière sur les dix années à venir a été réduite depuis l'arrêt du PLU, d'environ 120 hectares, et nous sommes aujourd'hui à 317,6 hectares de consommation foncière finale en extension, ce qui est apparu au préfet, je l'ai rappelé, raisonnable et acceptable au regard des impératifs que la loi nous impose désormais.

Notre consommation foncière est donc en diminution de plus de 30 % puisque, si nous avons consommé en moyenne 46 hectares par an dans la période 2005-2015, nous nous apprêtons à consommer au maximum, à supposer que toutes les terres à urbaniser et toutes les parcelles à urbaniser le soient, 31,7 hectares sur les dix années qui viennent. Par conséquent, cela signifie une réduction de la consommation foncière de l'ordre de 32 %.

Voilà pour la présentation. J'ai été un petit peu rapide, mais vous connaissez tout cela aussi bien que moi. Nous avons pu revoir les objectifs que nous nous étions assignés. Je dois en conclusion peut-être remercier les communes pour leur participation. Il y a eu des débats intéressants, riches. Nous n'avons pas toujours été d'accord, mais nous avons essayé de comprendre les aspirations des uns et des autres et de faire un document qui continuera de vivre parce qu'il n'est pas figé sur les dix années. Nous continuerons d'essayer d'améliorer ce document pour permettre à notre agglomération un développement harmonieux pour chacun. Merci

**M. Guy LEFRAND**

Merci Monsieur HUBERT et félicitations aussi pour le travail effectué, parce que les services ont énormément travaillé, les communes ont beaucoup travaillé et effectivement, nous arrivons aujourd'hui à une synthèse. Après avoir beaucoup travaillé avec les élus, nous avons un avis favorable de la commission d'enquête, un avis favorable avec levée complète des réserves de la part du préfet. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

**M. José BRIDARD**

Je tiens simplement en quelques mots à donner mon explication de vote qui sera sûrement largement minoritaire au sein de l'assemblée puisqu'il sera contre le PLUi-HD présenté ainsi.

Je me fais porte-parole de bon nombre de nos concitoyens et élus qui ne peuvent pas être présents ce soir et qui, sur le fond, contrairement à Monsieur le préfet, ont encore des réserves à émettre sur ce qui est inscrit au PLU. Et, je l'ai déjà dit ici, sur la forme, car encore une fois, Xavier, je peux comprendre la satisfaction par rapport à ce que tu annonces au niveau des enquêtes publiques etc., mais je trouve que le résultat est encore bien pauvre pour parler réellement de démocratie et de travail en profondeur. Un tel travail, qui a été avancé par les spécialistes, aurait pu occuper double de temps pour aller vraiment au fond et pouvoir concerner tout le monde. C'est uniquement pour cela que je voterai contre.

**Mme Françoise CANEL**

Bonsoir tout le monde. Tout à l'heure, en conférence des maires, vous nous avez dit que le SCoT allait être approuvé en janvier. C'est ce que vous m'avez dit.

**M. Guy LEFRAND**

Le 23 janvier.

**Mme Françoise CANEL**

Donc il n'est pas approuvé. Et tout au long du PLUi, on nous a toujours dit qu'il était fait en parallèle, et le SCoT devait être voté avant le PLUi.

**M. Guy LEFRAND**

Pas obligatoirement. C'est un travail parallèle, concomitant, il peut être voté peu de temps après.

**Mme Françoise CANEL**

Sur quoi se réfère-t-on s'il n'est pas voté ?

**M. Xavier HUBERT**

Il y a deux éléments de réponse. Le premier c'est que comme nous avons construit le SCoT en même temps que le PLUi, nous nous sommes attachés à ce qu'il n'y ait pas de divergence entre l'un et l'autre des documents. Deuxièmement, la loi ne dit pas qu'il faille absolument voter un SCoT avant le PLUi. Nous votons le PLUi aujourd'hui, il est compatible avec les documents exécutoires à ce jour, donc il n'y a pas de difficulté particulière. Il y a des différences de calendrier sur peut-être un mois, mais on sait très bien que nous sommes fondés à voter un PLUi aujourd'hui sur la base de ce qui existe dans les différents territoires. Deuxièmement, le SCoT qui va être est voté dans un mois maintenant n'est pas en contradiction avec le travail que nous avons réalisé. C'est un des avantages ou des bénéfices à avoir fait les deux documents ensemble.

**Mme Françoise CANEL**

C'est légal ? je vous pose une question.

**M. Guy LEFRAND**

Nous vous donnons une réponse. Nous n'avons pas l'habitude de faire les choses de façon illégale.

**Mme Françoise CANEL**

L'Etat a donné son avis favorable, par contre, il y avait eu l'avis défavorable de la CDPENAF et de la Chambre d'agriculture.

**M. Guy LEFRAND**

C'est levé par l'avis favorable du préfet.

**Mme Françoise CANEL**

C'est levé par l'accord du préfet ?

**M. Guy LEFRAND**

Oui. Par définition.

**M. Xavier HUBERT**

Et les avis défavorables concernaient la consommation de foncier sur lequel nous avons beaucoup travaillé, comme je l'ai rappelé.

**M. Gérard SILIGHINI**

Monsieur le Président et mes chers collègues, c'est vrai qu'un PLUi, un SCoT, ce sont des choses extrêmement structurantes. Nous sommes en train d'engager l'avenir de notre territoire pour les dix années à venir, et je dirais même au-delà de ces dix années parce que ce qui aura été, ce qui germera pendant ces dix ans va bien sûr croître et se multiplier dans les années futures. Je ne peux m'empêcher de mettre en parallèle ces enjeux tels que vous les avez définis, tels que Maître HUBERT vient de les définir pendant son discours introductif, et la précipitation avec laquelle nous avons mené les travaux. Je vous vois, Monsieur le Président, hocher la tête, il est vrai que cela a démarré il y a un bout de temps, mais entre-temps, il y a eu une modification du périmètre de l'Agglomération, il y a eu la nécessité d'absorber et de coordonner l'Agglomération dans sa nouvelle dimension, et du coup la réalité du temps passé est une réalité peut-être un peu plus courte qu'on veut bien le dire en regardant le calendrier. Je ne suis d'ailleurs pas seul à dire cela, puisque lorsqu'on lit le rapport, et j'ai pris le temps aujourd'hui de relire tout le rapport des commissaires enquêteurs, on trouve par exemple page 77, que la commission d'enquête pense elle-même que l'on a trop accéléré la phase finale du dossier de consultation, et page 80, elle mentionne que les

cartes de zonage sont difficilement exploitables – ce sont des cartes qui ont été utilisées lors de l'enquête publique –, elle prend acte page 90 des améliorations des documents que fait l'Agglomération tout en regrettant que ces corrections n'aient pas été faites avant l'enquête publique et en arguant que, je cite, « là aussi une période plus longue d'analyse et de travail sur le dossier aurait permis d'intégrer toutes ces corrections dans un dossier relu et corrigé avant la mise en enquête publique », et on lève un certain nombre d'anomalies, un certain nombre d'erreurs dans ce dossier. Cela veut dire que la consultation de nos concitoyens est une consultation qui s'est faite sur des documents erronés. Evidemment, ils ont pu prendre la peine d'aller dans les permanences, de se faire expliquer par les commissaires enquêteurs, etc., mais ce n'est pas exactement la conception que j'ai, pour ma part, et ce n'est pas exactement la conception que semble avoir la commission d'enquête, d'un débat démocratique de qualité.

J'ajouterais que si nous regardons ce à quoi s'était engagée l'Agglomération en 2015 puisqu'il y a eu une première délibération en 2015, cette dernière nous disait que les documents, au fur et à mesure de la procédure, seraient mis à disposition de tous nos concitoyens, qu'il y aurait en particulier un site internet que l'on pourrait consulter. C'était 2015. En juin 2019, lorsque l'on va sur le site internet de l'Agglomération, on découvre avec stupéfaction que nombre, pour ne pas dire la plupart des documents essentiels de cette enquête publique, sont indiqués non disponibles. Depuis 2015 jusqu'en 2019, alors que l'ensemble des conseillers communautaires s'étaient engagés par une délibération à mettre à disposition du public tous les documents au fur et à mesure de la procédure, ils ne sont toujours pas à disposition du public sur le site internet de l'Agglomération. C'est ce que j'appelle la précipitation, et c'est ce que l'on peut qualifier de débat démocratique tronqué, ou plutôt d'absence de débat démocratique même si, Monsieur le Vice-Président, vous nous avez fait état d'un nombre conséquent de réunions. Mais au bout du compte, combien de personnes physiques ont eu à se préoccuper et ont répondu à ces enjeux du PLU ? Comment la collectivité a-t-elle fait en sorte de créer d'une certaine façon l'appétence pour cela ? Ce n'est pas le tout de dire que les citoyens n'ont qu'à venir. Il nous appartient aussi de les faire venir. Qu'a-t-il été fait pour cela ? J'aimerais bien, c'est une première question, Maître HUBERT, que vous m'en fassiez part.

J'ai une seconde question qui concerne les réserves. L'Etat a levé ses réserves, je l'entends. C'est l'essentiel parce que je crois, vous m'apporterez la contradiction et vous savez sans doute ces choses mieux que moi, même si le juridique n'est jamais une science exacte, qu'un avis favorable assorti de réserves, si les réserves ne sont pas levées – j'ai jeté un œil sur la jurisprudence cet après-midi – cet avis favorable est réputé devenir ou est considéré par le juge comme étant défavorable, à la différence des recommandations. C'est très important, j'y reviendrai en conclusion. Il y a quand même, sur l'environnement, et je vous rappelle que l'un de nos objectifs c'est bien la préservation des grands équilibres environnementaux, quatorze recommandations qui conduisent la commission départementale de préservation des espaces naturels à émettre un avis défavorable. Je voudrais savoir ce qui a été fait, même s'il n'y a pas d'obligation. L'environnement est tout de même notre objectif. Qu'a-t-il été fait pour répondre à ces quatorze recommandations ? Si toutefois quelque chose a été fait, puisque, comme le disait le Président, à partir du moment où le préfet a dit oui, nous sommes exonérés de tout le reste ou quasiment.

Il y a aussi l'avis défavorable de Chambre d'agriculture dont je voudrais bien savoir si, là aussi, quelque chose a été fait, des rapprochements ont été faits, pour que cet avis soit un peu moins défavorable.

J'en viens à la conclusion, provisoire parce que j'imagine que vous allez répondre. Vous nous présentez aujourd'hui une délibération complétée suite à l'avis favorable rendu par la commission d'enquête. Mais la commission d'enquête donne un avis favorable assorti de deux réserves, non pas des recommandations qui ne s'imposent pas, mais des réserves. Cela veut dire, en jurisprudence, encore une fois sauf si vous m'apportez la contradiction sur ce point, que si ces réserves ne sont pas levées, et si le PLUi était donné, soumis au juge administratif, l'avis favorable assorti de deux réserves qui ne sont pas levées pourrait bien être considéré comme un avis défavorable. Je trouve que vous allez un peu vite en disant « avis favorable » et en occultant ces réserves.

Vous allez d'autant plus vite que l'une de ces réserves, Madame CANEL vient de l'évoquer, c'est l'approbation à condition que cette approbation soit faite après celle du SCoT. C'est écrit dans les conclusions, je les ai même copiées ici. L'avis de la commission c'est : « Au vu de tous ces éléments, un avis favorable assorti des deux réserves suivantes. » La seconde réserve c'est : « La commission d'enquête demande que le PLUi soit approuvé postérieurement à l'approbation du nouveau SCoT afin de pouvoir s'assurer de sa compatibilité ». On peut toujours dire : « oui, mais ce n'est pas grave, nous les avons faits ensemble, ce sont les mêmes qui les font ». Il n'en demeure pas moins que c'est une réserve que donne la commission d'enquête qui, aujourd'hui, n'est pas levée, qui ne sera levée qu'à partir du 23 janvier.

L'autre que donne la commission d'enquête c'est qu'elle demande qu'avant toute validation du PLUi-HD, toutes les erreurs détectées soient corrigées et qu'une mise à jour complète des cartes de zonage soit réalisée en intégrant tous les nouveaux éléments communiqués au cours de l'enquête. Là encore une fois, c'est presque la moindre des choses. Cela a-t-il été fait ? Si c'est fait, si nous pouvons en disposer, où pouvons-nous en disposer avant de voter ? Cela rejoint le débat que nous avons eu lors du dernier Conseil communautaire à propos des usines de Navarre, où, d'ailleurs le PLUi est en contradiction avec le PPRI, en tout cas en l'état actuel des choses. Je suis désolé, ce n'est pas moi qui le dis, encore une fois, nous l'avons dans la commission d'enquête. Est-ce fait ? Avez-vous fait en sorte que nous en disposions avant de voter ? Parce que si ce n'est pas le cas, vous nous faites voter sur un document et un dossier qui n'est pas clair, qui n'est pas fini et qui n'est pas complet, voire même qui comporte encore quelques aberrations.

Je suggérerais d'abord, parce qu'il me paraît très important de prendre s'il le faut un peu de temps, nous ne sommes pas à un jour, une semaine, un mois près quand il s'agit de l'avenir de notre territoire dans les dix ans à venir et au-delà, que nous prenions un peu de temps pour consulter ces documents une fois qu'ils seront réellement à disposition sur le net ou ailleurs.

Je suggérerais que nous prenions un peu de temps au glas de l'importance des objectifs pour bétonner, si je puis me permettre dans le contexte où l'on veut préserver les territoires agricoles, l'argumentaire et la délibération. Cela veut dire ne pas prendre le risque d'avoir un juge administratif qui, saisi par je ne sais quelle personne morale ou physique, déciderait que puisque nous avons approuvé ce PLUi sans tenir compte des réserves de la commission d'enquête, nous l'avons approuvé avec un avis de fait défavorable de la commission enquête. Je vous suggère de reporter au moins ce vote à l'après SCoT, donc au-delà du 23 janvier, et après que l'ensemble des conseillers communautaires appelés à voter aient pu disposer des documents à jour. Ne pas faire cela serait vraiment réduire le débat démocratique, y compris dans la représentation de notre collectivité.

**M. Ludovic BOURRELLIER**

Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, bonsoir. Je vais faire court parce que les sujets ont déjà été évoqués à l'instant. Le Vice-président HUBERT évoquait un rapport avec un avis favorable de la commission d'enquête. Il aurait été effectivement plus précis d'évoquer un avis favorable sous réserve, comme cela vient d'être indiqué. Je ne répéterai pas les deux réserves qui viennent d'être soulignées à l'instant. La question est évidemment claire, et Monsieur HUBERT, vous l'avez clairement affichée, nous avons tous participé à de nombreuses reprises à l'ensemble de ces travaux. Cela a demandé beaucoup d'énergie de la part des services de l'Agglomération et de la part de l'ensemble des maires et des élus. La question c'est plutôt de voir de quelle manière nous pouvons faire en sorte que la protection juridique d'un tel document, qui demande autant d'énergie de la part de tout le monde, ne soit pas préservée à 100 % car n'importe quel tiers est en capacité de pouvoir lever un lièvre ou en tout cas de porter le document au tribunal administratif, mais de voir si oui ou non, nous sommes en capacité de limiter au maximum ce risque.

**M. Raphaël NORBLIN**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers amis, je vais commencer par remercier le service planification pour le travail remarquable qu'il a mené, surtout ces dernières semaines, et je pense que nous pouvons peut-être les applaudir s'il vous plaît.

[Applaudissements]

**M. Raphaël NORBLIN**

Ensuite, j'ai entendu des mots qui m'ont un petit peu perturbé. J'ai entendu « rendre appétent le PLUi-HD, de venir à ce que nos administrés puissent s'en emparer ». C'est à nous de le rendre appétent. Pour ma part, dans ma commune, j'ai « boité », j'ai fait une newsletter, j'ai communiqué sur mon site et il y a eu cinq remarques. Elles sont très personnelles de mes administrés hormis une d'ordre général qui a d'ailleurs été traitée dans le règlement du PLUi. Ces remarques ne sont faites, et Monsieur le Président l'a souligné tout à l'heure, que par les intérêts personnels et souvent partisans de nos administrés. Autrement dit, le PLUi, clairement, ils s'en foutent. C'est à nous de le mener. C'est nous qui allons vivre avec. On ne peut pas reprocher au Conseil communautaire, on ne peut pas reprocher aux services, on ne peut pas reprocher au bureau communautaire de ne pas avoir rendu appétent ce PLUi. Je suis désolé, je me porte en faux.

Par contre, je pense que certains d'entre vous ont fait ce soir des remarques qui vont permettre effectivement de nous emmener vers le Tribunal administratif. Je n'en doute pas. Ce sera malheureux, mais je n'en doute pas.

**M. Xavier HUBERT**

Globalement, je dirais que c'est une chose de dire qu'il n'y a pas eu suffisamment de démocratie, mais je pense qu'on ne peut le faire que quand on a participé soi-même aux débats que nous avons organisés.

[Applaudissements]

### **M. Xavier HUBERT**

Je suis un peu stupéfait de vous entendre dire que ce document, sur quatre années, dont deux années denses, 2018-2019, aurait été fait sans démocratie. Au contraire, nous avons parfois eu quelques scrupules à convoquer, re-convoquer les élus pour leur demander leur avis, pour discuter. Vous savez quand on discute dans des réunions à 60 sur le règlement des zones, cela peut prendre un certain temps. Nous nous sommes efforcés de faire cet exercice en toute transparence, nous avons essayé de trouver des compromis au profit des uns et des autres. Moi je veux bien entendre beaucoup de reproches, mais celui de l'absence de démocratie, non, ce n'est pas acceptable.

José, tu dis cela, mais tu n'as pas participé à toutes les réunions. C'est ton maire qui a participé à un grand nombre de réunions. Je ne sais pas comment les choses se passent dans chaque commune, mais il ne faut pas dire que ce document a été fait par l'Agglomération et imposé aux communes. Ce document a été fait par les communes et suivi par les services compétents de l'Agglomération. Je tiens absolument à ce que cette idée s'ancre entre nous. Les uns et les autres qui avez participé à tous ces débats, vous savez très bien de quoi je veux parler.

Ensuite, sur la concertation auprès du public, pour répondre à Monsieur SILIGHINI : non, on ne peut pas dire non plus que le public a été mis à l'écart. Il y a eu un certain nombre d'articles dans l'Agglomération, un certain nombre de communications, un site internet toujours à jour. Petite parenthèse : la loi nous impose de ne pas diffuser de documents avant qu'ils n'aient été approuvés par le Conseil communautaire qui reste, comme Raphaël vient de rappeler, souverain en la matière. Notre compétence fait que nous mettons sur le site internet ce qui est approuvé par notre Conseil communautaire. Les travaux préparatoires, les documents de travail n'ont pas à être mis sur le site internet. Il a été renseigné quand il a fallu le renseigner. Nous avons aussi associé la population dans la délibération. Nous le rappelons : vingt réunions publiques, des ateliers. Il est difficile de dire que ce document a été fait en catimini. Bien au contraire, nous avons cherché à le faire en toute transparence et construit par des élus.

Sur les réserves qui avaient été faites : pour un document de cette nature, près de 1 000 pages, bien sûr qu'il y a un certain nombre de réserves. Je vous invite à lire les annexes qui ont été produites après consultation des maires par les services de l'Agglomération qui répondent à toutes les observations qui ont pu être faites par les personnes publiques associées, y compris la CDPENAF sur un certain nombre des recommandations qu'elle faisait. Les erreurs qui ont pu être constatées après l'arrêt du PLUi ont été corrigées par les services à la demande des maires que nous avons fait travailler jusqu'au dernier moment. Je ne me retrouve donc pas dans vos remarques.

Vous ne vous êtes peut-être pas impliqué dans la construction de ce document, mais pour ceux qui ont participé depuis deux ans, il est difficile d'entendre que le débat n'a pas été fait démocratiquement, que nous n'avons pas sollicité l'avis des conseillers communautaires pour réaliser ce travail. Non, ce document est approuvé, il est juridiquement solide. Bien sûr rien n'empêche que tel et tel, je ne sais pas pour quel motif d'ailleurs, aura à contester telle ou telle partie, mais nous avons veillé à ce qu'il soit construit dans les règles et nous avons veillé à ce que, contrairement à ce qui vient d'être dit, il ne soit pas sujet à critique devant le Tribunal administratif. Pour conclure, l'avis de la commission d'enquête est un avis consultatif, ce n'est pas un avis qui s'impose, donc nous en avons tenu compte dans la délibération, nous avons répondu aux deux observations qui avaient été faites par la commission d'enquête, et nous pensons que ce document est un bon document qui est utile pour chacune des communes ; il faut bien le voir aussi. La critique est très aisée, très facile de loin, mais ce document est attendu par les 74 communes parce que c'est un document d'aménagement qui est utile pour les uns et les autres. Je rappelle que le 31 décembre, les communes dotées d'un POS verront leurs documents caducs et qu'il faut que nous parvenions à faire ce document.

J'ai trouvé, avec les maires, que les débats étaient riches, intéressants, qu'ils nous avaient permis de nous approprier l'ensemble de nos territoires, que les maires ont pu regarder peut-être un peu ailleurs que leur commune, et que cette appropriation se fait tout doucement et construit un esprit communautaire qui, me semble-t-il, est un gage d'avenir pour notre territoire.

### **M. Gérard SILIGHINI**

Que l'on ne se méprenne pas, je n'ai pas contesté et je ne conteste pas les travaux qui ont été faits au sein des commissions d'élus, au sein des mairies. Toute cette phase-là est une phase que personnellement je n'ai pas envie de contester. Il y a eu du travail. Ceci dit, dire que seuls ceux qui ont participé à ces travaux peuvent critiquer est un peu rapide, parce que je crois que les commissaires enquêteurs ont largement participé, de par leur enquête. Il n'en demeure pas moins que, là aussi, une période plus longue d'analyse et de travail sur le dossier aurait permis d'intégrer toutes ces corrections dans un dossier relu et corrigé avant la mise à l'enquête publique. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les commissaires enquêteurs. On ne les accusera pas de ne pas avoir été là.

Sur la question de l'appétence, j'entends qu'effectivement, on peut avoir tracté. Cela n'a sans doute pas été fait dans toutes les mairies de la même façon. On peut avoir géré ainsi. Même là où cela a été fait, j'entends qu'il n'y a que cinq personnes qui ont fait des remarques, dont quatre des remarques personnelles et une remarque d'ordre général qui a été prise en compte. Tenir ce discours c'est bien, c'est encore une fois une position tout à fait respectable, mais tenir ce discours, c'est-à-dire ne pas vouloir créer cette appétence, revient aussi à dire que quelque chose comme l'avenir de notre territoire, puisque le PLUi c'est cela, est uniquement l'affaire des élus ; on fait une vague enquête publique pour être sûr de ne pas totalement se tromper.

**M. Guy LEFRAND**

Ce n'est pas l'esprit de ceux qui ont travaillé. Vous êtes irrespectueux envers les gens qui ont travaillé.

**M. Gérard SILIGHINI**

Je ne crois pas être irrespectueux. Je dis que dire, comme cela a été fait, que même lorsque l'on va vers la population on récupère peu de réponses et essentiellement des réponses personnelles, et que, comme je crois l'avoir entendu – ce n'est pas vous qui l'avez dit –, que les gens s'intéressent d'abord à leurs affaires personnelles, ce n'est pas mépriser les élus, c'est mépriser le peuple.

[Exclamations]

**M. Gérard SILIGHINI**

Si, j'insiste. J'en reviens à mon propos. Je n'ai pas contesté le travail qui a été fait par les élus, je conteste en revanche la rapidité avec laquelle a été mise en place et faite l'enquête publique. C'est bien de cela que j'ai parlé. J'en ai parlé en m'appuyant sur le rapport des commissaires enquêteurs qui disent cela, et qui d'ailleurs donnent un avis favorable avec réserves, dont une réserve me paraît grave, puisqu'ils disent que l'on veut bien avoir cet avis favorable, qu'ils veulent bien qu'on approuve ce PLUi à condition que l'on commence par le mettre au propre, que l'on commence par donner des cartes qui soient exactes. Le public les a-t-il eues ?

[Exclamations]

**M. Gérard SILIGHINI**

Mais attendez, depuis vendredi le public les a eues, je veux bien, mais l'enquête publique était le 20 juin.

[Exclamations]

**M. Guy LEFRAND**

Mais non, vous confondez tout.

**M. Gérard SILIGHINI**

Rappelez-moi, Monsieur le Vice-président peut-il me rappeler la date de l'enquête publique ? Peut-il me dire si cette enquête publique, qui a été signée le 13 décembre par les commissaires enquêteurs, a commencé vendredi ? Si cela n'a pas été commencé vendredi, cela veut dire que l'enquête publique s'est faite, pour le public, sur des documents qui n'étaient pas au point.

**M. José BRIDARD**

Simplement très rapide, Xavier, je ne peux pas te laisser dire des choses comme « tu n'as pas travaillé, tu n'étais pas là. C'est ton maire qui a travaillé ». On n'est pas forcément dans la lumière et on peut travailler aussi. En prenant l'avis de gens qui connaissent très bien le problème du PLU, comme ça, dans la vie de tous les jours, en travaillant avec des gens qui connaissent bien, je pense qu'on peut aussi travailler. Cela serait dire par exemple que dans notre administration ici, les gens qui sont dans un bureau et qu'on ne voit pas forcément assis avec nous ne travaillent pas. Nous savons très bien que les gens qui sont dans les services travaillent et sont à remercier pour cela. Mais te laisser dire qu'il n'y a que ceux qui sont dans la lumière qui peuvent donner un avis, je le prends très mal. J'ai travaillé sur le sujet, simplement j'ai le tort de ne pas être d'accord avec vous. Et ça, on sait que c'est très problématique.

**M. LEFRAND**

Juste un mot, parce que travailler en commission, ce n'est pas travailler dans la lumière ?? au contraire !

**M. Xavier HUBERT**

Justement, j'ai dit que la commune de Prey a été très largement représentée parce que le maire était présent à toutes ces commissions de travail. Ensuite, moi je ne sais pas comment, au sein de la commune, de Prey, les informations redescendent, mais il faut dire que le maire de Prey ne peut pas dire qu'il n'a pas été associé à l'élaboration du PLUi.

Deux mots pour Monsieur SILIGHINI. Il me semble que nous avons fait des efforts pour informer la population. Nous n'avons peut-être pas suscité l'appétence que vous regrettez. Nous pouvons nous mettre d'accord sur un point : je le regrette également. Mais nous avons fait des expositions, des articles, des annonces, des réunions publiques. Nous avons espéré avec ces méthodes susciter cette appétence qui n'est peut-être pas venue suffisamment.

Néanmoins, il y a quand même 350 remarques qui ont été faites. Donc je crois que l'on pouvait avoir accès à l'information si on le souhaitait. C'est tout, je crois que pour tout le reste, nous avons travaillé en transparence, nous avons travaillé sans vouloir cacher quoi que ce soit, en essayant de construire ensemble ce document. Il est de qualité. Les commissaires enquêteurs le disent : il est de qualité.

**M. Michel RANGER**

Merci Monsieur le Président. J'ai participé à un certain nombre de rencontres sur ce PLUi et j'ai trouvé un certain nombre de documents intéressants. Mais hier soir, on m'a dit à 18 heures : « Vous allez recevoir les conclusions et l'avis de la commission d'enquête. » Hier soir... La commission d'enquête est arrivée dans vos services, si j'ai bien compris, le 13 décembre 2019, c'est-à-dire il y a quatre jours ; pas quatre jours francs. Je suis donc surpris qu'il y ait une telle précipitation. J'aimerais savoir combien d'élus ont lu le document que nous avons reçu hier soir. Je pense que, comme le demandait Gérard SILIGHINI tout à l'heure, nous n'avons peut-être pas intérêt à se précipiter. Nous sommes le 17 décembre si je ne me trompe pas, il n'y a pas les quatre jours francs pour prendre une délibération. Je vous le dis. C'est juste pour éviter de revenir sur cette question.

**M. Hervé GILLES**

Bonsoir Messieurs, Mesdames. Je suis dépité d'entendre les propos de certaines personnes respectables dans cette assemblée. Nous ne devons pas avoir la même notion du temps. Deux ans, cela me paraît assez conséquent sur un dossier comme le PLUi, tout en sachant qu'il en aurait peut-être fallu un peu plus. Mais nous avons suffisamment travaillé dans les commissions. Avec tout le respect que je dois à Monsieur SILIGHINI que je connais de longue date, je ne l'ai vu à aucune commission. Les remarques formulées ce soir tiennent essentiellement à ce que vous avez pu lire, et que j'ai lu aussi, par rapport aux commissaires enquêteurs. C'est un peu dommage que vous n'ayez pas pu, avec votre verbe, être présent à notre commission, parce que vous nous auriez vraiment éclairé sur d'éventuelles problématiques qui sont à résoudre, ou qui ont été résolues, entre le dépôt des commissaires enquêteurs et aujourd'hui.

Ce qui me désole aussi, c'est le fait que nos habitants n'aient pas pris en compte l'importance de ce PLUi. Je rejoins Raphaël parce que Miserey, 640 habitants, cela fait 260 boîtes aux lettres, nous les avons remplies deux fois avec les documents qui nous ont été transmis par l'Agglomération. Nous avons fait des affichages partout, j'ai même sollicité les conseillers, les habitants pour qu'ils viennent participer à l'exposition que nous avons mise en place à la mairie avec Monsieur LOUVET. Sur 640 habitants, il y a eu 5 habitants – je suis désolé Raphaël, je dois te copier un peu –, avec des questions qui sont dans le registre des commissaires enquêteurs et sur lesquelles nous avons eu réponses.

Moi ce qui me désole, c'est le manque d'investissement de certains qui portent la critique haute aujourd'hui, mais qui n'étaient pas présents. On peut critiquer lorsque l'on est présent. Xavier le sait bien, je n'ai pas été d'accord sur un certain nombre de choses avec l'équipe d'EPN que je remercie parce qu'ils ont eu la patience de me recevoir régulièrement dans leurs bureaux. Ce n'est pas évident de m'accueillir tous les deux jours. Les propos que vous avez tenus, Monsieur BRIDARD, que je ne connais pas, et Monsieur SILIGHINI, je suis déçu. Je suis déçu parce que vous auriez dû vous impliquer plus en temps utile ou alors demander plus. Vous n'êtes pas le maire, mais vous faites partie du conseil municipal. Les informations que j'avais ici en commission, elles ont été totalement restituées aux élus du conseil municipal et j'ai retransmis les documents. La démocratie c'est cela. Je suis né sous la république et cela fonctionne comme cela : liberté, égalité, fraternité. Je l'applique sur la commune. Si ce n'est pas appliqué après, je suis désolé, je pense qu'à Evreux, il y a des moyens de communication supérieurs qu'à Miserey, et que vous pouvez avoir, Monsieur SILIGHINI, accès aux informations et aux résultats des commissions.

Je voudrais rappeler que ce PLUi, dans l'esprit communautaire, je l'accepte. Je ne voterai pas contre. Il y a des choses sur lesquelles nous ne reviendrons pas aujourd'hui, il faut laisser agir le temps. Je sais qu'il y aura des révisions dans la durée. Mais pour moi, au niveau de ce PLUi imposé, je précise par l'Etat qui n'en a que faire de nos territoires ruraux, dans la forme actuelle, c'est la chronique d'une mort annoncée. Je m'explique. Sur notre commune, nous avons 15 hectares, c'était beaucoup trop, pour pouvoir respecter le PLUi habituel. Nous avons revu notre copie avec les services, et aujourd'hui, aimablement l'Etat nous accorde 3 hectares. Avec l'investissement qui est fait par la commune et EPN depuis cinq ans à hauteur pratiquement de 700 000 euros pour apporter la lumière de notre commune, comment je vais faire pour accueillir de nouveaux habitants avec trois hectares ? Sachant que nous sommes contraints à dix habitations par hectare, comme vu avec les services. Cela veut dire que dans deux ans, je sais que je ferme un groupe scolaire avec la mise en place de ce PLUi. Mais cela ce n'est pas la responsabilité d'EPN. En 2022, mon école fermera. Pourquoi ? Parce que je n'aurai pas les moyens de lancer suffisamment de programmes de construction, bien que j'ai sollicité les propriétaires depuis pratiquement cinq ans, du fait de la restriction imposée par l'Etat sur nos communes rurales.

Deuxièmement, la réglementation incendie a bien été bloquée par les parlementaires et cela freine l'extension de nos communes avec des refus de permis de construire actuels ainsi que les DP. C'est un troisième aspect.

Et quatrième aspect, c'est que nous n'avons plus le droit de construire dans les hameaux, ni de continuer à développer nos zones d'activités économiques. Mais dans l'esprit communautaire, il faut avancer. Je considère que – que je sois élu ou réélu en 2020, ce n'est pas le problème –, le projet doit être mis en place, chacun votera en son âme et conscience, mais il faudra le revoir d'ici quelques temps de façon à l'améliorer. C'est ce qu'a dit Xavier tout à l'heure. Voter contre aujourd'hui, chacun votera en son âme et conscience, mais pour moi ce n'est pas possible, bien que je ne sois pas totalement d'accord. Merci de m'avoir écouté.

**M. Jean-Claude JAMES**

J'approuve totalement les propos de Monsieur GILLES. Je ne vais pas les reprendre parce que c'est ce que je veux dire. Je pense que c'est une mort annoncée des communes rurales sur un délai de 10 ans, disons. Et ça, c'est vrai, c'est un constat. Vous avancez ce que vous voulez, vous pouvez ré-analyser les situations. Deuxièmement, une question plus directe pour moi qui me concerne car je ne me représente pas. J'arrête mon mandat et j'ai un successeur. J'aimerais savoir lui dire à quoi correspond l'appellation « bourgs ruraux structurants ». Que peut-on en attendre ? Que cela apporte-t-il de plus ou de moins ?

**M. Bernard BROCHOT**

La chronique annoncée des communes rurales, il y a dix ans que je le sais cela. Ce n'est pas d'aujourd'hui. Et malgré tout, il faut bien continuer à se battre, et en tout état de cause, je ne vois pas ce que l'Agglomération et le PLUi ont à voir là-dedans. C'est à une autre échelle que cela se situe et pas à l'échelle du PLUi.

**M. Xavier HUBERT**

Les bourgs structurants, on voit la carte, il y en a un certain nombre, plutôt au Sud-Est du territoire, et puis Grossœuvre et Sacquenville. Tu as demandé, Jean-Claude, à ce que Sacquenville soit bourg structurant. C'était un petit peu les bourgs-relais avant, c'est-à-dire des bourgs dans lesquels il y a des commerces qui attirent les populations à côté, pour un certain nombre, de services que tous les bourgs ruraux ne peuvent pas avoir. C'est la définition des bourgs structurants. Il y en a assez peu. Il y a une densité de construction à l'hectare d'ailleurs qui est supérieure puisqu'on va de 10 au moins à 15 au moins. Donc ce sont des bourgs qui ne sont pas forcément urbains au sens d'une ville, mais qui ont une densité un peu plus importante. J'ai l'impression, en entendant Hervé, que nous redémarrons dans des débats du PLUi. C'est intéressant, c'est tout à fait intéressant, mais sur « faut-il construire pour éviter de fermer une classe », moi je veux bien discuter avec vous... ou une école. Faut-il construire dans les hameaux ? Faut-il continuer la dispersion de l'habitation et avoir des problèmes avec le SDIS ? Nous savons tous ce qu'il en est. Je ne suis pas d'accord pour dire que c'est la mort de la ruralité. La ruralité existe, il faut la construire peut-être différemment avec des regroupements, mais il faut quand même avoir conscience qu'en France actuellement, si nous laissons les choses filer, vous le savez, il y a un département français tous les sept ans dont les terres sautent complètement puisqu'ils sont consommés par la périurbanisation. Il faut quand même avoir cela en tête. C'est quand même une image qui est souvent employée, mais qui est forte. On disait tous les dix ans, on dit maintenant tous les sept ans. Il y a l'espace constructible d'un département français qui est complètement urbanisé. Projetez-vous dans l'avenir et vous verrez la responsabilité que nous endossons si nous ne mettons pas un frein à la périurbanisation, à ce qu'on appelle maintenant l'artificialisation des sols. Vous savez qu'une circulaire vient de passer qui dit « artificialisation nette : zéro » maintenant. Donc on est peut-être un des derniers documents à ne pas avoir tout à fait ces contraintes, mais les prochains l'auront ; c'est certain.

Et puis dernier point, je voudrais dire sur les conclusions de l'enquête qu'on peut ne lire que les deux réserves et ne lire que cela, on peut aussi lire, peut-être par souci d'objectivité intellectuelle, pour le dire comme ça, que l'avis de la commission, je ne vais pas le relire, a été réalisé selon la réglementation en vigueur, donc nous n'avons pas mangé un délai, nous avons consulté comme il fallait, cela a été fait dans les conditions appréciables. Les commissaires, quand ils ont rendu compte de leur travail, nous ont dit qu'ils avaient travaillé dans des conditions confortables, intéressantes. Les délais ont été strictement respectés. Le PLUi permettra de couvrir toutes les communes d'EPN, un document d'urbanisme, un même règlement sur l'ensemble du territoire, etc. Il y a un certain nombre d'items qui permettent de dire que c'est un document qui a été fait consciencieusement, de façon rythmée, mais vous savez tous, mes chers collègues, que nous voulions, nous qui avons travaillé depuis deux ans de façon dense sur ce document, être ceux qui allaient porter une appréciation sur le document par le vote d'aujourd'hui. C'est aujourd'hui notre dernier conseil communautaire de la mandature, et nous tenions à ce que ce soit nous, collectivement, qui votions ce document.

## **M. Guy LEFRAND**

Je me souviens, lorsque nous avons débattu sur la création ou non du PLUi, des réserves de beaucoup d'entre vous. Souvenez-vous des inquiétudes de beaucoup d'entre vous. Croyez-vous que si le travail n'avait pas été fait, croyez-vous que si les maires n'avaient pas été associés, croyez-vous que si les conseillers municipaux et la population n'avaient pas été associés, nous pourrions aujourd'hui voter ce PLUi ? C'est parce qu'il y a eu énormément de travail, de concertation, d'écoute. Encore une fois, il a fallu tous les talents de négociateur de Xavier HUBERT pour réussir à ce que nous puissions aujourd'hui voter et approuver ce PLUi. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit, mais je retiens simplement ce qu'ont dit certains d'entre vous : oui, le travail a été fait ; oui, il y a des gens qui ont pris beaucoup de temps pour travailler dans les commissions dans l'ombre, dans les commissions, regardons d'abord les grands domaines et ensuite revenant parcelle par parcelle. Je voulais vraiment, encore une fois, vous en remercier. Ne laissons pas certaines considérations gâcher le travail énorme que vous avez mené depuis deux ans.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? 7 voix contre Qui s'abstient ? 4 abstentions Qui est pour ? Le PLUi HD est adopté.

### **Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE (moins 7 voix contre et 4 abstentions)** le Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Evreux Portes de Normandie tenant lieu de Plan de Déplacements Urbains et de Programme Local de l'Habitat, **DEMANDE** au Préfet l'abrogation des 16 cartes communales du territoire, **PRECISE** que, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège d'Evreux Portes de Normandie ainsi que dans les mairies de l'agglomération et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Cette délibération sera également publiée au Recueil des actes administratifs d'Evreux Portes de Normandie ; **INFORME** que le dossier approuvé de PLUi-HD est tenu à disposition du public au siège d'Evreux Portes de Normandie.

---

## **Droit de préemption urbain – Instauration**

### **M. Xavier HUBERT**

Peut-être moins de débats pour le droit de préemption urbain qui appartient à l'autorité qui est compétente en matière d'élaboration du document d'urbanisme, donc au président de l'Agglomération. Et il peut déléguer ce droit de préemption urbain à l'ensemble des communes. C'est le sens de la délibération pour vous proposer, vous maires, de conserver le droit de préemption urbain sur les zones urbaines U et à urbaniser qui concernent l'habitat. Il est précisé que la question du développement économique reste, comme c'était précédemment, au président de l'Agglomération et que pour Evreux, c'est le président de l'Agglomération qui conserve le droit de préemption urbain.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas de débat sur ce sujet ? Pas d'opposition ? Adopté.

### **Le Conseil communautaire :**

- **INSTAURE** un droit de préemption urbain tel qu'il en résulte des dispositions légales du Code de l'Urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ; **DECIDE** de donner délégation aux Communes membres pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur les zones U et AU à dominante Habitat, à l'exclusion de la commune d'Evreux ; **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour procéder aux notifications et aux formalités de publicité nécessaires afin de rendre applicable le droit de préemption urbain. A savoir :

- la notification de la délibération à :
  - La Préfecture de l'Eure,
  - La Direction Départementale des Territoires,
  - La Direction Départementale des Finances Publiques,
  - Au Conseil Supérieur du Notariat (Paris),
  - La Chambre des Notaires,
  - Au Barreau du Tribunal de Grande Instance d'Evreux,
  - Au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Evreux.
- l'affichage au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les Mairies concernées, pendant un mois, de la présente délibération,
- la mention de cette décision dans les deux journaux locaux.

## ZAC de la Rougemare - Approbation du bilan de clôture et suppression de la ZAC 2

**M. Xavier HUBERT**

Nous avons été un peu alertés par la Chambre régionale des comptes sur un certain nombre de ZAC qui n'avaient pas été clôturées. Une première, la délibération 17, la ZAC de la Rougemare, une ZAC très ancienne qui a été étendue sur une partie de la commune de Fauville, sur le site du Mont de Pierre. Les terrains ont été vendus, commercialisés. Cette ZAC est donc définitivement à clôturer. Au plan financier, le total des dépenses s'élève à un peu plus de 5,2 M€ HT, et le total des recettes à un peu plus de 7,6 M€ HT, ce qui fait un solde créditeur de 2,371 M€. Mais à l'époque, le GEA avait abondé deux subventions exceptionnelles à hauteur de 2,2 M€, ce qui fait que si l'on reverse ces subventions, le résultat créditeur net est d'un peu plus de 111 000 euros. Pour une ZAC, c'est un résultat exceptionnel. Il vous est donc proposé d'approuver le bilan de clôture de la ZAC et de la clôturer au 31 décembre 2019.

**M. Guy LEFRAND**

C'est un moment important aussi parce que c'est la première fois que nous clôturons une ZAC Monsieur GROIZELEAU. Pas d'opposition ? Adopté.

**Le Conseil communautaire :**

**- APPROUVE** le bilan de clôture de la ZAC de la Rougemare arrêté au 30 novembre 2019, faisant apparaître un excédent de 2 371 581,64 € HT et, après déduction des subventions exceptionnelles, de 111 521,21 € HT, **DECIDE** la clôture définitive au 31/12/2019 du budget ZAC de la Rougemare, **ORDONNE** le versement de l'excédent sur le budget principal d'EPN, **DECIDE** la suppression de la ZAC de la Rougemare, **PREND ACTE** des effets induits par la suppression de la ZAC de la Rougemare, notamment la fin de l'exonération de la taxe d'aménagement, **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive au 31/12/2019 du budget annexe de la Rougemare, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage sur les panneaux administratifs durant un mois et qu'une mention sera insérée dans un journal d'annonces légales, conformément aux articles R. 311-5 et R. 311-12 du Code de l'Urbanisme.

---

## ZAC de Cambolle - Approbation du bilan de clôture et suppression de la ZAC

**M. Xavier HUBERT**

Cambolle, ZAC ancienne puisqu'elle avait été créée en 2004. Vous savez que cette ZAC devait permettre d'accueillir le nouvel hôpital, un site d'habitat résidentiel, différentes activités. En réalité, et vous l'avez constaté vous-même, seule la négociation avec le centre hospitalier a pu être menée, et la voie d'accès à l'hôpital, la rue Léon Schwartzenberg, un certain nombre de bassins pour traiter la question des eaux de ruissellement, et le reste n'a pas été urbanisé ou n'a pas été urbanisé dans le cadre de cette ZAC. Il vous est proposé aujourd'hui de clôturer la ZAC qui nécessairement est déficitaire, puisque nous avons acquis les terrains. Cela restera à l'Agglomération. Nous aurons probablement à envisager l'aménagement de cette zone, mais dans une autre technique que la zone d'aménagement concertée. Ce bilan financier est un peu différent puisqu'il y a eu des dépenses d'un peu plus de 10,8 M€, des recettes à ce jour de presque 4 M€, et donc un solde déficitaire de 6,8 M€. Mais je précise que nous repartons en quelque sorte avec un patrimoine foncier à valoriser de près de 60 hectares.

**Mme Françoise CANEL**

J'ai vu pour la ZAC de Cambolle qui représente quand même une cinquantaine d'hectares. Il va falloir avaler les 7 millions sur le budget EPN, ce qui va faire un trou dans l'investissement. J'ai vu sur la carte qui était à l'enquête publique, sur la commune d'Evreux, que toute cette zone était repassée en AUH, donc habitations.

**M. Guy LEFRAND**

Oui, c'est toujours ce qui a été prévu pour cette zone d'activité.

**Mme Françoise CANEL**

Non, parce que, là-dedans, il y avait de l'habitat, il y avait du tertiaire... qui était dans la ZAC, mais là, toute la zone est repassée en AUH. Et donc ce ne sera que pour les habitations dans toute cette zone ?

**M. HUBERT**

Non.

**Mme Françoise CANEL**

Pourquoi est-ce mis en AUH alors ?

**M. Xavier HUBERT**

La partie Nord est plutôt une zone dédiée à l'habitation avec sûrement des aménagements, mais il y aura une belle partie aussi réservée en nature. Mais la zone Nord, c'est habitations, et la zone Sud ce sera plutôt activité économique. Elle est divisée en deux. La partie principale, au Nord de l'ancienne RN13 est plutôt dédiée à l'habitation. On peut dire aussi que, ce n'est pas encore figé, en façade de l'hôpital, il pourrait y avoir une petite zone d'activités justement en lien avec l'hôpital, peut-être restauration rapide, éventuellement hébergement, des liens avec l'activité spécifique de l'hôpital.

**Mme Françoise CANEL**

Donc il faudra que cela soit revu au niveau du zonage. Cela rentre dans le AUH ?

**M. Xavier HUBERT**

Oui, AU habitations.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Un petit complément pour Françoise. Nous allons creuser le déficit, puisque le déficit existe. Il est sur la zone, on le transfère sur le budget principal, donc un emprunt a été fait. Cet emprunt, nous allons le reprendre sur les différents budgets, principal, assainissement et eau. Aujourd'hui, je le dis depuis le début, faire des emprunts sur des zones était une erreur, et nous avons abondé du budget principal pour couvrir les emprunts. En plus sur cette zone, l'emprunt a été fait avec un différé et la grosse partie de l'emprunt tombera en 2031. Voilà pour te rassurer.

**M. Gérard SILIGHINI**

Sur la clôture des zones où nous pouvons clôturer, il faut impérativement le faire, parce que de toute façon ce sont des bombes à retardement. Autant provoquer l'explosion quand nous le pouvons.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Aujourd'hui, en chiffres, il faut dire que nous creusons tous les ans le déficit de zone puisqu'il n'y a pas de mouvement, mais nous avons ce prêt, nous avons l'entretien, nous avons les impôts, nous faisons 138 000 € de charges annuelles. Donc depuis dix ans, nous avons augmenté de 1,4 M€ pratiquement le déficit. Il est temps de la clôturer, comme dit Gérard, la CRC nous avait fait une remarque dessus, et de favoriser ces 40 hectares qui resteront.

**M. Guy LEFRAND**

Ces précisions ayant été apportées, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le bilan de clôture de la régie 2004-2019 de la ZAC Cambolle arrêté au 30 novembre 2019, **DECIDE** la clôture définitive au 31/12/2019 du budget ZAC de Cambolle, **ORDONNE** le versement du déficit sur le budget principal d'EPN, **DECIDE** la suppression de la ZAC de Cambolle, **PREND** acte des effets induits de la suppression de la ZAC de Cambolle et notamment la fin de l'exonération de la taxe d'aménagement, **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive au 31/12/2019 du budget annexe de Cambolle, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage sur les panneaux administratifs durant un mois et qu'une mention sera insérée dans un journal d'annonces légales conformément aux articles R. 311-5 et R.311-12 et du Code de l'urbanisme.

---

**Long Buisson 3 - Projet d'aménagement - Approbation du Bilan de la concertation préalable**

**M. Xavier HUBERT**

Le Long Buisson 3. La délibération n°19 est liée au bilan de la concertation préalable. Nous avons essayé de communiquer. Vous savez que dans la création d'une ZAC, il y a toute une période liée à des études préalables et à une concertation avec le public. Nous sommes dans cette première phase, avant la seconde phase de création et la troisième de réalisation de la ZAC. Il est rappelé dans la délibération, je ne vais peut-être pas le faire de façon exhaustive, les moyens que nous avons voulu mettre à disposition du public pour que l'ensemble des documents concernant les diagnostics, les enjeux d'aménagement, etc. figurent à la disposition du public. Nous avons organisé deux réunions publiques, les 27 février 2019 et 27 juillet 2019, 130 à 140 personnes au cours de ces réunions publiques, des registres mis à disposition, 11 observations à Guichainville, 13 observations à EPN, 1 000 personnes ont visité le site, pendant toute cette période de contestations... non, de consultation. C'est peut-être un lapsus révélateur.

Les remarques étaient un peu dubitatives sur un certain nombre de points. Vous verrez dans la délibération qui vous est proposée les questions qui ont été soulevées et les réponses que nous y avons apportées.

Je prends quelques points importants qui faisaient partie des débats : la proximité des futures constructions, l'activité économique à la marge du hameau de Melleville, c'était essentiellement le point de difficulté. Nous avons accepté de reculer de 20 à 30 mètres ces constructions, et en plus de cela, il y a un merlon paysager qui sera réalisé pour isoler phoniquement les deux entités.

Nous avons également fait des études sur les flux et la circulation pour voir que finalement la création d'une bretelle d'accès dont nous parlerons dans un instant permettra de répartir le trafic, en tout cas de le diminuer sur les accès routiers actuels des routes départementales 51 et 52. La voie romaine est conservée dans le site du Long Buisson 3, et nous avons également fait une étude phonique qui indique que la construction, telle qu'elle sera réalisée finalement, va diminuer l'impact sonore de la circulation sur la RN1013 au Sud d'Évreux, pour les habitants, notamment du hameau de Melleville. Ensuite, nous estimons, cela peut être discuté, qu'il n'y a pas d'amoindrissement de la valeur immobilière des maisons, au contraire, elles seront près d'un site qui sera créateur d'emplois, nous l'espérons à hauteur de 2 000, qui accueillera un équipement de qualité aqualudique, avec piscine, donc c'est aussi un atout pour cet élément.

Pour ce qui concerne l'environnement et les paysages : oui, des efforts ont été faits pour proposer tout d'abord une charte en faveur de la biodiversité, du développement durable. Il y a des larges espaces paysagers qui sont créés dans cette zone Long Buisson 3 à venir.

La gestion des eaux est également tout à fait présente. Nous avons estimé après une étude sur la biodiversité, Nicolas GAVARD a travaillé sur le sujet avec beaucoup d'intérêt, qu'elle pourrait, de façon peut-être un peu paradoxale, être renouvelée à l'occasion de la création de cette zone, notamment au regard de la culture plutôt intensive qui était pratiquée sur les 60 hectares et qui ne se retrouvera pas. Un certain nombre d'espaces verts vont être créés, permettant le maintien et/ou l'augmentation de la biodiversité.

Et ensuite, dernier point, rapidement, sur l'opportunité de cette opération et un certain nombre d'interrogations auxquelles nous avons essayé de répondre, d'abord pour dire qu'il est vrai qu'il y a une consommation de foncier, mais nous avons transféré, notamment avec l'aide de la SAFER. Aucune exploitation agricole n'a été supprimée ou n'a cessé de ce fait. Cette zone répond à un besoin fort de foncier, Madame AUGER pourrait le dire beaucoup mieux que moi : nous n'avons plus de foncier disponible, et il est impératif d'anticiper sur les dix ou quinze années à venir pour pouvoir proposer l'installation de nouvelles sociétés entreprises sur notre territoire. Ce parc devrait permettre, si nous nous en tenons au ratio de Long Buisson 1 et 2, de créer environ 2 000 emplois. Il vous est donc demandé d'approuver ce bilan de la concertation tel qu'il a été brièvement rappelé.

**M. Michel DULONDEL**

Le charmant village. Pour le merlon paysager, c'est pour isoler phoniquement et non pas phonétiquement comme c'est indiqué dans la délibération.

**M. Gérard SILIGHINI**

Les friches industrielles sont évoquées dans la délibération. Pour l'ensemble de l'Agglomération, à quelle surface cela correspond-il ?

**M. Guy LEFRAND**

Vingt-quatre je crois, de mémoire. C'est ce que nous avons vu tout à l'heure dans le cadre du PLUi. Excuse-moi, je te coupe. C'est un travail que nous avons mené notamment avec l'EPFN sur les friches. Dans le cas de la fameuse circulaire zéro artificialisation de l'Etat, sans date d'application d'ailleurs, le travail a été mené pour savoir comment nous faisons pour faire zéro artificialisation. Nous nous sommes aperçus, l'EPFN en l'occurrence, sur les premiers travaux qui ont été menés, qu'aujourd'hui si nous traitons l'ensemble des friches actuellement disponibles sur le territoire, nous ne traiterions pas un tiers des demandes et des besoins.

**Mme Hélène LE GOFF**

En tant que commune, nous avons bien compris les inquiétudes des habitants de Melleville qui s'interrogeaient sur l'impact de ce nouvel aménagement. Nous avons choisi d'accompagner ce projet et de faire remonter nos demandes et nos interrogations à EPN. Comme Monsieur HUBERT l'a rappelé, nous avons été entendus sur les points essentiels, je ne vais pas les rappeler, ce sont les avis. Nous resterons très vigilants en tant que commune pour que les engagements soient respectés, notamment sur les nuisances qui pourraient être générées par la circulation du rond-point d'accès sur l'ex RD52. Les habitants pourront aussi suivre ce projet sur les sites internet concernant les avancées et par les registres qui sont mis à leur disposition.

**M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup Madame LE GOFF. Il est vrai que vous avez pris, au niveau du conseil municipal de Guichainville, vos responsabilités et je vous en remercie parce que ce n'était pas forcément facile au départ.

**M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD**

Monsieur le Président, mes chers collègues, pour revenir un peu plus en détail peut-être sur les propos de Xavier, à la veille des élections municipales, tout le monde s'intéresse à l'environnement. C'est extraordinaire. Je vois cela d'un très bon œil, moi qui m'y intéresse depuis 25 ans et qui en ai fait mon métier. Juste un petit mot pour dire qu'effectivement, nous avons travaillé avec les services, et quelqu'un au Conseil communautaire tout à l'heure soulignait la qualité du personnel de l'Agglomération. Je voudrais confirmer, car sur le groupe de travail pour la ZAC du Long Buisson, ce sont des gens avec qui j'ai eu le plaisir de travailler, vifs, ouverts et qui travaillent avec conviction. Je voudrais évoquer les pistes de réflexion. On nous a fait un petit procès d'intention lors des réunions évidemment et évidemment dans la presse. Tout le monde s'intéresse à l'écologie, mais en fait personne ne sait vraiment ce que c'est. Au final, il faut dire les choses. Aujourd'hui, ce qui a apporté ce cortège d'espèces animales et végétales, c'est la zone Long Buisson 2 avec les bassins de rétention, avec l'aménagement paysager. Je sais que cela plaît beaucoup aux journalistes, donc nous pourrions en parler : le Petit Gravelot. Tout le monde n'est pas destinataire de mon message, mais ceux qui s'emparent de ce projet en le défendant sur le plan écologique, il faudra m'expliquer comment, dans une plaine cultivée sans point d'eau, on arrive à trouver des Petits Gravelots qui ne vivent qu'en milieu humide. On arrive à les trouver parce qu'on a des bacs de rétention sur la zone du Long Buisson 2. C'est que c'est bien de faire de la politique avec l'écologie, mais il faut un tout petit point technique de temps en temps, et je voulais le préciser.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Effectivement, la biodiversité est beaucoup plus importante dans des zones d'activités que sur la plaine en monoculture.

**M. Robert CHAPLAIS**

Je vois avec plaisir que l'on s'inquiète beaucoup de la zone du Long Buisson 3 au niveau écologie et tout cela. Serait-il possible quand même que les élus de Guichainville y participent ?

**M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD**

Je ne suis pas président, cela ne vous aura pas échappé, mais ceci étant dit, j'ai été missionné, si je puis dire, pour travailler sur l'aspect purement technique biodiversité. Il n'y a pas de rapport. Nous sommes sur un projet où, c'est ma sensibilité, nous allons proposer ce qu'il y a de mieux en matière de biodiversité. Je ne doute pas que, compte tenu du prix, nous en couperons un peu, mais l'idée c'est cela. Ensuite, si des gens veulent s'associer au groupe de travail avec les services, je ne doute pas que le Président y sera favorable. Je ne vais pas parler en son nom, même si la question m'était adressée.

**M. Guy LEFRAND**

C'est compliqué dans ta tête, ce soir. C'est vrai que tu as été anesthésié ! [Rires] Donc merci d'être là ce soir malgré l'intervention dont tu as bénéficié aujourd'hui et de nous apporter ces éléments. Ceci explique cela.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

**- APPROUVE (moins 5 abstentions) le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC du Long Buisson 3 et AUTORISE le Président à procéder à toute formalité utile pour l'exécution de la présente délibération**

---

**Long Buisson 3 - Réalisation de la future ZAC sous forme de concession publique d'aménagement - Lancement de la consultation aménageur**

**M. Xavier HUBERT**

Pour aménager cette ZAC, nous pensons que la forme d'une concession publique d'aménagement est la plus appropriée. Vous savez que par le passé, nous avons essayé de faire nous-mêmes en régie l'aménagement de zones. C'est compliqué. Il faut avoir une ingénierie dont ne dispose pas nécessairement l'Agglomération. Il faut aller vite également. C'est un peu compliqué, donc la forme de la concession publique d'aménagement paraît adaptée, même si, je le rappelle, dans le cadre de cette concession d'aménagement l'Agglomération conserve la main, notamment sur le contrôle du concessionnaire. Le concessionnaire réalise l'opération pour notre compte, mais a des comptes à rendre chaque année à EPN sur les aspects techniques et financiers de la création de la zone. C'est cette forme qui vous est proposée : concession publique sans transfert de risques, je l'ai rappelé. Nous sommes obligés de conserver le risque financier. Le contrat est passé sur une durée suffisamment longue, mais la collectivité, je viens de le dire, conserve la responsabilité de l'opération. Par conséquent, il est proposé dans cette délibération que nous nous engageons pour poursuivre la réalisation de l'opération sous forme de ZAC, et lancer la procédure de consultation d'un aménageur.

**M. Guy LEFRAND**

Merci, nous sommes dans la continuité. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Cinq, les mêmes. Merci.

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE (moins 5 abstentions)** les enjeux et l'objectif de l'opération d'aménagement du Long Buisson 3, son périmètre d'intervention, son programme et son bilan financier prévisionnel, **DECIDE** de poursuivre la réalisation de l'opération d'aménagement sous forme d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), selon la procédure de concession publique d'aménagement, sans transfert de risques, **AUTORISE** Monsieur le Président d'EPN à lancer la consultation d'un aménageur, dans le cadre d'une procédure de concession sans transfert de risque et à procéder à la sélection d'un aménageur pour la réalisation de la ZAC du Long Buisson 3, **HABILITE** Monsieur le Président d'EPN à mener les discussions et négociations au mieux des intérêts de la collectivité, **AUTORISE** Monsieur le Président d'EPN à signer la concession publique d'aménagement et **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à engager toute démarche administrative nécessaire pour mener à bien ce projet

---

Long Buisson 3 - Création de la bretelle d'accès à Long Buisson 3 depuis la RN 1013 – Convention ETAT/EPN

**M. Xavier HUBERT**

Vous savez que la bretelle d'accès au Sud du Long Buisson 3 était un enjeu majeur puisque cela permet un accès environ au milieu de cette zone par la nationale 1013. Cette opération n'a pas été simple parce que nous avons négocié avec les services de l'Etat, notamment avec l'inspecteur général des routes, parce que c'était un sujet sensible et important. Il y a eu un premier avis défavorable, nous avons retravaillé la situation et finalement, l'inspecteur général des routes a donné un avis favorable, ce qui a permis à la direction des infrastructures du transport d'émettre définitivement un avis favorable le 30 juillet 2019 qui lui permet de poursuivre les études d'avant-projet de la réalisation de cette bretelle. Elle permettra de fluidifier la circulation et de répondre à une partie des inquiétudes, notamment dans la commune de Guichainville. Il vous est demandé dans cette délibération d'autoriser le Président à poursuivre les études détaillées pour la réalisation de cette bretelle d'accès.

**Mme Françoise CANEL**

Vous nous faites voter cela, mais où se situe-t-elle ? Vous l'auriez mis derrière un petit plan, comme je l'ai réclamé pour les Usines de Navarre. Moi, je ne connais pas. Où est la bretelle ?

**M. Xavier HUBERT**

Elle est au Sud de la zone.

**M. Guy LEFRAND**

Cette bretelle d'accès partira forcément de la déviation et se situe du côté de la fameuse passerelle, celle qui va d'un champ à un autre.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez même pour la bretelle ? Pas de souci. Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE (moins 5 abstentions)** de poursuivre la réalisation des études détaillées et travaux relatifs à la bretelle d'accès à la future zone d'activités Long Buisson 3 depuis la déviation RN 1013, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à passer avec la DREAL Normandie et la DIRNO pour la réalisation de cette bretelle et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'octroi de subventions pour les études et travaux de cette bretelle

---

Saint André de l'Eure – Anciennes pistes - Installation photovoltaïque - Convention tripartite Saint André de l'Eure / SIEGE / EPN - Comité de suivi

**M. Xavier HUBERT**

C'est un beau projet qui vous est présenté. C'est un projet qui permettra, pour le territoire d'EPN, de favoriser la production d'énergies renouvelables.

**M. Guy LEFRAND**

C'est un sujet important, car nous n'en aurons peut-être pas beaucoup des comme ça.

**M. Xavier HUBERT**

C'est cela exactement. Sur notre territoire, nous savons qu'il y a assez peu de possibilité de réaliser des opérations significatives de production d'énergie renouvelable, et le territoire de Saint-André, les anciennes pistes, sont fléchées pour pouvoir accueillir ce que l'on appelle une ferme photovoltaïque au sol.

Le syndicat intercommunal d'électricité et du gaz de l'Eure est compétent depuis la loi d'août 2015 pour lancer ces projets, les exploiter et les réaliser. Préalablement à l'exploitation, nous souhaitons lancer des études de faisabilité et le SIEGE sollicite préalablement l'accord de la commune et de l'intercommunalité. La commune de Saint-André-de-l'Eure a délibéré sur ce projet, a donné un avis favorable et il est demandé au conseil communautaire de donner également un avis favorable, étant précisé que l'ensemble des études sera financé par le SIEGE, donc l'Agglomération n'est pas engagée, ni la commune de Saint-André financièrement, dans ce projet. Evidemment, j'espère que nous reviendrons vers vous rapidement pour vous dire que les études sont favorables à la faisabilité d'un tel projet.

**M. Guy LEFRAND**

Dans le même cadre, je vais prendre la deuxième partie de la délibération, il est créé un comité de suivi avec le SIEGE, la commune de Saint-André-de-l'Eure et EPN, et il est demandé d'avoir un représentant titulaire et un suppléant au sein de ce comité de suivi, sachant que les élus de Saint-André-de-l'Eure sont déjà représentés en tant que commune de Saint-André-de-l'Eure. J'ai donc reçu la candidature de Christophe ALORY comme titulaire et de Sylvain BOREGGIO comme suppléant.

**M. José BRIDARD**

Simplement une petite question, parce que j'avoue que dans le domaine, je suis un peu ignare, mais des contacts ont-ils été pris avec le CASA pour voir si au niveau aéronautique ce type d'installation pouvait gêner ou tout au moins faire changer les habitudes du CASA ? C'est une question, le projet lui-même est passionnant.

**M. Xavier HUBERT**

Je ne sais pas répondre précisément, mais en tout cas la question aéronautique est évidemment sensible et examinée avec la proximité de la Base, l'aérodrome, etc. Ce sera examiné en premier lieu, c'est certain.

**M. Guy LEFRAND**

Au-delà du CASA, ce sera aussi avec la BA105.

**M. Emmanuel CAMOIN**

S'agit-il de la piste qui est parallèle à la piste en herbe existante ? Elle est partagée par le CASA.

**M. Guy LEFRAND**

Pas du tout. Ce sont les anciennes pistes.

**M. Emmanuel CAMOIN**

Il y a deux pistes en dur sur Saint-André-de-l'Eure : une piste qui est parallèle à la piste en herbe, et une autre piste qui est désaffectée depuis des dizaines d'années, qui, elle, traverse la route départementale et qui se retrouve après parallèle à la zone de la Croix de Prunelle.

**M. Franck BERNARD**

Pour éclaircir votre photo, c'est tout ce qui est la zone bétonnée de part et d'autre de la route qui va de Saint-André à Coudres. Et de l'autre côté aussi, de l'autre côté de l'aérodrome. Nous sommes allés voir le président du CASA. Il nous a dit qu'il n'y avait pas de souci particulier. Les gens de Deauville aussi qui gèrent au niveau national, et l'espace sensible naturel : ils sont aussi dans la boucle et n'y voient pas d'inconvénient, sauf quelques aménagements qui seront faits avec les futurs promoteurs qui seront sur place.

**M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup. Je vais donc mettre aux voix. A priori, tout le monde est plutôt favorable. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **VALIDE** les termes de la convention à passer avec le SIEGE et la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le développement, par le SIEGE, d'un projet d'installation photovoltaïque au sol sur la commune de Saint André de l'Eure, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tout avenant éventuel à intervenir et **DESIGNE** M. Christophe ALORY représentant titulaire et Sylvain BOREGGIO, représentant suppléant d'EPN au sein du Comité de suivi du projet

---

**Plan Climat Air Energie Territorial d'Evreux Portes de Normandie - Arrêt du projet**

**M. Xavier HUBERT**

Le PCAET, c'est un autre document structurant de notre Agglomération. Nous avons essayé de le faire ensemble. La délibération est complète. Je vais peut-être ressortir quelques éléments seulement pour vous dire qu'au niveau du diagnostic, nous avons pu constater que les secteurs de consommation d'énergie les plus importants sur nos territoires sont le transport routier, pour 30 % de la consommation d'énergie, le résidentiel pour près de 30 %, et le tertiaire 21 %, ce qui fait qu'avec ces trois secteurs sur les huit que réserve le PCAET, nous avons plus de 81 % de la

consommation d'énergie. Nous faisons ce même travail avec les émissions de gaz à effet serre sur le territoire pour dire que le transport routier représente 34 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre, le résidentiel 18 %, industrie 16 %, tertiaire 13 %. Les quatre thèmes représentent 82 % des émissions.

Nous avons également, dans ce diagnostic, mesuré la qualité de l'air, la production locale d'énergie renouvelable. Donc vous voyez que finalement, à part le bois énergie et le chauffage chaleur renouvelable, il y a finalement très peu de production locale d'ENR et ce projet de Saint-André prend toute sa place dans notre PCAET. En ce qui concerne les risques et la vulnérabilité du territoire, le risque inondation est présent, il faut le traiter, et le risque est un peu plus faible mais tout de même présent, de retrait-gonflement des argiles.

A partir de ce diagnostic, nous avons défini une stratégie, quatre axes principaux, avec 32 actions concrètes – je ne vais pas les citer – qui vont être mises en place au fil du temps. Sur les quatre axes de notre PCAET, il faut retenir que nous nous inscrivons dans une obligation légale pour les communautés de communes ou d'Agglomération de plus de 20 000 habitants de réaliser un PCAET, que sa durée de vie est de six années, mais est inclus dans des objectifs plus larges, notamment la loi TECV qui fixe à 2030 et 2050 des objectifs drastiques de réduction de consommation d'énergie et de limitation des gaz à effet de serre. Donc l'adoption aujourd'hui de ce PCAET permettrait d'enclencher une dynamique vertueuse pour travailler sur les secteurs les plus polluants que j'ai rappelés : transport routier, résidentiel, industrie et tertiaire.

Je peux être plus précis, Monsieur le Président, mais nous avons travaillé beaucoup sur ce document également, et il vous est proposé aujourd'hui de l'arrêter. Il faut tout de même que je précise qu'après l'arrêt du PCAET, nous solliciterons l'avis de l'autorité environnementale, du Préfet de région, du Président du conseil régional et il y aura une concertation publique d'un mois qui se situera peut-être au mois de février, mars, mars-avril. Une fois que nous aurons recueilli ces avis et la concertation publique, nous pourrons, à un prochain conseil communautaire, l'adopter définitivement.

**M. Gérard SILIGHINI**

Je ne dispose pas là du document intégral, d'où ma question. Y a-t-il des bilans intermédiaires qui sont prévus ou est-ce juste l'objectif 2050 ?

**M. Xavier HUBERT**

C'est une bonne question, j'ai oublié le préciser. C'est six ans seulement dans notre PCAET actuel, et il y a une évaluation intermédiaire au bout de trois ans. On voit si ce que l'on a enclenché a des effets.

**M. Marc PERRIN**

Je voulais juste apporter une petite précision, mes chers collègues. Ce document, important pour notre territoire, puisque c'est l'avenir au niveau environnemental pour ce territoire, il a été aussi largement discuté en groupe de travail et en comité de pilotage animé par le Vice-président Xavier HUBERT. Nous avons eu des échanges assez passionnants sur le sujet. Je tenais à le remercier également pour cela.

**M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup, Monsieur PERRIN, cela valait la peine d'être signalé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **ARRETE** le projet de Plan Climat Air Energie Territorial d'EPN, **AUTORISE** M. le Président à engager toutes les démarches réglementaires visant l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (consultation du Préfet de Région, du Président du Conseil Régional, de l'autorité environnementale, du public...), **AUTORISE** M. le Président à solliciter toutes les aides financières pouvant être obtenues dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial et **AUTORISE** M. le Président à signer tout document lié à la finalisation de la procédure d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial

---

**Transport scolaire - Dissolution du SIVOS de Normanville et Saint Germain des Angles -  
Convention EPN/Normanville**

**M. Daniel DOUARD**

Merci Monsieur le Président, bonsoir Mesdames et Messieurs. Je vais vous parler de la mobilité, et en particulier des transports scolaires. Vous vous rappelez de la dissolution du SIVOS de Normanville Saint-Germain des Angles le 31 décembre 2017 par arrêté préfectoral. Depuis cette dissolution, la délégation de compétence confiée au SIVOS a été re-confiée à la commune de Normanville depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En contrepartie de son implication dans la bonne gestion du transport scolaire, une subvention équivalente à 85 % du coût des marchés transport scolaire sera donc versée à la commune de Normanville.

La délégation de compétence est conclue jusqu'à la fin de l'année 2019-2020. Passée cette échéance, EPN reprendra pleinement la compétence transport pour les usagers de cette commune et assurera en propre les missions jusqu'alors dévolues à la commune de Normanville. Donc il s'agit aujourd'hui de vous demander que le Président signe les conventions et avenants à intervenir avec la commune de Normanville.

**M. Guy LEFRAND**

Sur la régularisation technique, pas d'observation ? Pas d'opposition ? pas d'abstention ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE**, suite à la dissolution du SIVOS de Normanville/Saint Germain des Angles, Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions et avenants à intervenir avec la commune de Normanville en tant qu'autorité organisatrice de second rang pour le transport des élèves relevant de la compétence d'Evreux Portes de Normandie, étant précisé qu'en contrepartie de son implication dans la bonne gestion du transport scolaire, une subvention équivalente à 85 % du coût des marchés transports scolaires sera versée à la commune de Normanville.

---

**Transport scolaire - Participations des communes de l'ex SITS du Plateau et des syndicats au titre des exercices antérieurs - Nouvelles dispositions applicables à compter de l'année scolaire 2019-2020**

**M. Daniel DOUARD**

Le dossier suivant c'est également des participations de l'ex-SITS du Plateau et des syndicats au titre des exercices antérieurs. Il y a une régularisation à faire suite à la délibération qui a eu lieu le 10 avril 2018 : c'est une participation qui correspond au montant de la facture annuelle diminué de la subvention de la Région. Cette participation de chaque commune est calculée pour 2017-2018 et pour 2018-2019.

Evreux Portes de Normandie établit une convention jointe à la présente relative à ces transports. EPN appellera au premier semestre 2020 pour l'année scolaire 2017-2018 une participation communale correspondant au coût du transport non subventionné par la Région. A compter de la rentrée 2019-2020, cette tarification n'existera plus. Elle vise à atteindre le taux global. Cela signifie qu'EPN n'appellera plus de participation financière auprès des communes et des syndicats pour les années à venir. Nous noterons que quatre communes extérieures à EPN qui étaient évidemment l'ancien syndicat, à savoir Bernienville, Bacquepuis, Berengeville et Quittebeuf, elles, ne sont pas des communes d'EPN. Pour ces quatre communes, seule une seule décision d'atténuation de la part de celles-ci à hauteur de 15 euros par élève de maternelle et 30 pour les collégiens pourra permettre d'éviter une augmentation des tarifs pour ces familles.

Donc il nous faut aujourd'hui décider de proposer au Président de signer la convention de régularisation entre EPN, les membres de l'ex-SITS du Plateau et également de signer des conventions à passer avec les communes de Bernienville, Bacquepuis, Berengeville et Quittebeuf.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Merci.

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de régularisation à intervenir entre EPN et chacun des membres de l'ex SITS du PLATEAU relative aux participations des communes aux frais de transports scolaires :

- AVIRON
- BACQUEPUS
- BERENGEVILLE LA CAMPAGNE
- BERNIENVILLE
- BROSVILLE
- GAUVILLE LA CAMPAGNE
- LE MESNIL FUGUET
- QUITTEBEUF
- SACQUENVILLE
- SAINT MARTIN LA CAMPAGNE
- TOURNEVILLE
- SIVOS de SACQUENVILLE, GAUVILLE
- SIVOS de QUITTEBEUF, BERNIENVILLE

Et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à passer spécifiquement avec les communes non membres d'EPN, à savoir :

- BACQUEPUIS
- BERNIENVILLE
- BERENGEVILLE LA CAMPAGNE
- QUITTEBEUF

---

**Transport scolaire - Effet de l'augmentation de la tarification régionale - Remboursement des familles à concurrence des tarifs appliqués par EPN pour ses ressortissants**

**M. Daniel DOUARD**

L'effet de l'augmentation de la tarification régionale, c'est le remboursement des familles à concurrence des tarifs appliqués par EPN pour ses ressortissants, toujours pour le transport scolaire. Les ayants droit sont les deux communes, c'est-à-dire Caugé et Parville, qui sont en dehors. Les familles des élèves de maternelle, de primaire, collège et lycée effectuant un trajet interne à l'Agglomération bénéficiant du tarif d'Evreux Portes de Normandie : 40 euros, le tarif régional étant de 55 euros pour les maternelles et primaires, 80 euros pour les collégiens et lycées, le tarif régional étant de 110 euros. Tout élève inscrit auprès de la Région bénéficie de ce fait d'une réduction de tarif afin de ne pas supporter une dépense supérieure à celle fixée par EPN. Cette dernière rembourse, le cas échéant, les familles. Sur cette base, les familles pourront toucher 15 euros pour les maternelles et 30 euros pour les collèges. Pour les familles en particulier de Caugé et de Parville.

**Mme Françoise CANEL**

Je reviens sur la délibération.

**M. Guy LEFRAND**

Non, nous sommes en train de faire voter celle-ci. Je vais vous redonner la parole après. Donc je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE de REMBOURSER** les familles des communes de Caugé et de Parville pour les élèves qui empruntent les services de transports scolaires, à hauteur de :

- 15€/élève de maternelle et de primaire.
- 30€/collégien, lycéen

**Mme Françoise CANEL**

Sur la dernière, je n'ai pas réagi. L'EPN donne aussi une subvention de 15 euros et de 30 euros pour nos enfants ex-SITS. En 2019-2020, aurons-nous toujours cette subvention EPN pour nos enfants ?

**M. Daniel DOUARD**

Oui, jusqu'en 2020 et après c'est directement EPN qui prendra la compétence. C'est pour faire une harmonisation.

---

**Transport scolaire - Mise à disposition d'accompagnants par les communes et syndicats - Convention**

**M. Daniel DOUARD**

C'est également dans les transports scolaires : afin d'assurer la sécurité des élèves de maternelle en particulier. Pour ceux qui mettent à disposition des accompagnants par les communes ou les syndicats, pour les circuits scolaires, il est proposé un montant forfaitaire annuel pour chaque service de transport scolaire concerné de 2 880 euros par an par accompagnant. Comment a été décidé ce prix ? Nous avons considéré qu'il y avait deux heures par jour de transport à 10 euros de l'heure multiplié par le nombre de jours de transport, c'est-à-dire 144 jours de scolarité, ce qui fait un total de 2 880 euros. C'est à fixer, c'est le montant à payer par EPN aux communes qui mettent des personnes à disposition, et avec une convention-type bien sûr.

**M. Jean-Paul HEROUARD**

Moi, je veux bien 2 880 euros. J'ai fait un petit compte pour mon personnel et cela nous coûte 3 233 euros charges incluses. Et c'était pour 1 h 30 de travail.

**M. Guy LEFRAND**

Tu le payais trop cher.

**M. Jean-Paul HEROUARD**

Oui, mais il y a de l'ancienneté.

**M. Daniel DOUARD**

C'est une avancée que nous faisons par rapport à ce qui se faisait parce qu'il y avait des communes qui se faisaient rembourser et des communes qui ne demandaient rien du tout, alors pour harmoniser tout le monde et que tout le monde puisse mettre des personnels au service accompagnant, ce serait bien que les communes retouchent. Je crois que c'était dans le bon sens que nous faisons cette proposition.

**M. Guy LEFRAND**

Nous l'avons fait pour accompagner les communes davantage qu'elles ne le sont aujourd'hui.

**Mme Françoise CANEL**

J'étais un petit peu comme mon collègue parce que le compte n'est pas juste. Vous dites l'heure, mais il y a toutes les charges qui vont avec. Nous en avons discuté à la commission. On nous a dit « on va voir ». Je vois pour la commission « avis favorable ». Notre demande n'a pas été prise en compte.

**M. Daniel DOUARD**

Madame CANEL, actuellement demandez-vous de l'argent à l'Agglomération ? Non !

**M. LEFRAND**

Donc on passe de zéro à 2 800.

**Mme Françoise CANEL**

Mais quand on demande quelque chose en commission, on pourrait avoir une réponse.

**M. LEFRAND**

Actuellement, vous ne touchez rien. Nous vous proposons de toucher 2 800.

**Mme Françoise CANEL**

Oui, mais le compte n'y est pas.

[Exclamations]

**M. Guy LEFRAND**

Nous pouvons faire très simple : nous pouvons retirer la délibération, comme cela vous continuerez à toucher zéro. Il faut être sérieux.

**M. Daniel DOUARD**

Ceci dit, Madame CANEL, dans ma commune, je mets des ATSEM. Ils sont déjà payés, donc je ne vais pas les payer en plus.

**Mme Françoise CANEL**

Vous prenez le problème dans son ensemble.

**M. Jean-Luc CINTRAT**

Je voulais confirmer que nous n'avions rien du tout et que c'est mieux d'avoir quelque chose.

[Applaudissements]

**M. Guy LEFRAND**

Qui est contre le fait qu'on donne plus aux communes ? Qui s'abstient ? Merci pour belle unanimité.

**Le Conseil communautaire :**

- **FIXE** à 2 880 €/an/accompagnant, le montant forfaitaire d'indemnisation des communes et syndicats mettant à disposition d'EPN, des accompagnants pour les transports scolaires des maternelles et des primaires, **ADOpte** les termes de la convention type et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** cette convention avec chacun des acteurs institutionnels concerné et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

---

### Plan Vélo EPN – Mise en œuvre de la phase II

**M. Daniel DOUARD**

Concernant le plan vélo, les actions de la phase 2, la phase 1 étant finie pour 2019. Nous avons fait des lignes de parcours, ce ne sont pas que des pistes cyclables, ce sont des parcours vélo. Pour le projet de développement pour 2020-2021, la phase 2 s'inscrit évidemment avec le plan climat air énergie, dont Xavier nous a parlé tout à l'heure, et le programme d'organisation d'action, volet déplacement, du PLUi HD. Ce programme fixe l'objectif d'atteinte 6 % de part modale des déplacements en vélo d'ici 2030 et 15 % d'ici 2050. Pour contribuer en 2020 à cet objectif, il s'agit du maillage de 14 km de voies supplémentaires cyclables, ainsi que le développement du service vélo à la fois pour les particuliers mais également pour les entreprises. Nous avons donc décidé en 2020 de continuer le déploiement des itinéraires dans la périphérie d'Evreux, ainsi que vers Saint-André-de-l'Eure – je peux vous donner le détail si vous voulez –, et de continuer entre autres la concertation publique pour améliorer et imaginer les futurs aménagements et services autour du vélo. Pour rebondir sur ce que l'on fait actuellement, même si je pense que vous le savez déjà, nous avons obtenu par ailleurs 40 % de subventions sur notre projet vélo, c'est-à-dire 390 000 euros, soit un montant nettement supérieur à ce que nous pensions pouvoir toucher.

Nous avons aujourd'hui 105 vélos à assistance électrique en location moyenne et longue durée, dont 35 vélos ont été loués en une journée et demie. Nous avons acquis 70 vélos de plus, tous loués en moins de quinze jours. Vous voyez le développement du service vélo. Nous pensons pouvoir acheter 100 vélos supplémentaires pour la prochaine année, en début d'année. Nous avons également acheté des vélos pour les personnes handicapées, n'est-ce pas Francine ? A ce sujet, après le vote, je vais te donner la parole juste pour quelques mots pour rappeler quelque chose. J'ai bien dit quelques mots, Francine. Tu m'as promis d'être brève.

**Mme Francine MARAGLIANO**

Monsieur le Président, mes chers collègues, merci. Vous avez évoqué l'achat de deux vélos adaptés. Vous voyez que cela a été un véritable succès puisque cela a été reconnu devant la commission européenne pour être nommé pour la deuxième année consécutive. Vous aviez demandé l'année dernière de mettre en avant le travail que vous faisiez, chacun dans vos communes, sur l'accessibilité. Nous avons fait ce travail pour rendre visible et communiquer. Chacun dans vos communes, vous faites des choses, donc nous vous avons envoyé un mail il y a quelques semaines pour venir nous dire ce que vous avez fait chez vous. Mais venez vraiment nous le dire, parce que nous avons eu très peu de réponses et la commission a lieu le 7 février. Si nous voulons mettre en avant tout le travail que vous avez fait, venez nous le dire. C'était le message de ce soir.

**M. Bernard BROCHOT**

Je vois qu'il y a beaucoup d'avancées sur la mobilité, on va dire le plan vélo. Je m'en félicite, c'est formidable, sauf qu'il n'y a absolument rien sur la Vallée de l'Iton. Pourtant je pense qu'au niveau du tourisme, il y a quelque chose à faire dans la charmante Vallée de l'Iton. Cela s'arrête à Gravigny grosso modo, et encore. C'était quand même inscrit au contrat de plan 2014-2016 si je ne dis pas de bêtise. Aujourd'hui, nous sommes en 2019 et il n'y a toujours aucune avancée du côté du secteur Nord de l'Agglomération.

**M. Daniel DOUARD**

Monsieur Bernard, il est en effet prévu de relier la voie verte Evreux-Le Bec Hellouin à la Cavée Boudin et la gare ferroviaire d'Evreux. C'est la fiche P du contrat de territoire. Il est proposé de mettre à l'étude en 2020 une somme de 272 000 € d'étude.

**M. Guy LEFRAND**

Ce n'est pas ça la question. Monsieur BROCHOT voudrait qu'au-delà de Gravigny, nous continuions vers la Vallée de l'Iton. Il y a tout un programme aujourd'hui mis en œuvre. Cette année, nous avons fait 33 km, nous continuons notamment – nous allons en parler juste après – vers Huest-Fauville parce qu'il y a aussi une demande importante de la part de militaires qui pourraient aller et venir en vélo de la ville vers la base aérienne 105. Nous allons continuer à le développer en araignée, avec des plans élaborés par les services. Cela en fait partie. Je vous rappelle que l'an dernier c'est 800 000 euros. Sur le budget 2020, ce sera probablement à peu près la même chose, donc nous faisons au fur et à mesure. Nous en discuterons au moment où nous voterons ces sujets. Je veux bien que l'on priorise plutôt chez toi que Huest et Fauville. Mais l'idée, plutôt que d'opposer les uns et les autres qui était une plaisanterie, c'est d'avancer au fur et à mesure.

**M. Bernard BROCHOT**

J'ai juste une petite anecdote sur les promesses qui n'engagent que ceux qui les croient évidemment. Notre cher Président, Jean-Louis Debré, en son époque, lorsque nous avons mis en place le projet d'assainissement collectif, Saint-Germain-des-Angles n'était évidemment pas dedans. Ça s'est arrêté à Normanville et après on a dit : « Non, vous garderez pour un temps l'assainissement individuel ». Dans une première phase de 15 ans, en effet, le plan était tel quel, mais au bout de 15 ans il y aura une révision. C'était en 2002 je crois. Donc je ne pense pas que nous revenions à l'assainissement collectif et ce n'est peut-être pas souhaitable d'ailleurs.

[rires]

**M. Bernard BROCHOT**

Mais enfin, les promesses n'engagent que ceux qui y croient.

**M. Guy LEFRAND**

Justement, nous avons pris plus des engagements que des promesses sur le plan vélo. Cela correspond exactement au PCAET, et pour la première fois l'an dernier, alors que rien n'avait été fait pendant des années, 33 km de pistes et de bandes cyclables ont été réalisés pour 800 000 €, ce que vous avez voté. Nous continuons sur 2020, notamment vers Saint-André-de-l'Eure et vers la base. Il n'y a pas de raison de ne pas continuer vers Gravigny.

**M. François GANTIER**

Une petite remarque simplement, pour exprimer ma satisfaction que Gravigny soit dans le projet de plan vélo. C'est très bien. Je suppose que cette piste cyclable passera sur l'avenue Aristide Briand, si j'ai bien compris le sujet.

**M. Guy LEFRAND**

En partie, me dit-on.

**M. François GANTIER**

En partie. Cette avenue, vous la connaissez aussi bien que moi, elle est très passagère. Il y passe tous les jours entre 10 000 et 15 000 véhicules. Il faudra être très attentif pour la sécurité des gens à vélo parce que cela risque d'être très dangereux. Mais sinon, d'accord pour le plan vélo.

**Mme Diane LESEIGNEUR**

Merci Monsieur le Président. Je voulais dire un grand merci et tirer un grand coup de chapeau à l'ensemble des services qui ont travaillé sur ce plan vélo en un temps record. Nous ne l'avons pas trop bien vu, nous ne nous en sommes pas rendu compte, et il y avait énormément de fluidité entre les services et transurbain, parce que c'est eux qui se mettaient sur les locations de vélos, et cela s'est très bien passé.

Je voulais aussi faire ma pub : nous venons d'acquérir au niveau de transurbain, cinq vélos de courtoisie pour pouvoir dépanner les gens qui viennent à la boutique Véloo pour faire des réparations. Ils arrivaient avec leur vélo, mais repartaient à pied, donc ce n'était pas très satisfaisant. Nous faisons donc comme les vendeurs de voiture et nous avons cinq vélos de courtoisie, le temps de la réparation. Comme cela, les gens ne repartent pas à pied. C'est tout nouveau, cela date d'il y a quelques jours. Merci.

**M. Gérard SILIGHINI**

Je me réjouis aussi du développement de ce plan, et je reconnais, puisque je n'utilise, en tout cas en ville, pratiquement que mon vélo ou mes chaussures pour mes déplacements, que les choses s'améliorent. Il y a des jonctions qui n'existaient pas qui maintenant se font, et se font sans trop de difficultés. Il s'agit beaucoup de parcours : il y a quelques voies cyclables et quelques rues plutôt résidentielles d'ailleurs, autant que possible, qui sont utilisées. Il vaut mieux prendre des voies résidentielles plutôt que des voies traversantes. Je me fais l'écho de ce que vient de dire le maire de Gravigny. Hormis et ces logos magnifiques qui ont fleuri très vite un peu partout sur ces parcours, est-il prévu des mesures particulières pour ramener à la raison les automobilistes ? Parce que ces petits logos ne suffisent pas. Clairement, ils ne suffisent pas. Je pense à des réducteurs de vitesse, à des aménagements de rue en quinconce, à des choses qui marquent bien la priorité de ces voies résidentielles pour des déplacements doux. Avez-vous quelque chose en tête pour l'améliorer ainsi et sécuriser les gens qui aujourd'hui se déplacent à vélo ?

La deuxième question s'adresse à Madame LESEIGNEUR. Avez-vous prévu un développement possible du mix bus vélo ? Des bus qui permettent d'emmener son vélo.

**M. Daniel DOUARD**

Si vous voulez, je vais répondre à Monsieur SILIGHINI puis à la première partie où vous nous demandez des aménagements de sécurité. Il est bien évident que nous allons continuer la concertation publique pour améliorer et imaginer les futurs aménagements et services autour du vélo. Là c'est un premier jet et nous faisons des réunions de concertation pour voir exactement là où les problèmes de sécurité vont pêcher et pouvoir y mettre des mesures en place.

**M. Guy LEFRAND**

C'est vrai qu'il faut que nous continuions. J'ai commencé à utiliser de plus en plus le vélo, notamment à Gravigny, quand on revient de la Vallée de l'Eure. Nous avons commencé à le faire et nous progressons chaque jour. Vous avez peut-être vu, si vous l'avez prise, la rue du Val lton où il y a d'un côté une piste cyclable et avant une bande cyclable. Cette bande cyclable, nous l'avons sécurisée aussi avec un espace surélevé et non plus seulement une bande blanche, etc. Donc oui, nous allons progresser. Ensuite, les quinconces, les chicanes, etc. pour ralentir la vitesse : vous qui habitez à Navarre, nous avons fait tout un plan d'aménagement sur la rue Saint-Germain, justement avec des chicanes pour essayer de faire baisser la vitesse. Aujourd'hui, cela apporte autant de difficultés que de solutions. La meilleure des solutions c'est le développement majeur des pistes cyclables. J'étais il y a quelques jours rue du Calvaire, la poterie, et là aussi nous avons tout un plan d'aménagement qui va permettre de sécuriser. Dans un premier temps il y a eu des aménagements, comme vous le dites, de logos sur la rue. Aujourd'hui nous allons continuer et sécuriser, améliorer ce qui a déjà été tracé.

**M. Gérard SILIGHINI**

Juste pour vous dire que je partage ce point de vue. Cela dit, on nous dit qu'on ne peut pas, surtout en ville, imaginer des pistes cyclables partout. On a un certain nombre de rues très étroites avec les trottoirs très étroits, donc ce n'est juste pas possible par endroits. Sur ces portions qui doivent faire partie de parcours cyclables sans être des pistes dédiées, je crois qu'il faut être extrêmement vigilant. Ma rue fait partie de ces éléments de parcours, elle est limitée à 30, c'est une bonne chose. Sur ces parcours-là, je crois qu'il faut faire en sorte que finalement les voitures sachent que lorsqu'elles veulent traverser lorsqu'il s'agit de ne pas aller loin, ne sont pas prioritaires.

**M. Guy LEFRAND**

Nous sommes d'accord. Nous avons pris, par exemple, le parti de développer plutôt l'avenue Aristide Briand que l'avenue Foch, quand on vient du centre-ville, justement pour passer sur ces voies parallèles. Nous faisons aussi le pari que les automobilistes à Evreux vont découvrir le vélo, parce que jusqu'à présent, il n'y en avait pas beaucoup. Le fait de multiplier notamment cette mise à disposition de vélos électriques, nous allons passer à 200, ça va commencer à devenir visible dans la ville donc je fais le pari que ça va pousser les automobilistes à être plus attentifs. De la même manière, je suis plutôt très réservé sur le fait de laisser les vélos venir en sens inverse dans une rue à sens unique pour les voitures. Je trouve que c'est dangereux. Nous avons des demandes mais je pense qu'aujourd'hui les automobilistes ne sont pas prêts pour ce genre de chose. Ils risquent de se faire surprendre. Pour moi, c'est un élément de dangerosité. C'est pour cela que je reste très réservé.

**Mme Diane LESEIGNEUR**

Rapidement, oui, nous y réfléchissons. Nous regardons les choses, nous faisons du benchmark. Il y a des villes qui le font. Il y a deux façons de faire. Par contre, nous avons abandonné l'idée de mettre des accroche-vélo à l'arrière parce que c'était extrêmement accidentogène. Par contre, des parkings ou des dépose-vélos sécurisés, ce qui permet de venir avec son vélo puis de faire une liaison, ce sont des choses sur lesquelles nous réfléchissons. Cela ne veut pas dire que nous allons le faire, tout doit se faire en cohérence au niveau du maillage et en sécurité.

**M. Alain NOGAREDE**

J'aimerais que nous menions une réflexion sur la possibilité de faire un style de location-vente : quand la personne a loué un an le vélo, pourquoi pas lui vendre à un prix réduit puisqu'elle aura déjà amorti une part de cette somme ? Cela permettrait peut-être de renouveler le parc de vélos d'une façon encore plus importante ? C'est une réflexion à mener.

**M. Guy LEFRAND**

C'est une réflexion qui est en cours. Nous sommes heureux que vous l'ayez également.

**M. Raphaël NORBLIN**

Lors de la réunion de la commission, j'avais soumis l'idée que l'on se penche sur une réflexion à moyen ou long terme sur la location ou la mise à disposition des vélos à des temps inférieurs à la journée. Aujourd'hui, nous avons à disposition une centaine de vélos et donc nous avons une centaine d'administrés, sans doute Ebroïcien ou qui habitent Gravigny, en tout cas dans la petite couronne d'Evreux, qui peuvent profiter de ce service. Mais si nous pensons à nos territoires ruraux, nous allons devoir transporter nos anciens et nos jeunes vers la ville centre et leur proposer peut-être des moyens de se déplacer. Je sais bien que ce n'est pas quelque chose de facile à mettre en place, c'est très onéreux. Ce n'est pas une réflexion que nous devons mener sur une année, c'est une réflexion à mener sur trois, quatre, ans pour voir comment le mener à terme. Peut-être pourrions-nous entamer cette réflexion pour qu'elle voit le jour.

**M. Guy LEFRAND**

C'est une bonne remarque. Aujourd'hui, nous avons fait un choix différent, plutôt la location de moyen-long terme, parce que, vous l'avez dit, c'est monstrueusement onéreux. Quand les gens les louent pour une heure, ils les prennent, ils les balancent et nous avons bien vu toutes les difficultés sur les grandes agglomérations, qui pourtant ont des moyens largement plus élevés que les nôtres. Surtout que là ce sont des vélos électriques et dès lors qu'ils sont abîmés, cela coûte monstrueusement cher. De toute façon, nous aurons à avoir une réflexion globale sur toute la mobilité de manière générale en début de prochain mandat, notamment sur les zones rurales ou urbaines. C'est évident.

**M. Daniel DOUARD**

Juste pour finir et répondre à notre collègue : effectivement, en 2020 déjà, il est prévu l'étude Evreux, Prey, Grossœuvre et Saint-André. C'est prévu dans l'action Q du contrat de territoire. L'étude est proposée pour 2020 à hauteur de 380 000 euros, et les travaux à compter de 2021 pour environ 1,9 M€. C'est juste pour dire que nous allons commencer à sortir de la périphérie d'Evreux pour aller vers les zones rurales concernant les pistes cyclables.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE**, dans le cadre de la mise en œuvre de la phase II du Plan Vélo, les parcours cyclables proposés pour 2020, **DECIDE** d'étudier et d'aménager ces parcours pour favoriser l'usage des modes doux de déplacement vers :

- Guichainville, Prey, Gravigny, Amières-sur-Iton, Saint-Sébastien-de-Morsent, Parville, Aviron, Angerville et Huest,

- ainsi qu'au niveau des voies vertes d'Evreux – Le Bec Hellouin (finalisation de l'itinéraire) et d'Evreux – Saint-André-de-L'eure,

**FIXE** les tarifs de location mensuelle complémentaires suivants :

Rétroviseurs :	1 € par mois
Ecarteur de danger :	0,50 € par mois
Klaxon :	1€ par mois
Feu clignotant et feu stop pour vélo :	2€ par mois,

**APPROUVE** les améliorations proposées pour le service Véloo, **APPROUVE** la stratégie d'aménagement d'espaces de stationnements et de petite réparation :

- o Développer et améliorer le service de stationnement sécurisé et payant au pôle d'échange de la gare d'Evreux, en en confiant la gestion à la SPL Transurbain (gestion des abonnés et entretien des locaux) ;
- o Ouvrir les parkings publics payants aux stationnements vélo ;
- o Aménager, à titre expérimental, des abris vélos protégés à proximité des abribus ;
- o Equiper les parkings vélo de matériel de réparation,

**APPROUVE** la démarche de concertation citoyenne innovante pour le vélo, en ouvrant cette concertation aux utilisateurs du service Véloo, puis aux entreprises et aux usagers, **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toute les demandes de subventions afférentes au projet et à signer toutes les conventions, avenants éventuels et actes administratifs afférents à ce dossier

---

### Mise en oeuvre du Plan Vélo - Cheminement doux reliant Evreux à la commune de Huest - Aménagement de la section Fauville – Huest

**M. Daniel DOUARD**

Cheminement doux reliant Evreux à la commune de Huest et aménagement de la section Fauville-Huest. Il s'agit donc de prolonger ce cheminement jusque Huest. C'est une bande dissociée de la chaussée, d'une largeur de 2 mètres située dans l'Agglomération sur la commune de Fauville. Des travaux d'aménagement sont programmés à partir d'avril pour une durée de deux mois si vous en êtes d'accord. Le coût de l'opération est estimé à 140 000 euros, avec des subventions du conseil départemental de 50 % plafonné à 25 000 euros HT.

**M. Marc MORILLON**

Merci Monsieur le Président. Un complément parce que j'ai un petit plan devant les yeux, mais pour vraiment décoder, il faudrait peut-être mettre des couleurs sur ce plan de maillage et de développement. Ce qui m'interroge, car nous parlons de produit élevé en plan vélo ou en plan piéton, ce qui est élaboré jusqu'ici, c'est Evreux-Fauville en piétons. En intramuros, Fauville, il n'y aura rien ou ce sera partagé route et piste cyclable, je ne sais pas ce que vous attendez...

**M. Daniel DOUARD**

Une chaussée ! Une chaussée d'une largeur de 2 mètres.

**M. Marc MORILLON**

D'accord. C'est partagé ? C'est vélo et piétons ?

**M. Guy LEFRAND**

Mais séparés, pour répondre à une interrogation de Monsieur SILIGHINI tout à l'heure sur la dangerosité. C'est dissocié de la chaussée départementale. Ce sera une vraie piste cyclable.

**M. Marc MORILLON**

Pour l'instant, intramuros Fauville, ce sera le troisième plan qui était prévu ? Ce sera après ? C'est cela. Et quand vous parlez de l'entrée des militaires sur la base, ce sera aussi du futur ? Nous parlions du PLU tout à l'heure. C'est ce que j'ai cru comprendre, il y a quelque chose de ciblé. Merci.

**M. Marc PERRIN**

Juste une petite information parce que le plan que nous avons est en noir et blanc, assez grisé. Le tracé que vous prévoyez pour aller vers Saint-André-de-l'Eure, vers Prey, c'est en utilisant la route départementale...

**M. Daniel DOUARD**

Non, c'est en prenant l'ancienne ligne de chemin de fer actuellement désaffectée.

**M. Marc PERRIN**

Donc cela veut dire que l'un des emplacements réservés prévus au PLUI HD va déjà être utilisé l'année prochaine.

**M. DOUARD**

Les choses sont utiles, oui.

**M. Guy LEFRAND**

Sur le principe, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** l'aménagement d'un cheminement mode doux entre Fauville et Huest et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** toutes les subventions afférentes à ce dossier et à **SIGNER** tout document afférent

---

**Indemnité kilométrique vélo - Mise en place pour les agents d'Evreux Portes de Normandie**

**M. Guy LEFRAND**

Dans le même ordre d'idée, mes chers collègues, il vous est proposé de mettre en place pour la première fois sur notre territoire une indemnité kilométrique vélo pour les agents d'Evreux Portes de Normandie. Nous l'avons proposé il y a quelques jours également pour les agents de la ville d'Evreux, donc c'est valable pour l'ensemble du personnel, puisqu'un décret d'août 2016 le permet désormais pour nos collectivités. L'employeur a la possibilité de prendre en charge tout ou partie des frais engagés. Il y a une limite, de mémoire : c'est 25 centimes d'euro par kilomètre parcouru. Il va être difficile de savoir combien le vélocycliste ou le vélocipédiste a effectué de kilomètres, donc a priori ce sera un remboursement forfaitaire de 200 euros par an, qui est le maximum autorisé. Aujourd'hui, il y a 18 000 agents sur l'ensemble de la France qui en bénéficient ; c'est relativement peu. Cela représente 1 % des fonctionnaires titulaires, néanmoins dans les villes où cela a été mis en place, il a été noté que le nombre moyen d'agents qui utilisent quasi quotidiennement le vélo a augmenté de 25 %. Ça fait beaucoup, mais chez nous aujourd'hui dix agents viennent en vélo. Ce n'est pas énorme, mais si cela peut pousser d'avoir davantage de pistes cyclables financées, cela fait partie de vraies améliorations du développement durable. Cela ne fera peut-être pas la une des journaux, mais cela y participe réellement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? J'aime quand vous faites l'unanimité.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents d'Evreux Portes de Normandie à compter du 1er janvier 2020, dans les conditions prévues par le décret n°2016-1184 du 31 août 2016

---

**Contrat de ville - Programmation 2019 – Projet de desserte scolaire « Cyclobus » - Subvention Wimoov**

**M. Driss ETTAZAOUI**

Merci, Monsieur le Président, bonsoir à toutes et à tous. Merci de bien vouloir excuser mon retard. Cette délibération concerne un projet de desserte scolaire que nous avons appelé le cyclobus. Notre intercommunalité s'inscrit dans l'innovation sociale puisque nous sommes la troisième collectivité, le troisième territoire en France à présenter ce type de projet qui s'inscrit dans la délibération précédente, le plan vélo dans sa phase 2. Ce projet est aujourd'hui en phase d'expérimentation sur le quartier de Nétreville. Dans ce quartier, nous constatons, et ce constat est partagé, une forte concentration de familles monoparentales, des difficultés financières prégnantes. Il vous est proposé d'accompagner l'association WIMOOV spécialisée dans la mobilité pour porter ce projet de cyclobus qui n'est ni plus ni moins qu'un vélo cargo qui permet le transport de huit élèves jusqu'à 9 ans, du domicile des parents jusqu'à l'école ciblée. Nous nous appuyons pour cela sur un mode participatif, sur l'association de parents d'élèves, celle du Bois Bohy. L'idée est de permettre à ces familles, je le disais tout à l'heure, souvent en grande difficulté, avec des problèmes liés à la mobilité, de pouvoir transporter leurs enfants d'un point A à un point B, le point A étant leur domicile et le point B étant l'école élémentaire en question. Cette opération permettra de gagner des points, en tout cas des bénéfices sur la fluidité du trafic, mais également sur la qualité l'air, aussi sur la santé, et ni plus ni moins sur l'attractivité de la ville, et donc sur l'attractivité de l'intercommunalité. Il vous est donc proposé d'accompagner l'association WIMOOV pour une subvention d'un montant de 4 000 euros, bien entendu partenaire de cette opération, mais aussi l'ADEME qui participe au co-financement de l'opération.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas d'opposition ? Adopté.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville, le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association WIMOOV pour la mise en œuvre du Cyclobus de desserte scolaire et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions, avenants éventuels et actes administratifs afférents à ce projet

## Gestion urbaine et sociale de proximité – Avenant n°2 à la convention cadre

**M. Driss ETTAZAOUI**

Il s'agit, Monsieur le Président, de la gestion urbaine et sociale de proximité. Il s'agit de vous demander de proroger la contractualisation pour coller au contrat de ville, et donc d'ajouter deux ans à la convention urbaine de proximité, donc jusqu'en 2022.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas de problème ? Adopté ?

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à la convention cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et tous documents y afférents et **AUTORISE** monsieur le Président à **SOLLICITER** toutes demandes de financement et à **SIGNER** tous documents y afférents

---

## Relais des services publics – Règlement intérieur

**M. Driss ETTAZAOUI**

Le règlement intérieur de la maison des services au public, la maison France Services aujourd'hui, puisqu'elle a été labellisée. C'est l'une des 460 premières maisons labellisées. Vous le savez, elle est située sur le quartier de La Madeleine. L'idée était de faire revenir les services publics de proximité au cœur d'un quartier important 16 000 habitants : la CAF, la Caisse primaire d'Assurance maladie, la mission locale, le planning familial. L'ensemble des partenaires de cette maison France Services ont élaboré ensemble un règlement intérieur, et il vous est demandé de bien vouloir l'approuver.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas d'opposition ? Adopté.

**Le Conseil communautaire :**

- **ADOpte** le Règlement intérieur du Relais des Services Publics et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les avenants éventuels à intervenir

---

## Cohésion sociale et territoriale – Programmation 2019 – 4ème phase – Subventions aux associations

**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante, mes chers collègues, la cohésion sociale et territoriale, quatrième phase de programmation 2019 de subventions aux associations telle qu'elle vous a été décrite. C'est du classique. Pas d'opposition ? Adopté.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 5 600 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

<b>PORTEUR</b>	<b>Territoire d'intervention</b>	<b>Intitulé et descriptif de l'action</b>	<b>Part EPN</b>	<b>Coût total du projet</b>
<b>Secours Populaire</b>	St André	<b>Ateliers cuisine</b>	1 600€	3 450€
<b>La Farandole</b>	EPN	<b>Lieu d'accueil Enfants-Parents 0-6 ans :</b>	2 000€	36 250€
<b>Les manches retroussées</b>	EPN	<b>La maraude solidaire</b>	2 000€	3 404€
<b>TOTAL</b>			<b>5 600€</b>	<b>43 104 €</b>

---

## Subvention de fonctionnement Association CURSUS - Année 2020

### Subvention de fonctionnement - Association ADIE 2020

### Subvention de fonctionnement - Mission Locale Pays d'Evreux et Eure Sud – 2020

**M. Guy LEFRAND**

Les trois dossiers suivants appellent ce dont nous parlions tout à l'heure, 50 % du montant octroyé en 2019 pour des associations. La délibération n° 35 appelle à verser à CURSUS 49 000 €. La n° 36, 2 500 euros à l'ADIE et 55 938 € à la mission locale de la ville d'Évreux et Eure Sud.

Délibération n° 35, pas d'opposition ? N° 36, même vote ? N° 37, même vote ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE DE VERSER** à l'association CURSUS, une subvention de fonctionnement d'un montant de 49 000 € représentant 50% du montant octroyé en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera du montant définitif octroyé pour l'année 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir.
- **DECIDE DE VERSER** à l'ADIE, une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500 € représentant 50% du montant octroyé en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera du montant définitif octroyé pour l'année 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir.
- **DECIDE de VERSER** à la MISSION LOCALE, une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 938 € représentant 50% du montant octroyé en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera du montant définitif octroyé pour l'année 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels.

---

**Conférence Intercommunale du Logement - Approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution 2020-2026 - Mise en œuvre de la politique d'attribution et des conventions opérationnelles**

**M. Xavier HUBERT**

Cette délibération a trait aux politiques d'attribution des logements sociaux. Ce sont des politiques importantes, et les réformes législatives récentes de 2014 à 2018 ont positionné les Agglomérations comme les acteurs de ces politiques d'attribution de logements sociaux. C'est la conférence intercommunale du logement qui a posé dans une première phase le cadre d'orientation, et vous voyez que dans la délibération sont rappelées les six orientations que la conférence intercommunale du logement a développé. Il nous appartient aujourd'hui de décliner de façon plus opérationnelle ces objectifs généraux et il vous est donc proposé de valider ce que l'on appelle la convention intercommunale d'attribution avec huit actions précises. Les huit actions sont plus concrètes. Si nous pouvons nous arrêter simplement aux deux premières, vous voyez que notre objectif serait d'atteindre par exemple 25 % d'attribution hors quartiers prioritaires de la ville, pour les demandeurs du premier quartile, c'est-à-dire le quart des personnes les plus démunies. L'action 2, à l'inverse, de maintenir des taux d'attribution équivalents, constatés les dernières années en quartiers prioritaires de la ville pour les demandeurs les plus fortunés des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quartiles. Et il y a huit actions ainsi déclinées pour rendre un peu plus opérationnelle cette politique d'attribution des logements sociaux. Il vous est donc demandé d'approuver la convention intercommunale d'attribution et de la mettre en œuvre dans le cadre de notre programme d'orientation et d'action du PLUi HD.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **ADOpte** la Convention Intercommunale d'Attribution adoptée par la Conférence Intercommunale du Logement le 22 novembre 2019, **DECIDE** la mise en œuvre des actions dans le cadre du Programme d'Orientations et d'Actions du PLUi-HD, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la Convention et tous les documents afférents et **INVITE** les communes disposant de logement locatif social sur leur territoire à délibérer pour autoriser la signature de la CIA

---

**Dispositif d'aide - Prime Prêt Accession sociale à la propriété - Logement Familial de l'Eure - Evreux - Quartier Prioritaire de la Ville - La Madeleine - Le Clos des Rêveries - Modification de la délibération n°32 du 20 février 2018**

**M. Xavier HUBERT**

Le LFE. Dans le cadre de notre politique d'aide à l'accession à la propriété, justement dans les quartiers prioritaires de la ville, le logement familial de l'Eure construit à deux pas de l'Agglomération sept logements de type 3 et 4, 73 à 83 m<sup>2</sup>, et nous avons décidé d'accorder une aide de 4 000 euros par logement qui serait ainsi vendu. Jusqu'à présent, nous donnions cette subvention directement au Logement familial de l'Eure. Or, il apparaît que cela pose des difficultés aux acquéreurs puisqu'il est sollicité des acquéreurs qu'ils aient un minimum d'apport personnel, et ces 4 000 euros ne peuvent pas servir d'apport personnel et freinent les acquéreurs potentiels dans l'attribution d'un prêt. La modification de cette délibération est d'autoriser, avec l'accord du LFE bien sûr, l'Agglomération à verser les 4 000 euros directement aux futurs acquéreurs pour qu'ils puissent se prévaloir d'un apport au moment de l'acquisition.

**Mme Maryvonne HANNOTEAUX**

Une petite question parce que j'ai remarqué que depuis un petit moment, les travaux étaient arrêtés. Je me suis posée la question : pour quelle raison. Cela fait au moins trois ou quatre mois que rien ne bouge.

**M. Guy LEFRAND**

Justement parce qu'une entreprise a fait faillite. J'ai posé la question au LFE et c'est pour cette raison. Avons-nous fait voter ? Oui, c'est bon, à l'unanimité.

**Le Conseil communautaire :**

- **MODIFIE** la délibération n°32 du 20 février 2018 et **DECIDE** de verser une subvention de 12 000 € au Logement Familial de l'Eure pour la commercialisation des trois premiers logements situés rue de Rugby, CLOS DES REVERIES, quartier de la Madeleine à Evreux, **DECIDE** de modifier la procédure d'octroi de l'aide communautaire en faveur de la primo-accession et l'accession aidée, **DECIDE** de verser directement son soutien financier de 4 000 € par logement aux futurs acquéreurs de l'opération le CLOS DES REVERIES et **AUTORISE** le Logement Familial à communiquer en ce sens

---

**Droit Commun -SILOGE -Réhabilitation de la Résidence Autonomie de la Madeleine - Subvention communautaire**

**M. Xavier HUBERT**

La SILOGE est propriétaire de la résidence autonomie de La Madeleine, qu'on appelait avant foyer de personnes âgées. Le CCAS de la ville d'Evreux gère cette résidence, et la CARSAT avait fait appel à projets pour réhabiliter et rénover cette résidence autonomie. Dans ce cadre, la CARSAT a accordé à la SILOGE un prêt pour financer la réhabilitation. La SILOGE maintenant sollicite de l'Agglomération une subvention à hauteur de 10 % du coût de l'opération hors honoraires, donc une subvention pour un montant de 262 309 euros pour réhabiliter cette résidence autonomie de La Madeleine.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Je vous remercie. Adopté.

**Le Conseil communautaire :**

- **OCTROIE** une subvention communautaire d'un montant de 262 309,00 € à SILOGE, correspondant à 10% du prix de revient de l'opération de réhabilitation de la Résidence Autonomie de la Madeleine, hors honoraires

---

**PRU Nétreville SECOMILE - Réalisation d'une Résidence Autonomie - Garantie d'emprunt CARSAT**

**PRU Nétreville SECOMILE - Réalisation d'une Résidence Autonomie Place Suffren - Garantie d'emprunts CDC**

**M. Guy LEFRAND**

Peut-être les délibérations n° 41 et 42 en même temps ?

**M. Xavier HUBERT**

Tout à fait. Nous sommes toujours dans le cadre d'une résidence autonomie, celle en construction ou construite de Nétreville. Il est demandé, de façon habituelle, que notre Agglomération garantisse les emprunts qui ont servi à la réalisation de cet ouvrage. La délibération n° 41 : 35 % de garantie de l'emprunt CARSAT et la délibération n° 42 : 35 % de l'emprunt Caisse des dépôts et consignations.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Délibération n° 41, pas d'opposition ? N° 42, même vote ?

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** d'accorder à la SECOMILE la garantie de l'emprunt souscrit auprès de la CARSAT, à hauteur de 35 %, soit 551 950 €, pour le financement de la construction d'une résidence autonomie sur le quartier de Nétreville à Evreux

- **DECIDE** d'accorder à la SECOMILE la garantie des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de 35 %, soit 1 716 384,25 €, pour le financement de la construction d'une résidence autonomie sur le quartier de Nétreville à Evreux

## Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Eure - Subvention de Fonctionnement 2019

**M. Xavier HUBERT**

Il s'agit de voter une subvention de 6 000 euros au profit de l'ADIL. C'est une délibération classique. On peut dire que l'ADIL, vous le savez, donne des consultations et des conseils sur l'ensemble du département de l'Eure. Que sur notre seul territoire EPN, ces consultations ont légèrement augmenté l'année dernière. Principalement il s'agit de traiter des rapports locatifs propriétaires bailleurs, et locataires preneurs. C'est une association utile que nous subventionnons habituellement. Cette année, il vous est proposé d'accorder 6 000 €.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Adopté.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € à l'ADIL de l'Eure, au titre de l'exercice 2019

---

## SAIEM – Modification du Capital social

**M. Xavier HUBERT**

La SAIEM. Cette délibération a trait à une règle du droit des sociétés qui indique que lorsqu'un nouvel associé d'une société intervient, il faut que les différents associés l'agrèent et donnent leur accord. Qu'en est-il en l'occurrence ? La SAIEM est une société d'économie mixte dont le patrimoine est principalement constitué de logements situés à Evreux. EPN détient une toute petite partie du capital, 0,17 % du capital social, 840 actions. Parallèlement à cela, la loi ELAN impose que les bailleurs sociaux se regroupent pour avoir au moins une taille critique de 12 000 logements sociaux, ce que n'atteignait pas à elle seule la SAIEM. C'est la raison pour laquelle elle s'est rapprochée d'un groupe national de logement social géré par CDC habitat, ex-SNI pour ceux qui connaissent, qui est implanté sur Caen-Rouen-Le Havre, mais qui n'était pas implanté dans le département de l'Eure et pas à Evreux. C'est donc un intérêt pour la SAIEM de se regrouper avec ce bailleur social important. Par ailleurs, la Caisse des dépôts et consignations veut céder à sa filiale ADESTIA, filiale habitat de la Caisse des dépôts et consignations, l'ensemble de la part du capital qu'elle détient, environ 40 % - la ville d'Evreux c'est environ 58 %. Pour que cette cession soit validée, elle doit être agréée par l'ensemble des actionnaires, dont EPN. C'est la raison pour laquelle il vous est demandé d'approuver la modification du capital social de la SAIEM AGIRE et d'accepter la cession des actions détenues par la Caisse des dépôts et consignations au profit de sa filiale ADESTIA, et d'agréer comme nouvel actionnaire le groupe ADESTIA.

**M. Guy LEFRAND**

Sachant que la ville d'Evreux, qui est un actionnaire important, l'a validé également au dernier conseil municipal. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** la modification du capital social de la SAIEM AGIRE ; **APPROUVE** la cession de la totalité des actions détenues par la Caisse des Dépôts et Consignations au profit du groupe ADESTIA ; **AGRÉE**, comme nouvel actionnaire, le groupe ADESTIA candidat au rachat des actions de la Caisse des dépôts et consignations, conformément aux modalités définies à l'article 12 des statuts de la SAIEM AGIRE ; **APPROUVE** l'augmentation de capital de la SAIEM AGIRE ; **APPROUVE** la modification des articles 6 et 7 des statuts de la SAIEM AGIRE ; **AUTORISE** le représentant d'Evreux Portes de Normandie à l'assemblée générale extraordinaire de la SAIEM AGIRE à voter en faveur de l'ensemble des résolutions portant sur cette modification de capital et à la constitution d'un pacte d'actionnaires à intervenir entre la Ville d'Evreux et le groupe ADESTIA.

---

## Contrat Enfance Jeunesse 2019/2022

**M. Claude ROYUX**

Merci, Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit du CEJ, le contrat enfance jeunesse par rapport aux actions qui ont été menées sur 2019 et les actions à venir sur le fonctionnement de la petite enfance. Cela va nous permettre d'attendre un produit financier de 700 000 euros par an sur les structures mentionnées sur la fiche et sur les fiches action concernant les structures de Saint-André-de-l'Eure et de Navarre. Il y a eu une petite évolution par rapport à cela. Nous demandons que Monsieur le Président ou son représentant puisse signer avec la CAF ce contrat enfance jeunesse, et l'avenant pour la ville d'Evreux, sachant que Saint-Michel a diminué en effectif et augmenté du côté de Navarre.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Adopté. Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** le Contrat Enfance Jeunesse ainsi que les documents afférents pour la période 2019/2022 à passer avec la CAF et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse Ville d'Evreux ainsi que les documents afférents pour la crèche Saint Germain (Navarre) pour l'année 2019

---

**Petite enfance - Tarifs années 2020 - 2021 - 2022**

**M. Claude ROYOUS**

Il s'agit de faire appliquer les tarifs, de demander aux parents cet effort. C'est un tarif imposé par la CNAF, nous n'avons pas grand-chose à dire.

**M. Guy LEFRAND**

Il faut tout de même le voter.

**M. Claude ROYOUS**

Il faut le voter. Pour rappel, le tarif le plus bas concernant les familles, c'est 36 centimes/l'heure, et le plus haut environ 2,50. Si nous faisons une ligne : le coût moyen environ est de 1 euro/heure.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. De toute façon, nous n'avons pas grand-chose à dire sur ces tarifs. Personne ne s'y oppose ?

**Le Conseil communautaire :**

- **FIXE** les tarifs 2020, 2021 et 2022 des structures d'accueil de la petite enfance (Multi-accueil, Micro-crèches, Crèche familiale, Halte-garderie), conformément aux barèmes de la CNAF

---

**Syndicat mixte Intercommunautaire de la Rivière Eure 2ème section (SIRE) - Adoption des nouveaux statuts du syndicat - Transfert de la compétence GEMA - Désignation des représentants d'EPN**

**M. Michel COCHON**

Chers collègues, bonsoir. Concernant le syndicat mixte intercommunal de la Rivière Eure 2<sup>e</sup> section, compris entre Heudreville-sur-Eure et Bueil, il est demandé, suite au retrait de l'Agglomération Seine-Eure qui a fusionné avec Eure Madrie Seine, les services de la préfecture ont demandé au SIRE 2 de reprendre ses statuts, notamment à travers la réactualisation des membres constituant le syndicat et la modification du périmètre. Concernant les représentants d'EPN, il y a 6 titulaires et 3 suppléants. Il vous est demandé de reconduire et d'approuver la modification des statuts.

Un petit rappel, les titulaires sont : votre serviteur, Marie-Pierre Lamy, Saint Vigor ; Franck Lamblardy, Fontaine-sous-Jouy ; Michel Philippe, Fontaine-sous-Jouy ; Joël Bucaille, Jouy-sur-Eure ; Stéphane Petroz, Jouy-sur-Eure. Les suppléants : Philippe Amar, Saint-Vigor ; Thomas Dehaumont, Fontaine-sous-Jouy ; Pierre Bailhache, Jouy-sur-Eure.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Donc, ceux qui étaient déjà là. C'est juste lié à la fusion. Pas d'opposition ? Merci.

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat mixte Intercommunautaire de la Rivière Eure 2<sup>ème</sup> section (SIRE 2), **DECIDE** de transférer au SIRE 2 les missions 2 et 8 de la compétence GEMAPI :

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

**DECIDE de RECONDUIRE** en qualité de représentants titulaires et suppléants d'Evreux Portes de Normandie au sein du Comité syndical du SIRE 2 :

**Titulaires :**

Michel COCHON (Vice-président EPN)

Marie Pierre LAMY (Saint Vigor)

Franck LAMBLARDY (Fontaine sous Jouy)

Michel PHILIPPE (Fontaine sous Jouy)

Joël BUCAILLE (Jouy sur Eure)

Stéphane PETROZ (Jouy sur Eure)

**Suppléants :**

Philippe AMAR (Saint Vigor)

Thomas DEHAUMONT (Fontaine sous Jouy)

Pierre BAILHACHE (Jouy sur Eure)

---

## GEMAPI - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton - Subvention d'équipement 2019

**M. Michel COCHON**

La GEMAPI. C'est un versement de subvention d'équipement au SMABI. Il ne s'agit pas de donner de l'argent supplémentaire au SMABI, mais de faire une opération budgétaire favorable aux finances d'EPN. C'est-à-dire qu'on sépare en deux ce qui est versé, on sépare ce qui est versé en fonctionnement et en investissement. Il y a une subvention de 5 800 euros pour une acquisition de zone humide, et une subvention de 30 957 euros pour une restauration de zone humide sur la commune de Mesnil-sur-Iton, et une subvention de 1 000 euros pour du besoin en matériel informatique. Donc le total de cette subvention d'investissement est de 37 257 €.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas d'opposition ?

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de **37 257 €** au syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton (SMABI) au titre de l'année 2019 et **AUTORISE** le Président d'Evreux Portes de Normandie à signer la convention de subvention d'équipement 2019 à passer avec le SMABI, et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

---

## Prix de l'eau et de l'assainissement 2020

**M. Guy LEFRAND**

Monsieur DOSSANG pour la délibération du conseil communautaire de ce soir la plus importante.

**M. Guy DOSSANG**

Et j'espère la plus courte. Il s'agit du prix de l'eau et de l'assainissement proposé pour 2020. Ces prix évoluent à la baisse pour une grande partie des communes par rapport aux tarifs 2019. Ainsi, une baisse de 3 % est prévue pour l'eau potable sur les communes dont le prix est le plus élevé, c'est-à-dire les 37 communes de l'ex-GEA où le prix passe de 1,36 € au m<sup>3</sup> à 1,319 €, et la commune de Muzy où le prix était de 2 € par m<sup>3</sup> et passe à 1,94 €. Les autres prix restent inchangés, ainsi que l'assainissement.

**M. Guy LEFRAND**

Enfin une bonne nouvelle. Vous êtes content, Monsieur NOGAREDE ? On ne vous entend pas.

**M. Alain NOGAREDE**

Oui, je suis satisfait. Nous sommes sur la bonne voie, il faut continuer.

[rires]

**M. Alain NOGAREDE**

Je voulais évoquer un point qui dépasse un peu le cadre de l'eau. Les conseils municipaux ou EPN ont voté ou pas voté avant le 31 décembre des augmentations ou pas d'augmentation des tarifs. Je crois qu'il y a des choses qui sont passées inaperçues dans les communes, c'est-à-dire quand il n'y a pas eu de vote, par exemple, les tarifs, les services vont rester au 1<sup>er</sup> janvier à la même hauteur à laquelle ils étaient au 31 décembre. Je crois que c'est important de le faire savoir parce que c'est non négligeable dans le contexte actuel national et donc au niveau d'EPN c'est pareil. Quand on voit le nombre de pauvres qui augmente, comment préserver le peu de pouvoir d'achat qui reste. Nous n'avons pas la faculté d'augmenter les salaires ici. La seule possibilité c'est d'avoir les tarifs les plus bas possible. Donc tout ce qui contribue à cela est bon. Il faut faire savoir que pour tout ce qui n'a pas été voté avant le 31 décembre, les tarifs seront sans augmentation. C'est vrai pour l'ensemble des conseils municipaux, et pour le conseil d'Agglomération EPN aussi. Je pense aux transports par exemple. Il n'y aura pas d'augmentation au 1<sup>er</sup> janvier.

**M. Emmanuel CAMOIN**

J'ai un petit calcul, en fait tout cela, c'est une question de présentation. On part sur un calcul de l'eau à 120 m<sup>3</sup>, si on prend un studio avec deux personnes qui ont ponctionné 50 m<sup>3</sup>, ce qui est aujourd'hui à 1,8 € sur 120 m<sup>3</sup>, par le coût d'abonnement, et Monsieur NOGAREDE connaît bien ce sujet-là, on va l'augmenter d'1 euro, c'est-à-dire qu'on passe de 1,88 à 2,88. Ce qui veut dire que moins on se lave, plus on paye cher.

**M. Guy LEFRAND**

Effectivement c'est bien de se laver de temps en temps et se rappeler aussi à sa mémoire. Je rappelle que nous avons agi à la fois sur le prix de l'eau et nous avons agi également sur le prix de l'abonnement. Il y a trois ans nous avons baissé de 5 % le prix de l'eau, le moins que l'on puisse dire c'est que ce n'était pas comme cela auparavant, et il y a deux ans nous avons baissé de 10 % le prix de l'abonnement, justement pour tenir compte de ceux qui utilisent peu d'eau, de manière à ne pas les pénaliser.

De la même manière, aujourd'hui, nous continuons à baisser de 3 % le prix de l'eau. C'est donc 5+3. Je ne dis pas 8 parce que cela ne fait pas tout à fait 8, c'est 3 % de 95 %. Donc nous continuons comme nous l'avons fait depuis le début du mandat à travailler.

Pourquoi avons-nous réussi cela ? C'est aussi parce que nous avons investi. Je rappelle que lorsque nous sommes arrivés, le taux d'arrivée de l'eau dans les ménages partant du château d'eau était de 64 %. Nous sommes aujourd'hui à 70 %, donc c'est compliqué, nous n'avons gagné que 1 % par an. Je rappelle que la moyenne en France est 85 % de l'arrivée de l'eau, donc le taux de fuite est à 15 %. Lorsque nous sommes arrivés, le taux de fuite était à 36 %. Aujourd'hui, il est à 30. Il y a encore du travail, mais c'est justement parce que nous faisons attention à avoir cet équilibre entre la baisse du prix et la nécessité de continuer à avoir des investissements que nous avons fait ce subtil équilibre compliqué entre la capacité à réduire les fuites tout en baissant et en ne faisant pas porter des difficultés impossibles sur les ménages.

**M. Guy DOSSANG**

Je rappelle juste que la première baisse a coûté au budget eau 380 000 euros ; la seconde 320 et celle-ci 220. Sur un mandat, il faut tenir le budget.

**M. Guy LEFRAND**

C'était important de le rappeler. Personne n'est contre la baisse du prix de l'eau ? Merci.

**Le Conseil communautaire :**

- **FIXE les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2020**

---

#### Prix du branchement forfaitaire Eaux usées pour l'opération Caër (Normanville)/le Boulay Morin

**M. Guy LEFRAND**

Là aussi un beau dossier. Merci à Monsieur le maire du Boulay Morin et Monsieur le maire de Normanville d'être intervenus.

**M. Guy DOSSANG**

Suite aux diverses remarques des riverains et du maire de Normanville, pendant les réunions publiques dans le cadre de l'assainissement de Normanville et de Boulay Morin – nous avons donc bien écouté les gens –, j'ai demandé aux services, avec l'accord du Président, de revoir les tarifs et d'essayer d'étudier au mieux cet abonnement qui était de 2 950 €, qui est tout de même une somme importante. Il ressort que, pour cette opération groupée – je dis bien pour cette opération groupée, il y a un peu plus de 200 branchements –, avec les aides de l'Agence de l'eau, nous proposons pour le montant des travaux un coût de 1 800 € TTC à la place de 2 950 €, sachant que le coût réel est de 1 866 €, avec toutes déductions possibles.

**M. Guy LEFRAND**

C'est un dossier important, car l'objectif n'est pas de faire du gras sur le dos des gens qui sont raccordés justement à l'assainissement collectif ; nous en parlions tout à l'heure. A la demande des maires et près les études qu'a faites le Vice-président, nous avons pu proposer de passer à 1 800 €, soit moins que le coût réel.

**M. Alain NOGAREDE**

C'est une très bonne décision. Pourquoi ? D'abord pour les gens qui vont se raccorder, mais deuxièmement le CTEU a une incapacité qui dépasse ce qu'il fait actuellement. Chaque fois que nous aurons quelqu'un, un abonné, de plus au CTEU, cela permettra dans les années qui viennent, justement, peut-être de baisser un peu le coût de l'assainissement.

**M. Guy LEFRAND**

Bien évidemment. A partir du moment où nous avons des coûts fixes, malheureusement ce CTEU a été vu de manière beaucoup trop grande puisqu'il est aujourd'hui à 140 000 équivalents habitants, alors que seuls 70 000 équivalents habitants sont raccordés. C'est-à-dire que chaque habitant paye deux fois plus cher l'assainissement qu'il devrait payer s'il avait été correctement équilibré par rapport aux besoins du territoire.

**M. Georges SENKEWITCH**

Ce coût à 1 800 euros pourrait-il être reporté sur de nouvelles opérations ?

**M. Guy LEFRAND**

L'objectif aujourd'hui qui a été proposé par le Vice-président et que nous avons validé au bureau, c'est d'être au coût réel. Nous avons aujourd'hui cette opération à 1 800 euros parce que nous avons une subvention importante de l'Agence de l'eau sur cette opération ; 2 950 euros est le prix normal, notamment pour des branchements individuels à l'assainissement collectif. Donc aujourd'hui, la règle qui prévaudra désormais sera de facturer au coût réel.

Cette fois-ci, nous avons eu beaucoup de subventions, ce qui nous permet de passer de 2 950 à 1 800 €, le coût réel est 1 866. Il y a 66 euros par personne qui sont pris en charge par l'Agglomération, mais je ne peux pas vous promettre qu'à chaque fois ce sera 1 800 euros, cela dépendra du coût réel.

**M. Georges SENKEWITCH**

Je me souviens, sur ma commune, au début du mandat, lors d'une réunion publique lorsque le coût avait été annoncé à 2 950 euros pour le prix du raccordement plus le coût chez les particuliers qui s'élevait à minima à 5 000 euros, et bien sûr parfois beaucoup plus, le lendemain, les administrés m'ont confié qu'ils n'étaient plus pressés de voir l'assainissement collectif arriver sur la commune.

**M. Guy LEFRAND**

Encore une fois, nous pouvons comprendre. C'est compliqué pour un habitant de dire « vous allez passer obligatoirement à l'assainissement collectif, mais cela va vous coûter 5 000, 6 000, 8 000 euros. » Oui, c'est compliqué. En même temps, nous parlons aussi d'environnement, de développement durable et de protection de la planète. L'assainissement collectif est meilleur pour la planète que d'épandre sur le SPANC. Encore une fois, aujourd'hui nous sommes au coût réel.

**M. Georges SENKEWITCH**

Oui, mais lorsque de l'autre côté, on a des retraités qui ont des petites pensions ou à l'autre bout des jeunes qui viennent d'investir dans des pavillons, c'est parfois bien compliqué d'investir dans un assainissement collectif.

**M. Guy LEFRAND**

Nous sommes d'accord, c'est bien pour cela que nous essayons de calculer au plus juste pris.

**M. Guy DOSSANG**

Je rajouterai même qu'au niveau des travaux, avec l'Agence de l'eau, nous avons réussi, si c'est groupé, à ce que les gens ne payent en moyenne que 65 % du coût réel.

**M. Bernard BROCHOT**

Juste une précision quand même, les gens qui sont en assainissement non collectif, des jeunes ménages qui construisent, il faut bien qu'ils paient le prix de la fosse septique aussi, qui est à peu près équivalent, si ce n'est plus, au prix demandé en collectif.

**M. Guy LEFRAND**

Sachant que le règlement sur le non collectif évolue régulièrement, il est régulièrement remis à jour. Le non collectif commence à revenir cher aussi aujourd'hui. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**M. Arnaud MABIRE**

Je voulais juste vous remercier au nom des habitants de Normanville, et puis rappeler une petite précision. Pourquoi avons-nous eu beaucoup d'aides de l'Agence de l'eau ? C'est que nous sommes en creux de vallée.

**M. Georges SENKEWITCH**

Lorsque l'on habite en altitude... Points de suspension ! [Rires.]

**Le Conseil communautaire :**

- **FIXE à 1 800 € le tarif forfaitaire pour l'opération d'extension de l'assainissement collectif réalisée à Caër (Normanville) et pour partie au Boulay-Morin**

---

#### Assainissement collectif - Règlement du service - Modification des articles 12, 20 et 27

**M. Guy DOSSANG**

L'article 12, c'est juste pour aider les usagers qui ont besoin d'une pompe de relevage. L'aide de l'Agglomération est de 2 500 euros. Plutôt que de passer en conseil communautaire, c'est le président qui pourra, après étude du dossier, donner son accord.

L'article 20 c'est juste « la redevance d'assainissement est également assise sur le volume d'eau prélevé directement en milieu naturel ». Il faut rajouter « ou prélevé directement dans le milieu naturel », parce qu'avant cela n'y était pas, ainsi que « les modalités de facturation de la redevance d'assainissement collectif quand c'est puisé dans le milieu naturel ».

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Tout le monde te fait confiance.

**Le Conseil communautaire :**

- **MODIFIE l'article 12 du règlement d'assainissement collectif qui sera ainsi rédigé :**

*Deuxièmement, quand la construction de l'immeuble est antérieure à la date de mise en service du réseau.*

*EPN participera financièrement à l'acquisition de cette installation sur la base d'un plafond de 2 500 Euros, sur la base d'une installation par immeuble.*

Cette aide financière sera versée au demandeur, sur décision du Président, après instruction du dossier par la Direction sur pièces justificatives de la dépense et du contrôle de l'installation par cette même direction. Toutefois, il restera à la charge du propriétaire de l'immeuble les frais d'entretien, de fonctionnement et de renouvellement dudit ouvrage.

**DELEGUE** au Président le pouvoir de décider le versement de cette aide financière à l'acquisition de l'installation mentionné à l'article 12 du Règlement et **AUTORISE** le Président à déléguer ce pouvoir de décider le versement des aides financières à l'acquisition de l'installation mentionné à l'article 12 du Règlement, au Vice-président chargé de l'eau et assainissement ;

**MODIFIE** l'article 20 du règlement d'assainissement collectif qui sera ainsi rédigé :

En application du Décret du 24 octobre 1967 et de ses textes d'application, l'usager dont les installations sanitaires sont raccordables, ou sont raccordées à un réseau public d'évacuation des eaux usées, est soumis au paiement de la redevance assainissement dont les tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire d'EPN.

Les dépenses engagées par EPN pour collecter et épurer les eaux usées sont équilibrées par les produits de la redevance pour service rendu à l'usager.

Cette redevance est assise sur le nombre de mètres cube d'eau prélevé sur le réseau public de distribution d'eau potable ou prélevé directement dans le milieu naturel ou sur des bases forfaitaires. En application de l'article R2224-19-4 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), les usagers ayant accès et utilisant le réseau d'assainissement public, et qui sont alimentés pour tout ou partie par l'eau d'un puits, d'un forage ou d'une nappe phréatique doivent produire une déclaration en Mairie et une autorisation sanitaire (autorisation préfectorale).

A cette rémunération s'ajouteront les divers droits et redevances additionnels perçus dans le cadre de la réglementation en vigueur pour le compte de la collectivité, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat.

La facturation et le recouvrement amiable est établie par prestataire en charge de la facturation mandatée par EPN

Le recouvrement contentieux sera assuré par la trésorerie municipale d'Evreux.

**MODIFIE** l'article 27 du règlement d'assainissement collectif qui sera ainsi rédigé :

Les établissements industriels, commerciaux et artisanaux raccordés au réseau d'évacuation des eaux usées communautaires, sont soumis au paiement de la redevance assainissement. Cette redevance est assise sur le nombre de mètres cube d'eau prélevée sur le réseau public de distribution d'eau potable ou prélevée directement dans le milieu naturel. Elle est fixée pour chaque exercice par le Conseil Communautaire d'EPN. Dans le cas où l'eau serait prélevée sur le réseau public, le nombre de mètres cubes facturés au titre de la redevance assainissement collectif et des taxes Agence de l'Eau sera égal au nombre de mètre cube facturés au titre de la redevance eau potable. Dans le cas où le prélèvement de l'eau se ferait directement sur le milieu naturel avec rejet dans le réseau public d'assainissement, pour les factures de redevances dues au titre de l'assainissement et de l'agence de l'eau, un compteur d'eau équipé d'un dispositif de relève à distance sera mis en place par L'Exploitant du réseau sur le système de forage privatif mis en place par l'abonné. Les frais à charge de l'abonné sont : la réalisation des travaux préalables permettant l'installation du compteur sur un emplacement défini, les frais d'entretien du compteur. En l'absence de mise en œuvre de compteur sur le forage privatif ou en cas de compteur inaccessible ou de non transmission des index réels relevés a minima une fois par an, le volume facturé sera un volume estimé sur la base de la consommation habituelle de l'abonné pour la période correspondante de l'année précédente s'il disposait d'un abonnement pour prélèvement d'eau sur le réseau public ou selon la consommation moyenne d'eau par entreprise/industrie équivalente constatée sur le territoire de l'agglomération. Toutefois, conformément à l'Article R 2224-19-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements à caractère industriel, commercial ou artisanal, dont la consommation dépasse annuellement 6 000 m3, peuvent être assujettis à une redevance pondérée par des coefficients de correction fixés par le Conseil Communautaire.

et **AUTORISE** le président à signer tout avenant relatif à toute actualisation juridique qui ne modifierait pas le sens du règlement d'assainissement collectif

---

Captage de Saint André de l'Eure - Demande d'abrogation de l'arrêté préfectoral de DUP du 05 Mai 1993

**M. Guy LEFRAND**

Nous abrogeons l'arrêté préfectoral sur le captage de Saint-André, parce qu'il n'y a plus de captage. C'est cela ? Qui est contre ?

**Le Conseil communautaire :**

- **DEMANDE** l'abrogation de l'arrêté préfectoral en date du 05 Mai 1993 portant Déclaration d'Utilité Publique des délimitations des périmètres de protection du captage de Saint André de l'Eure (ce captage est abandonné depuis 2017) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents relatifs à cette abrogation

---

**Commune du Plessis Hebert - Captage de la Neuville des Vaux - Révision de la DUP**

**M. Guy DOSSANG**

Nous révisons la DUP, car elle donnait un débit de 60 m<sup>3</sup>. Cela a été étudié par les services compétents et nous nous apercevons que nous pouvons aller à 120 m<sup>3</sup> sur 20 heures. EPN souhaite poursuivre pour mener à bien cette démarche et solliciter cette DUP.

**M. Guy LEFRAND**

Même vote ?

**Le Conseil communautaire :**

- **SOLLICITE** la déclaration d'utilité publique pour le captage de « la Neuville des Vaux » :  
- pour la dérivation des eaux pour un débit maximal de 105 m<sup>3</sup>/h conformément aux articles L. 214-1 à L.214-10 et L.215-13 du Code de l'Environnement  
- pour la révision des périmètres de protection du captage de la Neuville des Vaux, conformément à l'article L. 1321-2 du Code de la Santé Publique, et du code de l'expropriation,  
**S'ENGAGE à acquérir** et faire clôturer le(s) périmètre(s) de protection immédiate des captages, **S'ENGAGE à indemniser** tous tiers ayant subi un préjudice lié aux prescriptions de l'arrêté préfectoral, **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau et du Conseil Général les aides financières prévues et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces procédures réglementaires

---

**Station de radio téléphonie mobile - Conventions de téléphonie mobile FREE-Avenants de substitution au profit de la société ILIAD 7**

**M. Guy DOSSANG**

Free : nous changeons la convention. De Free, cela passe à une de ses filiales qui s'appelle ILIAD7.

**M. Guy LEFRAND**

Cela ne change rien, nous sommes tous d'accord ?

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants de substitution à intervenir pour transférer les conventions de téléphonie mobile liant Evreux Portes de Normandie à FREE au profit de la SAS ILIAD 7

---

**Auto-surveillance des Stations de Traitement des Eaux Usées du Sud EPN -Modalités de réalisation d'analyses par le laboratoire du service exploitation assainissement collectif - Convention**

**M. Guy DOSSANG**

L'auto-surveillance des stations de traitement des eaux usées. Nous parlons du CTEU. Veolia fait une partie, mais a des analyses à faire et elle va compléter ses analyses donc au laboratoire du CTEU qui refait son travail à Veolia.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ?

**Le Conseil communautaire :**

- **ADOpte** les termes de la convention à passer avec VEOLIA pour la réalisation des analyses des stations d'épuration des eaux usées du Sud d'EPN, par le laboratoire du service exploitation assainissement collectif d'EPN et **AUTORISE** le Président à signer cette convention et les éventuels avenants à venir relatif à cette convention entre EPN et Véolia

---

**Commune Le Plessis Grohan - Assainissement en traverse sur RD N° 74 - Subvention d'équipement**

**M. Michel MOLINA**

Merci. Une délibération classique. La commune du Plessis Grohan pour un assainissement sur la RD74. La participation d'EPN serait de 5 726,70 €.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ?

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune Le Plessis Grohan (5 726,70 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux

---

**Commune de Mouettes - Assainissement en traverse sur RD N°555 - Subvention d'équipement**

**M. Michel MOLINA**

La commune de Mouettes, assainissement traverse sur la RD555. EPN abonde la subvention de 35 % pour un montant de 11 836,65 €.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Même vote.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Mouettes (11 836,35 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux

---

**Règlement de voirie - Actualisation**

**M. Michel MOLINA**

Quelques modifications du règlement de voirie. Tous les maires ont reçu le nouveau règlement de voirie. Il y a eu des modifications faites que vous connaissez déjà puisqu'elles vont dans le sens de l'amélioration de ce que nous faisons déjà aujourd'hui. Cela n'a pas souffert d'observation lors de la commission de voirie.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ?

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** la mise à jour du règlement de voirie d'EPN

---

**Déviations Sud/Ouest – Ouverture de la bretelle d'Arnières s/Iton - Convention EPN/DREAL**

**M. Michel MOLINA**

Il vous est demandé de faire une convention d'entretien et de maintenance avec l'Etat par le biais de la DREAL, la Direction régionale, tout simplement pour l'entretien de premier niveau, tout de même important pour l'EPN.

**M. Guy LEFRAND**

C'était la condition sine qua none pour que l'Etat accepte d'ouvrir cette bretelle.

**M. Alain NOGAREDE**

Je l'ai prise tout à l'heure et j'ai l'impression qu'il faudrait peut-être revoir les problèmes d'éclairage. Soit ce n'est pas bien réglé, ou il n'y en a pas, mais ce n'est pas commode la nuit.

**M. Guy LEFRAND**

C'est utilisé à titre transitoire et provisoire puisque la déviation a été bloquée par certains. Aujourd'hui, nous devons accepter les conditions actuelles telles qu'elles sont, sinon elle sera fermée. La discussion avec l'Etat est simple, c'est « soit vous la prenez dans l'état où elle est et vous la nettoyez, ou nous la fermons ». Malheureusement, il n'y a guère de discussion ou de négociation possible en ce moment avec l'Etat sur ce sujet. C'est du chantage mais pour les habitants c'est bien qu'elle soit ouverte.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE**, dans le cadre de la mise en service de la voirie sud du demi-échangeur d'Arnières sur Iton en bidirectionnelle, Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention d'exploitation relative aux bassins d'assainissement n°2 et n°2ter, au chemin Potier et à la bretelle d'Arnières avant mise en service de la déviation Sud-Ouest d'Evreux, les avenants et tous les actes à intervenir avec la DREAL

---

**Parkings de l'Hôtel de ville et de la gare d'Evreux – Rapport d'activité 2018**

**M. Michel MOLINA**

La société QPARK a en charge cette gestion par délégation. Depuis quelques années, EPN a en charge cette gestion. Nous resserrons donc, si je puis dire, « les boulons », pour avoir moins de négatif. Il y a encore des réserves pour améliorer cette gestion.

Elles sont énumérées sur la dernière page. Elles ne sont pas très importantes. Il faut quand même les approuver pour que le service puisse continuer à être un peu plus performant.

**M. Guy LEFRAND**

Donc nous prenons acte du rapport mais nous émettons des réserves. Il y aura bien un jour où il faudra que nous reprenions ces parkings. Il n'y a pas de vote, nous prenons acte.

**Le Conseil communautaire :**

- **PREND ACTE** du rapport d'activités du délégataire QPARK pour la gestion des parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare pour l'exercice 2018 et **EMET** les réserves et observations ci-après :

1 - Absence d'investissements sur les deux parcs valant non-respect de l'article 16 « Entretien et maintenance courante des ouvrages » du contrat de concession. Un constat d'huissier en date du 10 avril 2019 a été réalisé pour constater cette défaillance suivi d'une mise en demeure pour interventions vérifiées par les services de l'autorité concédante.

2 - En vertu de l'article 17 du contrat précité, le concessionnaire est tenu de constituer une provision de renouvellement prévu au compte d'exploitation prévisionnel qui devra être reversée à l'autorité concédante en fin de délégation. Qpark confirme ne pas comptabiliser de provisions de renouvellement pour anticiper les dépenses à intervenir mais plutôt en investissement au fur et à mesure des besoins, pour les amortir sur la durée normale d'utilisation.

3 - Non-respect du compte d'exploitation prévisionnel en contradiction avec l'article 22 du contrat de concession et absence de croisement des rubriques des dépenses et recettes comptables avec la présentation du compte de résultat. Les résultats annoncés n'atteignent pas les prévisions qui ont conduit à la construction du compte d'exploitation prévisionnel d'exploitation.

4 - Une enquête de satisfaction non représentative en raison d'un faible taux de retour du questionnaire ne permettant pas d'évaluer la satisfaction des usagers sur la qualité du service rendu dans son ensemble. En complément des précédentes réserves, une observation est formulée : aucun axe d'amélioration, ni de projet ne sont proposés par le délégataire pour dynamiser cette délégation pour les exercices à venir.

---

**Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents d'Evreux Portes de Normandie - Harmonisation des montants avec la ville d'Evreux, le CCAS et la Caisse des Ecoles**

**M. Guy LEFRAND**

Même délibération : appel à participation financière à la protection sociale complémentaire des agents d'Évreux Portes de Normandie. Il s'agit tout simplement d'harmoniser les montants entre la ville d'Evreux, le CCAS et la caisse des écoles, avec notamment la création d'une tranche supplémentaire qui n'existait pas à EPN. Cela ne pénalise en rien les agents et octroie même à certains deux euros supplémentaires. Pour votre parfaite information, je n'ai pas dû le dire tout à l'heure, c'est la même chose sur l'indemnité kilométrique. Ces deux délibérations devaient passer mardi dernier en CT, mais à la demande des organisations syndicales, ce comité technique a été repoussé pour pouvoir assister à la grève. Donc nous vous le faisons passer avant de le passer en comité technique qui sera passé début janvier exceptionnellement, mais c'est en accord avec les organisations syndicales qui de toute façon sont favorables au dossier. Pas d'opposition ? Adopté.

**Le Conseil communautaire :**

- **MODIFIE** ainsi qu'il suit la délibération 18 du 20 décembre 2012, **APPROUVE** les modalités de participation à la protection sociale complémentaire des agents d'Evreux Portes de Normandie au titre du risque santé et **AUTORISE** le versement de cette participation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et dans la limite des crédits budgétaires inscrits. Les bases de participation seront les suivantes :

Tranche	Détail tranche	Montant participation mensuel
1	De 0 à 1399,99 €	42 €
2	De 1400 à 1749,99 €	31 €
3	De 1750 à 2099,99 €	26 €
4	De 2100 à 2449,99 €	25 €
5	De 2450 à 2499,99 €	12 €
6	De 2500 à 2799,99 €	10 €
7	2800 € et plus	0 €

---

**Dotation de Solidarité Communautaire - Actualisation 2019**

**M. Guy LEFRAND**

Monsieur GROIZELEAU pour reprendre ce dont nous avons longuement délibéré en conférence des maires sur les DSC.

## **M. Bruno GROIZELEAU**

Un petit mot puisque c'est notre dernier conseil de la mandature. Monsieur le Président, vous m'avez fait confiance en 2014 pour être en charge des finances, et je vous en remercie. Nous avons fait, mes chers collègues, un gros travail sur les finances et nous pouvons être fiers du travail réalisé. Nous allons laisser une situation saine et nos différents budgets ont tous été améliorés pendant ce mandat. C'est pour cela que nous pouvons par exemple ce soir proposer une baisse du prix de l'eau, car nous avons eu un excédent en 2018 et nous l'aurons également en 2019. En 2014, je rappelle que nous étions dans le brouillard complet avec 18 mois de facturation en retard. Nous pouvons également ce soir répondre à la demande de la CRC et clôturer certaines zones.

Vous m'avez demandé, Monsieur le Président, d'harmoniser nos systèmes d'aide financière d'EPN vers les communes avant la fin du mandat. Si ce soir nous votons les délibérations n° 63 à 65, nous aurons un seul système en 2020. Je tiens à remercier l'ensemble des élus qui ont travaillé sur ce sujet avec moi, sans oublier Paul Flamme, DGS, Grégory Trump, Vincent Lagain et leurs services. Merci de m'avoir écouté.

Cette délibération n° 62, c'est la dotation de solidarité communautaire 2019, et c'est la dernière. Nous allons l'appeler « ancienne formule ». Cette DSC était sur des critères que nous pouvions comprendre avec la population ou le potentiel fiscal, l'effort fiscal, le nombre d'enfants, le nombre de logements. Vous verrez tout à l'heure dans la nouvelle DSC, c'est un peu plus technique. Nous avons donc actualisé avec les données et vous avez le tableau qui est joint et qui vous montre pour chaque commune cette DSC.

C'est très important cette année puisque ce montant sera figé, c'est-à-dire que dans le nouveau système que nous allons vous présenter, cette DSC va basculer en attribution de compensation. Donc le montant 2019 sera figé comme un transfert de compétences. Avez-vous des questions sur cette DSC ancienne formule 2019 dont le solde vous sera versé avant la fin décembre, donc dans très peu de jours ?

## **M. Guy LEFRAND**

Nous avons déjà beaucoup abordé le sujet à la conférence des maires. Qui est contre, Qui s'abstient ? Je vous remercie.

### **Le Conseil communautaire :**

- **VALIDE** l'actualisation des critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire pour 2019 (dernière année avant la refonte du système de péréquation) sur les bases suivantes :

- Population, potentiel fiscal et effort fiscal : fiche DGF 2018 émanant de la préfecture,
- Nombre d'enfants de moins de 14 ans : INSEE, recensement population 2016,
- Nombre de logements sociaux : DREAL Haute Normandie, répertoire du parc locatif social (RPLS) au 1er janvier 2018.

---

## Transformation de la Dotation de solidarité communautaire des 37 communes de l'ex GEA en attributions de compensation

### **M. Guy LEFRAND**

Nous passons la 64 avant la 63.

### **M. Bruno GROIZELEAU**

Cela va être plus facile à expliquer, nous allons passer la n° 64 avant la 63, et c'est donc la transformation de la dotation de solidarité communautaire des 37 communes du GEA, en attribution de compensation. Vous avez le tableau qui vous montre, par exemple, sur la première ligne Angerville-la-Campagne, mon cher Guy, avec une attribution de compensation de 92 262,62 €, une DSC de cette année va venir abonder de 48 233,92 €, et une attribution de compensation que nous appelons provisoire, je vous dirais pourquoi tout à l'heure, de 140 496,54 € pour l'année à venir 2020.

J'en profite pour vous dire aussi que cette transformation doit être votée par les conseils municipaux, mais il n'y a pas le délai de trois mois, donc vous avez un peu plus de temps parce que vous savez que nous sommes en année électorale, que vous avez peut-être terminé déjà les conseils et que vous ne voulez pas en faire un avant le mois de mars. Vous pouvez le faire après, mais le montant mensuel qui vous est donné en attribution de compensation ne tiendra pas compte de cette DSC. Il sera actualisé dès que votre conseil aura voté. Nous sommes bien d'accord ? Vous aurez ce montant à partir de janvier, comme l'an dernier, mais vous aurez un plus dès que votre conseil l'aura voté. Avez-vous des questions ?

### **M. Guy LEFRAND**

C'est clair là-dessus ? Tous les éléments étaient à la conférence des maires. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

### **Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** à l'unanimité la transformation de la Dotation de solidarité communautaire historique des 37 communes fondatrices de l'agglomération (communes ex-GEA) en attribution de compensation, **DECIDE** de **MAJORER** dès 2020, les attributions de compensation des communes intéressées et **INVITE** les 37 communes de l'ex GEA à délibérer pour accepter la révision libre de l'attribution de compensation les concernant

---

### **Dotation de Solidarité Communautaire 2020**

#### **M. Guy LEFRAND**

Nous revenons donc à la n° 63.

#### **M. Bruno GROIZELEAU**

La 63, c'est la dotation de solidarité communautaire 2020, et là l'ensemble des communes, c'est-à-dire les 74, toucheront cette dotation de solidarité communautaire. L'Etat a compliqué un peu les critères, avec deux critères obligatoires qui sont l'écart de revenu par habitant de la commune au revenu moyen par habitant de l'établissement public, et le potentiel financier par habitant de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant du territoire. Ces deux critères sont pondérés de la part de la population communale dans la population totale de l'établissement public. On ne pouvait pas faire plus simple. Par rapport aux critères que nous avons dans l'ancien, ces deux critères sont obligatoires et ils doivent représenter 50 % de la dotation de solidarité communautaire.

Le troisième critère est libre. Nous avons donc décidé que ce serait une part fixe par commune de 2 500 euros afin d'avantager plus les petites communes que les grosses communes.

Voilà ce qui vous est présenté ce soir, et vous avez le tableau joint pour vous montrer cette dotation. Pour que cette part fixe soit importante pour chaque commune, nous sommes partis sur un montant de DSC 2020 de 375 000 euros. Si les élus qui sont là au mois d'avril au moment du budget voulaient augmenter, on augmenterait, mais seulement sur la part variable puisque la part fixe resterait de 2 500 € par commune. Nous sommes d'accord ? Avez-vous des questions ?

#### **M. Guy LEFRAND**

C'est beaucoup plus favorable aux petites communes et aux communes rurales, et cela fait partie de ce que nous appelons un soutien communautaire.

#### **M. Jean-Claude JAMES**

Je voudrais plus de détails, quelques chiffres, en particulier concernant le revenu par habitant de la commune que je ne connais pas, le revenu moyen par habitant de l'établissement public de coopération intercommunale. J'aimerais disposer de ces chiffres.

#### **M. Bruno GROIZELEAU**

Normalement, ils vous sont joints.

#### **M. Guy LEFRAND**

C'est illisible.

#### **M. Bruno GROIZELEAU**

Ton revenu par habitant, il est de 13 480,77 € et le montant de l'ensemble de la communauté sort le revenu à 12 958 €. Ce sont des chiffres qui ont été moulinés par nos services sur les données qu'on nous a demandé. Par exemple, tu as la même chose sur le potentiel. Ce qui est plus dur à comprendre, c'est que l'on pondère ces chiffres par le ratio de ta population par la population de l'Agglomération, c'est-à-dire que c'est une usine à gaz.

Si tu as une question, le service de Grégory et Vincent Lagain sont à ta disposition.

#### **M. Guy LEFRAND**

Si nécessaire, Monsieur JAMES, les services peuvent même venir faire une explication si vous le souhaitez auprès de votre conseil municipal. Nous sommes à votre disposition parce que c'est suffisamment complexe et difficile pour que nous puissions le faire, donc s'il y a un maire ou un conseil municipal qui souhaite avoir une explication avec éventuellement un diaporama, nous sommes à votre disposition.

#### **M. Jean-Claude JAMES**

J'ai un conseil municipal qui n'est pas facile pour discuter. Exemple pour le PLUi : les dossiers ont été fournis, et personne n'est venu.

#### **M. Guy LEFRAND**

C'est parce qu'ils ont une totale confiance dans leur maire.

#### **M. Marc MORILLON**

Excusez-moi, mais je n'étais pas à la conférence des maires. J'ai discuté tout à l'heure avec M. LAGAIN.

Si j'en crois ce que je vois, il y aura un bonus quand même dans cette DSC aux communes. Je faisais la transition entre ce qu'on donnait en 2019 et l'avenir... Si c'est plus, c'est très bien.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Forcément. A partir du moment où la DSC ancienne formule est intégrée en attribution de compensation, la DSC nouvelle formule est un plus. Pour les communes qui ne touchaient pas de DSC, cette année pour les aider, nous avons donné un montant exceptionnel, ce qui veut bien dire une année en fonds de concours de fonctionnement, mais elles ne touchaient pas de DSC. A partir de l'année prochaine, tout le monde, les 74, toucheront de la DSC.

**M. Michel DULONDEL**

Le charmant village. Je fais une petite parenthèse. Vous noterez quand même dans le tableau que le revenu par habitant c'est Mesnil Fuguet qui est au maximum.

**M. Guy LEFRAND**

Ne te plains pas.

**M. Michel DULONDEL**

Je ne me plains pas.

**M. Guy LEFRAND**

Tu as les riches chez toi, nous nous avons les pauvres.

**M. Michel DULONDEL**

Voilà, je pourrai mettre des décorations de Noël en plus.

**M. Christian DE LANGHE**

J'ai juste une précision concernant les communes créditrices, et donc les communes débitrices de l'autre côté...

**M. Bruno GROIZELEAU**

C'est dans l'autre délibération, c'était celle d'avant. Ce n'est pas sur la DSC nouvelle formule, c'est sur les attributions de compensation, c'est-à-dire que nous avons gommé depuis le début du mandat, cela a quand même fait un coût de 550 000 euros, sur la voirie. Il y a encore des communes qui sont déficitaires puisque nous avons continué à faire des transferts de compétences, et nous avons transféré par exemple la petite enfance. Nous n'allons pas gommer à chaque fois en remettant à zéro. Nous avons remis à zéro la voirie, mais il y a en a qui étaient débiteurs. Dans les attributions de compensation, vous êtes débiteur, par exemple de 1 000 euros, mais comme vous aviez une DSC ancienne formule, cela vient gommer et avec la DSC nouvelle formule, cela devrait faire un plus. Ai-je été plus clair que la définition de la DSC nouvelle formule ?

**M. Guy LEFRAND**

C'est clair ? Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, et félicitations, Monsieur GROIZELEAU, pour le travail effectué là aussi avec les services, et l'unanimité obtenue qui montre la confiance que vous portent les élus de cette Agglomération. Mais ce n'est pas fini.

**Le Conseil communautaire :**

- **VALIDE** les critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire pour 2020 sur les bases suivantes :

- Une part variable (de 190 000 €) pondérée selon les critères suivants :
  - 180 000 € répartis sur la base de l'écart de revenu par habitant (DGF) de la commune par rapport au revenu moyen par habitant d'EPN pondéré de la part de la population communale dans la population totale d'EPN (soit 48% des 375 000 €)
  - 10 000 € répartis sur la base du potentiel financier par habitant (DGF) de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant sur le territoire d'EPN pondéré de la part de la population communale dans la population totale d'EPN (soit 2,7% des 375 000 €)
- Une part fixe de 2 500 € pour chaque commune soit une enveloppe de 185 000 € (soit 49,3% des 375 000 €).

---

#### Attributions de compensation provisoires 2020

**M. Bruno GROIZELEAU**

La n° 65, ce sont les attributions de compensation provisoires, puisque nous sommes obligés avant le 20 février de vous donner les attributions de compensation. Pourquoi provisoires ? Vous avez vu tout à l'heure que pour les ex-GEA, bientôt ex-CCPN avec le nouveau système, nous avons figé la DSC avec les attributions de compensation, donc c'est du définitif. Là où c'est provisoire, c'est toujours tous les ex-CCPN puisque c'est le transfert dans l'autre sens de l'enfance, et que nous n'avons toujours pas, aujourd'hui le 17 décembre, les chiffres de la CAF pour l'année 2018. La CAF va avoir pratiquement un an de retard. Quand j'ai commencé en jeune élu, nous avions les chiffres au mois de juin.



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2019  
PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille dix-neuf, le 17 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 11 décembre 2019 se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

M. Emmanuel ROUSSEL, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**PRESENTS :**

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BARRAL Fernand, Mme BAUGE Agnès, M BAZIRE Guy, Mme BOCAGE Sophie, M BOUILLIE Jean-Luc, M BOURRELLIER Ludovic, M BROCHOT Bernard, M CAILLEUX Jean-Michel, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CASTEL Patrick, M CHAPLAIS Robert, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme LOUST Claire, M DE LANGHE Christian, M DESSAINT Didier, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M DULONDEL Michel, Mme DURANTON Nicole, M ETTAZAOUI Driss, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, M GAVARD-GONGALLUD Nicolas, M GILLES Hervé, M GROIZELEAU Bruno, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, M KELLO Philippe, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, M LEFRAND Guy, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, M MARQUAIS Raynal, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M RANGER Michel, M ROUSSEL Cédric, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M SILIGHINI Gérard, M SIMON Stéphane, M PIÉRÈS Patrick, M WATEL Patrik, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BERNARD Franck, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joël, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M HEROUARD Jean-Paul, M HERVIEU Joël, M L'HOSTIS Daniel, Mme LEBARBIER Stéphanie, Mme LEON Patricia, Mme MARAGLIANO Francine, M NOEL Gilbert, M NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, M SCHALLER Didier, Monsieur FOLLIN Jean-Pierre suppléant(e) de Monsieur BEHAR Claude, Monsieur COUTARD Joël suppléant(e) de Madame BENARD Catherine, Monsieur BÉNARD Francis suppléant(e) de Madame DELAVIGNE Nadine, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur BRICOURT Lionel suppléant(e) de Madame LEMEILLEUR Monica, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Monsieur BRIDARD José suppléant(e) de Monsieur MARAIS Thierry, Monsieur BATREL Gilbert suppléant(e) de Madame ROUVEIX Michèle.

**ONT DONNE POUVOIR :** Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Madame Renée BONNARD a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET, Monsieur Sylvain BOREGGIO a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Monsieur Mohamed DERRAR a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Madame Severine GIPSON a donné pouvoir à Monsieur Philippe KELLO, Monsieur Raynald HAMEL a donné pouvoir à Monsieur Hervé GILLES, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Monsieur Gérard SILIGHINI, Monsieur Fouad GHZALALE a donné pouvoir à Monsieur Ludovic BOURRELLIER, Monsieur Ollivier LEPINTEUR a donné pouvoir à Monsieur Abdoulaye MANÉ, Madame Coumba DIOUKHANÉ a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX.

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

Monsieur BENTALHA Mohammed, Madame BUCHE Véronique, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur CHAMPREDON Michel, Madame COSTENTIN Stéphanie, Monsieur FRERET Robin, Madame JUIN Clarisse, Madame KONTE Maryata, Madame MORDRET Anaïs, Madame MORLOCK Sabine, Madame REVEL Ketty, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille, Monsieur ALLANO Jean-Claude.

\*\*\*

## Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 15 octobre 2019

**M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, très heureux de vous accueillir pour ce dernier Conseil communautaire de la mandature. Je vous propose d'abord d'adopter le procès-verbal du Conseil communautaire du 15 octobre 2019 qui a dû vous être envoyé par mail et que vous avez dû avoir avec le dossier de notre présent conseil. Y a-t-il des observations sur ce sujet ? Je considère donc qu'il est adopté, je vous remercie.

Je vous demande, mes chers collègues, de prendre acte de la réception du compte rendu du bureau communautaire du 3 décembre qui a dû vous être envoyé avec le dossier du présent conseil.

**Le Conseil communautaire :**

- **ADOPTÉ** le procès-verbal littéral de la séance en date du 15 octobre 2019

---

- Le Président retire de l'ordre du jour les projets de délibération n°1 et 2

---

## Parc d'activités de la Croix Prunelle 2 - Commune de Saint André de l'Eure - Cession de terrain à la SCI SPAC

**M. Guy LEFRAND**

Mme AUGER, délibération n° 3.

**Mme Stéphanie AUGER**

Merci Monsieur le Président, bonsoir chers collègues. La délibération appelle la cession d'un terrain sur la Croix Prunelle à la société MG BATIM qui est une entreprise gérée par Monsieur Robert et spécialisée dans la maçonnerie, avec actuellement quatre salariés. L'acquisition de ce terrain est un projet familial qui permettra de regrouper plusieurs entreprises. Il est envisagé l'achat d'un terrain de 7 000 m<sup>2</sup> à 12 € HT le mètre carré.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Y a-t-il des oppositions à cette cession de terrain ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **CEDE** à la SCI SPAC ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique (construction d'un bâtiment de stockage de matériel), une partie de la parcelle cadastrée section ZM n°279 située sur la zone d'activités de la Croix Prunelle 2 à Saint-André-de-l'Eure, pour une superficie d'environ 7 000 m<sup>2</sup>, au prix de 12 € HT du m<sup>2</sup>, soit la somme de 84 000 € HT augmenté de la TVA à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération

---

## Actions Commerce Territorial - Commune de MUZY - Réhabilitation de la grange DUMON

**Mme Stéphanie AUGER**

Sur la commune de Muzy, un projet de réhabilitation de la grange Dumon. Nous sommes sur la première déclinaison de notre plan commerce et la partie soutien aux communes. Aujourd'hui la commune de Muzy porte le projet de réhabilitation d'une ancienne grange à proximité de la mairie et de l'école avec trois composantes : une partie activité « commerce » ; un espace pour la pratique d'activités santé bien-être ; et un aménagement de salle de réunion. Pour la partie commerce, comme le prévoit le plan commerce, nous pouvons aider la commune à hauteur de 20 % des dépenses concernant cette partie estimée à 132 000 €, donc 20 % de cette somme et nous vous proposons une aide de 26 556 €.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Un très beau dossier. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE d'OCTROYER** à la commune de MUZY une subvention d'investissement d'un montant maximal de 26 556,02 € dans le cadre de l'aide au maintien du commerce en milieu rural pour son projet de réhabilitation d'une ancienne grange située à proximité de la mairie et de l'école, destinée à recevoir une activité « Commerce » (le projet accueillera également des activités « santé/bien-être » et une salle de réunion) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente ainsi que tout avenant ou document à intervenir dans ce cadre

---

Déploiement Fibre Optique - Evolution du territoire d'intervention d'Eure Normandie Numérique - Modification des conditions financières - Avenant à la convention de base

**M. Arnaud MABIRE**

Merci Président, bonsoir à tous. Il s'agit du déploiement de la fibre optique. Nous avons conventionné avec Eure Normandie Numérique en 2016 pour un montant d'investissement de l'ordre de 1,771 M€. L'arrivée des nouvelles communes fait que ce montant est passé à 2,499 M€. Vous avez la répartition dans le temps. Il s'agit de valider cette nouvelle répartition financière sur les cinq années.

Parallèlement à cela, suite à la DSP qu'Eure Numérique a passé, il est prévu qu'Eure Numérique nous rembourse une partie des investissements que nous avons faits compte tenu de l'exploitation du réseau qui va être faite par leur sous-traitant. Ce remboursement sera à hauteur de 33 %, c'est-à-dire 824 754 € ; vous avez le découpage en-dessous.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Très bonne nouvelle pour l'Agglomération. Pas d'opposition à ce que nous récupérons de l'argent ? Je vous en remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **ADOpte** le nouveau plan de financement du déploiement du haut et du très haut débit par Eure Normandie Numérique sur les communes d'Evreux Portes de Normandie, **CONFIE** à Eure Normandie Numérique la poursuite des travaux de déploiement du haut et du très haut débit sur neuf des communes ayant intégré Evreux Portes de Normandie au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à la convention financière à passer avec Eure Normandie Numérique, relative à la réalisation d'un réseau de communications électroniques haut et très haut débit sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie, ainsi que les avenants éventuels à intervenir dans le cadre de révisions de la convention

Soutien aux associations étudiantes – Organisation à Evreux du Colloque de l'École doctorale Normande de Biologie Intégrative, Santé & environnement

**M. Arnaud MABIRE**

Maintenant, nous allons en dépenser un petit peu. Il s'agit là d'un événement très intéressant. L'école doctorale de biologie intégrative, santé et environnement regroupe sur l'ensemble des étudiants normands à peu près 200 étudiants qui se proposent de faire leur colloque annuel sur Evreux. Depuis 13 ans, ils font des colloques au Havre, à Rouen ou à Caen. Cette année, ils proposent de le faire chez nous et ils nous sollicitent à hauteur de 1 500 euros pour les aider à faire cet événement qui se déroulera le 27 mars. Etes-vous d'accord pour octroyer une subvention de 1 500 € pour cet événement ?

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Adopté.

**Le Conseil communautaire :**

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € à l'association NORMADOC pour l'organisation des « Journées de l'École doctorale Normande EdNBISE » qui se tiendront pour la première fois à EVREUX les 26 et 27 mars 2020, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé à l'association NORMADOC, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention

Soutien au campus d'Evreux de l'Université de Rouen - Subvention 2020

**M. Arnaud MABIRE**

Il s'agit du soutien au campus universitaire d'Evreux. Depuis une vingtaine d'années, vous le savez, l'université de Rouen est présente sur le territoire d'EPN. En 2015, EPN et l'université ont conclu un partenariat pluriannuel qui se termine en 2019. Compte tenu de la période électorale actuellement, je vous propose de faire un avenant identique à ce qu'on a versé en 2019, diminué de 50 % et nous retravaillerons à la prochaine mandature sur la définition des nouveaux objectifs et sur un contrat pluriannuel sur les années à venir. Donc je vous propose d'attribuer au campus universitaire un montant de 115 000 € qui correspond à 50 % de ce qui a été attribué en 2019.

**M. Guy LEFRAND**

C'est un classique. Nous sommes en année électorale, c'est un principe habituel que vous allez retrouver sur plusieurs dossiers : nous versons 50 % pour que les organismes, les organisations ou les associations puissent continuer à fonctionner le temps que le nouveau Conseil communautaire se mette en place. Pas d'opposition ? Adopté.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE de VERSER** à l'Université de Rouen, au bénéfice du Campus universitaire ébroïcien, une subvention de fonctionnement de 115 000 € représentant 50% de la somme octroyée en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera du montant définitif attribué pour 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir dans le cadre de ce versement

---

**Soutien aux instances locales de la recherche - Subventions 2020**

**M. Arnaud MABIRE**

Dans la même logique, cette fois il s'agit de subventions aux laboratoires sur Evreux. Pour mémoire, nous avons quatre laboratoires de recherche : deux en sécurité sanitaire, un en biomatériaux et un en usages numériques. Cela représente une soixantaine de chercheurs et une douzaine de doctorants. Donc même chose, je propose de faire un avenant équivalent l'année prochaine de façon que nous puissions, à partir de 2020, bâtir un nouveau partenariat. Il est demandé de reconduire 43 000 € pour le fonctionnement et 21 000 € pour l'investissement, divisé par deux, compte tenu de la période.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Adopté.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE de VERSER** à l'Université de Rouen Normandie au titre du soutien apporté aux laboratoires et projets de recherche, une subvention en fonctionnement d'un montant total de **21 500 €** et une subvention en investissement d'un montant total de **10 500 €**, représentant 50% des sommes octroyées en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera des montants définitifs attribués pour 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document à intervenir avec l'Université de Rouen Normandie pour le versement de cette subvention

---

**Soutien aux structures locales de transfert technologique - Subventions 2020**

**M. Arnaud MABIRE**

C'est un petit peu différent, il s'agit de soutien aux structures locales de transfert de technologie. Ces dernières sont labellisées tous les trois ans par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, donc je vous propose de partir à nouveau sur trois ans avec les laboratoires parce qu'ils seront labellisés, et le même montant que nous avons fait en 2019 et depuis de nombreuses années, c'est-à-dire pour la plate-forme de sécurité sanitaire, PFT N2S, 11 000 € pour 2020 et pour le CRT PRAXENS, 16 000 €, divisé par deux pour les mêmes raisons.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Même cause, même conséquence. Même vote ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE**, dans le cadre du soutien apporté aux structures locales de transfert technologique, au titre de l'année 2020 :

- o le versement à la PFT N2S d'une subvention en fonctionnement d'un montant de 5 500 €, représentant 50% du montant octroyé en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera du montant définitif pour l'année 2020
- o le versement à PRAXENS d'une subvention en fonctionnement d'un montant de 8 000 € et d'une subvention en investissement d'un montant de 2 000 €, représentant 50% des montants octroyés en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera des montants définitifs pour l'année 2020

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à intervenir avec la PFT N2S et PRAXENS, ainsi que tout avenant ou documents éventuels dans ce cadre

---

**EPIC Office de Tourisme et de Commerce du Grand Evreux - Demande de classement en 1ère catégorie**

**M. Rémi PRIEZ**

Bonsoir à toutes et à tous. Première délibération concernant le tourisme, il s'agit d'une demande de classement de l'office. Depuis 2014, il y avait trois possibilités de classement pour un office de tourisme : catégorie 1, 2 ou 3. Nous avons choisi plutôt d'être en 2 parce que la catégorie 1 nous obligeait à avoir une amplitude de jours ouverts et une amplitude horaire assez importants, comme beaucoup d'endroits touristiques, c'est plutôt une contrainte parce que durant certains moments

dans l'année, ce n'est pas très intéressant d'avoir l'amplitude d'ouverture importante. Cette année, un nouveau décret a été sorti. Il n'y a plus que deux catégories : la 1 et la 2. Je vous proposerai de prendre la 1 puisque ses contraintes d'amplitude ont été allégées, autant en jours qu'en horaires, donc cela nous convient parfaitement. Le fait d'être en catégorie 1 nous permet de continuer notre démarche qualité puisque nous avons la marque qualité tourisme. Nous demanderons à la renouveler en 2020. Le classement en catégorie 1 s'impose donc pour nous.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Adopté. Merci.

**Le Conseil communautaire :**

- **SOLLICITE** le classement en catégorie 1 de l'Office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie pour la période 2019-2024

---

#### EPIC Office de Tourisme et de Commerce du Grand Evreux - Subvention de fonctionnement 2020

**M. Rémi PRIEZ**

Il s'agit de la subvention de fonctionnement de l'office de tourisme pour 2020. Nous avons un budget prévisionnel de 1 122 280 €. Une subvention de 630 000 € est demandée, ce qui représente 56 % du budget prévisionnel. Il est à noter que dans cette subvention se trouve le loyer, 36 000 €, qui sera reversé à l'Agglomération, puisqu'elle est propriétaire des locaux. Dans l'attente du vote final du budget primitif de l'Agglomération, il est demandé d'octroyer la moitié de cette subvention, soit 315 000 € pour l'année prochaine.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition. Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE de VERSER** à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce, une subvention de fonctionnement d'un montant de 315 000 € représentant 50% du montant octroyé en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera du montant définitif octroyé pour l'année 2020 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant afférent ainsi que tout document à intervenir dans ce cadre

---

#### Subvention hébergement touristique - Hôtel Illiers l'Evêque - SNC La Lisière Normande

**M. Rémi PRIEZ**

L'hôtel d'Illiers l'Evêque, dossier très intéressant parce que souvent nous avons des chambres d'hôtes ou des gîtes. Il s'agit d'un hôtel. Il est en plein de cœur du bourg d'Illiers l'Evêque. J'ai rencontré les propriétaires qui ont racheté une affaire, refait le restaurant, qui ont un bar-tabac. Ils vont redémarrer l'activité hôtel. Nous avons aussi rencontré le Maire, tout le monde trouve ce projet très intéressant. Ils ont des travaux de remise aux normes, notamment en termes d'électricité et de normes incendie pour un montant de 67 000 €. Ce qui nous intéresse, c'est qu'ils vont monter en gamme et demander l'attribution d'une étoile, ce qui est justement un de nos critères pour l'allocation de la subvention supplémentaire. Comme il va y avoir seize lits touristiques, la subvention de base étant de 500 €, plus les 1 000 € liés à la montée en gamme, cela fait une subvention totale de 24 000 €.

**M. Guy LEFRAND**

En plus, on y déjeune très bien, donc je vous le conseille, mes chers collègues.

**M. Rémi PRIEZ**

Je ne sais pas si Monsieur CLOMENIL veut dire un petit mot.

**M. Joël CLOMENIL**

Merci Monsieur le Président. Mais chers collègues, au nom des exploitants de La Lisière normande, je tiens à vous remercier de leur octroyer cette subvention. Cela va leur permettre de démarrer les travaux assez rapidement.

**M. Guy LEFRAND**

Attends, parce que ce n'est pas encore voté.

**M. Joël CLOMENIL**

Pardon, je vous remercie par anticipation. C'est une très bonne chose car c'est un hôtel qui a le mérite d'avoir un peu d'histoire, qui fonctionnait très bien. Je suis ravi que cet hôtel redémarre, cela va redynamiser la commune, je suis ravi. Merci encore.

**M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup. Après cela, allez-vous oser voter contre ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **OCTROIE**, dans le cadre du soutien apporté à la création d'hébergements touristiques, une subvention d'investissement à hauteur de 24 000 € à la SNC Lisière Normande au titre de son projet de création d'un hôtel de 8 chambres sur la commune d'Illiers l'Evêque et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre

---

**Festival « Rock in Evreux by Green Horse Festival » - 4ème édition - Association Normandy Rock - Subvention de fonctionnement 2020**

**M. Rémi PRIEZ**

Le festival rock, demande de subvention pour la quatrième édition. Cette année s'est tenue la troisième édition les 28, 29 et 30 juin. Ce festival était très réussi puisque nous avons quasiment frisé les 40 000 festivaliers, contre 31 000 en 2018. Cela va continuer à se poursuivre sur trois jours, vendredi, samedi, dimanche, avec notamment le dimanche une animation plutôt dédiée à un public familial. Le budget est de 1,7 M€, dont 53 % de partie artistique. Il y a des subventionneurs comme la région, le département, la ville et EPN et nous vous proposons de redonner la même subvention que cette année, soit 80 000 €. Comme pour la subvention précédente, nous ne donnons que 50 % en attendant le vote du budget primitif.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE de VERSER** à l'association Normandy Rock, pour l'édition 2020 du festival Rock in Evreux, une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € représentant 50% du montant octroyé en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera du montant définitif octroyé pour l'année 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

---

**Action cœur de ville – Convention valant Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)**

**M. Xavier HUBERT**

Merci, Monsieur le Président. La délibération suivante, n° 14, concerne le dispositif Action cœur de ville. C'est une convention signée en juillet 2018 avec la ville d'Evreux, le département de l'Eure, l'Etat, l'ANAH, Action logement. Dans le cadre de cette convention, l'Etat, qui est coordonnateur du dispositif, nous demande de signer un avenant à la convention. Il a pour objectif de préciser les actions que nous souhaitons inclure dans ce dispositif Action cœur de ville.

Trois projets vous sont proposés. Premièrement, l'aménagement au-dessus de La Poste de deux étages, c'est un grand espace, dans lequel il pourrait y avoir une résidence d'artiste et l'accueil de trois structures : Soliha, l'Adil et le Conseil d'architecture urbanisme et environnement de l'Eure. Le second projet concerne l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-ru. C'est un dispositif qui vise à essayer d'avoir des axes de rénovation sur la partie reconstruite de la ville, que ce soit de façade, l'intérieur, l'accessibilité, etc. Le troisième pôle concerne plus particulièrement la commune de Saint-André-de-l'Eure, et pourrait intégrer l'opération revitalisation des territoires, ORT, dont bénéficie déjà Evreux, et qui permettrait ainsi à la commune de développer une stratégie, un programme d'action pour son cœur de ville.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Nous sommes sur la déclinaison pratique du Cœur de ville que nous avons voté. Pas d'observation ? Adopté, je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à passer à la convention-cadre « Cœur de Ville » établie entre la Ville d'Evreux, EPN, le Département de l'Eure, l'Etat, l'ANAH et Action Logement notamment, ainsi que les avenants ultérieurs à intervenir. Cet avenant formalise le projet de résidence d'artistes et de transfert de services (le CAUE, Soliha, l'Adil) au-dessus de la Poste du centre-ville d'Evreux, l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-ru par EPN sur le centre-ville d'Evreux et l'intégration de Saint-André-de-l'Eure dans l'Opération de Revitalisation des Territoires

## Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUI HD) - Approbation

**M. Guy LEFRAND**

L'approbation définitive PLUI-HD.

**M. Xavier HUBERT**

Merci, Monsieur le Président. Chacun d'entre vous connaît ce dossier. Nous allons reprendre quelques lignes rapidement dans la présentation. Sur la méthode tout d'abord, vous savez que même si nous avons eu un bon rythme pour élaborer ce document, nous avons essayé au maximum d'être à l'écoute des communes, de construire ce document avec les communes et avec vos attentes, de partager les travaux, les débats. Nous avons eu un grand nombre de réunions. Pour ce faire, il a fallu synthétiser, fixer des objectifs ensemble et discuter avec les communes. Cela n'a pas toujours été facile, mais il me semble que nous avons pu prendre en compte les desiderata et les objectifs des uns et des autres. Pour cela, plus de 34 réunions, que ce soit en comité technique, comité de pilotage, avec les maires ; deux vagues successives de réunions dans les communes ; des conduites de permanence ; des réunions de concertation locale ; cinq conférences intercommunales des maires ; et quatre conseils communautaires au cours desquels nous avons évoqué le PLUI-HD. Je dois dire que lorsque nous nous sommes réunis entre maires ou élus, 40 à 54 communes étaient représentées, ce qui fait que toutes les communes ont participé à l'élaboration de ce document. Si l'on fait une petite rétrospective rapide sur les deux dernières années, nous avons établi des diagnostics sur les dix premiers mois de l'année 2018, ensuite et un peu à cheval, le plan d'aménagement et de développement durable. Nous avons engagé à partir de janvier cette année le règlement et le zonage, cela a été une partie compliquée. Dans le même temps, nous écrivions les OPA pour les zones à urbaniser, le programme de l'habitat, le programme des mobilités et déplacements. Nous avons arrêté en deux temps ce PLUI-HD : la première fois en juin dernier et la deuxième fois le 15 octobre 2019. A la suite, il y a eu la consultation des personnes publiques associées pendant trois à quatre mois, et l'enquête publique qui s'est déroulée du 20-21 octobre au 20 novembre. Nous sommes aujourd'hui à la dernière étape de notre PLUI-HD.

Si l'on veut bien se souvenir aussi, c'est important parce que ces derniers temps, nous avons beaucoup parlé de zonage et nous avons regardé à la loupe notre document, si l'on prend un petit peu de recul, il faut se souvenir que nous avons quatre objectifs majeurs. Le premier objectif portait sur le milieu et la préservation, la valorisation de notre environnement pour ce territoire qui est majoritairement rural et agricole. Nous avons essayé de préserver la qualité des paysages naturels, leur diversité que nous soyons sur le plateau, sur les vallées de l'Eure, de l'Iton ou au Sud de notre territoire. Nous n'avons pas oublié non plus le patrimoine bâti qui est souvent de qualité, qu'il faut préserver et le maintien, le développement de la biodiversité que nous souhaitons conserver sur notre territoire.

Le deuxième volet concernait plus particulièrement l'habitat avec des objectifs qui ont été déclinés très largement : limiter l'étalement urbain, combler les dents creuses – nous en avons suffisamment parlé – maintenir l'attractivité d'Evreux ville-centre, ville-préfecture du département parce que nous savons que ce n'est qu'avec une ville-centre en bonne santé, avec une population qui croît, que les communes alentour pourront bénéficier de cette activité. Nous avons également essayé de diversifier l'habitat par des dispositifs qui amélioreront la mixité sociale et générationnelle, pour mieux répondre à des besoins spécifiques qu'ont par exemple les personnes âgées, les personnes en situation de handicap.

Le troisième volet concernait les déplacements, les mobilités. Tout d'abord, nous souhaitons, et nous l'avons répété, EPN comme la véritable autorité organisatrice de la mobilité, AOM, pour ensuite se dire que nous souhaitons faire des dessertes structurantes entre les deux communes les plus importantes de l'Agglomération, Saint-André-de-l'Eure et Evreux, accentuées sur les modes doux en général, la marche à pied, le vélo – le plan vélo se met en place à un bon rythme et il doit être poursuivi –, essayer de trouver des alternatives à l'usage du véhicule individuel, et puis de faire face à tout ce qui concerne le transport à la demande sans oublier, même si nous avons la main de façon un peu moins prégnante, tout ce qui concerne le transport de marchandises et les infrastructures majeures.

Enfin, le dernier objectif était un développement économique attractif, dynamique. Pour cela, nous avons souhaité développer une offre économique industrielle complémentaire à ce qui existe déjà et équilibrée, sans excès, mais malgré tout une offre économique à pourvoir : dynamiser des conditions d'emploi et d'accueil ; maintenir l'équilibre commercial existant sans le développer à l'extérieur du centre-ville d'Evreux ; évidemment un volet tourisme important – Rémi en a parlé –, c'est une donnée essentielle de notre activité du territoire, sans oublier l'agriculture que nous souhaitons conforter sur les zones agricoles et améliorer ou en tout cas faciliter la coexistence avec le voisinage non agricole.

Voilà pour ces quatre items balayés trop rapidement, mais on se souvient de tous les débats que nous avons eus, à la fois dans le diagnostic et la construction du plan d'aménagement et de développement.

Ce que l'on peut dire rapidement sur les grands axes de notre PLUi, c'est que nous sommes fondés à penser que nous aurons une légère croissance de la population sur notre territoire. Nous avons, pour ce qui concerne les orientations d'aménagement et de programmation soixante-quinze orientations différentes dans chacune de nos communes. Je l'ai dit : un équilibre entre Evreux et sa périphérie pour ne pas accentuer le phénomène de périurbanisation. Nous souhaitons également donner à chaque commune rurale la possibilité de se développer, de préserver l'existant, et de développer son dynamisme. La limitation de l'étalement urbain était évidemment un des objectifs majeurs, le respect de l'environnement, ainsi que le respect de la qualité du patrimoine existant sur notre territoire.

Et enfin, pour chacune des communes, nous avons défini un axe de développement habitat avec une production de logements – le terme n'est peut-être pas très élégant mais tout le monde voit ce que cela veut dire – pour chacune des 74 communes, adaptés au développement des communes avec un règlement qui permet à chacune d'elles de se développer selon les souhaits qu'elle avait pu exprimer.

Nous avons, vous le savez, depuis l'arrêt du PLUi, travaillé avec un grand nombre de communes pour essayer d'ajuster leurs souhaits avec les règles qui nous sont imposées. Ces efforts ont abouti puisque le préfet vient de lever les réserves qu'il avait émises dans le courant de l'été sur notre arrêt de PLUi. Il a estimé que les efforts que nous ayons collectivement consentis étaient suffisants et permettaient de remplir un développement raisonnable et limité de la consommation du foncier agricole.

Il a fallu enfin, dernier point, mais important quand même, je le rappelle, sur nos 74 communes, faire converger 44 PLU différents, 5 plans d'occupation des sols, 16 cartes communales et 9 communes qui étaient encore au règlement national, au RNU, et qui seront à partir du début de l'année prochaine, si nous votons ce PLUi-HD, soumises à la même réglementation.

Un mot sur l'enquête publique : 350 observations ont été formulées, essentiellement des propriétaires individuels qui venaient pour leur propre compte en quelque sorte, pour modifier la classification d'une parcelle qui était leur propriété. C'est l'essentiel des remarques auxquelles nous avons dû faire face. Sur les 350 observations, 105 ont été enregistrées sur registre électronique, il n'est pas inutile de le faire observer, 19 lieux de permanence au total, et chaque demande individuelle a fait l'objet d'une réponse individuelle qui est désormais consultable.

Voilà pour ce qui concerne cette enquête publique. Vendredi dernier, nous avons pu recevoir les cinq commissaires enquêteurs qui nous ont fait part de leur avis favorable sur notre projet de PLUi-HD.

Au total, notre consommation foncière sur les dix années à venir a été réduite depuis l'arrêt du PLU, d'environ 120 hectares, et nous sommes aujourd'hui à 317,6 hectares de consommation foncière finale en extension, ce qui est apparu au préfet, je l'ai rappelé, raisonnable et acceptable au regard des impératifs que la loi nous impose désormais.

Notre consommation foncière est donc en diminution de plus de 30 % puisque, si nous avons consommé en moyenne 46 hectares par an dans la période 2005-2015, nous nous apprêtons à consommer au maximum, à supposer que toutes les terres à urbaniser et toutes les parcelles à urbaniser le soient, 31,7 hectares sur les dix années qui viennent. Par conséquent, cela signifie une réduction de la consommation foncière de l'ordre de 32 %.

Voilà pour la présentation. J'ai été un petit peu rapide, mais vous connaissez tout cela aussi bien que moi. Nous avons pu revoir les objectifs que nous nous étions assignés. Je dois en conclusion peut-être remercier les communes pour leur participation. Il y a eu des débats intéressants, riches. Nous n'avons pas toujours été d'accord, mais nous avons essayé de comprendre les aspirations des uns et des autres et de faire un document qui continuera de vivre parce qu'il n'est pas figé sur les dix années. Nous continuerons d'essayer d'améliorer ce document pour permettre à notre agglomération un développement harmonieux pour chacun. Merci

**M. Guy LEFRAND**

Merci Monsieur HUBERT et félicitations aussi pour le travail effectué, parce que les services ont énormément travaillé, les communes ont beaucoup travaillé et effectivement, nous arrivons aujourd'hui à une synthèse. Après avoir beaucoup travaillé avec les élus, nous avons un avis favorable de la commission d'enquête, un avis favorable avec levée complète des réserves de la part du préfet. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

**M. José BRIDARD**

Je tiens simplement en quelques mots à donner mon explication de vote qui sera sûrement largement minoritaire au sein de l'assemblée puisqu'il sera contre le PLUi-HD présenté ainsi.

Je me fais porte-parole de bon nombre de nos concitoyens et élus qui ne peuvent pas être présents ce soir et qui, sur le fond, contrairement à Monsieur le préfet, ont encore des réserves à émettre sur ce qui est inscrit au PLU. Et, je l'ai déjà dit ici, sur la forme, car encore une fois, Xavier, je peux comprendre la satisfaction par rapport à ce que tu annonces au niveau des enquêtes publiques etc., mais je trouve que le résultat est encore bien pauvre pour parler réellement de démocratie et de travail en profondeur. Un tel travail, qui a été avancé par les spécialistes, aurait pu occuper double de temps pour aller vraiment au fond et pouvoir concerner tout le monde. C'est uniquement pour cela que je voterai contre.

**Mme Françoise CANEL**

Bonsoir tout le monde. Tout à l'heure, en conférence des maires, vous nous avez dit que le SCoT allait être approuvé en janvier. C'est ce que vous m'avez dit.

**M. Guy LEFRAND**

Le 23 janvier.

**Mme Françoise CANEL**

Donc il n'est pas approuvé. Et tout au long du PLUi, on nous a toujours dit qu'il était fait en parallèle, et le SCoT devait être voté avant le PLUi.

**M. Guy LEFRAND**

Pas obligatoirement. C'est un travail parallèle, concomitant, il peut être voté peu de temps après.

**Mme Françoise CANEL**

Sur quoi se réfère-t-on s'il n'est pas voté ?

**M. Xavier HUBERT**

Il y a deux éléments de réponse. Le premier c'est que comme nous avons construit le SCoT en même temps que le PLUi, nous nous sommes attachés à ce qu'il n'y ait pas de divergence entre l'un et l'autre des documents. Deuxièmement, la loi ne dit pas qu'il faille absolument voter un SCoT avant le PLUi. Nous votons le PLUi aujourd'hui, il est compatible avec les documents exécutoires à ce jour, donc il n'y a pas de difficulté particulière. Il y a des différences de calendrier sur peut-être un mois, mais on sait très bien que nous sommes fondés à voter un PLUi aujourd'hui sur la base de ce qui existe dans les différents territoires. Deuxièmement, le SCoT qui va être est voté dans un mois maintenant n'est pas en contradiction avec le travail que nous avons réalisé. C'est un des avantages ou des bénéfices à avoir fait les deux documents ensemble.

**Mme Françoise CANEL**

C'est légal ? je vous pose une question.

**M. Guy LEFRAND**

Nous vous donnons une réponse. Nous n'avons pas l'habitude de faire les choses de façon illégale.

**Mme Françoise CANEL**

L'Etat a donné son avis favorable, par contre, il y avait eu l'avis défavorable de la CDPENAF et de la Chambre d'agriculture.

**M. Guy LEFRAND**

C'est levé par l'avis favorable du préfet.

**Mme Françoise CANEL**

C'est levé par l'accord du préfet ?

**M. Guy LEFRAND**

Oui. Par définition.

**M. Xavier HUBERT**

Et les avis défavorables concernaient la consommation de foncier sur lequel nous avons beaucoup travaillé, comme je l'ai rappelé.

**M. Gérard SILIGHINI**

Monsieur le Président et mes chers collègues, c'est vrai qu'un PLUi, un SCoT, ce sont des choses extrêmement structurantes. Nous sommes en train d'engager l'avenir de notre territoire pour les dix années à venir, et je dirais même au-delà de ces dix années parce que ce qui aura été, ce qui germera pendant ces dix ans va bien sûr croître et se multiplier dans les années futures. Je ne peux m'empêcher de mettre en parallèle ces enjeux tels que vous les avez définis, tels que Maître HUBERT vient de les définir pendant son discours introductif, et la précipitation avec laquelle nous avons mené les travaux. Je vous vois, Monsieur le Président, hocher la tête, il est vrai que cela a démarré il y a un bout de temps, mais entre-temps, il y a eu une modification du périmètre de l'Agglomération, il y a eu la nécessité d'absorber et de coordonner l'Agglomération dans sa nouvelle dimension, et du coup la réalité du temps passé est une réalité peut-être un peu plus courte qu'on veut bien le dire en regardant le calendrier. Je ne suis d'ailleurs pas seul à dire cela, puisque lorsqu'on lit le rapport, et j'ai pris le temps aujourd'hui de relire tout le rapport des commissaires enquêteurs, on trouve par exemple page 77, que la commission d'enquête pense elle-même que l'on a trop accéléré la phase finale du dossier de consultation, et page 80, elle mentionne que les

cartes de zonage sont difficilement exploitables – ce sont des cartes qui ont été utilisées lors de l'enquête publique –, elle prend acte page 90 des améliorations des documents que fait l'Agglomération tout en regrettant que ces corrections n'aient pas été faites avant l'enquête publique et en arguant que, je cite, « là aussi une période plus longue d'analyse et de travail sur le dossier aurait permis d'intégrer toutes ces corrections dans un dossier relu et corrigé avant la mise en enquête publique », et on lève un certain nombre d'anomalies, un certain nombre d'erreurs dans ce dossier. Cela veut dire que la consultation de nos concitoyens est une consultation qui s'est faite sur des documents erronés. Evidemment, ils ont pu prendre la peine d'aller dans les permanences, de se faire expliquer par les commissaires enquêteurs, etc., mais ce n'est pas exactement la conception que j'ai, pour ma part, et ce n'est pas exactement la conception que semble avoir la commission d'enquête, d'un débat démocratique de qualité.

J'ajouterai que si nous regardons ce à quoi s'était engagée l'Agglomération en 2015 puisqu'il y a eu une première délibération en 2015, cette dernière nous disait que les documents, au fur et à mesure de la procédure, seraient mis à disposition de tous nos concitoyens, qu'il y aurait en particulier un site internet que l'on pourrait consulter. C'était 2015. En juin 2019, lorsque l'on va sur le site internet de l'Agglomération, on découvre avec stupéfaction que nombre, pour ne pas dire la plupart des documents essentiels de cette enquête publique, sont indiqués non disponibles. Depuis 2015 jusqu'en 2019, alors que l'ensemble des conseillers communautaires s'étaient engagés par une délibération à mettre à disposition du public tous les documents au fur et à mesure de la procédure, ils ne sont toujours pas à disposition du public sur le site internet de l'Agglomération. C'est ce que j'appelle la précipitation, et c'est ce que l'on peut qualifier de débat démocratique tronqué, ou plutôt d'absence de débat démocratique même si, Monsieur le Vice-Président, vous nous avez fait état d'un nombre conséquent de réunions. Mais au bout du compte, combien de personnes physiques ont eu à se préoccuper et ont répondu à ces enjeux du PLU ? Comment la collectivité a-t-elle fait en sorte de créer d'une certaine façon l'appétence pour cela ? Ce n'est pas le tout de dire que les citoyens n'ont qu'à venir. Il nous appartient aussi de les faire venir. Qu'a-t-il été fait pour cela ? J'aimerais bien, c'est une première question, Maître HUBERT, que vous m'en fassiez part.

J'ai une seconde question qui concerne les réserves. L'Etat a levé ses réserves, je l'entends. C'est l'essentiel parce que je crois, vous m'apporterez la contradiction et vous savez sans doute ces choses mieux que moi, même si le juridique n'est jamais une science exacte, qu'un avis favorable assorti de réserves, si les réserves ne sont pas levées – j'ai jeté un œil sur la jurisprudence cet après-midi – cet avis favorable est réputé devenir ou est considéré par le juge comme étant défavorable, à la différence des recommandations. C'est très important, j'y reviendrai en conclusion. Il y a quand même, sur l'environnement, et je vous rappelle que l'un de nos objectifs c'est bien la préservation des grands équilibres environnementaux, quatorze recommandations qui conduisent la commission départementale de préservation des espaces naturels à émettre un avis défavorable. Je voudrais savoir ce qui a été fait, même s'il n'y a pas d'obligation. L'environnement est tout de même notre objectif. Qu'a-t-il été fait pour répondre à ces quatorze recommandations ? Si toutefois quelque chose a été fait, puisque, comme le disait le Président, à partir du moment où le préfet a dit oui, nous sommes exonérés de tout le reste ou quasiment.

Il y a aussi l'avis défavorable de Chambre d'agriculture dont je voudrais bien savoir si, là aussi, quelque chose a été fait, des rapprochements ont été faits, pour que cet avis soit un peu moins défavorable.

J'en viens à la conclusion, provisoire parce que j'imagine que vous allez répondre. Vous nous présentez aujourd'hui une délibération complétée suite à l'avis favorable rendu par la commission d'enquête. Mais la commission d'enquête donne un avis favorable assorti de deux réserves, non pas des recommandations qui ne s'imposent pas, mais des réserves. Cela veut dire, en jurisprudence, encore une fois sauf si vous m'apportez la contradiction sur ce point, que si ces réserves ne sont pas levées, et si le PLUi était donné, soumis au juge administratif, l'avis favorable assorti de deux réserves qui ne sont pas levées pourrait bien être considéré comme un avis défavorable. Je trouve que vous allez un peu vite en disant « avis favorable » et en occultant ces réserves.

Vous allez d'autant plus vite que l'une de ces réserves, Madame CANEL vient de l'évoquer, c'est l'approbation à condition que cette approbation soit faite après celle du SCoT. C'est écrit dans les conclusions, je les ai même copiées ici. L'avis de la commission c'est : « Au vu de tous ces éléments, un avis favorable assorti des deux réserves suivantes. » La seconde réserve c'est : « La commission d'enquête demande que le PLUi soit approuvé postérieurement à l'approbation du nouveau SCoT afin de pouvoir s'assurer de sa compatibilité ». On peut toujours dire : « oui, mais ce n'est pas grave, nous les avons faits ensemble, ce sont les mêmes qui les font ». Il n'en demeure pas moins que c'est une réserve que donne la commission d'enquête qui, aujourd'hui, n'est pas levée, qui ne sera levée qu'à partir du 23 janvier.

L'autre que donne la commission d'enquête c'est qu'elle demande qu'avant toute validation du PLUi-HD, toutes les erreurs détectées soient corrigées et qu'une mise à jour complète des cartes de zonage soit réalisée en intégrant tous les nouveaux éléments communiqués au cours de l'enquête. Là encore une fois, c'est presque la moindre des choses. Cela a-t-il été fait ? Si c'est fait, si nous pouvons en disposer, où pouvons-nous en disposer avant de voter ? Cela rejoint le débat que nous avons eu lors du dernier Conseil communautaire à propos des usines de Navarre, où, d'ailleurs le PLUi est en contradiction avec le PPRI, en tout cas en l'état actuel des choses. Je suis désolé, ce n'est pas moi qui le dis, encore une fois, nous l'avons dans la commission d'enquête. Est-ce fait ? Avez-vous fait en sorte que nous en disposions avant de voter ? Parce que si ce n'est pas le cas, vous nous faites voter sur un document et un dossier qui n'est pas clair, qui n'est pas fini et qui n'est pas complet, voire même qui comporte encore quelques aberrations.

Je suggérerais d'abord, parce qu'il me paraît très important de prendre s'il le faut un peu de temps, nous ne sommes pas à un jour, une semaine, un mois près quand il s'agit de l'avenir de notre territoire dans les dix ans à venir et au-delà, que nous prenions un peu de temps pour consulter ces documents une fois qu'ils seront réellement à disposition sur le net ou ailleurs.

Je suggérerais que nous prenions un peu de temps au glas de l'importance des objectifs pour bétonner, si je puis me permettre dans le contexte où l'on veut préserver les territoires agricoles, l'argumentaire et la délibération. Cela veut dire ne pas prendre le risque d'avoir un juge administratif qui, saisi par je ne sais quelle personne morale ou physique, déciderait que puisque nous avons approuvé ce PLUi sans tenir compte des réserves de la commission d'enquête, nous l'avons approuvé avec un avis de fait défavorable de la commission enquête. Je vous suggère de reporter au moins ce vote à l'après SCoT, donc au-delà du 23 janvier, et après que l'ensemble des conseillers communautaires appelés à voter aient pu disposer des documents à jour. Ne pas faire cela serait vraiment réduire le débat démocratique, y compris dans la représentation de notre collectivité.

#### **M. Ludovic BOURRELLIER**

Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, bonsoir. Je vais faire court parce que les sujets ont déjà été évoqués à l'instant. Le Vice-président HUBERT évoquait un rapport avec un avis favorable de la commission d'enquête. Il aurait été effectivement plus précis d'évoquer un avis favorable sous réserve, comme cela vient d'être indiqué. Je ne répéterai pas les deux réserves qui viennent d'être soulignées à l'instant. La question est évidemment claire, et Monsieur HUBERT, vous l'avez clairement affichée, nous avons tous participé à de nombreuses reprises à l'ensemble de ces travaux. Cela a demandé beaucoup d'énergie de la part des services de l'Agglomération et de la part de l'ensemble des maires et des élus. La question c'est plutôt de voir de quelle manière nous pouvons faire en sorte que la protection juridique d'un tel document, qui demande autant d'énergie de la part de tout le monde, ne soit pas préservée à 100 % car n'importe quel tiers est en capacité de pouvoir lever un lièvre ou en tout cas de porter le document au tribunal administratif, mais de voir si oui ou non, nous sommes en capacité de limiter au maximum ce risque.

#### **M. Raphaël NORBLIN**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers amis, je vais commencer par remercier le service planification pour le travail remarquable qu'il a mené, surtout ces dernières semaines, et je pense que nous pouvons peut-être les applaudir s'il vous plaît.

[Applaudissements]

#### **M. Raphaël NORBLIN**

Ensuite, j'ai entendu des mots qui m'ont un petit peu perturbé. J'ai entendu « rendre appétent le PLUi-HD, de venir à ce que nos administrés puissent s'en emparer ». C'est à nous de le rendre appétent. Pour ma part, dans ma commune, j'ai « boité », j'ai fait une newsletter, j'ai communiqué sur mon site et il y a eu cinq remarques. Elles sont très personnelles de mes administrés hormis une d'ordre général qui a d'ailleurs été traitée dans le règlement du PLUi. Ces remarques ne sont faites, et Monsieur le Président l'a souligné tout à l'heure, que par les intérêts personnels et souvent partisans de nos administrés. Autrement dit, le PLUi, clairement, ils s'en foutent. C'est à nous de le mener. C'est nous qui allons vivre avec. On ne peut pas reprocher au Conseil communautaire, on ne peut pas reprocher aux services, on ne peut pas reprocher au bureau communautaire de ne pas avoir rendu appétent ce PLUi. Je suis désolé, je me porte en faux.

Par contre, je pense que certains d'entre vous ont fait ce soir des remarques qui vont permettre effectivement de nous emmener vers le Tribunal administratif. Je n'en doute pas. Ce sera malheureux, mais je n'en doute pas.

#### **M. Xavier HUBERT**

Globalement, je dirais que c'est une chose de dire qu'il n'y a pas eu suffisamment de démocratie, mais je pense qu'on ne peut le faire que quand on a participé soi-même aux débats que nous avons organisés.

[Applaudissements]

## **M. Xavier HUBERT**

Je suis un peu stupéfait de vous entendre dire que ce document, sur quatre années, dont deux années denses, 2018-2019, aurait été fait sans démocratie. Au contraire, nous avons parfois eu quelques scrupules à convoquer, re-convoquer les élus pour leur demander leur avis, pour discuter. Vous savez quand on discute dans des réunions à 60 sur le règlement des zones, cela peut prendre un certain temps. Nous nous sommes efforcés de faire cet exercice en toute transparence, nous avons essayé de trouver des compromis au profit des uns et des autres. Moi je veux bien entendre beaucoup de reproches, mais celui de l'absence de démocratie, non, ce n'est pas acceptable.

José, tu dis cela, mais tu n'as pas participé à toutes les réunions. C'est ton maire qui a participé à un grand nombre de réunions. Je ne sais pas comment les choses se passent dans chaque commune, mais il ne faut pas dire que ce document a été fait par l'Agglomération et imposé aux communes. Ce document a été fait par les communes et suivi par les services compétents de l'Agglomération. Je tiens absolument à ce que cette idée s'ancre entre nous. Les uns et les autres qui avez participé à tous ces débats, vous savez très bien de quoi je veux parler.

Ensuite, sur la concertation auprès du public, pour répondre à Monsieur SILIGHINI : non, on ne peut pas dire non plus que le public a été mis à l'écart. Il y a eu un certain nombre d'articles dans l'Agglomération, un certain nombre de communications, un site internet toujours à jour. Petite parenthèse : la loi nous impose de ne pas diffuser de documents avant qu'ils n'aient été approuvés par le Conseil communautaire qui reste, comme Raphaël vient de rappeler, souverain en la matière. Notre compétence fait que nous mettons sur le site internet ce qui est approuvé par notre Conseil communautaire. Les travaux préparatoires, les documents de travail n'ont pas à être mis sur le site internet. Il a été renseigné quand il a fallu le renseigner. Nous avons aussi associé la population dans la délibération. Nous le rappelons : vingt réunions publiques, des ateliers. Il est difficile de dire que ce document a été fait en catimini. Bien au contraire, nous avons cherché à le faire en toute transparence et construit par des élus.

Sur les réserves qui avaient été faites : pour un document de cette nature, près de 1 000 pages, bien sûr qu'il y a un certain nombre de réserves. Je vous invite à lire les annexes qui ont été produites après consultation des maires par les services de l'Agglomération qui répondent à toutes les observations qui ont pu être faites par les personnes publiques associées, y compris la CDPENAF sur un certain nombre des recommandations qu'elle faisait. Les erreurs qui ont pu être constatées après l'arrêt du PLUi ont été corrigées par les services à la demande des maires que nous avons fait travailler jusqu'au dernier moment. Je ne me retrouve donc pas dans vos remarques.

Vous ne vous êtes peut-être pas impliqué dans la construction de ce document, mais pour ceux qui ont participé depuis deux ans, il est difficile d'entendre que le débat n'a pas été fait démocratiquement, que nous n'avons pas sollicité l'avis des conseillers communautaires pour réaliser ce travail. Non, ce document est approuvé, il est juridiquement solide. Bien sûr rien n'empêche que tel et tel, je ne sais pas pour quel motif d'ailleurs, aura à contester telle ou telle partie, mais nous avons veillé à ce qu'il soit construit dans les règles et nous avons veillé à ce que, contrairement à ce qui vient d'être dit, il ne soit pas sujet à critique devant le Tribunal administratif. Pour conclure, l'avis de la commission d'enquête est un avis consultatif, ce n'est pas un avis qui s'impose, donc nous en avons tenu compte dans la délibération, nous avons répondu aux deux observations qui avaient été faites par la commission d'enquête, et nous pensons que ce document est un bon document qui est utile pour chacune des communes ; il faut bien le voir aussi. La critique est très aisée, très facile de loin, mais ce document est attendu par les 74 communes parce que c'est un document d'aménagement qui est utile pour les uns et les autres. Je rappelle que le 31 décembre, les communes dotées d'un POS verront leurs documents caducs et qu'il faut que nous parvenions à faire ce document.

J'ai trouvé, avec les maires, que les débats étaient riches, intéressants, qu'ils nous avaient permis de nous approprier l'ensemble de nos territoires, que les maires ont pu regarder peut-être un peu ailleurs que leur commune, et que cette appropriation se fait tout doucement et construit un esprit communautaire qui, me semble-t-il, est un gage d'avenir pour notre territoire.

## **M. Gérard SILIGHINI**

Que l'on ne se méprenne pas, je n'ai pas contesté et je ne conteste pas les travaux qui ont été faits au sein des commissions d'élus, au sein des mairies. Toute cette phase-là est une phase que personnellement je n'ai pas envie de contester. Il y a eu du travail. Ceci dit, dire que seuls ceux qui ont participé à ces travaux peuvent critiquer est un peu rapide, parce que je crois que les commissaires enquêteurs ont largement participé, de par leur enquête. Il n'en demeure pas moins que, là aussi, une période plus longue d'analyse et de travail sur le dossier aurait permis d'intégrer toutes ces corrections dans un dossier relu et corrigé avant la mise à l'enquête publique. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les commissaires enquêteurs. On ne les accusera pas de ne pas avoir été là.

Sur la question de l'appétence, j'entends qu'effectivement, on peut avoir tracté. Cela n'a sans doute pas été fait dans toutes les mairies de la même façon. On peut avoir géré ainsi. Même là où cela a été fait, j'entends qu'il n'y a que cinq personnes qui ont fait des remarques, dont quatre des remarques personnelles et une remarque d'ordre général qui a été prise en compte. Tenir ce discours c'est bien, c'est encore une fois une position tout à fait respectable, mais tenir ce discours, c'est-à-dire ne pas vouloir créer cette appétence, revient aussi à dire que quelque chose comme l'avenir de notre territoire, puisque le PLUi c'est cela, est uniquement l'affaire des élus ; on fait une vague enquête publique pour être sûr de ne pas totalement se tromper.

**M. Guy LEFRAND**

Ce n'est pas l'esprit de ceux qui ont travaillé. Vous êtes irrespectueux envers les gens qui ont travaillé.

**M. Gérard SILIGHINI**

Je ne crois pas être irrespectueux. Je dis que dire, comme cela a été fait, que même lorsque l'on va vers la population on récupère peu de réponses et essentiellement des réponses personnelles, et que, comme je crois l'avoir entendu – ce n'est pas vous qui l'avez dit –, que les gens s'intéressent d'abord à leurs affaires personnelles, ce n'est pas mépriser les élus, c'est mépriser le peuple.

[Exclamations]

**M. Gérard SILIGHINI**

Si, j'insiste. J'en reviens à mon propos. Je n'ai pas contesté le travail qui a été fait par les élus, je conteste en revanche la rapidité avec laquelle a été mise en place et faite l'enquête publique. C'est bien de cela que j'ai parlé. J'en ai parlé en m'appuyant sur le rapport des commissaires enquêteurs qui disent cela, et qui d'ailleurs donnent un avis favorable avec réserves, dont une réserve me paraît grave, puisqu'ils disent que l'on veut bien avoir cet avis favorable, qu'ils veulent bien qu'on approuve ce PLUi à condition que l'on commence par le mettre au propre, que l'on commence par donner des cartes qui soient exactes. Le public les a-t-il eues ?

[Exclamations]

**M. Gérard SILIGHINI**

Mais attendez, depuis vendredi le public les a eues, je veux bien, mais l'enquête publique était le 20 juin.

[Exclamations]

**M. Guy LEFRAND**

Mais non, vous confondez tout.

**M. Gérard SILIGHINI**

Rappelez-moi, Monsieur le Vice-président peut-il me rappeler la date de l'enquête publique ? Peut-il me dire si cette enquête publique, qui a été signée le 13 décembre par les commissaires enquêteurs, a commencé vendredi ? Si cela n'a pas été commencé vendredi, cela veut dire que l'enquête publique s'est faite, pour le public, sur des documents qui n'étaient pas au point.

**M. José BRIDARD**

Simplement très rapide, Xavier, je ne peux pas te laisser dire des choses comme « tu n'as pas travaillé, tu n'étais pas là. C'est ton maire qui a travaillé ». On n'est pas forcément dans la lumière et on peut travailler aussi. En prenant l'avis de gens qui connaissent très bien le problème du PLU, comme ça, dans la vie de tous les jours, en travaillant avec des gens qui connaissent bien, je pense qu'on peut aussi travailler. Cela serait dire par exemple que dans notre administration ici, les gens qui sont dans un bureau et qu'on ne voit pas forcément assis avec nous ne travaillent pas. Nous savons très bien que les gens qui sont dans les services travaillent et sont à remercier pour cela. Mais te laisser dire qu'il n'y a que ceux qui sont dans la lumière qui peuvent donner un avis, je le prends très mal. J'ai travaillé sur le sujet, simplement j'ai le tort de ne pas être d'accord avec vous. Et ça, on sait que c'est très problématique.

**M. LEFRAND**

Juste un mot, parce que travailler en commission, ce n'est pas travailler dans la lumière ?? au contraire !

**M. Xavier HUBERT**

Justement, j'ai dit que la commune de Prey a été très largement représentée parce que le maire était présent à toutes ces commissions de travail. Ensuite, moi je ne sais pas comment, au sein de la commune, de Prey, les informations redescendent, mais il faut dire que le maire de Prey ne peut pas dire qu'il n'a pas été associé à l'élaboration du PLUi.

Deux mots pour Monsieur SILIGHINI. Il me semble que nous avons fait des efforts pour informer la population. Nous n'avons peut-être pas suscité l'appétence que vous regrettez. Nous pouvons nous mettre d'accord sur un point : je le regrette également. Mais nous avons fait des expositions, des articles, des annonces, des réunions publiques. Nous avons espéré avec ces méthodes susciter cette appétence qui n'est peut-être pas venue suffisamment.

Néanmoins, il y a quand même 350 remarques qui ont été faites. Donc je crois que l'on pouvait avoir accès à l'information si on le souhaitait. C'est tout, je crois que pour tout le reste, nous avons travaillé en transparence, nous avons travaillé sans vouloir cacher quoi que ce soit, en essayant de construire ensemble ce document. Il est de qualité. Les commissaires enquêteurs le disent : il est de qualité.

**M. Michel RANGER**

Merci Monsieur le Président. J'ai participé à un certain nombre de rencontres sur ce PLUi et j'ai trouvé un certain nombre de documents intéressants. Mais hier soir, on m'a dit à 18 heures : « Vous allez recevoir les conclusions et l'avis de la commission d'enquête. » Hier soir... La commission d'enquête est arrivée dans vos services, si j'ai bien compris, le 13 décembre 2019, c'est-à-dire il y a quatre jours ; pas quatre jours francs. Je suis donc surpris qu'il y ait une telle précipitation. J'aimerais savoir combien d'élus ont lu le document que nous avons reçu hier soir. Je pense que, comme le demandait Gérard SILIGHINI tout à l'heure, nous n'avons peut-être pas intérêt à se précipiter. Nous sommes le 17 décembre si je ne me trompe pas, il n'y a pas les quatre jours francs pour prendre une délibération. Je vous le dis. C'est juste pour éviter de revenir sur cette question.

**M. Hervé GILLES**

Bonsoir Messieurs, Mesdames. Je suis dépité d'entendre les propos de certaines personnes respectables dans cette assemblée. Nous ne devons pas avoir la même notion du temps. Deux ans, cela me paraît assez conséquent sur un dossier comme le PLUi, tout en sachant qu'il en aurait peut-être fallu un peu plus. Mais nous avons suffisamment travaillé dans les commissions. Avec tout le respect que je dois à Monsieur SILIGHINI que je connais de longue date, je ne l'ai vu à aucune commission. Les remarques formulées ce soir tiennent essentiellement à ce que vous avez pu lire, et que j'ai lu aussi, par rapport aux commissaires enquêteurs. C'est un peu dommage que vous n'ayez pas pu, avec votre verbe, être présent à notre commission, parce que vous nous auriez vraiment éclairé sur d'éventuelles problématiques qui sont à résoudre, ou qui ont été résolues, entre le dépôt des commissaires enquêteurs et aujourd'hui.

Ce qui me désole aussi, c'est le fait que nos habitants n'aient pas pris en compte l'importance de ce PLUi. Je rejoins Raphaël parce que Miserey, 640 habitants, cela fait 260 boîtes aux lettres, Nous les avons remplies deux fois avec les documents qui nous ont été transmis par l'Agglomération. Nous avons fait des affichages partout, j'ai même sollicité les conseillers, les habitants pour qu'ils viennent participer à l'exposition que nous avons mise en place à la mairie avec Monsieur LOUVET. Sur 640 habitants, il y a eu 5 habitants – je suis désolé Raphaël, je dois te copier un peu –, avec des questions qui sont dans le registre des commissaires enquêteurs et sur lesquelles nous avons eu réponses.

Moi ce qui me désole, c'est le manque d'investissement de certains qui portent la critique haute aujourd'hui, mais qui n'étaient pas présents. On peut critiquer lorsque l'on est présent. Xavier le sait bien, je n'ai pas été d'accord sur un certain nombre de choses avec l'équipe d'EPN que je remercie parce qu'ils ont eu la patience de me recevoir régulièrement dans leurs bureaux. Ce n'est pas évident de m'accueillir tous les deux jours. Les propos que vous avez tenus, Monsieur BRIDARD, que je ne connais pas, et Monsieur SILIGHINI, je suis déçu. Je suis déçu parce que vous auriez dû vous impliquer plus en temps utile ou alors demander plus. Vous n'êtes pas le maire, mais vous faites partie du conseil municipal. Les informations que j'avais ici en commission, elles ont été totalement restituées aux élus du conseil municipal et j'ai retransmis les documents. La démocratie c'est cela. Je suis né sous la république et cela fonctionne comme cela : liberté, égalité, fraternité. Je l'applique sur la commune. Si ce n'est pas appliqué après, je suis désolé, je pense qu'à Evreux, il y a des moyens de communication supérieurs qu'à Miserey, et que vous pouvez avoir, Monsieur SILIGHINI, accès aux informations et aux résultats des commissions.

Je voudrais rappeler que ce PLUi, dans l'esprit communautaire, je l'accepte. Je ne voterai pas contre. Il y a des choses sur lesquelles nous ne reviendrons pas aujourd'hui, il faut laisser agir le temps. Je sais qu'il y aura des révisions dans la durée. Mais pour moi, au niveau de ce PLUi imposé, je précise par l'Etat qui n'en a que faire de nos territoires ruraux, dans la forme actuelle, c'est la chronique d'une mort annoncée. Je m'explique. Sur notre commune, nous avons 15 hectares, c'était beaucoup trop, pour pouvoir respecter le PLUi habituel. Nous avons revu notre copie avec les services, et aujourd'hui, aimablement l'Etat nous accorde 3 hectares. Avec l'investissement qui est fait par la commune et EPN depuis cinq ans à hauteur pratiquement de 700 000 euros pour apporter la lumière de notre commune, comment je vais faire pour accueillir de nouveaux habitants avec trois hectares ? Sachant que nous sommes contraints à dix habitations par hectare, comme vu avec les services. Cela veut dire que dans deux ans, je sais que je ferme un groupe scolaire avec la mise en place de ce PLUi. Mais cela ce n'est pas la responsabilité d'EPN. En 2022, mon école fermera. Pourquoi ? Parce que je n'aurai pas les moyens de lancer suffisamment de programmes de construction, bien que j'ai sollicité les propriétaires depuis pratiquement cinq ans, du fait de la restriction imposée par l'Etat sur nos communes rurales.

Deuxièmement, la réglementation incendie a bien été bloquée par les parlementaires et cela freine l'extension de nos communes avec des refus de permis de construire actuels ainsi que les DP. C'est un troisième aspect.

Et quatrième aspect, c'est que nous n'avons plus le droit de construire dans les hameaux, ni de continuer à développer nos zones d'activités économiques. Mais dans l'esprit communautaire, il faut avancer. Je considère que – que je sois élu ou réélu en 2020, ce n'est pas le problème –, le projet doit être mis en place, chacun votera en son âme et conscience, mais il faudra le revoir d'ici quelques temps de façon à l'améliorer. C'est ce qu'a dit Xavier tout à l'heure. Voter contre aujourd'hui, chacun votera en son âme et conscience, mais pour moi ce n'est pas possible, bien que je ne sois pas totalement d'accord. Merci de m'avoir écouté.

**M. Jean-Claude JAMES**

J'approuve totalement les propos de Monsieur GILLES. Je ne vais pas les reprendre parce que c'est ce que je veux dire. Je pense que c'est une mort annoncée des communes rurales sur un délai de 10 ans, disons. Et ça, c'est vrai, c'est un constat. Vous avancez ce que vous voulez, vous pouvez ré-analyser les situations. Deuxièmement, une question plus directe pour moi qui me concerne car je ne me représente pas. J'arrête mon mandat et j'ai un successeur. J'aimerais savoir lui dire à quoi correspond l'appellation « bourgs ruraux structurants ». Que peut-on en attendre ? Que cela apporte-t-il de plus ou de moins ?

**M. Bernard BROCHOT**

La chronique annoncée des communes rurales, il y a dix ans que je le sais cela. Ce n'est pas d'aujourd'hui. Et malgré tout, il faut bien continuer à se battre, et en tout état de cause, je ne vois pas ce que l'Agglomération et le PLUi ont à voir là-dedans. C'est à une autre échelle que cela se situe et pas à l'échelle du PLUi.

**M. Xavier HUBERT**

Les bourgs structurants, on voit la carte, il y en a un certain nombre, plutôt au Sud-Est du territoire, et puis Grossœuvre et Sacquenville. Tu as demandé, Jean-Claude, à ce que Sacquenville soit bourg structurant. C'était un petit peu les bourgs-relais avant, c'est-à-dire des bourgs dans lesquels il y a des commerces qui attirent les populations à côté, pour un certain nombre, de services que tous les bourgs ruraux ne peuvent pas avoir. C'est la définition des bourgs structurants. Il y en a assez peu. Il y a une densité de construction à l'hectare d'ailleurs qui est supérieure puisqu'on va de 10 au moins à 15 au moins. Donc ce sont des bourgs qui ne sont pas forcément urbains au sens d'une ville, mais qui ont une densité un peu plus importante. J'ai l'impression, en entendant Hervé, que nous redémarrons dans des débats du PLUi. C'est intéressant, c'est tout à fait intéressant, mais sur « faut-il construire pour éviter de fermer une classe », moi je veux bien discuter avec vous... ou une école. Faut-il construire dans les hameaux ? Faut-il continuer la dispersion de l'habitation et avoir des problèmes avec le SDIS ? Nous savons tous ce qu'il en est. Je ne suis pas d'accord pour dire que c'est la mort de la ruralité. La ruralité existe, il faut la construire peut-être différemment avec des regroupements, mais il faut quand même avoir conscience qu'en France actuellement, si nous laissons les choses filer, vous le savez, il y a un département français tous les sept ans dont les terres sautent complètement puisqu'ils sont consommés par la périurbanisation. Il faut quand même avoir cela en tête. C'est quand même une image qui est souvent employée, mais qui est forte. On disait tous les dix ans, on dit maintenant tous les sept ans. Il y a l'espace constructible d'un département français qui est complètement urbanisé. Projetez-vous dans l'avenir et vous verrez la responsabilité que nous endossons si nous ne mettons pas un frein à la périurbanisation, à ce qu'on appelle maintenant l'artificialisation des sols. Vous savez qu'une circulaire vient de passer qui dit « artificialisation nette : zéro » maintenant. Donc on est peut-être un des derniers documents à ne pas avoir tout à fait ces contraintes, mais les prochains l'auront ; c'est certain.

Et puis dernier point, je voudrais dire sur les conclusions de l'enquête qu'on peut ne lire que les deux réserves et ne lire que cela, on peut aussi lire, peut-être par souci d'objectivité intellectuelle, pour le dire comme ça, que l'avis de la commission, je ne vais pas le relire, a été réalisé selon la réglementation en vigueur, donc nous n'avons pas mangé un délai, nous avons consulté comme il fallait, cela a été fait dans les conditions appréciables. Les commissaires, quand ils ont rendu compte de leur travail, nous ont dit qu'ils avaient travaillé dans des conditions confortables, intéressantes. Les délais ont été strictement respectés. Le PLUi permettra de couvrir toutes les communes d'EPN, un document d'urbanisme, un même règlement sur l'ensemble du territoire, etc. Il y a un certain nombre d'items qui permettent de dire que c'est un document qui a été fait consciencieusement, de façon rythmée, mais vous savez tous, mes chers collègues, que nous voulions, nous qui avons travaillé depuis deux ans de façon dense sur ce document, être ceux qui allaient porter une appréciation sur le document par le vote d'aujourd'hui. C'est aujourd'hui notre dernier conseil communautaire de la mandature, et nous tenions à ce que ce soit nous, collectivement, qui votions ce document.

## M. Guy LEFRAND

Je me souviens, lorsque nous avons débattu sur la création ou non du PLUi, des réserves de beaucoup d'entre vous. Souvenez-vous des inquiétudes de beaucoup d'entre vous. Croyez-vous que si le travail n'avait pas été fait, croyez-vous que si les maires n'avaient pas été associés, croyez-vous que si les conseillers municipaux et la population n'avaient pas été associés, nous pourrions aujourd'hui voter ce PLUi ? C'est parce qu'il y a eu énormément de travail, de concertation, d'écoute. Encore une fois, il a fallu tous les talents de négociateur de Xavier HUBERT pour réussir à ce que nous puissions aujourd'hui voter et approuver ce PLUi. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit, mais je retiens simplement ce qu'ont dit certains d'entre vous : oui, le travail a été fait ; oui, il y a des gens qui ont pris beaucoup de temps pour travailler dans les commissions dans l'ombre, dans les commissions, regardons d'abord les grands domaines et ensuite revenant parcelle par parcelle. Je voulais vraiment, encore une fois, vous en remercier. Ne laissons pas certaines considérations gâcher le travail énorme que vous avez mené depuis deux ans.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? 7 voix contre Qui s'abstient ? 4 abstentions Qui est pour ? Le PLUi HD est adopté.

### **Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE (moins 7 voix contre et 4 abstentions)** le Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Evreux Portes de Normandie tenant lieu de Plan de Déplacements Urbains et de Programme Local de l'Habitat, **DEMANDE** au Préfet l'abrogation des 16 cartes communales du territoire, **PRECISE** que, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège d'Evreux Portes de Normandie ainsi que dans les mairies de l'agglomération et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Cette délibération sera également publiée au Recueil des actes administratifs d'Evreux Portes de Normandie ; **INFORME** que le dossier approuvé de PLUi-HD est tenu à disposition du public au siège d'Evreux Portes de Normandie.

---

## Droit de préemption urbain – Instauration

### M. Xavier HUBERT

Peut-être moins de débats pour le droit de préemption urbain qui appartient à l'autorité qui est compétente en matière d'élaboration du document d'urbanisme, donc au président de l'Agglomération. Et il peut déléguer ce droit de préemption urbain à l'ensemble des communes. C'est le sens de la délibération pour vous proposer, vous maires, de conserver le droit de préemption urbain sur les zones urbaines U et à urbaniser qui concernent l'habitat. Il est précisé que la question du développement économique reste, comme c'était précédemment, au président de l'Agglomération et que pour Evreux, c'est le président de l'Agglomération qui conserve le droit de préemption urbain.

### M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de débat sur ce sujet ? Pas d'opposition ? Adopté.

### **Le Conseil communautaire :**

- **INSTAURE** un droit de préemption urbain tel qu'il en résulte des dispositions légales du Code de l'Urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ; **DECIDE** de donner délégation aux Communes membres pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur les zones U et AU à dominante Habitat, à l'exclusion de la commune d'Evreux ; **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente décision et notamment pour procéder aux notifications et aux formalités de publicité nécessaires afin de rendre applicable le droit de préemption urbain. A savoir :

- la notification de la délibération à :
  - La Préfecture de l'Eure,
  - La Direction Départementale des Territoires,
  - La Direction Départementale des Finances Publiques,
  - Au Conseil Supérieur du Notariat (Paris),
  - La Chambre des Notaires,
  - Au Barreau du Tribunal de Grande Instance d'Evreux,
  - Au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Evreux.
- l'affichage au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les Mairies concernées, pendant un mois, de la présente délibération,
- la mention de cette décision dans les deux journaux locaux.

## ZAC de la Rougemare - Approbation du bilan de clôture et suppression de la ZAC 2

### **M. Xavier HUBERT**

Nous avons été un peu alertés par la Chambre régionale des comptes sur un certain nombre de ZAC qui n'avaient pas été clôturées. Une première, la délibération 17, la ZAC de la Rougemare, une ZAC très ancienne qui a été étendue sur une partie de la commune de Fauville, sur le site du Mont de Pierre. Les terrains ont été vendus, commercialisés. Cette ZAC est donc définitivement à clôturer. Au plan financier, le total des dépenses s'élève à un peu plus de 5,2 M€ HT, et le total des recettes à un peu plus de 7,6 M€ HT, ce qui fait un solde créditeur de 2,371 M€. Mais à l'époque, le GEA avait abondé deux subventions exceptionnelles à hauteur de 2,2 M€, ce qui fait que si l'on reverse ces subventions, le résultat créditeur net est d'un peu plus de 111 000 euros. Pour une ZAC, c'est un résultat exceptionnel. Il vous est donc proposé d'approuver le bilan de clôture de la ZAC et de la clôturer au 31 décembre 2019.

### **M. Guy LEFRAND**

C'est un moment important aussi parce que c'est la première fois que nous clôturons une ZAC Monsieur GROIZELEAU. Pas d'opposition ? Adopté.

### **Le Conseil communautaire :**

**- APPROUVE** le bilan de clôture de la ZAC de la Rougemare arrêté au 30 novembre 2019, faisant apparaître un excédent de 2 371 581,64 € HT et, après déduction des subventions exceptionnelles, de 111 521,21 € HT, **DECIDE** la clôture définitive au 31/12/2019 du budget ZAC de la Rougemare, **ORDONNE** le versement de l'excédent sur le budget principal d'EPN, **DECIDE** la suppression de la ZAC de la Rougemare, **PREND ACTE** des effets induits par la suppression de la ZAC de la Rougemare, notamment la fin de l'exonération de la taxe d'aménagement, **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive au 31/12/2019 du budget annexe de la Rougemare, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage sur les panneaux administratifs durant un mois et qu'une mention sera insérée dans un journal d'annonces légales, conformément aux articles R. 311-5 et R. 311-12 du Code de l'Urbanisme.

---

## ZAC de Cambolle - Approbation du bilan de clôture et suppression de la ZAC

### **M. Xavier HUBERT**

Cambolle, ZAC ancienne puisqu'elle avait été créée en 2004. Vous savez que cette ZAC devait permettre d'accueillir le nouvel hôpital, un site d'habitat résidentiel, différentes activités. En réalité, et vous l'avez constaté vous-même, seule la négociation avec le centre hospitalier a pu être menée, et la voie d'accès à l'hôpital, la rue Léon Schwartzberg, un certain nombre de bassins pour traiter la question des eaux de ruissellement, et le reste n'a pas été urbanisé ou n'a pas été urbanisé dans le cadre de cette ZAC. Il vous est proposé aujourd'hui de clôturer la ZAC qui nécessairement est déficitaire, puisque nous avons acquis les terrains. Cela restera à l'Agglomération. Nous aurons probablement à envisager l'aménagement de cette zone, mais dans une autre technique que la zone d'aménagement concertée. Ce bilan financier est un peu différent puisqu'il y a eu des dépenses d'un peu plus de 10,8 M€, des recettes à ce jour de presque 4 M€, et donc un solde déficitaire de 6,8 M€. Mais je précise que nous repartons en quelque sorte avec un patrimoine foncier à valoriser de près de 60 hectares.

### **Mme Françoise CANEL**

J'ai vu pour la ZAC de Cambolle qui représente quand même une cinquantaine d'hectares. Il va falloir avaler les 7 millions sur le budget EPN, ce qui va faire un trou dans l'investissement. J'ai vu sur la carte qui était à l'enquête publique, sur la commune d'Evreux, que toute cette zone était repassée en AUH, donc habitations.

### **M. Guy LEFRAND**

Oui, c'est toujours ce qui a été prévu pour cette zone d'activité.

### **Mme Françoise CANEL**

Non, parce que, là-dedans, il y avait de l'habitat, il y avait du tertiaire...qui était dans la ZAC, mais là, toute la zone est repassée en AUH. Et donc ce ne sera que pour les habitations dans toute cette zone ?

### **M. HUBERT**

Non.

### **Mme Françoise CANEL**

Pourquoi est-ce mis en AUH alors ?

**M. Xavier HUBERT**

La partie Nord est plutôt une zone dédiée à l'habitation avec sûrement des aménagements, mais il y aura une belle partie aussi réservée en nature. Mais la zone Nord, c'est habitations, et la zone Sud ce sera plutôt activité économique. Elle est divisée en deux. La partie principale, au Nord de l'ancienne RN13 est plutôt dédiée à l'habitation. On peut dire aussi que, ce n'est pas encore figé, en façade de l'hôpital, il pourrait y avoir une petite zone d'activités justement en lien avec l'hôpital, peut-être restauration rapide, éventuellement hébergement, des liens avec l'activité spécifique de l'hôpital.

**Mme Françoise CANEL**

Donc il faudra que cela soit revu au niveau du zonage. Cela rentre dans le AUH ?

**M. Xavier HUBERT**

Oui, AU habitations.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Un petit complément pour Françoise. Nous allons creuser le déficit, puisque le déficit existe. Il est sur la zone, on le transfère sur le budget principal, donc un emprunt a été fait. Cet emprunt, nous allons le reprendre sur les différents budgets, principal, assainissement et eau. Aujourd'hui, je le dis depuis le début, faire des emprunts sur des zones était une erreur, et nous avons abondé du budget principal pour couvrir les emprunts. En plus sur cette zone, l'emprunt a été fait avec un différé et la grosse partie de l'emprunt tombera en 2031. Voilà pour te rassurer.

**M. Gérard SILIGHINI**

Sur la clôture des zones où nous pouvons clôturer, il faut impérativement le faire, parce que de toute façon ce sont des bombes à retardement. Autant provoquer l'explosion quand nous le pouvons.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Aujourd'hui, en chiffres, il faut dire que nous creusons tous les ans le déficit de zone puisqu'il n'y a pas de mouvement, mais nous avons ce prêt, nous avons l'entretien, nous avons les impôts, nous faisons 138 000 € de charges annuelles. Donc depuis dix ans, nous avons augmenté de 1,4 M€ pratiquement le déficit. Il est temps de la clôturer, comme dit Gérard, la CRC nous avait fait une remarque dessus, et de favoriser ces 40 hectares qui resteront.

**M. Guy LEFRAND**

Ces précisions ayant été apportées, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le bilan de clôture de la régie 2004-2019 de la ZAC Cambolle arrêté au 30 novembre 2019, **DECIDE** la clôture définitive au 31/12/2019 du budget ZAC de Cambolle, **ORDONNE** le versement du déficit sur le budget principal d'EPN, **DECIDE** la suppression de la ZAC de Cambolle, **PREND** acte des effets induits de la suppression de la ZAC de Cambolle et notamment la fin de l'exonération de la taxe d'aménagement, **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive au 31/12/2019 du budget annexe de Cambolle, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage sur les panneaux administratifs durant un mois et qu'une mention sera insérée dans un journal d'annonces légales conformément aux articles R. 311-5 et R.311-12 et du Code de l'urbanisme.

---

**Long Buisson 3 - Projet d'aménagement - Approbation du Bilan de la concertation préalable**

**M. Xavier HUBERT**

Le Long Buisson 3. La délibération n°19 est liée au bilan de la concertation préalable. Nous avons essayé de communiquer. Vous savez que dans la création d'une ZAC, il y a toute une période liée à des études préalables et à une concertation avec le public. Nous sommes dans cette première phase, avant la seconde phase de création et la troisième de réalisation de la ZAC. Il est rappelé dans la délibération, je ne vais peut-être pas le faire de façon exhaustive, les moyens que nous avons voulu mettre à disposition du public pour que l'ensemble des documents concernant les diagnostics, les enjeux d'aménagement, etc. figurent à la disposition du public. Nous avons organisé deux réunions publiques, les 27 février 2019 et 27 juillet 2019, 130 à 140 personnes au cours de ces réunions publiques, des registres mis à disposition, 11 observations à Guichainville, 13 observations à EPN, 1 000 personnes ont visité le site, pendant toute cette période de contestations... non, de consultation. C'est peut-être un lapsus révélateur.

Les remarques étaient un peu dubitatives sur un certain nombre de points. Vous verrez dans la délibération qui vous est proposée les questions qui ont été soulevées et les réponses que nous y avons apportées.

Je prends quelques points importants qui faisaient partie des débats : la proximité des futures constructions, l'activité économique à la marge du hameau de Melleville, c'était essentiellement le point de difficulté. Nous avons accepté de reculer de 20 à 30 mètres ces constructions, et en plus de cela, il y a un merlon paysager qui sera réalisé pour isoler phoniquement les deux entités.

Nous avons également fait des études sur les flux et la circulation pour voir que finalement la création d'une bretelle d'accès dont nous parlerons dans un instant permettra de répartir le trafic, en tout cas de le diminuer sur les accès routiers actuels des routes départementales 51 et 52. La voie romaine est conservée dans le site du Long Buisson 3, et nous avons également fait une étude phonique qui indique que la construction, telle qu'elle sera réalisée finalement, va diminuer l'impact sonore de la circulation sur la RN1013 au Sud d'Évreux, pour les habitants, notamment du hameau de Melleville. Ensuite, nous estimons, cela peut être discuté, qu'il n'y a pas d'amoindrissement de la valeur immobilière des maisons, au contraire, elles seront près d'un site qui sera créateur d'emplois, nous l'espérons à hauteur de 2 000, qui accueillera un équipement de qualité aquatique, avec piscine, donc c'est aussi un atout pour cet élément.

Pour ce qui concerne l'environnement et les paysages : oui, des efforts ont été faits pour proposer tout d'abord une charte en faveur de la biodiversité, du développement durable. Il y a des larges espaces paysagers qui sont créés dans cette zone Long Buisson 3 à venir.

La gestion des eaux est également tout à fait présente. Nous avons estimé après une étude sur la biodiversité, Nicolas GAVARD a travaillé sur le sujet avec beaucoup d'intérêt, qu'elle pourrait, de façon peut-être un peu paradoxale, être renouvelée à l'occasion de la création de cette zone, notamment au regard de la culture plutôt intensive qui était pratiquée sur les 60 hectares et qui ne se retrouvera pas. Un certain nombre d'espaces verts vont être créés, permettant le maintien et/ou l'augmentation de la biodiversité.

Et ensuite, dernier point, rapidement, sur l'opportunité de cette opération et un certain nombre d'interrogations auxquelles nous avons essayé de répondre, d'abord pour dire qu'il est vrai qu'il y a une consommation de foncier, mais nous avons transféré, notamment avec l'aide de la SAFER. Aucune exploitation agricole n'a été supprimée ou n'a cessé de ce fait. Cette zone répond à un besoin fort de foncier, Madame AUGER pourrait le dire beaucoup mieux que moi : nous n'avons plus de foncier disponible, et il est impératif d'anticiper sur les dix ou quinze années à venir pour pouvoir proposer l'installation de nouvelles sociétés entreprises sur notre territoire. Ce parc devrait permettre, si nous nous en tenons au ratio de Long Buisson 1 et 2, de créer environ 2 000 emplois. Il vous est donc demandé d'approuver ce bilan de la concertation tel qu'il a été brièvement rappelé.

**M. Michel DULONDEL**

Le charmant village. Pour le merlon paysager, c'est pour isoler phoniquement et non pas phonétiquement comme c'est indiqué dans la délibération.

**M. Gérard SILIGHINI**

Les friches industrielles sont évoquées dans la délibération. Pour l'ensemble de l'Agglomération, à quelle surface cela correspond-il ?

**M. Guy LEFRAND**

Vingt-quatre je crois, de mémoire. C'est ce que nous avons vu tout à l'heure dans le cadre du PLUi. Excuse-moi, je te coupe. C'est un travail que nous avons mené notamment avec l'EPFN sur les friches. Dans le cas de la fameuse circulaire zéro artificialisation de l'Etat, sans date d'application d'ailleurs, le travail a été mené pour savoir comment nous faisons pour faire zéro artificialisation. Nous nous sommes aperçus, l'EPFN en l'occurrence, sur les premiers travaux qui ont été menés, qu'aujourd'hui si nous traitons l'ensemble des friches actuellement disponibles sur le territoire, nous ne traiterions pas un tiers des demandes et des besoins.

**Mme Hélène LE GOFF**

En tant que commune, nous avons bien compris les inquiétudes des habitants de Melleville qui s'interrogeaient sur l'impact de ce nouvel aménagement. Nous avons choisi d'accompagner ce projet et de faire remonter nos demandes et nos interrogations à EPN. Comme Monsieur HUBERT l'a rappelé, nous avons été entendus sur les points essentiels, je ne vais pas les rappeler, ce sont les avis. Nous resterons très vigilants en tant que commune pour que les engagements soient respectés, notamment sur les nuisances qui pourraient être générées par la circulation du rond-point d'accès sur l'ex RD52. Les habitants pourront aussi suivre ce projet sur les sites internet concernant les avancées et par les registres qui sont mis à leur disposition.

**M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup Madame LE GOFF. Il est vrai que vous avez pris, au niveau du conseil municipal de Guichainville, vos responsabilités et je vous en remercie parce que ce n'était pas forcément facile au départ.

**M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD**

Monsieur le Président, mes chers collègues, pour revenir un peu plus en détail peut-être sur les propos de Xavier, à la veille des élections municipales, tout le monde s'intéresse à l'environnement. C'est extraordinaire. Je vois cela d'un très bon œil, moi qui m'y intéresse depuis 25 ans et qui en ai fait mon métier. Juste un petit mot pour dire qu'effectivement, nous avons travaillé avec les services, et quelqu'un au Conseil communautaire tout à l'heure soulignait la qualité du personnel de l'Agglomération. Je voudrais confirmer, car sur le groupe de travail pour la ZAC du Long Buisson, ce sont des gens avec qui j'ai eu le plaisir de travailler, vifs, ouverts et qui travaillent avec conviction. Je voudrais évoquer les pistes de réflexion. On nous a fait un petit procès d'intention lors des réunions évidemment et évidemment dans la presse. Tout le monde s'intéresse à l'écologie, mais en fait personne ne sait vraiment ce que c'est. Au final, il faut dire les choses. Aujourd'hui, ce qui a apporté ce cortège d'espèces animales et végétales, c'est la zone Long Buisson 2 avec les bassins de rétention, avec l'aménagement paysager. Je sais que cela plaît beaucoup aux journalistes, donc nous pourrions en parler : le Petit Gravelot. Tout le monde n'est pas destinataire de mon message, mais ceux qui s'emparent de ce projet en le défendant sur le plan écologique, il faudra m'expliquer comment, dans une plaine cultivée sans point d'eau, on arrive à trouver des Petits Gravelots qui ne vivent qu'en milieu humide. On arrive à les trouver parce qu'on a des bacs de rétention sur la zone du Long Buisson 2. C'est que c'est bien de faire de la politique avec l'écologie, mais il faut un tout petit point technique de temps en temps, et je voulais le préciser.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Effectivement, la biodiversité est beaucoup plus importante dans des zones d'activités que sur la plaine en monoculture.

**M. Robert CHAPLAIS**

Je vois avec plaisir que l'on s'inquiète beaucoup de la zone du Long Buisson 3 au niveau écologie et tout cela. Serait-il possible quand même que les élus de Guichainville y participent ?

**M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD**

Je ne suis pas président, cela ne vous aura pas échappé, mais ceci étant dit, j'ai été missionné, si je puis dire, pour travailler sur l'aspect purement technique biodiversité. Il n'y a pas de rapport. Nous sommes sur un projet où, c'est ma sensibilité, nous allons proposer ce qu'il y a de mieux en matière de biodiversité. Je ne doute pas que, compte tenu du prix, nous en couperons un peu, mais l'idée c'est cela. Ensuite, si des gens veulent s'associer au groupe de travail avec les services, je ne doute pas que le Président y sera favorable. Je ne vais pas parler en son nom, même si la question m'était adressée.

**M. Guy LEFRAND**

C'est compliqué dans ta tête, ce soir. C'est vrai que tu as été anesthésié ! [Rires] Donc merci d'être là ce soir malgré l'intervention dont tu as bénéficié aujourd'hui et de nous apporter ces éléments. Ceci explique cela.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

**- APPROUVE (moins 5 abstentions) le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC du Long Buisson 3 et AUTORISE le Président à procéder à toute formalité utile pour l'exécution de la présente délibération**

---

**Long Buisson 3 - Réalisation de la future ZAC sous forme de concession publique d'aménagement - Lancement de la consultation aménageur**

**M. Xavier HUBERT**

Pour aménager cette ZAC, nous pensons que la forme d'une concession publique d'aménagement est la plus appropriée. Vous savez que par le passé, nous avons essayé de faire nous-mêmes en régie l'aménagement de zones. C'est compliqué. Il faut avoir une ingénierie dont ne dispose pas nécessairement l'Agglomération. Il faut aller vite également. C'est un peu compliqué, donc la forme de la concession publique d'aménagement paraît adaptée, même si, je le rappelle, dans le cadre de cette concession d'aménagement l'Agglomération conserve la main, notamment sur le contrôle du concessionnaire. Le concessionnaire réalise l'opération pour notre compte, mais a des comptes à rendre chaque année à EPN sur les aspects techniques et financiers de la création de la zone. C'est cette forme qui vous est proposée : concession publique sans transfert de risques, je l'ai rappelé. Nous sommes obligés de conserver le risque financier. Le contrat est passé sur une durée suffisamment longue, mais la collectivité, je viens de le dire, conserve la responsabilité de l'opération. Par conséquent, il est proposé dans cette délibération que nous nous engageons pour poursuivre la réalisation de l'opération sous forme de ZAC, et lancer la procédure de consultation d'un aménageur.

**M. Guy LEFRAND**

Merci, nous sommes dans la continuité. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Cinq, les mêmes. Merci.

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE (moins 5 abstentions)** les enjeux et l'objectif de l'opération d'aménagement du Long Buisson 3, son périmètre d'intervention, son programme et son bilan financier prévisionnel, **DECIDE** de poursuivre la réalisation de l'opération d'aménagement sous forme d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), selon la procédure de concession publique d'aménagement, sans transfert de risques, **AUTORISE** Monsieur le Président d'EPN à lancer la consultation d'un aménageur, dans le cadre d'une procédure de concession sans transfert de risque et à procéder à la sélection d'un aménageur pour la réalisation de la ZAC du Long Buisson 3, **HABILITE** Monsieur le Président d'EPN à mener les discussions et négociations au mieux des intérêts de la collectivité, **AUTORISE** Monsieur le Président d'EPN à signer la concession publique d'aménagement et **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à engager toute démarche administrative nécessaire pour mener à bien ce projet

---

**Long Buisson 3 - Création de la bretelle d'accès à Long Buisson 3 depuis la RN 1013 – Convention ETAT/EPN**

**M. Xavier HUBERT**

Vous savez que la bretelle d'accès au Sud du Long Buisson 3 était un enjeu majeur puisque cela permet un accès environ au milieu de cette zone par la nationale 1013. Cette opération n'a pas été simple parce que nous avons négocié avec les services de l'Etat, notamment avec l'inspecteur général des routes, parce que c'était un sujet sensible et important. Il y a eu un premier avis défavorable, nous avons retravaillé la situation et finalement, l'inspecteur général des routes a donné un avis favorable, ce qui a permis à la direction des infrastructures du transport d'émettre définitivement un avis favorable le 30 juillet 2019 qui lui permet de poursuivre les études d'avant-projet de la réalisation de cette bretelle. Elle permettra de fluidifier la circulation et de répondre à une partie des inquiétudes, notamment dans la commune de Guichainville. Il vous est demandé dans cette délibération d'autoriser le Président à poursuivre les études détaillées pour la réalisation de cette bretelle d'accès.

**Mme Françoise CANEL**

Vous nous faites voter cela, mais où se situe-t-elle ? Vous l'auriez mis derrière un petit plan, comme je l'ai réclamé pour les Usines de Navarre. Moi, je ne connais pas. Où est la bretelle ?

**M. Xavier HUBERT**

Elle est au Sud de la zone.

**M. Guy LEFRAND**

Cette bretelle d'accès partira forcément de la déviation et se situe du côté de la fameuse passerelle, celle qui va d'un champ à un autre.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez même pour la bretelle ? Pas de souci. Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE (moins 5 abstentions)** de poursuivre la réalisation des études détaillées et travaux relatifs à la bretelle d'accès à la future zone d'activités Long Buisson 3 depuis la déviation RN 1013, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à passer avec la DREAL Normandie et la DIRNO pour la réalisation de cette bretelle et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'octroi de subventions pour les études et travaux de cette bretelle

---

**Saint André de l'Eure – Anciennes pistes - Installation photovoltaïque - Convention tripartite Saint André de l'Eure / SIEGE / EPN - Comité de suivi**

**M. Xavier HUBERT**

C'est un beau projet qui vous est présenté. C'est un projet qui permettra, pour le territoire d'EPN, de favoriser la production d'énergies renouvelables.

**M. Guy LEFRAND**

C'est un sujet important, car nous n'en aurons peut-être pas beaucoup des comme ça.

**M. Xavier HUBERT**

C'est cela exactement. Sur notre territoire, nous savons qu'il y a assez peu de possibilité de réaliser des opérations significatives de production d'énergie renouvelable, et le territoire de Saint-André, les anciennes pistes, sont fléchées pour pouvoir accueillir ce que l'on appelle une ferme photovoltaïque au sol.

Le syndicat intercommunal d'électricité et du gaz de l'Eure est compétent depuis la loi d'août 2015 pour lancer ces projets, les exploiter et les réaliser. Préalablement à l'exploitation, nous souhaitons lancer des études de faisabilité et le SIEGE sollicite préalablement l'accord de la commune et de l'intercommunalité. La commune de Saint-André-de-l'Eure a délibéré sur ce projet, a donné un avis favorable et il est demandé au conseil communautaire de donner également un avis favorable, étant précisé que l'ensemble des études sera financé par le SIEGE, donc l'Agglomération n'est pas engagée, ni la commune de Saint-André financièrement, dans ce projet. Evidemment, j'espère que nous reviendrons vers vous rapidement pour vous dire que les études sont favorables à la faisabilité d'un tel projet.

**M. Guy LEFRAND**

Dans le même cadre, je vais prendre la deuxième partie de la délibération, il est créé un comité de suivi avec le SIEGE, la commune de Saint-André-de-l'Eure et EPN, et il est demandé d'avoir un représentant titulaire et un suppléant au sein de ce comité de suivi, sachant que les élus de Saint-André-de-l'Eure sont déjà représentés en tant que commune de Saint-André-de-l'Eure. J'ai donc reçu la candidature de Christophe ALORY comme titulaire et de Sylvain BOREGGIO comme suppléant.

**M. José BRIDARD**

Simplement une petite question, parce que j'avoue que dans le domaine, je suis un peu ignare, mais des contacts ont-ils été pris avec le CASA pour voir si au niveau aéronautique ce type d'installation pouvait gêner ou tout au moins faire changer les habitudes du CASA ? C'est une question, le projet lui-même est passionnant.

**M. Xavier HUBERT**

Je ne sais pas répondre précisément, mais en tout cas la question aéronautique est évidemment sensible et examinée avec la proximité de la Base, l'aérodrome, etc. Ce sera examiné en premier lieu, c'est certain.

**M. Guy LEFRAND**

Au-delà du CASA, ce sera aussi avec la BA105.

**M. Emmanuel CAMOIN**

S'agit-il de la piste qui est parallèle à la piste en herbe existante ? Elle est partagée par le CASA.

**M. Guy LEFRAND**

Pas du tout. Ce sont les anciennes pistes.

**M. Emmanuel CAMOIN**

Il y a deux pistes en dur sur Saint-André-de-l'Eure : une piste qui est parallèle à la piste en herbe, et une autre piste qui est désaffectée depuis des dizaines d'années, qui, elle, traverse la route départementale et qui se retrouve après parallèle à la zone de la Croix de Prunelle.

**M. Franck BERNARD**

Pour éclaircir votre photo, c'est tout ce qui est la zone bétonnée de part et d'autre de la route qui va de Saint-André à Coudres. Et de l'autre côté aussi, de l'autre côté de l'aérodrome. Nous sommes allés voir le président du CASA. Il nous a dit qu'il n'y avait pas de souci particulier. Les gens de Deauville aussi qui gèrent au niveau national, et l'espace sensible naturel : ils sont aussi dans la boucle et n'y voient pas d'inconvénient, sauf quelques aménagements qui seront faits avec les futurs promoteurs qui seront sur place.

**M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup. Je vais donc mettre aux voix. A priori, tout le monde est plutôt favorable. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **VALIDE** les termes de la convention à passer avec le SIEGE et la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le développement, par le SIEGE, d'un projet d'installation photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-André de l'Eure, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tout avenant éventuel à intervenir et **DESIGNE** M. Christophe ALORY représentant titulaire et Sylvain BOREGGIO, représentant suppléant d'EPN au sein du Comité de suivi du projet

---

**Plan Climat Air Energie Territorial d'Evreux Portes de Normandie - Arrêt du projet**

**M. Xavier HUBERT**

Le PCAET, c'est un autre document structurant de notre Agglomération. Nous avons essayé de le faire ensemble. La délibération est complète. Je vais peut-être ressortir quelques éléments seulement pour vous dire qu'au niveau du diagnostic, nous avons pu constater que les secteurs de consommation d'énergie les plus importants sur nos territoires sont le transport routier, pour 30 % de la consommation d'énergie, le résidentiel pour près de 30 %, et le tertiaire 21 %, ce qui fait qu'avec ces trois secteurs sur les huit que réserve le PCAET, nous avons plus de 81 % de la

consommation d'énergie. Nous faisons ce même travail avec les émissions de gaz à effet serre sur le territoire pour dire que le transport routier représente 34 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre, le résidentiel 18 %, industrie 16 %, tertiaire 13 %. Les quatre thèmes représentent 82 % des émissions.

Nous avons également, dans ce diagnostic, mesuré la qualité de l'air, la production locale d'énergie renouvelable. Donc vous voyez que finalement, à part le bois énergie et le chauffage chaleur renouvelable, il y a finalement très peu de production locale d'ENR et ce projet de Saint-André prend toute sa place dans notre PCAET. En ce qui concerne les risques et la vulnérabilité du territoire, le risque inondation est présent, il faut le traiter, et le risque est un peu plus faible mais tout de même présent, de retrait-gonflement des argiles.

A partir de ce diagnostic, nous avons défini une stratégie, quatre axes principaux, avec 32 actions concrètes – je ne vais pas les citer – qui vont être mises en place au fil du temps. Sur les quatre axes de notre PCAET, il faut retenir que nous nous inscrivons dans une obligation légale pour les communautés de communes ou d'Agglomération de plus de 20 000 habitants de réaliser un PCAET, que sa durée de vie est de six années, mais est inclus dans des objectifs plus larges, notamment la loi TECV qui fixe à 2030 et 2050 des objectifs drastiques de réduction de consommation d'énergie et de limitation des gaz à effet de serre. Donc l'adoption aujourd'hui de ce PCAET permettrait d'enclencher une dynamique vertueuse pour travailler sur les secteurs les plus polluants que j'ai rappelés : transport routier, résidentiel, industrie et tertiaire.

Je peux être plus précis, Monsieur le Président, mais nous avons travaillé beaucoup sur ce document également, et il vous est proposé aujourd'hui de l'arrêter. Il faut tout de même que je précise qu'après l'arrêt du PCAET, nous solliciterons l'avis de l'autorité environnementale, du Préfet de région, du Président du conseil régional et il y aura une concertation publique d'un mois qui se situera peut-être au mois de février, mars, mars-avril. Une fois que nous aurons recueilli ces avis et la concertation publique, nous pourrons, à un prochain conseil communautaire, l'adopter définitivement.

**M. Gérard SILIGHINI**

Je ne dispose pas là du document intégral, d'où ma question. Y a-t-il des bilans intermédiaires qui sont prévus ou est-ce juste l'objectif 2050 ?

**M. Xavier HUBERT**

C'est une bonne question, j'ai oublié le préciser. C'est six ans seulement dans notre PCAET actuel, et il y a une évaluation intermédiaire au bout de trois ans. On voit si ce que l'on a enclenché a des effets.

**M. Marc PERRIN**

Je voulais juste apporter une petite précision, mes chers collègues. Ce document, important pour notre territoire, puisque c'est l'avenir au niveau environnemental pour ce territoire, il a été aussi largement discuté en groupe de travail et en comité de pilotage animé par le Vice-président Xavier HUBERT. Nous avons eu des échanges assez passionnants sur le sujet. Je tenais à le remercier également pour cela.

**M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup, Monsieur PERRIN, cela valait la peine d'être signalé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **ARRETE** le projet de Plan Climat Air Energie Territorial d'EPN, **AUTORISE M. le Président** à engager toutes les démarches réglementaires visant l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (consultation du Préfet de Région, du Président du Conseil Régional, de l'autorité environnementale, du public...), **AUTORISE M. le Président** à solliciter toutes les aides financières pouvant être obtenues dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial et **AUTORISE M. le Président** à signer tout document lié à la finalisation de la procédure d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial

---

## Transport scolaire - Dissolution du SIVOS de Normanville et Saint Germain des Angles - Convention EPN/Normanville

**M. Daniel DOUARD**

Merci Monsieur le Président, bonsoir Mesdames et Messieurs. Je vais vous parler de la mobilité, et en particulier des transports scolaires. Vous vous rappelez de la dissolution du SIVOS de Normanville Saint-Germain des Angles le 31 décembre 2017 par arrêté préfectoral. Depuis cette dissolution, la délégation de compétence confiée au SIVOS a été re-confiée à la commune de Normanville depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En contrepartie de son implication dans la bonne gestion du transport scolaire, une subvention équivalente à 85 % du coût des marchés transport scolaire sera donc versée à la commune de Normanville.

La délégation de compétence est conclue jusqu'à la fin de l'année 2019-2020. Passée cette échéance, EPN reprendra pleinement la compétence transport pour les usagers de cette commune et assurera en propre les missions jusqu'alors dévolues à la commune de Normanville. Donc il s'agit aujourd'hui de vous demander que le Président signe les conventions et avenants à intervenir avec la commune de Normanville.

**M. Guy LEFRAND**

Sur la régularisation technique, pas d'observation ? Pas d'opposition ? pas d'abstention ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE**, suite à la dissolution du SIVOS de Normanville/Saint Germain des Angles, Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions et avenants à intervenir avec la commune de Normanville en tant qu'autorité organisatrice de second rang pour le transport des élèves relevant de la compétence d'Evreux Portes de Normandie, étant précisé qu'en contrepartie de son implication dans la bonne gestion du transport scolaire, une subvention équivalente à 85 % du coût des marchés transports scolaires sera versée à la commune de Normanville.

---

**Transport scolaire - Participations des communes de l'ex SITS du Plateau et des syndicats au titre des exercices antérieurs - Nouvelles dispositions applicables à compter de l'année scolaire 2019-2020**

**M. Daniel DOUARD**

Le dossier suivant c'est également des participations de l'ex-SITS du Plateau et des syndicats au titre des exercices antérieurs. Il y a une régularisation à faire suite à la délibération qui a eu lieu le 10 avril 2018 : c'est une participation qui correspond au montant de la facture annuelle diminué de la subvention de la Région. Cette participation de chaque commune est calculée pour 2017-2018 et pour 2018-2019.

Evreux Portes de Normandie établit une convention jointe à la présente relative à ces transports. EPN appellera au premier semestre 2020 pour l'année scolaire 2017-2018 une participation communale correspondant au coût du transport non subventionné par la Région. A compter de la rentrée 2019-2020, cette tarification n'existera plus. Elle vise à atteindre le taux global. Cela signifie qu'EPN n'appellera plus de participation financière auprès des communes et des syndicats pour les années à venir. Nous noterons que quatre communes extérieures à EPN qui étaient évidemment l'ancien syndicat, à savoir Bernienville, Bacquepuis, Berengeville et Quittebeuf, elles, ne sont pas des communes d'EPN. Pour ces quatre communes, seule une seule décision d'atténuation de la part de celles-ci à hauteur de 15 euros par élève de maternelle et 30 pour les collégiens pourra permettre d'éviter une augmentation des tarifs pour ces familles.

Donc il nous faut aujourd'hui décider de proposer au Président de signer la convention de régularisation entre EPN, les membres de l'ex-SITS du Plateau et également de signer des conventions à passer avec les communes de Bernienville, Bacquepuis, Berengeville et Quittebeuf.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Merci.

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de régularisation à intervenir entre EPN et chacun des membres de l'ex SITS du PLATEAU relative aux participations des communes aux frais de transports scolaires :

- o AVIRON
- o BACQUEPUS
- o BERENGEVILLE LA CAMPAGNE
- o BERNIENVILLE
- o BROSVILLE
- o GAUVILLE LA CAMPAGNE
- o LE MESNIL FUGUET
- o QUITTEBEUF
- o SACQUENVILLE
- o SAINT MARTIN LA CAMPAGNE
- o TOURNEVILLE
- o SIVOS de SACQUENVILLE, GAUVILLE
- o SIVOS de QUITTEBEUF, BERNIENVILLE

**Et AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à passer spécifiquement avec les communes non membres d'EPN, à savoir :

- BACQUEPUIS
- BERNIENVILLE
- BERENGEVILLE LA CAMPAGNE
- QUITTEBEUF

---

**Transport scolaire - Effet de l'augmentation de la tarification régionale - Remboursement des familles à concurrence des tarifs appliqués par EPN pour ses ressortissants**

**M. Daniel DOUARD**

L'effet de l'augmentation de la tarification régionale, c'est le remboursement des familles à concurrence des tarifs appliqués par EPN pour ses ressortissants, toujours pour le transport scolaire. Les ayants droit sont les deux communes, c'est-à-dire Caugé et Parville, qui sont en dehors. Les familles des élèves de maternelle, de primaire, collège et lycée effectuant un trajet interne à l'Agglomération bénéficiant du tarif d'Evreux Portes de Normandie : 40 euros, le tarif régional étant de 55 euros pour les maternelles et primaires, 80 euros pour les collégiens et lycéens, le tarif régional étant de 110 euros. Tout élève inscrit auprès de la Région bénéficie de ce fait d'une réduction de tarif afin de ne pas supporter une dépense supérieure à celle fixée par EPN. Cette dernière rembourse, le cas échéant, les familles. Sur cette base, les familles pourront toucher 15 euros pour les maternelles et 30 euros pour les collégiens. Pour les familles en particulier de Caugé et de Parville.

**Mme Françoise CANEL**

Je reviens sur la délibération.

**M. Guy LEFRAND**

Non, nous sommes en train de faire voter celle-ci. Je vais vous redonner la parole après. Donc je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE de REMBOURSER** les familles des communes de Caugé et de Parville pour les élèves qui empruntent les services de transports scolaires, à hauteur de :

- 15€/élève de maternelle et de primaire.
- 30€/collégien, lycéen

**Mme Françoise CANEL**

Sur la dernière, je n'ai pas réagi. L'EPN donne aussi une subvention de 15 euros et de 30 euros pour nos enfants ex-SITS. En 2019-2020, aurons-nous toujours cette subvention EPN pour nos enfants ?

**M. Daniel DOUARD**

Oui, jusqu'en 2020 et après c'est directement EPN qui prendra la compétence. C'est pour faire une harmonisation.

---

**Transport scolaire - Mise à disposition d'accompagnants par les communes et syndicats – Convention**

**M. Daniel DOUARD**

C'est également dans les transports scolaires : afin d'assurer la sécurité des élèves de maternelle en particulier. Pour ceux qui mettent à disposition des accompagnants par les communes ou les syndicats, pour les circuits scolaires, il est proposé un montant forfaitaire annuel pour chaque service de transport scolaire concerné de 2 880 euros par an par accompagnant. Comment a été décidé ce prix ? Nous avons considéré qu'il y avait deux heures par jour de transport à 10 euros de l'heure multiplié par le nombre de jours de transport, c'est-à-dire 144 jours de scolarité, ce qui fait un total de 2 880 euros. C'est à fixer, c'est le montant à payer par EPN aux communes qui mettent des personnes à disposition, et avec une convention-type bien sûr.

**M. Jean-Paul HEROUARD**

Moi, je veux bien 2 880 euros. J'ai fait un petit compte pour mon personnel et cela nous coûte 3 233 euros charges incluses. Et c'était pour 1 h 30 de travail.

**M. Guy LEFRAND**

Tu le payais trop cher.

**M. Jean-Paul HEROUARD**

Oui, mais il y a de l'ancienneté.

**M. Daniel DOUARD**

C'est une avancée que nous faisons par rapport à ce qui se faisait parce qu'il y avait des communes qui se faisaient rembourser et des communes qui ne demandaient rien du tout, alors pour harmoniser tout le monde et que tout le monde puisse mettre des personnels au service accompagnant, ce serait bien que les communes retouchent. Je crois que c'était dans le bon sens que nous faisons cette proposition.

**M. Guy LEFRAND**

Nous l'avons fait pour accompagner les communes davantage qu'elles ne le sont aujourd'hui.

**Mme Françoise CANEL**

J'étais un petit peu comme mon collègue parce que le compte n'est pas juste. Vous dites l'heure, mais il y a toutes les charges qui vont avec. Nous en avons discuté à la commission. On nous a dit « on va voir ». Je vois pour la commission « avis favorable ». Notre demande n'a pas été prise en compte.

**M. Daniel DOUARD**

Madame CANEL, actuellement demandez-vous de l'argent à l'Agglomération ? Non !

**M. LEFRAND**

Donc on passe de zéro à 2 800.

**Mme Françoise CANEL**

Mais quand on demande quelque chose en commission, on pourrait avoir une réponse.

**M. LEFRAND**

Actuellement, vous ne touchez rien. Nous vous proposons de toucher 2 800.

**Mme Françoise CANEL**

Oui, mais le compte n'y est pas.

[Exclamations]

**M. Guy LEFRAND**

Nous pouvons faire très simple : nous pouvons retirer la délibération, comme cela vous continuerez à toucher zéro. Il faut être sérieux.

**M. Daniel DOUARD**

Ceci dit, Madame CANEL, dans ma commune, je mets des ATSEM. Ils sont déjà payés, donc je ne vais pas les payer en plus.

**Mme Françoise CANEL**

Vous prenez le problème dans son ensemble.

**M. Jean-Luc CINTRAT**

Je voulais confirmer que nous n'avions rien du tout et que c'est mieux d'avoir quelque chose.

[Applaudissements]

**M. Guy LEFRAND**

Qui est contre le fait qu'on donne plus aux communes ? Qui s'abstient ? Merci pour belle unanimité.

**Le Conseil communautaire :**

- **FIXE** à 2 880 €/an/accompagnant, le montant forfaitaire d'indemnisation des communes et syndicats mettant à disposition d'EPN, des accompagnants pour les transports scolaires des maternelles et des primaires, **ADOpte** les termes de la convention type et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** cette convention avec chacun des acteurs institutionnels concerné et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

---

## Plan Vélo EPN – Mise en œuvre de la phase II

**M. Daniel DOUARD**

Concernant le plan vélo, les actions de la phase 2, la phase 1 étant finie pour 2019. Nous avons fait des lignes de parcours, ce ne sont pas que des pistes cyclables, ce sont des parcours vélo. Pour le projet de développement pour 2020-2021, la phase 2 s'inscrit évidemment avec le plan climat air énergie, dont Xavier nous a parlé tout à l'heure, et le programme d'organisation d'action, volet déplacement, du PLUi HD. Ce programme fixe l'objectif d'atteinte 6 % de part modale des déplacements en vélo d'ici 2030 et 15 % d'ici 2050. Pour contribuer en 2020 à cet objectif, il s'agit du maillage de 14 km de voies supplémentaires cyclables, ainsi que le développement du service vélo à la fois pour les particuliers mais également pour les entreprises. Nous avons donc décidé en 2020 de continuer le déploiement des itinéraires dans la périphérie d'Evreux, ainsi que vers Saint-André-de-l'Eure – je peux vous donner le détail si vous voulez –, et de continuer entre autres la concertation publique pour améliorer et imaginer les futurs aménagements et services autour du vélo. Pour rebondir sur ce que l'on fait actuellement, même si je pense que vous le savez déjà, nous avons obtenu par ailleurs 40 % de subventions sur notre projet vélo, c'est-à-dire 390 000 euros, soit un montant nettement supérieur à ce que nous pensions pouvoir toucher.

Nous avons aujourd'hui 105 vélos à assistance électrique en location moyenne et longue durée, dont 35 vélos ont été loués en une journée et demie. Nous avons acquis 70 vélos de plus, tous loués en moins de quinze jours. Vous voyez le développement du service vélo. Nous pensons pouvoir acheter 100 vélos supplémentaires pour la prochaine année, en début d'année. Nous avons également acheté des vélos pour les personnes handicapées, n'est-ce pas Francine ? A ce sujet, après le vote, je vais te donner la parole juste pour quelques mots pour rappeler quelque chose. J'ai bien dit quelques mots, Francine. Tu m'as promis d'être brève.

**Mme Francine MARAGLIANO**

Monsieur le Président, mes chers collègues, merci. Vous avez évoqué l'achat de deux vélos adaptés. Vous voyez que cela a été un véritable succès puisque cela a été reconnu devant la commission européenne pour être nommé pour la deuxième année consécutive. Vous aviez demandé l'année dernière de mettre en avant le travail que vous faisiez, chacun dans vos communes, sur l'accessibilité. Nous avons fait ce travail pour rendre visible et communiquer. Chacun dans vos communes, vous faites des choses, donc nous vous avons envoyé un mail il y a quelques semaines pour venir nous dire ce que vous avez fait chez vous. Mais venez vraiment nous le dire, parce que nous avons eu très peu de réponses et la commission a lieu le 7 février. Si nous voulons mettre en avant tout le travail que vous avez fait, venez nous le dire. C'était le message de ce soir.

**M. Bernard BROCHOT**

Je vois qu'il y a beaucoup d'avancées sur la mobilité, on va dire le plan vélo. Je m'en félicite, c'est formidable, sauf qu'il n'y a absolument rien sur la Vallée de l'Iton. Pourtant je pense qu'au niveau du tourisme, il y a quelque chose à faire dans la charmante Vallée de l'Iton. Cela s'arrête à Gravigny grosso modo, et encore. C'était quand même inscrit au contrat de plan 2014-2016 si je ne dis pas de bêtise. Aujourd'hui, nous sommes en 2019 et il n'y a toujours aucune avancée du côté du secteur Nord de l'Agglomération.

**M. Daniel DOUARD**

Monsieur Bernard, il est en effet prévu de relier la voie verte Evreux-Le Bec Hellouin à la Cavée Boudin et la gare ferroviaire d'Evreux. C'est la fiche P du contrat de territoire. Il est proposé de mettre à l'étude en 2020 une somme de 272 000 € d'étude.

**M. Guy LEFRAND**

Ce n'est pas ça la question. Monsieur BROCHOT voudrait qu'au-delà de Gravigny, nous continuions vers la Vallée de l'Iton. Il y a tout un programme aujourd'hui mis en œuvre. Cette année, nous avons fait 33 km, nous continuons notamment – nous allons en parler juste après – vers Huest-Fauville parce qu'il y a aussi une demande importante de la part de militaires qui pourraient aller et venir en vélo de la ville vers la base aérienne 105. Nous allons continuer à le développer en araignée, avec des plans élaborés par les services. Cela en fait partie. Je vous rappelle que l'an dernier c'est 800 000 euros. Sur le budget 2020, ce sera probablement à peu près la même chose, donc nous faisons au fur et à mesure. Nous en discuterons au moment où nous voterons ces sujets. Je veux bien que l'on priorise plutôt chez toi que Huest et Fauville. Mais l'idée, plutôt que d'opposer les uns et les autres qui était une plaisanterie, c'est d'avancer au fur et à mesure.

**M. Bernard BROCHOT**

J'ai juste une petite anecdote sur les promesses qui n'engagent que ceux qui les croient évidemment. Notre cher Président, Jean-Louis Debré, en son époque, lorsque nous avons mis en place le projet d'assainissement collectif, Saint-Germain-des-Angles n'était évidemment pas dedans. Ça s'est arrêté à Normanville et après on a dit : « Non, vous garderez pour un temps l'assainissement individuel ». Dans une première phase de 15 ans, en effet, le plan était tel quel, mais au bout de 15 ans il y aura une révision. C'était en 2002 je crois. Donc je ne pense pas que nous revenions à l'assainissement collectif et ce n'est peut-être pas souhaitable d'ailleurs.

[rires]

**M. Bernard BROCHOT**

Mais enfin, les promesses n'engagent que ceux qui y croient.

**M. Guy LEFRAND**

Justement, nous avons pris plus des engagements que des promesses sur le plan vélo. Cela correspond exactement au PCAET, et pour la première fois l'an dernier, alors que rien n'avait été fait pendant des années, 33 km de pistes et de bandes cyclables ont été réalisés pour 800 000 €, ce que vous avez voté. Nous continuons sur 2020, notamment vers Saint-André-de-l'Eure et vers la base. Il n'y a pas de raison de ne pas continuer vers Gravigny.

**M. François GANTIER**

Une petite remarque simplement, pour exprimer ma satisfaction que Gravigny soit dans le projet de plan vélo. C'est très bien. Je suppose que cette piste cyclable passera sur l'avenue Aristide Briand, si j'ai bien compris le sujet.

**M. Guy LEFRAND**

En partie, me dit-on.

**M. François GANTIER**

En partie. Cette avenue, vous la connaissez aussi bien que moi, elle est très passagère. Il y passe tous les jours entre 10 000 et 15 000 véhicules. Il faudra être très attentif pour la sécurité des gens à vélo parce que cela risque d'être très dangereux. Mais sinon, d'accord pour le plan vélo.

**Mme Diane LESEIGNEUR**

Merci Monsieur le Président. Je voulais dire un grand merci et tirer un grand coup de chapeau à l'ensemble des services qui ont travaillé sur ce plan vélo en un temps record. Nous ne l'avons pas trop bien vu, nous ne nous en sommes pas rendu compte, et il y avait énormément de fluidité entre les services et transurbain, parce que c'est eux qui se mettaient sur les locations de vélos, et cela s'est très bien passé.

Je voulais aussi faire ma pub : nous venons d'acquérir au niveau de transurbain, cinq vélos de courtoisie pour pouvoir dépanner les gens qui viennent à la boutique Véloo pour faire des réparations. Ils arrivaient avec leur vélo, mais repartaient à pied, donc ce n'était pas très satisfaisant. Nous faisons donc comme les vendeurs de voiture et nous avons cinq vélos de courtoisie, le temps de la réparation. Comme cela, les gens ne repartent pas à pied. C'est tout nouveau, cela date d'il y a quelques jours. Merci.

**M. Gérard SILIGHINI**

Je me réjouis aussi du développement de ce plan, et je reconnais, puisque je n'utilise, en tout cas en ville, pratiquement que mon vélo ou mes chaussures pour mes déplacements, que les choses s'améliorent. Il y a des jonctions qui n'existaient pas qui maintenant se font, et se font sans trop de difficultés. Il s'agit beaucoup de parcours : il y a quelques voies cyclables et quelques rues plutôt résidentielles d'ailleurs, autant que possible, qui sont utilisées. Il vaut mieux prendre des voies résidentielles plutôt que des voies traversantes. Je me fais l'écho de ce que vient de dire le maire de Gravigny. Hormis et ces logos magnifiques qui ont fleuri très vite un peu partout sur ces parcours, est-il prévu des mesures particulières pour ramener à la raison les automobilistes ? Parce que ces petits logos ne suffisent pas. Clairement, ils ne suffisent pas. Je pense à des réducteurs de vitesse, à des aménagements de rue en quinconce, à des choses qui marquent bien la priorité de ces voies résidentielles pour des déplacements doux. Avez-vous quelque chose en tête pour l'améliorer ainsi et sécuriser les gens qui aujourd'hui se déplacent à vélo ?

La deuxième question s'adresse à Madame LESEIGNEUR. Avez-vous prévu un développement possible du mix bus vélo ? Des bus qui permettent d'emmener son vélo.

**M. Daniel DOUARD**

Si vous voulez, je vais répondre à Monsieur SILIGHINI puis à la première partie où vous nous demandez des aménagements de sécurité. Il est bien évident que nous allons continuer la concertation publique pour améliorer et imaginer les futurs aménagements et services autour du vélo. Là c'est un premier jet et nous faisons des réunions de concertation pour voir exactement là où les problèmes de sécurité vont pécher et pouvoir y mettre des mesures en place.

**M. Guy LEFRAND**

C'est vrai qu'il faut que nous continuions. J'ai commencé à utiliser de plus en plus le vélo, notamment à Gravigny, quand on revient de la Vallée de l'Eure. Nous avons commencé à le faire et nous progressons chaque jour. Vous avez peut-être vu, si vous l'avez prise, la rue du Val lton où il y a d'un côté une piste cyclable et avant une bande cyclable. Cette bande cyclable, nous l'avons sécurisée aussi avec un espace surélevé et non plus seulement une bande blanche, etc. Donc oui, nous allons progresser. Ensuite, les quinconces, les chicanes, etc. pour ralentir la vitesse : vous qui habitez à Navarre, nous avons fait tout un plan d'aménagement sur la rue Saint-Germain, justement avec des chicanes pour essayer de faire baisser la vitesse. Aujourd'hui, cela apporte autant de difficultés que de solutions. La meilleure des solutions c'est le développement majeur des pistes cyclables. J'étais il y a quelques jours rue du Calvaire, la poterie, et là aussi nous avons tout un plan d'aménagement qui va permettre de sécuriser. Dans un premier temps il y a eu des aménagements, comme vous le dites, de logos sur la rue. Aujourd'hui nous allons continuer et sécuriser, améliorer ce qui a déjà été tracé.

**M. Gérard SILIGHINI**

Juste pour vous dire que je partage ce point de vue. Cela dit, on nous dit qu'on ne peut pas, surtout en ville, imaginer des pistes cyclables partout. On a un certain nombre de rues très étroites avec les trottoirs très étroits, donc ce n'est juste pas possible par endroits. Sur ces portions qui doivent faire partie de parcours cyclables sans être des pistes dédiées, je crois qu'il faut être extrêmement vigilant. Ma rue fait partie de ces éléments de parcours, elle est limitée à 30, c'est une bonne chose. Sur ces parcours-là, je crois qu'il faut faire en sorte que finalement les voitures sachent que lorsqu'elles veulent traverser lorsqu'il s'agit de ne pas aller loin, ne sont pas prioritaires.

### **M. Guy LEFRAND**

Nous sommes d'accord. Nous avons pris, par exemple, le parti de développer plutôt l'avenue Aristide Briand que l'avenue Foch, quand on vient du centre-ville, justement pour passer sur ces voies parallèles. Nous faisons aussi le pari que les automobilistes à Evreux vont découvrir le vélo, parce que jusqu'à présent, il n'y en avait pas beaucoup. Le fait de multiplier notamment cette mise à disposition de vélos électriques, nous allons passer à 200, ça va commencer à devenir visible dans la ville donc je fais le pari que ça va pousser les automobilistes à être plus attentifs. De la même manière, je suis plutôt très réservé sur le fait de laisser les vélos venir en sens inverse dans une rue à sens unique pour les voitures. Je trouve que c'est dangereux. Nous avons des demandes mais je pense qu'aujourd'hui les automobilistes ne sont pas prêts pour ce genre de chose. Ils risquent de se faire surprendre. Pour moi, c'est un élément de dangerosité. C'est pour cela que je reste très réservé.

### **Mme Diane LESEIGNEUR**

Rapidement, oui, nous y réfléchissons. Nous regardons les choses, nous faisons du benchmark. Il y a des villes qui le font. Il y a deux façons de faire. Par contre, nous avons abandonné l'idée de mettre des accroche-vélo à l'arrière parce que c'était extrêmement accidentogène. Par contre, des parkings ou des dépose-vélos sécurisés, ce qui permet de venir avec son vélo puis de faire une liaison, ce sont des choses sur lesquelles nous réfléchissons. Cela ne veut pas dire que nous allons le faire, tout doit se faire en cohérence au niveau du maillage et en sécurité.

### **M. Alain NOGAREDE**

J'aimerais que nous menions une réflexion sur la possibilité de faire un style de location-vente : quand la personne a loué un an le vélo, pourquoi pas lui vendre à un prix réduit puisqu'elle aura déjà amorti une part de cette somme ? Cela permettrait peut-être de renouveler le parc de vélos d'une façon encore plus importante ? C'est une réflexion à mener.

### **M. Guy LEFRAND**

C'est une réflexion qui est en cours. Nous sommes heureux que vous l'ayez également.

### **M. Raphaël NORBLIN**

Lors de la réunion de la commission, j'avais soumis l'idée que l'on se penche sur une réflexion à moyen ou long terme sur la location ou la mise à disposition des vélos à des temps inférieurs à la journée. Aujourd'hui, nous avons à disposition une centaine de vélos et donc nous avons une centaine d'administrés, sans doute Ebroïcien ou qui habitent Gravigny, en tout cas dans la petite couronne d'Evreux, qui peuvent profiter de ce service. Mais si nous pensons à nos territoires ruraux, nous allons devoir transporter nos anciens et nos jeunes vers la ville centre et leur proposer peut-être des moyens de se déplacer. Je sais bien que ce n'est pas quelque chose de facile à mettre en place, c'est très onéreux. Ce n'est pas une réflexion que nous devons mener sur une année, c'est une réflexion à mener sur trois, quatre, ans pour voir comment le mener à terme. Peut-être pourrions-nous entamer cette réflexion pour qu'elle voit le jour.

### **M. Guy LEFRAND**

C'est une bonne remarque. Aujourd'hui, nous avons fait un choix différent, plutôt la location de moyen-long terme, parce que, vous l'avez dit, c'est monstrueusement onéreux. Quand les gens les louent pour une heure, ils les prennent, ils les balancent et nous avons bien vu toutes les difficultés sur les grandes agglomérations, qui pourtant ont des moyens largement plus élevés que les nôtres. Surtout que là ce sont des vélos électriques et dès lors qu'ils sont abîmés, cela coûte monstrueusement cher. De toute façon, nous aurons à avoir une réflexion globale sur toute la mobilité de manière générale en début de prochain mandat, notamment sur les zones rurales ou urbaines. C'est évident.

### **M. Daniel DOUARD**

Juste pour finir et répondre à notre collègue : effectivement, en 2020 déjà, il est prévu l'étude Evreux, Prey, Grossœuvre et Saint-André. C'est prévu dans l'action Q du contrat de territoire. L'étude est proposée pour 2020 à hauteur de 380 000 euros, et les travaux à compter de 2021 pour environ 1,9 M€. C'est juste pour dire que nous allons commencer à sortir de la périphérie d'Evreux pour aller vers les zones rurales concernant les pistes cyclables.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

#### **Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE**, dans le cadre de la mise en œuvre de la phase II du Plan Vélo, les parcours cyclables proposés pour 2020, **DECIDE** d'étudier et d'aménager ces parcours pour favoriser l'usage des modes doux de déplacement vers :

- Guichainville, Prey, Gravigny, Amières-sur-Iton, Saint-Sébastien-de-Morsent, Parville, Aviron, Angerville et Huest,

- ainsi qu'au niveau des voies vertes d'Evreux – Le Bec Hellouin (finalisation de l'itinéraire) et d'Evreux – Saint-André-de-L'euire,

**FIXE** les tarifs de location mensuelle complémentaires suivants :

Rétroviseurs :	1 € par mois
Ecarteur de danger :	0,50 € par mois
Klaxon :	1€ par mois
Feu clignotant et feu stop pour vélo :	2€ par mois,

**APPROUVE** les améliorations proposées pour le service Véloo, **APPROUVE** la stratégie d'aménagement d'espaces de stationnements et de petite réparation :

- Développer et améliorer le service de stationnement sécurisé et payant au pôle d'échange de la gare d'Evreux, en en confiant la gestion à la SPL Transurbain (gestion des abonnés et entretien des locaux) ;
- Ouvrir les parkings publics payants aux stationnements vélo ;
- Aménager, à titre expérimental, des abris vélos protégés à proximité des abribus ;
- Equiper les parkings vélo de matériel de réparation,

**APPROUVE** la démarche de concertation citoyenne innovante pour le vélo, en ouvrant cette concertation aux utilisateurs du service Véloo, puis aux entreprises et aux usagers, **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toute les demandes de subventions afférentes au projet et à signer toutes les conventions, avenants éventuels et actes administratifs afférents à ce dossier

---

### Mise en oeuvre du Plan Vélo - Cheminement doux reliant Evreux à la commune de Huest - Aménagement de la section Fauville – Huest

**M. Daniel DOUARD**

Cheminement doux reliant Evreux à la commune de Huest et aménagement de la section Fauville-Huest. Il s'agit donc de prolonger ce cheminement jusque Huest. C'est une bande dissociée de la chaussée, d'une largeur de 2 mètres située dans l'Agglomération sur la commune de Fauville. Des travaux d'aménagement sont programmés à partir d'avril pour une durée de deux mois si vous en êtes d'accord. Le coût de l'opération est estimé à 140 000 euros, avec des subventions du conseil départemental de 50 % plafonné à 25 000 euros HT.

**M. Marc MORILLON**

Merci Monsieur le Président. Un complément parce que j'ai un petit plan devant les yeux, mais pour vraiment décoder, il faudrait peut-être mettre des couleurs sur ce plan de maillage et de développement. Ce qui m'interroge, car nous parlons de produit élevé en plan vélo ou en plan piéton, ce qui est élaboré jusqu'ici, c'est Evreux-Fauville en piétons. En intramuros, Fauville, il n'y aura rien ou ce sera partagé route et piste cyclable, je ne sais pas ce que vous attendez...

**M. Daniel DOUARD**

Une chaussée ! Une chaussée d'une largeur de 2 mètres.

**M. Marc MORILLON**

D'accord. C'est partagé ? C'est vélo et piétons ?

**M. Guy LEFRAND**

Mais séparés, pour répondre à une interrogation de Monsieur SILIGHINI tout à l'heure sur la dangerosité. C'est dissocié de la chaussée départementale. Ce sera une vraie piste cyclable.

**M. Marc MORILLON**

Pour l'instant, intramuros Fauville, ce sera le troisième plan qui était prévu ? Ce sera après ? C'est cela. Et quand vous parlez de l'entrée des militaires sur la base, ce sera aussi du futur ? Nous parlions du PLU tout à l'heure. C'est ce que j'ai cru comprendre, il y a quelque chose de ciblé. Merci.

**M. Marc PERRIN**

Juste une petite information parce que le plan que nous avons est en noir et blanc, assez grisé. Le tracé que vous prévoyez pour aller vers Saint-André-de-l'Euire, vers Prey, c'est en utilisant la route départementale...

**M. Daniel DOUARD**

Non, c'est en prenant l'ancienne ligne de chemin de fer actuellement désaffectée.

**M. Marc PERRIN**

Donc cela veut dire que l'un des emplacements réservés prévus au PLUI HD va déjà être utilisé l'année prochaine.

**M. DOUARD**

Les choses sont utiles, oui.

**M. Guy LEFRAND**

Sur le principe, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** l'aménagement d'un cheminement mode doux entre Fauville et Huest et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** toutes les subventions afférentes à ce dossier et à **SIGNER** tout document afférent

---

**Indemnité kilométrique vélo - Mise en place pour les agents d'Evreux Portes de Normandie**

**M. Guy LEFRAND**

Dans le même ordre d'idée, mes chers collègues, il vous est proposé de mettre en place pour la première fois sur notre territoire une indemnité kilométrique vélo pour les agents d'Evreux Portes de Normandie. Nous l'avons proposé il y a quelques jours également pour les agents de la ville d'Evreux, donc c'est valable pour l'ensemble du personnel, puisqu'un décret d'août 2016 le permet désormais pour nos collectivités. L'employeur a la possibilité de prendre en charge tout ou partie des frais engagés. Il y a une limite, de mémoire : c'est 25 centimes d'euro par kilomètre parcouru. Il va être difficile de savoir combien le vélocycliste ou le vélocipédiste a effectué de kilomètres, donc a priori ce sera un remboursement forfaitaire de 200 euros par an, qui est le maximum autorisé. Aujourd'hui, il y a 18 000 agents sur l'ensemble de la France qui en bénéficient ; c'est relativement peu. Cela représente 1 % des fonctionnaires titulaires, néanmoins dans les villes où cela a été mis en place, il a été noté que le nombre moyen d'agents qui utilisent quasi quotidiennement le vélo a augmenté de 25 %. Ça fait beaucoup, mais chez nous aujourd'hui dix agents viennent en vélo. Ce n'est pas énorme, mais si cela peut pousser d'avoir davantage de pistes cyclables financées, cela fait partie de vraies améliorations du développement durable. Cela ne fera peut-être pas la une des journaux, mais cela y participe réellement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? J'aime quand vous faites l'unanimité.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents d'Evreux Portes de Normandie à compter du 1er janvier 2020, dans les conditions prévues par le décret n°2016-1184 du 31 août 2016

---

**Contrat de ville - Programmation 2019 – Projet de desserte scolaire « Cyclobus » - Subvention**

**Wimooov**

**M. Driss ETTAZAOUI**

Merci, Monsieur le Président, bonsoir à toutes et à tous. Merci de bien vouloir excuser mon retard. Cette délibération concerne un projet de desserte scolaire que nous avons appelé le cyclobus. Notre intercommunalité s'inscrit dans l'innovation sociale puisque nous sommes la troisième collectivité, le troisième territoire en France à présenter ce type de projet qui s'inscrit dans la délibération précédente, le plan vélo dans sa phase 2. Ce projet est aujourd'hui en phase d'expérimentation sur le quartier de Nétreville. Dans ce quartier, nous constatons, et ce constat est partagé, une forte concentration de familles monoparentales, des difficultés financières prégnantes. Il vous est proposé d'accompagner l'association WIMOOV spécialisée dans la mobilité pour porter ce projet de cyclobus qui n'est ni plus ni moins qu'un vélo cargo qui permet le transport de huit élèves jusqu'à 9 ans, du domicile des parents jusqu'à l'école ciblée. Nous nous appuyons pour cela sur un mode participatif, sur l'association de parents d'élèves, celle du Bois Bohy. L'idée est de permettre à ces familles, je le disais tout à l'heure, souvent en grande difficulté, avec des problèmes liés à la mobilité, de pouvoir transporter leurs enfants d'un point A à un point B, le point A étant leur domicile et le point B étant l'école élémentaire en question. Cette opération permettra de gagner des points, en tout cas des bénéfices sur la fluidité du trafic, mais également sur la qualité l'air, aussi sur la santé, et ni plus ni moins sur l'attractivité de la ville, et donc sur l'attractivité de l'intercommunalité. Il vous est donc proposé d'accompagner l'association WIMOOV pour une subvention d'un montant de 4 000 euros, bien entendu partenaire de cette opération, mais aussi l'ADEME qui participe au co-financement de l'opération.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas d'opposition ? Adopté.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville, le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association WIMOOV pour la mise en œuvre du Cyclobus de desserte scolaire et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions, avenants éventuels et actes administratifs afférents à ce projet

## Gestion urbaine et sociale de proximité – Avenant n°2 à la convention cadre

**M. Driss ETTAZAOUI**

Il s'agit, Monsieur le Président, de la gestion urbaine et sociale de proximité. Il s'agit de vous demander de proroger la contractualisation pour coller au contrat de ville, et donc d'ajouter deux ans à la convention urbaine de proximité, donc jusqu'en 2022.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas de problème ? Adopté ?

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à la convention cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et tous documents y afférents et **AUTORISE** monsieur le Président à **SOLLICITER** toutes demandes de financement et à **SIGNER** tous documents y afférents

---

## Relais des services publics – Règlement intérieur

**M. Driss ETTAZAOUI**

Le règlement intérieur de la maison des services au public, la maison France Services aujourd'hui, puisqu'elle a été labellisée. C'est l'une des 460 premières maisons labellisées. Vous le savez, elle est située sur le quartier de La Madeleine. L'idée était de faire revenir les services publics de proximité au cœur d'un quartier important 16 000 habitants : la CAF, la Caisse primaire d'Assurance maladie, la mission locale, le planning familial. L'ensemble des partenaires de cette maison France Services ont élaboré ensemble un règlement intérieur, et il vous est demandé de bien vouloir l'approuver.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas d'opposition ? Adopté.

**Le Conseil communautaire :**

- **ADOpte** le Règlement intérieur du Relais des Services Publics et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les avenants éventuels à intervenir

---

## Cohésion sociale et territoriale – Programmation 2019 – 4ème phase – Subventions aux associations

**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante, mes chers collègues, la cohésion sociale et territoriale, quatrième phase de programmation 2019 de subventions aux associations telle qu'elle vous a été décrite. C'est du classique. Pas d'opposition ? Adopté.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 5 600 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

<b>PORTEUR</b>	<b>Territoire d'intervention</b>	<b>Intitulé et descriptif de l'action</b>	<b>Part EPN</b>	<b>Coût total du projet</b>
<b>Secours Populaire</b>	St André	<b>Ateliers cuisine</b>	1 600€	3 450€
<b>La Farandole</b>	EPN	<b>Lieu d'accueil Enfants-Parents 0-6 ans :</b>	2 000€	36 250€
<b>Les manches retroussées</b>	EPN	<b>La maraude solidaire</b>	2 000€	3 404€
<b>TOTAL</b>			<b>5 600€</b>	<b>43 104 €</b>

---

## Subvention de fonctionnement Association CURSUS - Année 2020

### Subvention de fonctionnement - Association ADIE 2020

### Subvention de fonctionnement - Mission Locale Pays d'Evreux et Eure Sud – 2020

**M. Guy LEFRAND**

Les trois dossiers suivants appellent ce dont nous parlions tout à l'heure, 50 % du montant octroyé en 2019 pour des associations. La délibération n° 35 appelle à verser à CURSUS 49 000 €. La n° 36, 2 500 euros à l'ADIE et 55 938 € à la mission locale de la ville d'Évreux et Eure Sud.

Délibération n° 35, pas d'opposition ? N° 36, même vote ? N° 37, même vote ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE DE VERSER** à l'association CURSUS, une subvention de fonctionnement d'un montant de 49 000 € représentant 50% du montant octroyé en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera du montant définitif octroyé pour l'année 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir.
- **DECIDE DE VERSER** à l'ADIE, une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500 € représentant 50% du montant octroyé en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera du montant définitif octroyé pour l'année 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir.
- **DECIDE de VERSER** à la MISSION LOCALE, une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 938 € représentant 50% du montant octroyé en 2019, dans l'attente du vote du Budget primitif qui décidera du montant définitif octroyé pour l'année 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels.

---

**Conférence Intercommunale du Logement - Approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution 2020-2026 - Mise en œuvre de la politique d'attribution et des conventions opérationnelles**

**M. Xavier HUBERT**

Cette délibération a trait aux politiques d'attribution des logements sociaux. Ce sont des politiques importantes, et les réformes législatives récentes de 2014 à 2018 ont positionné les Agglomérations comme les acteurs de ces politiques d'attribution de logements sociaux. C'est la conférence intercommunale du logement qui a posé dans une première phase le cadre d'orientation, et vous voyez que dans la délibération sont rappelées les six orientations que la conférence intercommunale du logement a développé. Il nous appartient aujourd'hui de décliner de façon plus opérationnelle ces objectifs généraux et il vous est donc proposé de valider ce que l'on appelle la convention intercommunale d'attribution avec huit actions précises. Les huit actions sont plus concrètes. Si nous pouvons nous arrêter simplement aux deux premières, vous voyez que notre objectif serait d'atteindre par exemple 25 % d'attribution hors quartiers prioritaires de la ville, pour les demandeurs du premier quartile, c'est-à-dire le quart des personnes les plus démunies. L'action 2, à l'inverse, de maintenir des taux d'attribution équivalents, constatés les dernières années en quartiers prioritaires de la ville pour les demandeurs les plus fortunés des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quartiles. Et il y a huit actions ainsi déclinées pour rendre un peu plus opérationnelle cette politique d'attribution des logements sociaux. Il vous est donc demandé d'approuver la convention intercommunale d'attribution et de la mettre en œuvre dans le cadre de notre programme d'orientation et d'action du PLUi HD.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **ADOpte** la Convention Intercommunale d'Attribution adoptée par la Conférence Intercommunale du Logement le 22 novembre 2019, **DECIDE** la mise en œuvre des actions dans le cadre du Programme d'Orientations et d'Actions du PLUi-HD, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la Convention et tous les documents afférents et **INVITE** les communes disposant de logement locatif social sur leur territoire à délibérer pour autoriser la signature de la CIA

---

**Dispositif d'aide - Prime Prêt Accession sociale à la propriété - Logement Familial de l'Eure - Evreux - Quartier Prioritaire de la Ville - La Madeleine - Le Clos des Rêveries - Modification de la délibération n°32 du 20 février 2018**

**M. Xavier HUBERT**

Le LFE. Dans le cadre de notre politique d'aide à l'accession à la propriété, justement dans les quartiers prioritaires de la ville, le logement familial de l'Eure construit à deux pas de l'Agglomération sept logements de type 3 et 4, 73 à 83 m<sup>2</sup>, et nous avons décidé d'accorder une aide de 4 000 euros par logement qui serait ainsi vendu. Jusqu'à présent, nous donnions cette subvention directement au Logement familial de l'Eure. Or, il apparaît que cela pose des difficultés aux acquéreurs puisqu'il est sollicité des acquéreurs qu'ils aient un minimum d'apport personnel, et ces 4 000 euros ne peuvent pas servir d'apport personnel et freinent les acquéreurs potentiels dans l'attribution d'un prêt. La modification de cette délibération est d'autoriser, avec l'accord du LFE bien sûr, l'Agglomération à verser les 4 000 euros directement aux futurs acquéreurs pour qu'ils puissent se prévaloir d'un apport au moment de l'acquisition.

**Mme Maryvonne HANNOTEAUX**

Une petite question parce que j'ai remarqué que depuis un petit moment, les travaux étaient arrêtés. Je me suis posée la question : pour quelle raison. Cela fait au moins trois ou quatre mois que rien ne bouge.

**M. Guy LEFRAND**

Justement parce qu'une entreprise a fait faillite. J'ai posé la question au LFE et c'est pour cette raison. Avons-nous fait voter ? Oui, c'est bon, à l'unanimité.

**Le Conseil communautaire :**

- **MODIFIE** la délibération n°32 du 20 février 2018 et **DECIDE** de verser une subvention de 12 000 € au Logement Familial de l'Eure pour la commercialisation des trois premiers logements situés rue de Rugby, CLOS DES REVERIES, quartier de la Madeleine à Evreux, **DECIDE** de modifier la procédure d'octroi de l'aide communautaire en faveur de la primo-accession et l'accession aidée, **DECIDE** de verser directement son soutien financier de 4 000 € par logement aux futurs acquéreurs de l'opération le CLOS DES REVERIES et **AUTORISE** le Logement Familial à communiquer en ce sens

---

**Droit Commun -SILOGE -Réhabilitation de la Résidence Autonomie de la Madeleine - Subvention communautaire**

**M. Xavier HUBERT**

La SILOGE est propriétaire de la résidence autonomie de La Madeleine, qu'on appelait avant foyer de personnes âgées. Le CCAS de la ville d'Evreux gère cette résidence, et la CARSAT avait fait appel à projets pour réhabiliter et rénover cette résidence autonomie. Dans ce cadre, la CARSAT a accordé à la SILOGE un prêt pour financer la réhabilitation. La SILOGE maintenant sollicite de l'Agglomération une subvention à hauteur de 10 % du coût de l'opération hors honoraires, donc une subvention pour un montant de 262 309 euros pour réhabiliter cette résidence autonomie de La Madeleine.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Je vous remercie. Adopté.

**Le Conseil communautaire :**

- **OCTROIE** une subvention communautaire d'un montant de 262 309,00 € à SILOGE, correspondant à 10% du prix de revient de l'opération de réhabilitation de la Résidence Autonomie de la Madeleine, hors honoraires

---

**PRU Nétreville SECOMILE - Réalisation d'une Résidence Autonomie - Garantie d'emprunt CARSAT**

**PRU Nétreville SECOMILE - Réalisation d'une Résidence Autonomie Place Suffren - Garantie d'emprunts CDC**

**M. Guy LEFRAND**

Peut-être les délibérations n° 41 et 42 en même temps ?

**M. Xavier HUBERT**

Tout à fait. Nous sommes toujours dans le cadre d'une résidence autonomie, celle en construction ou construite de Nétreville. Il est demandé, de façon habituelle, que notre Agglomération garantisse les emprunts qui ont servi à la réalisation de cet ouvrage. La délibération n° 41 : 35 % de garantie de l'emprunt CARSAT et la délibération n° 42 : 35 % de l'emprunt Caisse des dépôts et consignations.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Délibération n° 41, pas d'opposition ? N° 42, même vote ?

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** d'accorder à la SECOMILE la garantie de l'emprunt souscrit auprès de la CARSAT, à hauteur de 35 %, soit 551 950 €, pour le financement de la construction d'une résidence autonomie sur le quartier de Nétreville à Evreux

- **DECIDE** d'accorder à la SECOMILE la garantie des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de 35 %, soit 1 716 384,25 €, pour le financement de la construction d'une résidence autonomie sur le quartier de Nétreville à Evreux

## Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Eure - Subvention de Fonctionnement 2019

**M. Xavier HUBERT**

Il s'agit de voter une subvention de 6 000 euros au profit de l'ADIL. C'est une délibération classique. On peut dire que l'ADIL, vous le savez, donne des consultations et des conseils sur l'ensemble du département de l'Eure. Que sur notre seul territoire EPN, ces consultations ont légèrement augmenté l'année dernière. Principalement il s'agit de traiter des rapports locatifs propriétaires bailleurs, et locataires preneurs. C'est une association utile que nous subventionnons habituellement. Cette année, il vous est proposé d'accorder 6 000 €.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Adopté.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € à l'ADIL de l'Eure, au titre de l'exercice 2019

---

## SAIEM – Modification du Capital social

**M. Xavier HUBERT**

La SAIEM. Cette délibération a trait à une règle du droit des sociétés qui indique que lorsqu'un nouvel associé d'une société intervient, il faut que les différents associés l'agrée et donnent leur accord. Qu'en est-il en l'occurrence ? La SAIEM est une société d'économie mixte dont le patrimoine est principalement constitué de logements situés à Evreux. EPN détient une toute petite partie du capital, 0,17 % du capital social, 840 actions. Parallèlement à cela, la loi ELAN impose que les bailleurs sociaux se regroupent pour avoir au moins une taille critique de 12 000 logements sociaux, ce que n'atteignait pas à elle seule la SAIEM. C'est la raison pour laquelle elle s'est rapprochée d'un groupe national de logement social géré par CDC habitat, ex-SNI pour ceux qui connaissent, qui est implanté sur Caen-Rouen-Le Havre, mais qui n'était pas implanté dans le département de l'Eure et pas à Evreux. C'est donc un intérêt pour la SAIEM de se regrouper avec ce bailleur social important. Par ailleurs, la Caisse des dépôts et consignations veut céder à sa filiale ADESTIA, filiale habitat de la Caisse des dépôts et consignations, l'ensemble de la part du capital qu'elle détient, environ 40 % - la ville d'Evreux c'est environ 58 %. Pour que cette cession soit validée, elle doit être agréée par l'ensemble des actionnaires, dont EPN. C'est la raison pour laquelle il vous est demandé d'approuver la modification du capital social de la SAIEM AGIRE et d'accepter la cession des actions détenues par la Caisse des dépôts et consignations au profit de sa filiale ADESTIA, et d'agréer comme nouvel actionnaire le groupe ADESTIA.

**M. Guy LEFRAND**

Sachant que la ville d'Evreux, qui est un actionnaire important, l'a validé également au dernier conseil municipal. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** la modification du capital social de la SAIEM AGIRE ; **APPROUVE** la cession de la totalité des actions détenues par la Caisse des Dépôts et Consignations au profit du groupe ADESTIA ; **AGRÉE**, comme nouvel actionnaire, le groupe ADESTIA candidat au rachat des actions de la Caisse des dépôts et consignations, conformément aux modalités définies à l'article 12 des statuts de la SAIEM AGIRE ; **APPROUVE** l'augmentation de capital de la SAIEM AGIRE ; **APPROUVE** la modification des articles 6 et 7 des statuts de la SAIEM AGIRE ; **AUTORISE** le représentant d'Evreux Portes de Normandie à l'assemblée générale extraordinaire de la SAIEM AGIRE à voter en faveur de l'ensemble des résolutions portant sur cette modification de capital et à la constitution d'un pacte d'actionnaires à intervenir entre la Ville d'Evreux et le groupe ADESTIA.

---

## Contrat Enfance Jeunesse 2019/2022

**M. Claude ROYOUX**

Merci, Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit du CEJ, le contrat enfance jeunesse par rapport aux actions qui ont été menées sur 2019 et les actions à venir sur le fonctionnement de la petite enfance. Cela va nous permettre d'attendre un produit financier de 700 000 euros par an sur les structures mentionnées sur la fiche et sur les fiches action concernant les structures de Saint-André-de-l'Eure et de Navarre. Il y a eu une petite évolution par rapport à cela. Nous demandons que Monsieur le Président ou son représentant puisse signer avec la CAF ce contrat enfance jeunesse, et l'avenant pour la ville d'Evreux, sachant que Saint-Michel a diminué en effectif et augmenté du côté de Navarre.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Adopté. Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** le Contrat Enfance Jeunesse ainsi que les documents afférents pour la période 2019/2022 à passer avec la CAF et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse Ville d'Evreux ainsi que les documents afférents pour la crèche Saint Germain (Navarre) pour l'année 2019

---

**Petite enfance - Tarifs années 2020 - 2021 – 2022**

**M. Claude ROYOUX**

Il s'agit de faire appliquer les tarifs, de demander aux parents cet effort. C'est un tarif imposé par la CNAF, nous n'avons pas grand-chose à dire.

**M. Guy LEFRAND**

Il faut tout de même le voter.

**M. Claude ROYOUX**

Il faut le voter. Pour rappel, le tarif le plus bas concernant les familles, c'est 36 centimes/l'heure, et le plus haut environ 2,50. Si nous faisons une ligne : le coût moyen environ est de 1 euro/heure.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. De toute façon, nous n'avons pas grand-chose à dire sur ces tarifs. Personne ne s'y oppose ?

**Le Conseil communautaire :**

- **FIXE** les tarifs 2020, 2021 et 2022 des structures d'accueil de la petite enfance (Multi-accueil, Micro-crèches, Crèche familiale, Halte-garderie), conformément aux barèmes de la CNAF

---

**Syndicat mixte Intercommunautaire de la Rivière Eure 2ème section (SIRE) - Adoption des nouveaux statuts du syndicat - Transfert de la compétence GEMA - Désignation des représentants d'EPN**

**M. Michel COCHON**

Chers collègues, bonsoir. Concernant le syndicat mixte intercommunal de la Rivière Eure 2<sup>e</sup> section, compris entre Heudreville-sur-Eure et Bueil, il est demandé, suite au retrait de l'Agglomération Seine-Eure qui a fusionné avec Eure Madrie Seine, les services de la préfecture ont demandé au SIRE 2 de reprendre ses statuts, notamment à travers la réactualisation des membres constituant le syndicat et la modification du périmètre. Concernant les représentants d'EPN, il y a 6 titulaires et 3 suppléants. Il vous est demandé de reconduire et d'approuver la modification des statuts.

Un petit rappel, les titulaires sont : votre serviteur, Marie-Pierre Lamy, Saint Vigor ; Franck Lamblardy, Fontaine-sous-Jouy ; Michel Philippe, Fontaine-sous-Jouy ; Joël Bucaille, Jouy-sur-Eure ; Stéphane Petroz, Jouy-sur-Eure. Les suppléants : Philippe Amar, Saint-Vigor ; Thomas Dehaumont, Fontaine-sous-Jouy ; Pierre Bailhache, Jouy-sur-Eure.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Donc, ceux qui étaient déjà là. C'est juste lié à la fusion. Pas d'opposition ? Merci.

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat mixte Intercommunautaire de la Rivière Eure 2<sup>ème</sup> section (SIRE 2), **DECIDE** de transférer au SIRE 2 les missions 2 et 8 de la compétence GEMAPI :

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

**DECIDE** de **RECONDUIRE** en qualité de représentants titulaires et suppléants d'Evreux Portes de Normandie au sein du Comité syndical du SIRE 2 :

**Titulaires :**

Michel COCHON (Vice-président EPN)

Marie Pierre LAMY (Saint Vigor)

Franck LAMBLARDY (Fontaine sous Jouy)

Michel PHILIPPE (Fontaine sous Jouy)

Joël BUCAILLE (Jouy sur Eure)

Stéphane PETROZ (Jouy sur Eure)

**Suppléants :**

Philippe AMAR (Saint Vigor)

Thomas DEHAUMONT (Fontaine sous Jouy)

Pierre BAILHACHE (Jouy sur Eure)

---

## GEMAPI - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton - Subvention d'équipement 2019

**M. Michel COCHON**

La GEMAPI. C'est un versement de subvention d'équipement au SMABI. Il ne s'agit pas de donner de l'argent supplémentaire au SMABI, mais de faire une opération budgétaire favorable aux finances d'EPN. C'est-à-dire qu'on sépare en deux ce qui est versé, on sépare ce qui est versé en fonctionnement et en investissement. Il y a une subvention de 5 800 euros pour une acquisition de zone humide, et une subvention de 30 957 euros pour une restauration de zone humide sur la commune de Mesnil-sur-Iton, et une subvention de 1 000 euros pour du besoin en matériel informatique. Donc le total de cette subvention d'investissement est de 37 257 €.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Pas d'opposition ?

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de **37 257 €** au syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton (SMABI) au titre de l'année 2019 et **AUTORISE** le Président d'Evreux Portes de Normandie à signer la convention de subvention d'équipement 2019 à passer avec le SMABI, et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

---

## Prix de l'eau et de l'assainissement 2020

**M. Guy LEFRAND**

Monsieur DOSSANG pour la délibération du conseil communautaire de ce soir la plus importante.

**M. Guy DOSSANG**

Et j'espère la plus courte. Il s'agit du prix de l'eau et de l'assainissement proposé pour 2020. Ces prix évoluent à la baisse pour une grande partie des communes par rapport aux tarifs 2019. Ainsi, une baisse de 3 % est prévue pour l'eau potable sur les communes dont le prix est le plus élevé, c'est-à-dire les 37 communes de l'ex-GEA où le prix passe de 1,36 € au m<sup>3</sup> à 1,319 €, et la commune de Muzy où le prix était de 2 € par m<sup>3</sup> et passe à 1,94 €. Les autres prix restent inchangés, ainsi que l'assainissement.

**M. Guy LEFRAND**

Enfin une bonne nouvelle. Vous êtes content, Monsieur NOGAREDE ? On ne vous entend pas.

**M. Alain NOGAREDE**

Oui, je suis satisfait. Nous sommes sur la bonne voie, il faut continuer.

[rires]

**M. Alain NOGAREDE**

Je voulais évoquer un point qui dépasse un peu le cadre de l'eau. Les conseils municipaux ou EPN ont voté ou pas voté avant le 31 décembre des augmentations ou pas d'augmentation des tarifs. Je crois qu'il y a des choses qui sont passées inaperçues dans les communes, c'est-à-dire quand il n'y a pas eu de vote, par exemple, les tarifs, les services vont rester au 1<sup>er</sup> janvier à la même hauteur à laquelle ils étaient au 31 décembre. Je crois que c'est important de le faire savoir parce que c'est non négligeable dans le contexte actuel national et donc au niveau d'EPN c'est pareil. Quand on voit le nombre de pauvres qui augmente, comment préserver le peu de pouvoir d'achat qui reste. Nous n'avons pas la faculté d'augmenter les salaires ici. La seule possibilité c'est d'avoir les tarifs les plus bas possible. Donc tout ce qui contribue à cela est bon. Il faut faire savoir que pour tout ce qui n'a pas été voté avant le 31 décembre, les tarifs seront sans augmentation. C'est vrai pour l'ensemble des conseils municipaux, et pour le conseil d'Agglomération EPN aussi. Je pense aux transports par exemple. Il n'y aura pas d'augmentation au 1<sup>er</sup> janvier.

**M. Emmanuel CAMOIN**

J'ai un petit calcul, en fait tout cela, c'est une question de présentation. On part sur un calcul de l'eau à 120 m<sup>3</sup>, si on prend un studio avec deux personnes qui ont ponctionné 50 m<sup>3</sup>, ce qui est aujourd'hui à 1,8 € sur 120 m<sup>3</sup>, par le coût d'abonnement, et Monsieur NOGAREDE connaît bien ce sujet-là, on va l'augmenter d'1 euro, c'est-à-dire qu'on passe de 1,88 à 2,88. Ce qui veut dire que moins on se lave, plus on paye cher.

**M. Guy LEFRAND**

Effectivement c'est bien de se laver de temps en temps et se rappeler aussi à sa mémoire. Je rappelle que nous avons agi à la fois sur le prix de l'eau et nous avons agi également sur le prix de l'abonnement. Il y a trois ans nous avons baissé de 5 % le prix de l'eau, le moins que l'on puisse dire c'est que ce n'était pas comme cela auparavant, et il y a deux ans nous avons baissé de 10 % le prix de l'abonnement, justement pour tenir compte de ceux qui utilisent peu d'eau, de manière à ne pas les pénaliser.

De la même manière, aujourd'hui, nous continuons à baisser de 3 % le prix de l'eau. C'est donc 5+3. Je ne dis pas 8 parce que cela ne fait pas tout à fait 8, c'est 3 % de 95 %. Donc nous continuons comme nous l'avons fait depuis le début du mandat à travailler.

Pourquoi avons-nous réussi cela ? C'est aussi parce que nous avons investi. Je rappelle que lorsque nous sommes arrivés, le taux d'arrivée de l'eau dans les ménages partant du château d'eau était de 64 %. Nous sommes aujourd'hui à 70 %, donc c'est compliqué, nous n'avons gagné que 1 % par an. Je rappelle que la moyenne en France est 85 % de l'arrivée de l'eau, donc le taux de fuite est à 15 %. Lorsque nous sommes arrivés, le taux de fuite était à 36 %. Aujourd'hui, il est à 30. Il y a encore du travail, mais c'est justement parce que nous faisons attention à avoir cet équilibre entre la baisse du prix et la nécessité de continuer à avoir des investissements que nous avons fait ce subtil équilibre compliqué entre la capacité à réduire les fuites tout en baissant et en ne faisant pas porter des difficultés impossibles sur les ménages.

**M. Guy DOSSANG**

Je rappelle juste que la première baisse a coûté au budget eau 380 000 euros ; la seconde 320 et celle-ci 220. Sur un mandat, il faut tenir le budget.

**M. Guy LEFRAND**

C'était important de le rappeler. Personne n'est contre la baisse du prix de l'eau ? Merci.

**Le Conseil communautaire :**

- **FIXE** les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2020

---

### Prix du branchement forfaitaire Eaux usées pour l'opération Caër (Normanville)/le Boulay Morin

**M. Guy LEFRAND**

Là aussi un beau dossier. Merci à Monsieur le maire du Boulay Morin et Monsieur le maire de Normanville d'être intervenus.

**M. Guy DOSSANG**

Suite aux diverses remarques des riverains et du maire de Normanville, pendant les réunions publiques dans le cadre de l'assainissement de Normanville et de Boulay Morin – nous avons donc bien écouté les gens –, j'ai demandé aux services, avec l'accord du Président, de revoir les tarifs et d'essayer d'étudier au mieux cet abonnement qui était de 2 950 €, qui est tout de même une somme importante. Il ressort que, pour cette opération groupée – je dis bien pour cette opération groupée, il y a un peu plus de 200 branchements –, avec les aides de l'Agence de l'eau, nous proposons pour le montant des travaux un coût de 1 800 € TTC à la place de 2 950 €, sachant que le coût réel est de 1 866 €, avec toutes déductions possibles.

**M. Guy LEFRAND**

C'est un dossier important, car l'objectif n'est pas de faire du gras sur le dos des gens qui sont raccordés justement à l'assainissement collectif ; nous en parlions tout à l'heure. A la demande des maires et près les études qu'a faites le Vice-président, nous avons pu proposer de passer à 1 800 €, soit moins que le coût réel.

**M. Alain NOGAREDE**

C'est une très bonne décision. Pourquoi ? D'abord pour les gens qui vont se raccorder, mais deuxièmement le CTEU a une incapacité qui dépasse ce qu'il fait actuellement. Chaque fois que nous aurons quelqu'un, un abonné, de plus au CTEU, cela permettra dans les années qui viennent, justement, peut-être de baisser un peu le coût de l'assainissement.

**M. Guy LEFRAND**

Bien évidemment. A partir du moment où nous avons des coûts fixes, malheureusement ce CTEU a été vu de manière beaucoup trop grande puisqu'il est aujourd'hui à 140 000 équivalents habitants, alors que seuls 70 000 équivalents habitants sont raccordés. C'est-à-dire que chaque habitant paye deux fois plus cher l'assainissement qu'il devrait payer s'il avait été correctement équilibré par rapport aux besoins du territoire.

**M. Georges SENKEWITCH**

Ce coût à 1 800 euros pourrait-il être reporté sur de nouvelles opérations ?

**M. Guy LEFRAND**

L'objectif aujourd'hui qui a été proposé par le Vice-président et que nous avons validé au bureau, c'est d'être au coût réel. Nous avons aujourd'hui cette opération à 1 800 euros parce que nous avons une subvention importante de l'Agence de l'eau sur cette opération ; 2 950 euros est le prix normal, notamment pour des branchements individuels à l'assainissement collectif. Donc aujourd'hui, la règle qui prévaudra désormais sera de facturer au coût réel.

Cette fois-ci, nous avons eu beaucoup de subventions, ce qui nous permet de passer de 2 950 à 1 800 €, le coût réel est 1 866. Il y a 66 euros par personne qui sont pris en charge par l'Agglomération, mais je ne peux pas vous promettre qu'à chaque fois ce sera 1 800 euros, cela dépendra du coût réel.

**M. Georges SENKEWITCH**

Je me souviens, sur ma commune, au début du mandat, lors d'une réunion publique lorsque le coût avait été annoncé à 2 950 euros pour le prix du raccordement plus le coût chez les particuliers qui s'élevait à minima à 5 000 euros, et bien sûr parfois beaucoup plus, le lendemain, les administrés m'ont confié qu'ils n'étaient plus pressés de voir l'assainissement collectif arriver sur la commune.

**M. Guy LEFRAND**

Encore une fois, nous pouvons comprendre. C'est compliqué pour un habitant de dire « vous allez passer obligatoirement à l'assainissement collectif, mais cela va vous coûter 5 000, 6 000, 8 000 euros. » Oui, c'est compliqué. En même temps, nous parlons aussi d'environnement, de développement durable et de protection de la planète. L'assainissement collectif est meilleur pour la planète que d'épandre sur le SPANC. Encore une fois, aujourd'hui nous sommes au coût réel.

**M. Georges SENKEWITCH**

Oui, mais lorsque de l'autre côté, on a des retraités qui ont des petites pensions ou à l'autre bout des jeunes qui viennent d'investir dans des pavillons, c'est parfois bien compliqué d'investir dans un assainissement collectif.

**M. Guy LEFRAND**

Nous sommes d'accord, c'est bien pour cela que nous essayons de calculer au plus juste pris.

**M. Guy DOSSANG**

Je rajouterais même qu'au niveau des travaux, avec l'Agence de l'eau, nous avons réussi, si c'est groupé, à ce que les gens ne payent en moyenne que 65 % du coût réel.

**M. Bernard BROCHOT**

Juste une précision quand même, les gens qui sont en assainissement non collectif, des jeunes ménages qui construisent, il faut bien qu'ils paient le prix de la fosse septique aussi, qui est à peu près équivalent, si ce n'est plus, au prix demandé en collectif.

**M. Guy LEFRAND**

Sachant que le règlement sur le non collectif évolue régulièrement, il est régulièrement remis à jour. Le non collectif commence à revenir cher aussi aujourd'hui. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**M. Arnaud MABIRE**

Je voulais juste vous remercier au nom des habitants de Normanville, et puis rappeler une petite précision. Pourquoi avons-nous eu beaucoup d'aides de l'Agence de l'eau ? C'est que nous sommes en creux de vallée.

**M. Georges SENKEWITCH**

Lorsque l'on habite en altitude... Points de suspension ! [Rires.]

**Le Conseil communautaire :**

- **FIXE à 1 800 € le tarif forfaitaire pour l'opération d'extension de l'assainissement collectif réalisée à Caër (Normanville) et pour partie au Boulay-Morin**

---

#### **Assainissement collectif - Règlement du service - Modification des articles 12, 20 et 27**

**M. Guy DOSSANG**

L'article 12, c'est juste pour aider les usagers qui ont besoin d'une pompe de relevage. L'aide de l'Agglomération est de 2 500 euros. Plutôt que de passer en conseil communautaire, c'est le président qui pourra, après étude du dossier, donner son accord.

L'article 20 c'est juste « la redevance d'assainissement est également assise sur le volume d'eau prélevé directement en milieu naturel ». Il faut rajouter « ou prélevé directement dans le milieu naturel », parce qu'avant cela n'y était pas, ainsi que « les modalités de facturation de la redevance d'assainissement collectif quand c'est puisé dans le milieu naturel ».

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Tout le monde te fait confiance.

**Le Conseil communautaire :**

- **MODIFIE** l'article 12 du règlement d'assainissement collectif qui sera ainsi rédigé :

*Deuxièmement, quand la construction de l'immeuble est antérieure à la date de mise en service du réseau.*

*EPN participera financièrement à l'acquisition de cette installation sur la base d'un plafond de 2 500 Euros, sur la base d'une installation par immeuble.*

Cette aide financière sera versée au demandeur, sur décision du Président, après instruction du dossier par la Direction sur pièces justificatives de la dépense et du contrôle de l'installation par cette même direction. Toutefois, il restera à la charge du propriétaire de l'immeuble les frais d'entretien, de fonctionnement et de renouvellement dudit ouvrage.

**DELEGUE** au Président le pouvoir de décider le versement de cette aide financière à l'acquisition de l'installation mentionné à l'article 12 du Règlement et **AUTORISE** le Président à déléguer ce pouvoir de décider le versement des aides financières à l'acquisition de l'installation mentionné à l'article 12 du Règlement, au Vice-président chargé de l'eau et assainissement ;

**MODIFIE** l'article 20 du règlement d'assainissement collectif qui sera ainsi rédigé :

En application du Décret du 24 octobre 1967 et de ses textes d'application, l'utilisateur dont les installations sanitaires sont raccordables, ou sont raccordées à un réseau public d'évacuation des eaux usées, est soumis au paiement de la redevance assainissement dont les tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire d'EPN.

Les dépenses engagées par EPN pour collecter et épurer les eaux usées sont équilibrées par les produits de la redevance pour service rendu à l'utilisateur.

Cette redevance est assise sur le nombre de mètres cube d'eau prélevé sur le réseau public de distribution d'eau potable ou prélevé directement dans le milieu naturel ou sur des bases forfaitaires. En application de l'article R2224-19-4 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), les usagers ayant accès et utilisant le réseau d'assainissement public, et qui sont alimentés pour tout ou partie par l'eau d'un puits, d'un forage ou d'une nappe phréatique doivent produire une déclaration en Mairie et une autorisation sanitaire (autorisation préfectorale).

A cette rémunération s'ajouteront les divers droits et redevances additionnels perçus dans le cadre de la réglementation en vigueur pour le compte de la collectivité, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat.

La facturation et le recouvrement amiable est établie par prestataire en charge de la facturation mandatée par EPN

Le recouvrement contentieux sera assuré par la trésorerie municipale d'Evreux.

**MODIFIE** l'article 27 du règlement d'assainissement collectif qui sera ainsi rédigé :

Les établissements industriels, commerciaux et artisanaux raccordés au réseau d'évacuation des eaux usées communautaires, sont soumis au paiement de la redevance assainissement. Cette redevance est assise sur le nombre de mètres cube d'eau prélevée sur le réseau public de distribution d'eau potable ou prélevée directement dans le milieu naturel. Elle est fixée pour chaque exercice par le Conseil Communautaire d'EPN. Dans le cas où l'eau serait prélevée sur le réseau public, le nombre de mètres cubes facturés au titre de la redevance assainissement collectif et des taxes Agence de l'Eau sera égal au nombre de mètre cube facturés au titre de la redevance eau potable. Dans le cas où le prélèvement de l'eau se ferait directement sur le milieu naturel avec rejet dans le réseau public d'assainissement, pour les factures de redevances dues au titre de l'assainissement et de l'agence de l'eau, un compteur d'eau équipé d'un dispositif de relève à distance sera mis en place par L'Exploitant du réseau sur le système de forage privatif mis en place par l'abonné. Les frais à charge de l'abonné sont : la réalisation des travaux préalables permettant l'installation du compteur sur un emplacement défini, les frais d'entretien du compteur. En l'absence de mise en œuvre de compteur sur le forage privatif ou en cas de compteur inaccessible ou de non transmission des index réels relevés a minima une fois par an, le volume facturé sera un volume estimé sur la base de la consommation habituelle de l'abonné pour la période correspondante de l'année précédente s'il disposait d'un abonnement pour prélèvement d'eau sur le réseau public ou selon la consommation moyenne d'eau par entreprise/industrie équivalente constatée sur le territoire de l'agglomération. Toutefois, conformément à l'Article R 2224-19-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements à caractère industriel, commercial ou artisanal, dont la consommation dépasse annuellement 6 000 m<sup>3</sup>, peuvent être assujettis à une redevance pondérée par des coefficients de correction fixés par le Conseil Communautaire.

et **AUTORISE** le président à signer tout avenant relatif à toute actualisation juridique qui ne modifierait pas le sens du règlement d'assainissement collectif

---

Captage de Saint André de l'Eure - Demande d'abrogation de l'arrêté préfectoral de DUP du 05 Mai 1993

**M. Guy LEFRAND**

Nous abrogeons l'arrêté préfectoral sur le captage de Saint-André, parce qu'il n'y a plus de captage. C'est cela ? Qui est contre ?

**Le Conseil communautaire :**

- **DEMANDE** l'abrogation de l'arrêté préfectoral en date du 05 Mai 1993 portant Déclaration d'Utilité Publique des délimitations des périmètres de protection du captage de Saint André de l'Eure (ce captage est abandonné depuis 2017) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents relatifs à cette abrogation

---

**Commune du Plessis Hebert - Captage de la Neuville des Vaux - Révision de la DUP**

**M. Guy DOSSANG**

Nous révisons la DUP, car elle donnait un débit de 60 m<sup>3</sup>. Cela a été étudié par les services compétents et nous nous apercevons que nous pouvons aller à 120 m<sup>3</sup> sur 20 heures. EPN souhaite poursuivre pour mener à bien cette démarche et solliciter cette DUP.

**M. Guy LEFRAND**

Même vote ?

**Le Conseil communautaire :**

- **SOLLICITE** la déclaration d'utilité publique pour le captage de « la Neuville des Vaux » :

- pour la dérivation des eaux pour un débit maximal de 105 m<sup>3</sup>/h conformément aux articles L. 214-1 à L.214-10 et L.215-13 du Code de l'Environnement
- pour la révision des périmètres de protection du captage de la Neuville des Vaux, conformément à l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique, et du code de l'expropriation,

**S'ENGAGE** à acquérir et faire clôturer le(s) périmètre(s) de protection immédiate des captages, **S'ENGAGE** à indemniser tous tiers ayant subi un préjudice lié aux prescriptions de l'arrêté préfectoral, **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau et du Conseil Général les aides financières prévues et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces procédures réglementaires

---

**Station de radio téléphonie mobile - Conventions de téléphonie mobile FREE-Avenants de substitution au profit de la société ILIAD 7**

**M. Guy DOSSANG**

Free : nous changeons la convention. De Free, cela passe à une de ses filiales qui s'appelle ILIAD7.

**M. Guy LEFRAND**

Cela ne change rien, nous sommes tous d'accord ?

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants de substitution à intervenir pour transférer les conventions de téléphonie mobile liant Evreux Portes de Normandie à FREE au profit de la SAS ILIAD 7

---

**Auto-surveillance des Stations de Traitement des Eaux Usées du Sud EPN -Modalités de réalisation d'analyses par le laboratoire du service exploitation assainissement collectif - Convention**

**M. Guy DOSSANG**

L'auto-surveillance des stations de traitement des eaux usées. Nous parlons du CTEU. Veolia fait une partie, mais a des analyses à faire et elle va compléter ses analyses donc au laboratoire du CTEU qui refait son travail à Veolia.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ?

**Le Conseil communautaire :**

- **ADOpte** les termes de la convention à passer avec VEOLIA pour la réalisation des analyses des stations d'épuration des eaux usées du Sud d'EPN, par le laboratoire du service exploitation assainissement collectif d'EPN et **AUTORISE** le Président à signer cette convention et les éventuels avenants à venir relatif à cette convention entre EPN et Véolia

---

**Commune Le Plessis Grohan - Assainissement en traverse sur RD N° 74 - Subvention d'équipement**

**M. Michel MOLINA**

Merci. Une délibération classique. La commune du Plessis Grohan pour un assainissement sur la RD74. La participation d'EPN serait de 5 726,70 €.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ?

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune Le Plessis Grohan (5 726,70 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux

---

**Commune de Mouettes - Assainissement en traverse sur RD N°555 - Subvention d'équipement**

**M. Michel MOLINA**

La commune de Mouettes, assainissement traverse sur la RD555. EPN abonde la subvention de 35 % pour un montant de 11 836,65 €.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Même vote.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Mouettes (11 836,35 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux

---

**Règlement de voirie - Actualisation**

**M. Michel MOLINA**

Quelques modifications du règlement de voirie. Tous les maires ont reçu le nouveau règlement de voirie. Il y a eu des modifications faites que vous connaissez déjà puisqu'elles vont dans le sens de l'amélioration de ce que nous faisons déjà aujourd'hui. Cela n'a pas souffert d'observation lors de la commission de voirie.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ?

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** la mise à jour du règlement de voirie d'EPN

---

**Déviations Sud/Ouest – Ouverture de la bretelle d'Arnières s/Iton - Convention EPN/DREAL**

**M. Michel MOLINA**

Il vous est demandé de faire une convention d'entretien et de maintenance avec l'Etat par le biais de la DREAL, la Direction régionale, tout simplement pour l'entretien de premier niveau, tout de même important pour l'EPN.

**M. Guy LEFRAND**

C'était la condition sine qua non pour que l'Etat accepte d'ouvrir cette bretelle.

**M. Alain NOGAREDE**

Je l'ai prise tout à l'heure et j'ai l'impression qu'il faudrait peut-être revoir les problèmes d'éclairage. Soit ce n'est pas bien réglé, ou il n'y en a pas, mais ce n'est pas commode la nuit.

**M. Guy LEFRAND**

C'est utilisé à titre transitoire et provisoire puisque la déviation a été bloquée par certains. Aujourd'hui, nous devons accepter les conditions actuelles telles qu'elles sont, sinon elle sera fermée. La discussion avec l'Etat est simple, c'est « soit vous la prenez dans l'état où elle est et vous la nettoyez, ou nous la fermons ». Malheureusement, il n'y a guère de discussion ou de négociation possible en ce moment avec l'Etat sur ce sujet. C'est du chantage mais pour les habitants c'est bien qu'elle soit ouverte.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE**, dans le cadre de la mise en service de la voirie sud du demi-échangeur d'Arnières sur Iton en bidirectionnelle, Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention d'exploitation relative aux bassins d'assainissement n°2 et n°2ter, au chemin Potier et à la bretelle d'Arnières avant mise en service de la déviation Sud-Ouest d'Evreux, les avenants et tous les actes à intervenir avec la DREAL

---

**Parkings de l'Hôtel de ville et de la gare d'Evreux – Rapport d'activité 2018**

**M. Michel MOLINA**

La société QPARK a en charge cette gestion par délégation. Depuis quelques années, EPN a en charge cette gestion. Nous resserrons donc, si je puis dire, « les boulons », pour avoir moins de négatif. Il y a encore des réserves pour améliorer cette gestion.

Elles sont énumérées sur la dernière page. Elles ne sont pas très importantes. Il faut quand même les approuver pour que le service puisse continuer à être un peu plus performant.

**M. Guy LEFRAND**

Donc nous prenons acte du rapport mais nous émettons des réserves. Il y aura bien un jour où il faudra que nous reprenions ces parkings. Il n'y a pas de vote, nous prenons acte.

**Le Conseil communautaire :**

- **PREND ACTE** du rapport d'activités du délégataire QPARK pour la gestion des parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare pour l'exercice 2018 et **EMET** les réserves et observations ci-après :

1 - Absence d'investissements sur les deux parcs valant non-respect de l'article 16 « Entretien et maintenance courante des ouvrages » du contrat de concession. Un constat d'huissier en date du 10 avril 2019 a été réalisé pour constater cette défaillance suivi d'une mise en demeure pour interventions vérifiées par les services de l'autorité concédante.

2 - En vertu de l'article 17 du contrat précité, le concessionnaire est tenu de constituer une provision de renouvellement prévu au compte d'exploitation prévisionnel qui devra être reversée à l'autorité concédante en fin de délégation. Qpark confirme ne pas comptabiliser de provisions de renouvellement pour anticiper les dépenses à intervenir mais plutôt en investissement au fur et à mesure des besoins, pour les amortir sur la durée normale d'utilisation.

3 - Non-respect du compte d'exploitation prévisionnel en contradiction avec l'article 22 du contrat de concession et absence de croisement des rubriques des dépenses et recettes comptables avec la présentation du compte de résultat. Les résultats annoncés n'atteignent pas les prévisions qui ont conduit à la construction du compte d'exploitation prévisionnel d'exploitation.

4 - Une enquête de satisfaction non représentative en raison d'un faible taux de retour du questionnaire ne permettant pas d'évaluer la satisfaction des usagers sur la qualité du service rendu dans son ensemble. En complément des précédentes réserves, une observation est formulée : aucun axe d'amélioration, ni de projet ne sont proposés par le délégataire pour dynamiser cette délégation pour les exercices à venir.

**Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents d'Evreux Portes de Normandie - Harmonisation des montants avec la ville d'Evreux, le CCAS et la Caisse des Ecoles**

**M. Guy LEFRAND**

Même délibération : appel à participation financière à la protection sociale complémentaire des agents d'Evreux Portes de Normandie. Il s'agit tout simplement d'harmoniser les montants entre la ville d'Evreux, le CCAS et la caisse des écoles, avec notamment la création d'une tranche supplémentaire qui n'existait pas à EPN. Cela ne pénalise en rien les agents et octroie même à certains deux euros supplémentaires. Pour votre parfaite information, je n'ai pas dû le dire tout à l'heure, c'est la même chose sur l'indemnité kilométrique. Ces deux délibérations devaient passer mardi dernier en CT, mais à la demande des organisations syndicales, ce comité technique a été repoussé pour pouvoir assister à la grève. Donc nous vous le faisons passer avant de le passer en comité technique qui sera passé début janvier exceptionnellement, mais c'est en accord avec les organisations syndicales qui de toute façon sont favorables au dossier. Pas d'opposition ? Adopté.

**Le Conseil communautaire :**

- **MODIFIE** ainsi qu'il suit la délibération 18 du 20 décembre 2012, **APPROUVE** les modalités de participation à la protection sociale complémentaire des agents d'Evreux Portes de Normandie au titre du risque santé et **AUTORISE** le versement de cette participation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et dans la limite des crédits budgétaires inscrits. Les bases de participation seront les suivantes :

Tranche	Détail tranche	Montant participation mensuel
1	De 0 à 1399,99 €	42 €
2	De 1400 à 1749,99 €	31 €
3	De 1750 à 2099,99 €	26 €
4	De 2100 à 2449,99 €	25 €
5	De 2450 à 2499,99 €	12 €
6	De 2500 à 2799,99 €	10 €
7	2800 € et plus	0 €

**Dotation de Solidarité Communautaire - Actualisation 2019**

**M. Guy LEFRAND**

Monsieur GROIZELEAU pour reprendre ce dont nous avons longuement délibéré en conférence des maires sur les DSC.

## **M. Bruno GROIZELEAU**

Un petit mot puisque c'est notre dernier conseil de la mandature. Monsieur le Président, vous m'avez fait confiance en 2014 pour être en charge des finances, et je vous en remercie. Nous avons fait, mes chers collègues, un gros travail sur les finances et nous pouvons être fiers du travail réalisé. Nous allons laisser une situation saine et nos différents budgets ont tous été améliorés pendant ce mandat. C'est pour cela que nous pouvons par exemple ce soir proposer une baisse du prix de l'eau, car nous avons eu un excédent en 2018 et nous l'aurons également en 2019. En 2014, je rappelle que nous étions dans le brouillard complet avec 18 mois de facturation en retard. Nous pouvons également ce soir répondre à la demande de la CRC et clôturer certaines zones.

Vous m'avez demandé, Monsieur le Président, d'harmoniser nos systèmes d'aide financière d'EPN vers les communes avant la fin du mandat. Si ce soir nous votons les délibérations n° 63 à 65, nous aurons un seul système en 2020. Je tiens à remercier l'ensemble des élus qui ont travaillé sur ce sujet avec moi, sans oublier Paul Flamme, DGS, Grégory Trump, Vincent Lagain et leurs services. Merci de m'avoir écouté.

Cette délibération n° 62, c'est la dotation de solidarité communautaire 2019, et c'est la dernière. Nous allons l'appeler « ancienne formule ». Cette DSC était sur des critères que nous pouvions comprendre avec la population ou le potentiel fiscal, l'effort fiscal, le nombre d'enfants, le nombre de logements. Vous verrez tout à l'heure dans la nouvelle DSC, c'est un peu plus technique. Nous avons donc actualisé avec les données et vous avez le tableau qui est joint et qui vous montre pour chaque commune cette DSC.

C'est très important cette année puisque ce montant sera figé, c'est-à-dire que dans le nouveau système que nous allons vous présenter, cette DSC va basculer en attribution de compensation. Donc le montant 2019 sera figé comme un transfert de compétences. Avez-vous des questions sur cette DSC ancienne formule 2019 dont le solde vous sera versé avant la fin décembre, donc dans très peu de jours ?

## **M. Guy LEFRAND**

Nous avons déjà beaucoup abordé le sujet à la conférence des maires. Qui est contre, Qui s'abstient ? Je vous remercie.

### **Le Conseil communautaire :**

- **VALIDE** l'actualisation des critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire pour 2019 (dernière année avant la refonte du système de péréquation) sur les bases suivantes :

- Population, potentiel fiscal et effort fiscal : fiche DGF 2018 émanant de la préfecture,
- Nombre d'enfants de moins de 14 ans : INSEE, recensement population 2016,
- Nombre de logements sociaux : DREAL Haute Normandie, répertoire du parc locatif social (RPLS) au 1er janvier 2018.

---

## **Transformation de la Dotation de solidarité communautaire des 37 communes de l'ex GEA en attributions de compensation**

### **M. Guy LEFRAND**

Nous passons la 64 avant la 63.

### **M. Bruno GROIZELEAU**

Cela va être plus facile à expliquer, nous allons passer la n° 64 avant la 63, et c'est donc la transformation de la dotation de solidarité communautaire des 37 communes du GEA, en attribution de compensation. Vous avez le tableau qui vous montre, par exemple, sur la première ligne Angerville-la-Campagne, mon cher Guy, avec une attribution de compensation de 92 262,62 €, une DSC de cette année va venir abonder de 48 233,92 €, et une attribution de compensation que nous appelons provisoire, je vous dirais pourquoi tout à l'heure, de 140 496,54 € pour l'année à venir 2020.

J'en profite pour vous dire aussi que cette transformation doit être votée par les conseils municipaux, mais il n'y a pas le délai de trois mois, donc vous avez un peu plus de temps parce que vous savez que nous sommes en année électorale, que vous avez peut-être terminé déjà les conseils et que vous ne voulez pas en faire un avant le mois de mars. Vous pouvez le faire après, mais le montant mensuel qui vous est donné en attribution de compensation ne tiendra pas compte de cette DSC. Il sera actualisé dès que votre conseil aura voté. Nous sommes bien d'accord ? Vous aurez ce montant à partir de janvier, comme l'an dernier, mais vous aurez un plus dès que votre conseil l'aura voté. Avez-vous des questions ?

### **M. Guy LEFRAND**

C'est clair là-dessus ? Tous les éléments étaient à la conférence des maires. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** à l'unanimité la transformation de la Dotation de solidarité communautaire historique des 37 communes fondatrices de l'agglomération (communes ex-GEA) en attribution de compensation, **DECIDE** de **MAJORER** dès 2020, les attributions de compensation des communes intéressées et **INVITE** les 37 communes de l'ex GEA à délibérer pour accepter la révision libre de l'attribution de compensation les concernant

---

**Dotation de Solidarité Communautaire 2020**

**M. Guy LEFRAND**

Nous revenons donc à la n° 63.

**M. Bruno GROIZELEAU**

La 63, c'est la dotation de solidarité communautaire 2020, et là l'ensemble des communes, c'est-à-dire les 74, toucheront cette dotation de solidarité communautaire. L'Etat a compliqué un peu les critères, avec deux critères obligatoires qui sont l'écart de revenu par habitant de la commune au revenu moyen par habitant de l'établissement public, et le potentiel financier par habitant de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant du territoire. Ces deux critères sont pondérés de la part de la population communale dans la population totale de l'établissement public. On ne pouvait pas faire plus simple. Par rapport aux critères que nous avons dans l'ancien, ces deux critères sont obligatoires et ils doivent représenter 50 % de la dotation de solidarité communautaire.

Le troisième critère est libre. Nous avons donc décidé que ce serait une part fixe par commune de 2 500 euros afin d'avantager plus les petites communes que les grosses communes.

Voilà ce qui vous est présenté ce soir, et vous avez le tableau joint pour vous montrer cette dotation. Pour que cette part fixe soit importante pour chaque commune, nous sommes partis sur un montant de DSC 2020 de 375 000 euros. Si les élus qui sont là au mois d'avril au moment du budget voulaient augmenter, on augmenterait, mais seulement sur la part variable puisque la part fixe resterait de 2 500 € par commune. Nous sommes d'accord ? Avez-vous des questions ?

**M. Guy LEFRAND**

C'est beaucoup plus favorable aux petites communes et aux communes rurales, et cela fait partie de ce que nous appelons un soutien communautaire.

**M. Jean-Claude JAMES**

Je voudrais plus de détails, quelques chiffres, en particulier concernant le revenu par habitant de la commune que je ne connais pas, le revenu moyen par habitant de l'établissement public de coopération intercommunale. J'aimerais disposer de ces chiffres.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Normalement, ils vous sont joints.

**M. Guy LEFRAND**

C'est illisible.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Ton revenu par habitant, il est de 13 480,77 € et le montant de l'ensemble de la communauté sort le revenu à 12 958 €. Ce sont des chiffres qui ont été moulinés par nos services sur les données qu'on nous a demandé. Par exemple, tu as la même chose sur le potentiel. Ce qui est plus dur à comprendre, c'est que l'on pondère ces chiffres par le ratio de ta population par la population de l'Agglomération, c'est-à-dire que c'est une usine à gaz.

Si tu as une question, le service de Grégory et Vincent Lagain sont à ta disposition.

**M. Guy LEFRAND**

Si nécessaire, Monsieur JAMES, les services peuvent même venir faire une explication si vous le souhaitez auprès de votre conseil municipal. Nous sommes à votre disposition parce que c'est suffisamment complexe et difficile pour que nous puissions le faire, donc s'il y a un maire ou un conseil municipal qui souhaite avoir une explication avec éventuellement un diaporama, nous sommes à votre disposition.

**M. Jean-Claude JAMES**

J'ai un conseil municipal qui n'est pas facile pour discuter. Exemple pour le PLUi : les dossiers ont été fournis, et personne n'est venu.

**M. Guy LEFRAND**

C'est parce qu'ils ont une totale confiance dans leur maire.

**M. Marc MORILLON**

Excusez-moi, mais je n'étais pas à la conférence des maires. J'ai discuté tout à l'heure avec M. LAGAIN.

Si j'en crois ce que je vois, il y aura un bonus quand même dans cette DSC aux communes. Je faisais la transition entre ce qu'on donnait en 2019 et l'avenir... Si c'est plus, c'est très bien.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Forcément. A partir du moment où la DSC ancienne formule est intégrée en attribution de compensation, la DSC nouvelle formule est un plus. Pour les communes qui ne touchaient pas de DSC, cette année pour les aider, nous avons donné un montant exceptionnel, ce qui veut bien dire une année en fonds de concours de fonctionnement, mais elles ne touchaient pas de DSC. A partir de l'année prochaine, tout le monde, les 74, toucheront de la DSC.

**M. Michel DULONDEL**

Le charmant village. Je fais une petite parenthèse. Vous noterez quand même dans le tableau que le revenu par habitant c'est Mesnil Fuguet qui est au maximum.

**M. Guy LEFRAND**

Ne te plains pas.

**M. Michel DULONDEL**

Je ne me plains pas.

**M. Guy LEFRAND**

Tu as les riches chez toi, nous nous avons les pauvres.

**M. Michel DULONDEL**

Voilà, je pourrai mettre des décorations de Noël en plus.

**M. Christian DE LANGHE**

J'ai juste une précision concernant les communes créditrices, et donc les communes débitrices de l'autre côté...

**M. Bruno GROIZELEAU**

C'est dans l'autre délibération, c'était celle d'avant. Ce n'est pas sur la DSC nouvelle formule, c'est sur les attributions de compensation, c'est-à-dire que nous avons gommé depuis le début du mandat, cela a quand même fait un coût de 550 000 euros, sur la voirie. Il y a encore des communes qui sont déficitaires puisque nous avons continué à faire des transferts de compétences, et nous avons transféré par exemple la petite enfance. Nous n'allons pas gommer à chaque fois en remettant à zéro. Nous avons remis à zéro la voirie, mais il y a en a qui étaient débiteurs. Dans les attributions de compensation, vous êtes débiteur, par exemple de 1 000 euros, mais comme vous aviez une DSC ancienne formule, cela vient gommer et avec la DSC nouvelle formule, cela devrait faire un plus. Ai-je été plus clair que la définition de la DSC nouvelle formule ?

**M. Guy LEFRAND**

C'est clair ? Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, et félicitations, Monsieur GROIZELEAU, pour le travail effectué là aussi avec les services, et l'unanimité obtenue qui montre la confiance que vous portent les élus de cette Agglomération. Mais ce n'est pas fini.

**Le Conseil communautaire :**

- **VALIDE** les critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire pour 2020 sur les bases suivantes :

- Une part variable (de 190 000 €) pondérée selon les critères suivants :
  - 180 000 € répartis sur la base de l'écart de revenu par habitant (DGF) de la commune par rapport au revenu moyen par habitant d'EPN pondéré de la part de la population communale dans la population totale d'EPN (soit 48% des 375 000 €)
  - 10 000 € répartis sur la base du potentiel financier par habitant (DGF) de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant sur le territoire d'EPN pondéré de la part de la population communale dans la population totale d'EPN (soit 2,7% des 375 000 €)
- Une part fixe de 2 500 € pour chaque commune soit une enveloppe de 185 000 € (soit 49,3% des 375 000 €).

---

#### Attributions de compensation provisoires 2020

**M. Bruno GROIZELEAU**

La n° 65, ce sont les attributions de compensation provisoires, puisque nous sommes obligés avant le 20 février de vous donner les attributions de compensation. Pourquoi provisoires ? Vous avez vu tout à l'heure que pour les ex-GEA, bientôt ex-CCPN avec le nouveau système, nous avons figé la DSC avec les attributions de compensation, donc c'est du définitif. Là où c'est provisoire, c'est toujours tous les ex-CCPN puisque c'est le transfert dans l'autre sens de l'enfance, et que nous n'avons toujours pas, aujourd'hui le 17 décembre, les chiffres de la CAF pour l'année 2018. La CAF va avoir pratiquement un an de retard. Quand j'ai commencé en jeune élu, nous avons les chiffres au mois de juin.

Ensuite, nous les avons eus au mois d'août. Maintenant nous ne les avons toujours pas en décembre. C'est pour cela que c'est provisoire, puisque tant que nous n'aurons pas ces chiffres, les chiffres que nous avons transférés ne sont pas définitifs. Nous avons fait une estimation du coût de l'enfance sur l'année 2018. Normalement cela ne change pas grand-chose par rapport aux trois années qui ont été transférées. Donc cela devrait vraiment être à la marge, mais c'est pour cela que c'est provisoire. Et qui dit provisoire dit aussi un retour sur l'année 2018. Pour les AC que nous allons vous verser en 2020, il y aura l'effet 2018 et l'effet 2019.

Donc vous retrouvez dans ces tableaux pour les ex-GEA le montant dont je vous parlais tout à l'heure. Vous avez au dos les attributions de compensation provisoires pour la CCPN des trois millions qui sont versés, parce qu'il n'y a pas que l'enfance, il y a aussi tout ce qu'on a versé à côté. Et vous avez pour les douze communes vos montants. Cela fait un total d'attributions de compensation que nous, EPN, allons reverser de 21 M€.

**M. Guy LEFRAND**

Avant de passer au vote, je rappelle, tu l'as dit, que les AC complémentaires ne vous seront versées qu'après le vote du conseil municipal. J'insiste là-dessus. Demain nous vous enverrons un modèle de délibération pour vous faciliter la vie. Normalement les services se sont engagés, dès demain vous aurez un modèle pour prendre la délibération au conseil municipal dès que vous le souhaitez.

**M. Jean-Luc CINTRAT**

Je voulais remercier Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président des finances et vous tous, chers collègues, parce que pour une commune comme la mienne, une petite commune, de 13 000 € que j'avais à reverser au GEA à l'époque, maintenant on m'en donne.

**M. Guy LEFRAND**

Nous avons bien progressé en six ans. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** les attributions de compensations prévisionnelles 2020, **AUTORISE** le Président d'Evreux Portes de Normandie à les notifier aux 74 communes membres et à **PROCEDER** au versement des attributions de compensation aux communes par 1/12<sup>e</sup>

**Attributions de compensation provisoires à verser aux communes concernées par la révision libre**

COMMUNES FONDATRICES	Attributions de compensation provisoires 2020	
	Sans délibération des communes intéressées	Après délibération des communes intéressées
ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE	92 262,62	140 496,54
CHAPELLE-DU-BOIS DES FAULX (LA)	2 767,42	25 039,48
CIERREY	100,03	23 062,07
EMMALEVILLE	5 320,17	22 614,29
EVREUX	12 951 220,61	14 996 979,97
FAUVILLE	67 858,81	78 484,27
GAUVILLE-LA-CAMPAGNE	29 586,26	47 420,39
GRAVIGNY	580 076,53	727 998,80
GUICHAINVILLE	170 506,45	254 970,64
HUEST	10 452,08	37 532,86
MISEREY	36 783,75	57 944,37
NORMANVILLE	110 954,04	205 460,78
PARVILLE	5 364,50	15 133,53
PLESSIS-GROHAN (LE)	194,55	29 616,29
REUILLY	3 902,08	21 788,49
SACQUENVILLE	7 359,06	52 518,21
SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT	337 863,65	546 042,42
VAL-DAVID (LE)	3 586,95	26 834,44
VIEIL EVREUX (LE)	140 878,87	163 492,89
<b>Sous-totaux communes "créditrices"</b>	<b>14 557 038,43</b>	<b>17 473 430,73</b>
ARNIERES-SUR-ITON	- 42 904,62	10 602,58
AVIRON	- 16 485,93	18 842,23
BAUX-SAINTE-CROIX (LES)	- 6 848,27	19 032,95
BONCOURT	- 3 118,00	3 015,53
BOULAY-MORIN (LE)	- 3 415,17	23 139,80
CAUGE	- 8 922,89	19 470,48
DARDEZ	- 2 764,50	2 396,69
GAUCIEL	- 6 598,63	20 269,88
IRREVILLE	- 1 432,25	14 602,86
MESNIL-FUGUET (LE)	- 746,69	4 397,04
SAINT-GERMAIN-DES-ANGLES	- 2 392,86	3 152,77
SAINT-LUC	- 1 780,73	5 935,61
SAINT-MARTIN-LA-CAMPAGNE	- 2 080,01	913,93
SAINT-VIGOR	- 3 346,11	8 387,62
SASSEY	- 709,16	5 553,70
TOURNEVILLE	- 4 284,99	6 700,34
TRINITE (LA)	- 1 662,38	2 559,13
VENTES (LES)	- 10 232,92	24 760,10
<b>Sous-totaux communes "débitrices"</b>	<b>- 119 726,11</b>	<b>193 733,24</b>
<b>CUMULS</b>	<b>14 437 312,32</b>	<b>17 667 163,97</b>

(1) : Attributions définitives 2019 retraitées du rattrapage de charges induit par l'évaluation définitive du transfert de la compétence Petite Enfance.

## ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES A VERSER AUX COMMUNES

COMMUNES Ex-CCPN	Attributions de compensation provisoires 2020
AUTHIEUX (LES)	25 189,07
BARONNIE (GARENCIERES/QUESSIGNY)	56 695,94
BOIS-LE-ROY	108 185,31
BRETAGNOLLES	14 264,81
CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE	17 549,99
CHAVIGNY-BAILLEUL	48 375,48
COUDRES	38 436,78
COUTURE BOUSSEY (LA)	348 891,98
CROTH	128 536,79
EPIEDS	27 205,54
FORET-DU-PARC (LA)	38 312,87
FOUCRAINVILLE	6 267,62
FRESNEY	36 834,95
GARENNES-SUR-EURE	377 248,66
GROSSOEUVRE	150 051,03
HABIT (L')	50 832,58
JUMELLES	21 749,75
LIGNEROLLES	27 460,44
MARCILLY-SUR-EURE	266 459,21
MOUSSEAUX-NEUVILLE	77 060,13
PREY	143 299,51
SAINT-ANDRE-DE-L'EURE	966 743,02
SAINT-GERMAIN-DE-FRESNEY	14 990,24
SAINT-LAURENT-DES-BOIS	30 308,68
SEREZ	12 817,18
<b>Total des attributions à verser - communes Ex-CCPN (b)</b>	<b>3 033 767,56</b>

COMMUNES Adhésions à EPN au 1er janvier 2018	Attributions de compensation provisoires 2020
ACON	12 202,03
COURDEMANCHE	15 873,53
DROISY	-
FONTAINE-SOUS-JOUY	-
ILLIERS-L'EVEQUE	43 662,34
JOUY-SUR-EURE	-
MARCILLY-LA-CAMPAGNE	29 226,18
MESNIL-SUR-L'ESTREE	108 300,07
MOISVILLE	-
MOUETTES	42 559,30
MUZY	24 279,16
SAINT-GERMAIN SUR AVRE	39 783,33
<i>Sous-total - Adhésions 2018 (c)</i>	<b>315 885,94</b>
<b>Total des attributions de compensation provisoires à verser (a+b+c)</b>	<b>21 016 817,47 *</b>

\* Total à verser après délibération des communes intéressées par la révision libre des attributions de compensation.

#### Décision modificative n°2

##### **M. Bruno GROIZELEAU**

La DM n° 2. Elle est simple. C'est une actualisation, mais là, ce sont les recettes. Nous avons actualisé les travaux en régie, et il y en a plus que ce que nous avons prévu à notre budget, donc c'est une recette de fonctionnement et une charge en investissement. Par exemple, sur le budget principal par exemple, vous avez les travaux en régie qui augmentent de 242 647 €. Vous le voyez, c'est un virement à la section qui diminue. Cela va dans le bon sens, et pour les autres budgets, c'est pareil. Les travaux en régie ont été revalorisés.

##### **M. Guy LEFRAND**

Adopté ?

##### **Le Conseil communautaire :**

- **ADOpte** la décision modificative n°2 du budget 2019

#### Subvention d'équilibre en faveur du budget annexe de la Pépinière Scientifique

##### **M. Bruno GROIZELEAU**

Nous nous améliorons, je l'ai dit, dans tous les budgets. Il y a de moins en moins de subventions d'équilibre. Il reste encore une subvention d'équilibre, mais qui était beaucoup plus forte dans les années 2015-2016, puisque nous étions proches des 600 000 euros. Il faut encore faire une subvention d'équilibre en faveur du budget annexe de la pépinière scientifique de 206 962,79 €. Si nous devons équilibrer, il faudrait augmenter très fortement les loyers, et nous n'aurions plus personne dans les locaux.

##### **M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Adopté.

##### **Le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Pépinière scientifique d'un montant de 206 962,79 €.

## Créances irrécouvrables Budgets Principal, Eau, Assainissement et Pépinière scientifique

### **M. Bruno GROIZELEAU**

C'est une délibération que nous passons tous les ans. Elle ne fait jamais plaisir, parce que c'est admettre que toutes les poursuites ont été faites et qu'il va falloir passer ces sommes en perte. Mais pas tout à fait parce qu'il y a l'admission en non-valeur qui n'empêche nullement un recouvrement ultérieur. Quand c'est en non-valeur, on peut encore toucher. Sur le budget principal, il faut que nous passions en créances irrécouvrables 26 231,81 €, et à l'intérieur il y a des créances éteintes seulement pour 4 550 €. Sur le budget eau, 99 347 € et en créance éteinte, 51 885 €. Pour le budget assainissement, 38 255 €, créance éteinte 6 954 €. Et pour la pépinière, 13 839 € et là tout est éteint puisque c'est quelqu'un qui est parti sans payer.

### **M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Adopté.

#### **Le Conseil communautaire :**

- **ADMET** en créances irrécouvrables (créances éteintes et créances admises en non-valeur) les sommes totales de :

Total budget Principal :	26 231,81 €
Total budget Eau :	99 347,28 €
Total budget Assainissement :	38 255,35 €
Total budget pépinière scientifique	13 839,25 €

## Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif - Mise en œuvre de l'article L1612-1 du CGT

### **M. Bruno GROIZELEAU**

N° 69, c'est une délibération classique. J'ai cru comprendre qu'il y avait des gens qui se posaient des questions : il n'y a pas de question à se poser. Quand on ne vote pas le budget avant le 31 décembre, pour que la commune ou l'EPCI continue à vivre, il faut bien prendre cette délibération. Sur le fonctionnement, on part sur le budget de l'année précédente, mais sur l'investissement on ne peut pas aller plus loin que 25 % des crédits ouverts de l'année précédente. C'est cette délibération que nous vous faisons prendre pour pouvoir aller jusqu'au vote du budget qui aura lieu après les élections.

### **M. Guy LEFRAND**

Il faut que l'élection municipale ait lieu, l'élection du conseil communautaire, ce sera vers le 15-20 avril, donc le budget, sera après.

### **M. Bruno GROIZELEAU**

Celui qui sera à ma place aura peut-être une quinzaine de jours pour faire son budget.

### **M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Adopté.

#### **Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE** le Président à **ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER**, jusqu'à l'approbation du BP 2020, les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits inscrits à la section d'investissement des crédits ouverts 2019 et les dépenses liées à une APCP dans la limite des crédits de paiement 2020 tels que connus fin 2019. Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2020 lors de son adoption.

## Durées d'amortissement applicables à compter du 1er janvier 2020

### **M. Bruno GROIZELEAU**

Là aussi c'est une délibération classique que nous ne prenons pas tous les ans, mais souvent en début de mandat. Là, nous allons la prendre en fin de mandat et elle va servir. Ce sont les durées d'amortissement. Nous avons révisé les budgets, budget principal, budget eau, budget assainissement, sur les durées d'amortissement. Je ne vous fais pas l'injure de vous dire que l'amortissement sert à l'autofinancement. Tous les ans nous dégageons tout de même de l'autofinancement brut avec les dotations aux amortissements.

### **M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Adopté.

#### **Le Conseil communautaire :**

- **ADOpte**, pour les catégories de biens ou les biens renouvelables acquis à compter du 1er janvier 2019, les durées d'amortissement et le mode d'amortissement pour les budgets EPN, **AUTORISE** l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 500€ et **APPROUVE** l'application de la règle de calcul du coût moyen pondéré sur la valeur nette comptable pour la sortie des biens acquis par lot.

### Carte SPI - Elargissement aux usagers hors EPN et tarification de la carte (hors EPN et perte)

**M. Bruno GROIZELEAU**

La carte SPI. A la demande de mon collègue Arnaud, nous voulons faire un élargissement aux usagers hors EPN et mettre une tarification de la carte lorsqu'elle est perdue ou passée dans la machine à laver. Le prix proposé, c'est le prix de fabrication de la carte, 3 €.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **ELARGIT** l'adhésion à la carte SPI aux usagers hors EPN, **VALIDE** le règlement et les conditions générales de vente et **FIXE** le tarif de participation à hauteur de 3 €/carte pour les usagers hors EPN et d'instaurer une participation de 3 €/carte pour la réédition en cas de perte.

---

### Mise en œuvre du contrat d'agglomération 2017-2021 - Etudes - Maison de quartier de Navarre Subvention d'équipement à la ville d'Evreux

**M. Bruno GROIZELEAU**

La mise en œuvre du contrat d'agglomération 2017-2021 avec les études de la maison de quartier de Navarre. Le coût prévisionnel de ces études chères à Alain NOGAREDE sont de 1 M€ hors taxes, 1,2 M€ TTC. Le financement : le département nous donne 400 000 €, la région 240 000 €, la commune d'Evreux, autofinancement, 200 000 € et Evreux Portes de Normandie 160 000 €. Donc la délibération porte sur ces 160 000 €, pour que nous puissions commencer cette étude.

**M. Guy LEFRAND**

Pas d'opposition ? Adopté, merci.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 160 000 € à la commune d'Evreux pour les études destinées à la future construction de la maison de quartier sur le quartier de Navarre et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

---

### Contrat de territoire 2017/2021 – Revue annuelle de projets 2019 en lien avec le Département

**M. Guy LEFRAND**

Une délibération qui vous a été remise sur table, qui vous a été envoyée vendredi 13 par mail. Je vous présente mes excuses pour cet envoi tardif, vous savez que c'est arrivé très rarement lors de notre mandature. Vous vous souvenez qu'en 2018, nous avons signé un contrat de territoire avec le département et la région. Pour mémoire, et puisqu'il s'agit du département, le montant des subventions du département à la signature du contrat était de 22 756 679 € pour 32 opérations sur les 41 opérations que comptait notre contrat de territoire. Récemment le département a demandé à ce que nous fassions un tour de nos projets, ce que l'on appelle la clause de revoyure, pour voir quels étaient les projets menés et quels projets n'étaient pas menés, et de manière à pouvoir réattribuer les financements. Il est apparu que grâce à la bonne volonté du département qui nous a bien accompagné sur ces sujets, certaines subventions auraient été augmentées ou diminuées : le jardin botanique, par exemple a été diminué de 293 000 euros parce que nous autres n'en avons pas besoin, et 150 000 euros de plus sur le centre aquatique. Quatorze nouvelles opérations, vous les avez dans la délibération, ont été retenues par le département et validées par l'Agglomération, si vous en êtes d'accord. Suite aux échanges que nous avons eus avec le département, quatorze nouvelles opérations pour un montant de 4 815 626 euros. Je vais vous faire l'économie de toutes les lectures, mais vous avez vu que beaucoup de communes vont pouvoir en bénéficier. Il me semblait important, même si vous vous avez envoyé tardivement cette délibération, que nous puissions la voter parce que c'est important. Vous allez pouvoir les intégrer, pour ceux qui sont concernés, dans vos opérations. Donc 4 815 626 € pour les nouvelles opérations, merci le département. Y a-t-il des gens contre ? Personne ne s'abstient non plus ? C'est parfait.

**Le Conseil communautaire :**

- **VALIDE** la nouvelle maquette financière prévisionnelle du contrat de territoire proposée pour ce qui concerne le territoire d'Evreux Portes de Normandie en lien avec le Département de l'Eure, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat de territoire initial 2017-2021, les conventions et tout document afférent, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions prévues pour les actions inscrites et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les conventions afférentes à ces demandes de subventions et leurs éventuels avenants.

## Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

### **M. Guy LEFRAND**

Pour la dernière délibération du dernier conseil communautaire de notre mandature, je vais laisser Bruno GROIZELEAU vous annoncer quelques bonnes nouvelles.

### **M. Bruno GROIZELEAU**

Ce sont les fonds de concours d'investissement. Nous n'allons pas les passer un par un. Il y a 103 dossiers pour 550 000 euros. Ce qui est important, c'est le total de l'année 2019. Nous avons dépensé en fonds de concours 2 399 242,40 € pour une enveloppe budget principal plus BS de 2,4 M€, soit un taux de 99,97 %, et il reste exactement 757,60 euros. Donc je dirais un grand merci à l'équipe d'Annick CROZET qui doit être dans la salle, parce que c'est un travail très important. Il y a eu, pour arriver à ce taux, trois ou quatre dossiers que nous avons dû ajourner, mais pas refuser bien sûr, puisqu'il n'y en a aucun qui sont refusés, ils seront présentés au mois de juin. Comme ils sont complets, ils passeront. C'est seulement un décalage. Comment avons-nous fait le tri ? C'est très difficile. Nous avons regardé si cette commune avait bien été servie, dirons-nous, sur l'année 2019. C'est comme cela que nous avons fait ce léger décalage pour deux ou trois communes. Ne vous inquiétez pas, vous aurez les sous sur 2020.

### **M. Bernard BROCHOT**

Juste pour vous dire que la commune de Saint-Germain-des-Angles ne vous aura pas coûté un centime cette année, alors que ce sont des sommes colossales qui sont distribuées, mais je n'en jalouse personne. Vous conclurez ce que vous voudrez.

### **M. Guy LEFRAND**

Justement, je vais conclure après.

### **M. François GANTIER**

Je ne suis pas contre les fonds, bien au contraire, j'en ai profité, comme tout le monde. C'est pour vous dire une petite mésaventure qui nous est arrivée. Je vous dis cela en trois mots. Mon conseil municipal avait fait une demande de fonds de concours pour la sécurisation de notre salle des fêtes. Le 20 novembre, nous avons envoyé un dossier à l'Agglomération, et surprise, il n'est arrivé dans les services que le 11 décembre. Cela fait qu'il n'a pas pu être traité. Je ne sais pas ce qu'il s'est passé. J'ai bien compris qu'il n'y avait plus de sous et que ce sera pour la prochaine fois, mais c'était sur ce cheminement que je voulais intervenir car 15 jours à 3 semaines pour l'arrivée dans votre service, cela pose question.

### **M. Bruno GROIZELEAU**

Il faudra que nous regardions, François, à quelle date il est arrivé à l'Agglomération. Ensuite il faudra voir le cheminement comme tu dis, savoir s'il est arrivé trois jours après ton conseil et que nous avons mis deux semaines à le remettre au service. Mais il faut que nous regardions aussi si ce n'est pas La Poste qui a mis un certain temps à nous le transmettre. Demande à Annie de regarder.

### **M. Guy LEFRAND**

On peut effectivement dire que ce n'est jamais etc. Tous les fonds de concours ont été traités, contrairement peut-être à d'autres endroits ou d'autres temps. Nous n'avons jamais fait de différence entre les communes, et nous avons toujours traité tous les fonds de concours demandés par toutes les communes, quelles qu'elles soient.

Pour Bernard BROCHOT, je voudrais juste dire que nous avons les fonds de concours par habitant pour les communes. Il y a en effet des communes qui ont touché beaucoup par habitant et des communes qui ont touché très peu parce que justement elles avaient peu. Saint-Germain-des-Angles a touché 6 euros par habitant au cours de ces trois dernières années, 2017, 2018, 2019.

Je ne peux pas résister au plaisir de vous donner le vainqueur, la commune qui a touché le plus avec 659 euros par habitant : Foucrainville. Comme quoi, on peut ronchonner et avoir quand même largement de quoi faire. Mes chers collègues, c'était juste pour la plaisanterie, mais pour bien montrer que personne n'est lésé, et que tout le monde a droit en fonction de ses demandes.

Je voulais juste vous remercier parce que cela fait bientôt six ans que vous m'avez mis à la présidence de cette agglomération, que vous m'avez renouvelé votre confiance en 2017, il y a trois ans. J'ai pris un immense plaisir à diriger cette belle structure. C'est un paquebot, comme nous le voyons ici. J'ai eu la chance d'avoir un équipage avec au bureau des vice-présidents exceptionnels. Je n'hésite pas à le dire parce qu'il y a eu un travail énorme de fait. Toutes et tous, avec évidemment les débats que nous avons pu avoir, avec nos discussions, avec parfois mon franc-parler que certains ont pu me reprocher, nous avons beaucoup travaillé, beaucoup avancé, et nous l'avons fait dans l'intérêt de nos habitants. Nous sommes probablement une des seules Agglomérations ou communauté de communes où il n'y a pas une commune nouvelle qui s'est créée, parce que justement nous avons toujours eu à cœur de protéger les communes, nous avons toujours eu à cœur, et nous l'avons encore vu à l'instant sur ces DSC qui sont monstrueusement compliquées, de

faire en sorte que personne ne soit perdant, et en particulier les communes les plus fragiles, les communes les plus en difficulté.

Grâce à vous, j'ai passé six ans merveilleux. Je voulais vous en remercier et vous dire que pour fêter tout cela, il y a un superbe amélioré qui nous attend derrière. Merci à toutes et à tous.

[Applaudissements]

**M. Jean-Pierre MOREL**

Je prends juste ma casquette de président de la Clé des champs. Nous avons repris la compétence enfance jeunesse, je souhaiterais, si c'est possible, que les compensations qui nous sont versées puissent nous être versées mensuellement parce que nous avons une charge énorme et nous avons en moyenne un décalage de deux mois sur les versements de compensation. Cela va être extrêmement difficile pour certaines de nos communes et pour la mienne aussi. Donc si nous pouvions améliorer ce versement de compensation au mois de façon à ce nous puissions assurer l'ensemble des charges. 90 % des charges sont les salaires des agents.

**M. Guy LEFRAND**

D'accord. Merci. Je ne suis pas sûr que nous ayons voté les fonds de concours. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est gagné.

**Le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 402,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la pose d'une clôture au parking du stade et au terrain multisports,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 616,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition de buts au stade Jacques Olivier,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 062 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour la fabrication et la pose d'une main courante à l'école maternelle,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 477,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose d'un système de vidéosurveillance au restaurant scolaire,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 142,60 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose d'un système d'alarme contre le vol au restaurant scolaire,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 079,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose d'un système de contrôle d'accès au restaurant scolaire,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 196,43 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour l'acquisition de columbarium et de caves urnes,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 615 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Boncourt pour les travaux de reprise afin de faciliter l'accessibilité d'une entrée charretière à la mairie,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 375,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour les travaux de curage partiel des mares de Branville et Mareux,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 213,87 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition de tablettes numériques pour l'école,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 297,50 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition d'un afficheur numérique/sonomètre pour le restaurant scolaire,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 309,39 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour la démolition du muret du parking de la mairie et la pose de barrières et de bordures,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 171 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour la mise aux normes et la pose d'éclairage intérieur à l'église,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 559,95 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition de matériel technique,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 456,06 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour l'aménagement de terrains par l'acquisition de mobilier urbain,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 114,75 €, soit 25,09% du coût du projet, à la commune de Croth pour l'éclairage du stade de football (financement Ligue de Football et refus DETR),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 402 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour l'aménagement d'un chemin forestier et la mise en place d'une barrière,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 17 257,90 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour l'aménagement des allées du cimetière,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 178,80 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour le remplacement des gouttières de la maison des associations,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 215,50 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour la fourniture et la pose d'une porte de garage pour les services techniques,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 762,50 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour le remplacement d'un poste informatique pour la mairie,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 954,10 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition de décorations de Noël pour les fêtes de fin d'année 2019,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 10 419,35 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour l'installation d'un panneau d'informations,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 10 525,88 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition d'un camion benne,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 14 738,81 €, soit 37,33% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'acquisition d'un véhicule hydrogène (financement Région),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 62 087,86 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'aire de jeux Saint Léger,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 28 007,66 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'aire de jeux rue des Quinconces,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 929,02 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la réfection de la cour du musée,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 57 063,50 €, soit 40,51% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la démolition et la reconstruction d'un bâtiment technique Borville Dupuis/Edouard Feray (financement Région),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 723,05 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la végétalisation et l'accès PMR au cimetière,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 26 691,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'aménagement d'une structure multisport (refus DETR),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 932,45 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour le changement de la chaudière de l'école et de la mairie,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 047,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'acquisition d'une armoire anti effraction et anti feu,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 767,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour le remplacement d'un poste informatique pour la mairie,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 801,21 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'installation, la suppression et le déplacement de poteaux incendie,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 200 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la fourniture et la pose de deux défibrillateurs au groupe scolaire et au gymnase,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 837,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la fourniture et la pose d'une alarme de confinement au groupe scolaire,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 230,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la fourniture et la pose de deux micro-ordinateurs pour la mairie,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 640 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers-l'Evêque pour l'installation d'un portique de sécurisation de l'entrée du stade,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 13 087,77 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Irreville pour l'étalement de la façade de l'église,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 828,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Irreville pour le remplacement du lave-vaisselle de la salle des associations,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 584,12 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour le remplacement des tabliers et de la motorisation des volets roulants de la salle des fêtes,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 228 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour la fourniture et la pose d'une ventouse pour la porte coupe-feu de la cuisine du restaurant scolaire,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 881,68 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour le remplacement du lave-vaisselle du restaurant scolaire,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 102,97 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour divers travaux d'aménagement intérieur et extérieur de la salle des fêtes,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 015,50 €, soit 32,50% du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour la création de trois ralentisseurs route de Saint André (financement Département),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 508,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour le remplacement de la barrière et d'une partie de la clôture du terrain de sport,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 266,10 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour l'aménagement des berges de la mare rue de la petite Contrée à Quessigny,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 073 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour le remplacement de matériel informatique pour le secrétariat de la mairie,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 16 969,50 €, soit 45% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'aménagement d'un parking et d'une aire de jeux pour l'école (financement Département),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 758 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour le remplacement de la porte d'entrée principale de la Mairie,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 888,15 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour l'acquisition d'outils techniques pour le dépôt communal,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 777 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la modernisation de l'éclairage intérieur de l'église,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 780 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour le cheminement piéton rue de l'église,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 030 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Val-David pour l'installation de deux poteaux incendie,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 302,62 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Val-David pour les gouttières de la mairie,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 951 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Val-David pour le changement des portes de l'atelier, de la salle d'activités, du restaurant scolaire, d'un store et anti pinces doigts de l'école,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 900 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Baux-Sainte-Croix pour le curage de la mare des Grands Baux,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 781,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour le remplacement du tableau général électrique de la salle communale,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 272,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour le remplacement de l'éclairage de la salle communale,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 784,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour l'installation d'une armoire de rangement pour la cuisine de la salle des fêtes,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 033,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour la réparation de la chaudière de l'école,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 687,80 €, soit 45,66% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la restauration de la porte et de la baie n°1 de l'église (financement Département),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 844,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition d'une autolaveuse,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 947,32 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour les branchements de raccordement des réserves incendie,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 800 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la fourniture et la pose d'une cuve-incendie,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 502,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour le mur de soutènement de la mare aux coquillages,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 291,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour le remplacement des luminaires de l'école,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 278,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour le remplacement du lavabo circulaire de l'école maternelle,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 876,01 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'aménagement de la cuisine de la cantine,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 877,22 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 988,76 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'installation d'une clôture autour de l'exutoire et la végétalisation de ses abords,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 904,15 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour le remplacement de la baie vitrée et du store de la classe maternelle,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 945,50 €, soit 31,94% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'installation d'une porte d'entrée route de Nonancourt (sécurisation Voirie) (financement Département),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 465,84 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'installation d'un chauffage dans le logement de l'école,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 827,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'aménagement d'un chemin d'accès au logement communal,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 932,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'acquisition d'un columbarium,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 865 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'acquisition de panneaux d'insonorisation pour la cantine,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 288 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'acquisition de barrières de police,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 576,10 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'acquisition de blocs de secours,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 209,79 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'acquisition de deux ordinateurs et de deux tableaux numériques pour l'école,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 13 045,53 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'installation de vitraux à l'église,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 808,18 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'installation de stores métalliques au local du terrain communal,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 795 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour l'acquisition de matériel de cuisine pour le restaurant scolaire,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 239 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'installation de cavurnes,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 062,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour la sécurisation du plancher au niveau du clocher de l'église,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 452,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'installation d'une chambre froide pour le restaurant scolaire,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 544,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour le cheminement piétonnier,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 174,71 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour l'école,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 414,50 €, soit 27,50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la restauration de l'église (fonds baptismaux, bénitier et deux tableaux) (financement Département),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 015 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint Germain-de-Fresney pour la création d'un poteau incendie,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 578 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour le remplacement des radiateurs du logement communal,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 398 €, soit 30,75% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour la réalisation d'un aménagement de sécurité (financement Département),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 906,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le remplacement et l'acquisition d'ordinateurs pour la mairie,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 720 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour la cession du logiciel de gestion SEGILOG 2020,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 562,92 €, soit 27,57% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour le changement de la porte du local technique (remboursement assurances),

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 701,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,

**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 565 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Martin-la-Campagne pour l'acquisition d'une armoire anti effraction et anti feu,  
**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 444,06 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Martin-la-Campagne pour l'installation de deux bouches incendie,  
**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 500 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la création d'un columbarium au cimetière,  
**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 621,54 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la création d'une archerie au gymnase Pierre Janvier,  
**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 344,35 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la création d'un terrain de pétanque,  
**DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 24 024,60 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la création d'un terrain de tir à l'arc,  
**ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 14 746,85 € délibéré le 25 juin 2019 à la commune de Fontaine-sous-Jouy et **DECIDER** le versement d'un fonds de concours de 3 723,05 € à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour le passage en Zéro Phyto et l'accessibilité PMR du cimetière, la commune a révisé son projet et les montants des devis ont diminué,  
et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

---

La séance est levée à 21 heures 34.



**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
•••  
**SEANCE DU 23 JANVIER 2020**  
•••  
**COMPTE RENDU**

L'An deux mille-vingt, le 23 Janvier, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 16 janvier 2020, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 17h15, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

**PRESENTS :**

Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARDGONGALLUD Nicolas, Monsieur HUBERT Xavier, Madame MARAGLIANO Francine

•••

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **DECIDE** l'octroi des subventions ci-après sollicitées dans le cadre du dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, le Commerce et l'Artisanat) et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes ainsi que tout avenant ou document nécessaire à leur mise en œuvre :

**LA MIE CÂLINE**

33 B rue du Docteur Oursel 27 000 Évreux - Activité : Restauration rapide : **1 462,50 €**

**LE SEVEN**

7 rue Isambard 27 000 Évreux - Activité: Bar, Restauration : **1 462,50 €**

**MATTEVA**

11 rue Edouard Feray 27000 Evreux - Activité: Salon de coiffure : **1 167,62 €**

**L'APEF 27**

42 rue du Dr Oursel 27000 Evreux - Activité: Commerce de détail et vente de location de matériel

Subvention Modernisation : **975 €** et Subvention Accessibilité : **822,50 €**

**JEAN'S FIZZ**

8 Place du Grand Carrefour 27000 Evreux - Activité: Commerce de prêt à porter : **476,31 €**

☞ **DECIDE** la création des deux tarifs ci-dessous qui seront intégrés aux Tarifs d'intervention « assainissement collectif ».

Article 1.4 : Tarif du retraitement des matières dépotées sur le Centre de Traitement des Eaux Usées (CTEU) de Gragny

Matières dépotées	Unité	Tarif 2020 TTC
Graisses Issues des Industries Agroalimentaires	Tonne	30 €

Article 1.9 : Tarif pour l'analyse d'autosurveillance des eaux usées et boues des stations de traitement des eaux usées (STEU) par le laboratoire du Centre de Traitement des Eaux Usées de Gragny

Échantillons pris en entrée/sortie/by-pass des STEU

File eau	Prix régie TTC
MES	9 €
DCO	10 €
NTK	20 €
NH4	16 €
Nitrate (NO3)	9 €
NO2	9 €
Phosphore	16 €
Prise de de la Température de l'échantillon à sa réception au laboratoire	1 €
Matière sèche pour file boues	5 €

☞ **DECIDE**, dans le cadre du dispositif d'appel à projets en faveur du soutien aux projets portés par les associations étudiantes et du développement de la vie étudiante locale. le versement des subventions ci-après :

- une subvention de fonctionnement à l'association BUDIE d'un montant de **1000 €**, au bénéfice du projet tuteuré Boot Camp 2020,
- une subvention de fonctionnement à l'association BUDIE d'un montant de **700 €**, au bénéfice du projet tuteuré Festival du film étudiant 2020,
- une subvention de fonctionnement à l'association BUDIE d'un montant de **500 €**, au bénéfice du projet tuteuré Régates des IUT 2020,

**et AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé à l'association BUDIE, ainsi que tout avenant et document lié auxdites subventions.



**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
•••  
**SEANCE DU 13 FÉVRIER 2020**  
•••  
**COMPTE RENDU**

L'An deux mille-vingt, le 13 Février, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 5 Février 2020, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h45, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

**PRESENTS :**

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur COCHON Michel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur MABIRE Arnaud.

**DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL**

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à passer au Contrat OSP (Obligation de Service Public) signé avec Transurbain, à qui est confié la gestion du service Véloo, et qui recouvre notamment les prestations suivantes :

- Accueil, renseignement et gestion commerciale du service Véloo ;
- Gestion du parc des 205 Véloo, c'est-à-dire à la fois les Véloo, mais également les pièces de rechange et les matériels utilisés dans la gestion du service, en «front» et en «back office» ;
- La remise et la restitution des Véloo ;
- La maintenance, l'entretien et le service après-vente ;
- La gestion comptable ;
- Le stationnement au Pôle d'Echange ;
- Le marketing et l'animation du service Véloo en lien avec l'EPN ;
- Le développement et la gestion des outils numériques liés au service véloo (logiciel de gestion du parc, site web et développement de l'application mobile) ;
- Les propositions d'axes des progrès/d'ajustement du service Véloo

Le montant financier de l'avenant n° 1 à charge d'EPN est d'un montant annuel de 51 175 € HT.

☞ **DECIDE** d'intégrer le nouveau dispositif CSS (Complémentaire Santé Solidaire) dans la grille des titres sociaux des transports urbains

☞ **APPROUVE** les modifications à apporter au règlement du service d'aide à la mobilité SAMIBUS à compter du 17 Février 2020 ; les modifications portent sur les articles 3, 4 et 5.3 tel que ci-après :

- **Article 3 - Réservation- Cas des déplacements individuels réguliers** : un transport est qualifié de régulier s'il se répète à l'identique chaque semaine (jours, heures et adresses fixes) de manière régulière. Pour ce type de transports, les bénéficiaires peuvent faire une demande unique de réservation, pour une durée maximum de 1 mois. A l'issue des 1 mois, ils peuvent de nouveau reformuler une nouvelle demande de réservation, toujours pour 1 mois maximum.

Il est possible de ne pas accorder une réservation sur la totalité des trajets afin de répondre aux besoins d'autres usagers, en particulier ceux n'utilisant pas régulièrement le Samibus.

Samibus doit rester un service ponctuel de transport destiné au plus grand nombre d'usagers possible.

- **Article 4 – Modalités d'annulation** : Au bout de 3 trajets consécutifs, non annulés dans les délais, l'accès à ce service sera suspendu. Ce service sera rétabli après règlement total des pénalités.

- **Article 5.3 – L'accompagnateur obligatoire** : La nécessité pour le bénéficiaire d'être accompagné dans ses déplacements est établie lors de la Commission à titre d'assistance. Ce besoin d'assistance doit être mentionné sur la carte mobilité intrusion (CMI). L'accompagnateur obligatoire voyage alors gratuitement, aucun transport ne pourra être effectué en son absence.

\* Tout accompagnateur non obligatoire devra être muni d'un titre de transport et sera accepté en fonction des places disponibles.

☞ **DECIDE** d'être signataire de la Convention d'Utilité Sociale du Logement Familial de l'Eure 2019-2025 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la Convention d'Utilité Sociale du Logement Familial de l'Eure (une Convention d'Utilité Sociale est un contrat d'objectifs, conclu entre chaque organisme de logement social et l'État, pour une période de six ans, portant sur : la gestion patrimoniale, l'occupation sociale du parc, la politique des loyers et la qualité du service rendu aux locataires, la politique menée par l'organisme en faveur de l'hébergement, la politique d'accession de l'organisme et la concertation locative. Les objectifs sont fixés pour chaque aspect de la politique d'intervention du bailleur, dont le niveau de réalisation est mesuré via des indicateurs qui sont évalués tous les trois ans. Les thématiques majeures des CUS se retrouvent également dans le volet habitat du PLUI-HD et les documents de la Conférence Intercommunale du logement. Les CUS doivent prendre en compte les politiques locales mises en place par les EPCI (PLH, Projets de Rénovation Urbaine et Conférence Intercommunale du Logement), ce qui explique que les EPCI soient également signataires de ces conventions).



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

•••  
SEANCE DU 1 AVRIL 2020

•••  
COMPTE RENDU

L'An deux mille-vingt, le 01 Avril, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 27 mars 2020, se sont réunis en procédure d'urgence, dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 14h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

### PRESENTS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur MOLINA Michel, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude,

### ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Madame PECQUEUX Delphine,

## DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire en cas d'urgence des décisions à prendre :

- **DECIDE** pour l'année 2020, l'instauration de l'aide urgente et exceptionnelle aux commerces de proximité « Soutien au commerce de proximité - 100% CFE » calculée à hauteur de 100% de la CFE N-1 pour la part intercommunale, **VALIDE** le règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité - 100% CFE » et **AUTORISE** le Président à procéder à des ajustements mineurs du règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité - 100% CFE » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents, conventions ou avenants éventuels à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « - 100% CFE ». Cette aide consiste à mettre en place une subvention calculée pour atteindre 100 % du montant de CFE N-1 pour la part intercommunale, destinée :

- Aux commerces de proximité du territoire EPN, hors ensemble commercial, qui en effectueront la demande et rempliront les critères d'éligibilité fondés notamment sur :
  - Un montant de chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'€ HT.
  - Disposant d'une surface du point de vente accessible au public n'excédant pas 300 m<sup>2</sup>.
  - En référence à la liste d'activité (codes NAF) figurant au règlement intérieur.
- Aux restaurants du territoire EPN :
  - situés hors zone commerciale
  - sans limite de superficie
  - dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 million d'€ HT

- **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SAS BOLMIN PROFILS dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 89 196 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la(les) convention(s) afférente(s) ainsi que tous avenants ou documents éventuels à intervenir dans ce cadre. La SAS Bolmin Profils créée en 2000, implantée sur le parc d'activités du Long Buisson depuis 2006, est un acteur majeur du cloisonnement. Elle entreprend un projet d'agrandissement des locaux existants d'environ 1500 m<sup>2</sup> supplémentaires, afin de passer d'une surface bâtie de 2 462 m<sup>2</sup> à 3 927 m<sup>2</sup>. Le projet inclut également le rachat du bâtiment au crédit bailleur.

- **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI RIG HOLO dans le cadre d'une subvention d'un montant de 36 533 €, **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI RIG HOLO dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 74 174 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente ainsi que tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre. La SAS HOLOPHARM a été créée en 2016 par Julien MORVAN (Président) et Pierre-Marie MONDIN (Directeur général). L'entreprise est spécialisée en formulation et développement analytique et intervient en sous-traitance dans le développement de produits pharmaceutiques. La SAS Holopharm est située actuellement à Val-de-Reuil et afin de poursuivre son développement, la société souhaite investir dans les locaux à Evreux, au 407 rue du Luxembourg. La surface actuelle de ce bâtiment est de 390 m<sup>2</sup>, et le choix a été fait d'y réaliser une extension de 101 m<sup>2</sup>. L'entreprise devra également aménager le local en laboratoire et créer 2 salles blanches.

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention financière du 29 janvier 2015, passée entre la société MGE Normandie SNC, la communauté d'agglomération SNA et EPN à l'occasion de l'implantation d'un Village des Marques à Douins. Le présent avenant vise à prolonger la durée de la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2022 et permettre ainsi le versement à EPN des sommes dues par MGE Normandie SNC.

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 40 000 € à l'association Normandy Rock, portant le soutien global d'Evreux Portes de Normandie pour le festival Rock in Evreux 2020 à 80 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

- **DECIDE**, au titre du financement de la politique de Cohésion Sociale et Territoriale et afin de ne pas fragiliser les structures porteuses des actions, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-annexé, pour un montant total de 74 050€ et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats, conventions et avenants éventuels afférents.

- **DECIDE** le versement à Wimoov (plateforme mobilité) de la subvention 2020, pour un montant total proposé de 130 000 €, identique au montant versé en 2019, dont le versement sera échelonné de la façon suivante :

- 50% à la signature de la convention
- 50% sur présentation du Bilan Final 2020

et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats, conventions et avenants éventuels afférents.

- **DECIDE** au titre du financement de la Politique de la ville et afin de ne pas fragiliser les structures porteuses des actions, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-après, pour un montant total proposé de 143 300 € et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats, conventions et avenants éventuels afférents.

- **DECIDE d'INDEMNISER** les usagers du réseau Transurbain titulaires d'un abonnement annuel, trimestriel ou mensuel qui, du fait du cas de force majeure imposé par la lutte contre la propagation du COVID-19, n'ont pu utiliser les transports urbains et **DECIDE**, à titre exceptionnel, d'indemniser ces usagers sur transmission de leur RIB d'ici au 30 juin 2020 au plus tard, auprès de la SPL Transurbain, selon le barème d'atténuation des tarifs figurant ci-après et selon les conditions qui y figurent.

**Titre scolaire :**

	Tarif de l'abonnement	Proposition d'indemnisation	Condition de remboursement
<b>Annuel</b>			
Annuel standard	150,00 €	15,00 €	
Abonn. an. scolaire solidaire Tranche 3	75,00 €	8,00 €	
Abonn. an. scolaire solidaire Tranche 2	60,00 €	7,00 €	
Abonn. an. scolaire solidaire Tranche 1	45,00 €	6,00 €	
<b>Trimestriel</b>			
Scolaire 1 <sup>er</sup> janv – 31 mars	45,10 €	15,00 €	
Scolaire 1 <sup>er</sup> janv – 31 mars CMU / CSS	22,50 €	7,50 €	
<b>Mensuel</b>			
Scolaire	20,00 €	10,00 €	<b>Abonnement acheté avant le 15 mars 2020</b>
Scolaire CMU / CSS	10,00 €	5,00 €	

**Titre scolaire -26 ans :**

<b>Annuel</b>			
Annuel standard	255,00 €	25,00 €	<b>Abonnement acheté avant le 15 mars 2020</b>
Abonn. an. -26 ans solidaire Tranche 3	127,50 €	12,00 €	
Abonn. an. -26 ans solidaire Tranche 2	102,00 €	10,00 €	
Abonn. an. -26 ans solidaire Tranche 1	76,50 €	8,00 €	
<b>Mensuel</b>			
Abonn. mens. Jeune	25,00 €	8,00 €	

**Abonnement tout public :**

<b>Annuel</b>			
Annuel standard	314 €	26 €	<b>Abonnement acheté avant le 15 mars 2020</b>
Abonn. an. solidaire Tranche 3	157,00 €	13 €	
Abonn. an. solidaire Tranche 2	125,60 €	10 €	
Abonn. an. solidaire Tranche 1	94,20 €	8 €	
<b>Mensuel</b>			
Tout public standard	30,90 €	10 €	
Public CMU / CSS	15,45 €	6 €	

**Pièces à remettre à la SPL Transurbain pour bénéficier de l'indemnisation :**

- Demande d'indemnisation (sur papier libre, par e-mail, etc.) ;
- RIB du client ;
- Nom du détenteur de l'abonnement.

- **DECIDE**, dans le cadre des transports scolaires, le transfert des services, à titre principal, scolaires internes au périmètre d'EPN, pour les élèves du premier degré, à compter de la rentrée scolaire 2020-2021, pour les communes suivantes :

- Caugé ;
- Courdemanche ;
- Fontaine sous Jouy ;
- Gauville ;
- Illiers l'Evêque ;
- Le Plessis Grohan ;
- Les Baux Sainte Croix ;
- Les Ventes ;
- Marcilly la Campagne ;
- Moisville ;
- Parville ;
- Sacquenville ;
- Saint Germain sur Avre ;
- Saint Martin la Campagne ;
- Saint Vigor.

**DECIDE** du versement annuel forfaitaire de la Région pour le transfert des services de transport scolaires précités selon les termes du tableau figurant ci-dessous :

N° circuit (référence contrat Région)	Descriptif circuit	Cout global / an des services HT	Effectif scolaire 1er degré transféré	Montant transféré à EPN
BSC 01	Evreux - Le Plessis Grohan	48 509,78 €	61	48 509,78 €
BSC 02	Evreux - Les Ventes - Plessis Grohan	53 066,55 €	54	53 066,55 €
BSC 03	Evreux - Le Plessis Grohan	28 726,27 €	28	28 726,27 €
BSC 04	Evreux - Les Ventes	28 084,75 €	20	28 084,75 €
BSC 05	Les Baux StCroix - Les Baux StCroix	32 323,74 €	105	32 323,74 €
CLAV 06	Parville - Caugé	15 015,00 €	recensement en cours	15 015,00 €
FSJ17	St Vigor - Fontaine sous Jouy	19 355,00 €	5	19 355,00 €
PLAT 08	Sacquenville - Gauville	25 991,61 €	87	25 991,61 €
RSE1 02	St Germain sur Avre - Courdemanche	23 341,15 €	34	23 341,15 €
RSE1 03	Courdemanche - St Germain sur Avre	25 849,44 €	24	25 849,44 €
RSE2 10	Marcilly la Campagne	22 935,69 €	16	22 935,69 €
RSE2 11	Marcilly la Campagne - Moisville	22 872,90 €	15	22 872,90 €
<b>TOTAL ANNUEL</b>			<b>449</b>	<b>346 071,87 €</b>

**DECIDE** d'adopter les mêmes modalités de paiement que celles figurant dans la convention initiale de transfert, convention signée entre GEA et le Département en décembre 2016 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente aux services de transports scolaires transférés par la présente délibération.

COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE – Programmation 2020 – 1<sup>ère</sup> phase - Liste des subventions

N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet	Conventionnement pluriannuel
1	PST Cap Nord est	Cap Nord Est	Participation à la fonction de pilotage du centre social	10 000€	91 092€	2020-2023 Agrément centre social
2	ALZE	Nétreville Clos au Duc	Participation à la fonction de pilotage du centre social	10 000€	60 882€	2020-2023 Agrément centre social
3	Amicale de Navarre	Navarre	Participation à la fonction de pilotage du centre social	10 000€	127 454€	NON
4	PST Cap Nord Est	Cap Nord Est	Animation de la vie sociale : mise en place d'actions favorisant la vie sociale des communes par des manifestations fédératrices (Carnaval, Fête du vent, terrasses de l'été, petit café de pays...) – le soutien de la vie associative (forum des associations, accompagnement, Web TV...) –	14 550€	51 750€	2020-2023 Agrément centre social
5	PST Cap Nord Est	Cap Nord Est	Temps libre familial, famille et parentalité  Départ en vacances : accompagnement de familles et de jeunes du territoire dans leur projet de départ en vacances.  2018 : 84 personnes (adultes, enfants, jeunes)  Sorties familles : organisation de sorties familiales à la journée (4/5 sorties sur la période estivale, 1 sortie pendant les fêtes de Noël)  2019 : 6 sorties familles pour environ 300 personnes	6 800€	57 380€	2020-2023 Agrément centre social

PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2020/PROJETS EN RECONDUCTION

PORTEUR	TERRITOIRE	INTITULE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION	EPN	COUT DU PROJET	CONVENTION PURIANNUELLE
ASSOCIATION DES JEUNES DE LA MADELEINE (AJJM)	Madeleine	<p align="center"><b>PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / EMPLOI- INSERTION</b></p> <p><u>Accompagnement à l'insertion socio professionnelle:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Proposer un service de proximité, une écoute et un soutien pour les publics en recherche d'emploi</li> <li>-Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des habitants par un soutien dans la réalisation des démarches administratives nécessaires (CV, LM...), les informer sur les dispositifs de droit commun existants.</li> <li>-Favoriser l'insertion professionnelle des habitants en facilitant l'accès aux offres proposées par les acteurs privés et publics de l'emploi (accès à l'emploi, formation et/ou stage)</li> </ul>	15 000 €	200 361 €	2020-2022
		<p><b>1) Le Point Accueil, Info, Ecoute Emploi:</b> Accueil dans les locaux Michelet et MDQ de la Madeleine : Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 9H à 12 H et de 14H à 18H: accueil libre du public pour le traitement de demandes simples avec des traitements rapides (15 à 20 mn):lectures et explications de courriers courants, modification de CV et lettres de motivation ,orientation du public sur des réunions d'information collective avec des partenaires: agences intérim , entreprises, sessions de recrutements, actions d'information du service public de l'emploi</p> <p><b>2) Les ateliers «Techniques de Recherche d'Emploi » :</b> rendez-vous personnalisé ou ateliers collectifs, ateliers CV et LM, appropriation du site Pôle Emploi, candidatures et lien entreprises...</p> <p><b>3) Jobs Challenge:</b> action de médiation visant à effectuer le lien entre les habitants et les employeurs et permet ainsi aux demandeurs d'emploi de rencontrer et d'échanger directement avec les employeurs et les acteurs locaux de l'emploi et de la formation</p>			

PORTEUR	TERRITOIRE	INTITULE	EPN	COUT DU PROJET	CONVENTION PURIANNUELLE
<b>PILIER COHESION SOCIALE/ LIEN SOCIAL/CITOYENNETE</b>					
ASSOCIATION DES JEUNES DE LA MADELEINE (AJM)	Madeleine	<p><u>Sorties familles:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Faciliter la création de liens entre les familles à l'extérieur du quartier</li> <li>-Créer du lien intergénérationnel</li> <li>-Repérer les besoins d'accompagnement en abordant de manière informelle les difficultés socio-économiques</li> <li>-Mise en place de sorties familles sur la période estivale, afin d'offrir un temps de vacances et de découverte aux familles du quartier</li> </ul>	<b>4 000 €</b>	30 750 €	
ASSOCIATION DE SOLIDARITE CITOYENNE	Madeleine	<p><u>Ateliers Socialinguistiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Répondre à des besoins spécifiques des apprenants en matière linguistique</li> <li>-Favoriser une intégration socio-professionnelle par la maîtrise de la langue</li> </ul> <p><b>1) Groupe Alpha:</b> 15 personnes maximum de niveau A, 1 ou A1 : Les ateliers sont basés sur les points suivants : comprendre et se faire comprendre, savoir se repérer dans le temps et dans l'espace (environnement, ville .....), mise en scènes de situation de communication simulées. (avec des administrations, recherche d'emploi)</p> <p><b>2) Groupe FLE:</b> 2 groupes de 15 personnes : 1 groupe niveau A1 et 1 groupe niveau A1.1:Public Primo arrivant, ayant pour la plupart un niveau d'étude post bac dans leurs pays d'origine respectif : ateliers autour de la lecture et de l'écriture</p> <p><b>3) Positionnement Plateforme Linguistique (Education et Formation):</b>chaque début d'année les publics sont évalués par éducation et formation afin d'être positionné par niveaux (A.1, A.2, B1.....) et le cas échéant orienter vers les dispositifs de droit commun correspondant au niveau et au projet des publics</p> <p><u>Sorties familles:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Faciliter la création de liens entre les familles à l'extérieur du quartier</li> <li>-Renforcer la cohésion sociale et rompre l'isolement -Mise en place de 2 sorties familles sur la période estivale, afin d'offrir un temps de vacances et de découverte aux familles du quartier.</li> </ul>	<b>5 000 €</b>	23 824 €	<b>2020-2022</b>
ASSOCIATION DE SOLIDARITE CITOYENNE	Madeleine	<p><u>Sorties familles:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Faciliter la création de liens entre les familles à l'extérieur du quartier</li> <li>-Renforcer la cohésion sociale et rompre l'isolement -Mise en place de 2 sorties familles sur la période estivale, afin d'offrir un temps de vacances et de découverte aux familles du quartier.</li> </ul>	<b>2 000 €</b>	7 800 €	

PORTEUR	TERRITOIRE	INTITULE	EPN	COUT DU PROJET	CONVENTION PURIANNUELLE
<b>PILIER COHESION SOCIALE/ LIEN SOCIAL/CITOYENNETE</b>					
<b>LIGUE POUR UN SOURIRE</b>	Madeleine	<p>« <u>Fonztival</u> »:</p> <p>Mise en place d'un événement sur le quartier de la madeleine, pour fédérer les habitants autour de la musique, de la danse et du chant pendant les vacances d'été. Ce festival aura lieu le samedi 29 Août 2020, de 12H00 à 23H00 sur la promenade de Kashira en plein cœur du quartier de la madeleine.</p> <p><b>Animation de la Vie Locale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Mobiliser un réseau d'acteur et favoriser la participation des habitants dans l'animation de la vie locale</li> </ul> <p><b>1- Animation de quartier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Festiv'ALZE (animation de valorisation des sections)</li> <li>- Nétreville Summer Show (fête de quartier)</li> <li>- soirées cinéma dans la salle polyvalente.</li> </ul> <p><b>2 -Démarches participatives en pied d'immeuble avec temps forts sur la période estivale</b> (mini fêtes de quartier, journées inter-sportives, actions culturelles intergénérationnelles en partenariat : On va au Pestacle, Croc livres)</p> <p><b>3- Actions de solidarité :</b> Octobre, mois de la santé (sensibilisation au dépistage, actions pendant la semaine du goût, création de tombola, vente d'objets), enveloppe Budget Initiatives Citoyennes (BIC), soirée Loto</p> <p><b>Animation de la Vie Locale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-développer des moments d'échanges entre les habitants du quartier</li> <li>-développer les relations entre les habitants et les structures</li> <li>-lutter contre l'isolement et l'éclatement du territoire</li> </ul> <p>Coordination et la mise en œuvre des événements de la vie locale en lien avec les habitants et acteurs du quartier : galerie d'art, les « chocó papotes », club festif, animation de Noël</p>	1 000 €	12 442 €	
<b>ALE2</b>	Nétreville		5 000 €	103 350 €	2020-2022
<b>AMICALE DE NAVARRE</b>	Navarre		3 000 €	91 000 €	

PORTEUR	TERRITOIRE	INTITULE	EPN	COÛT DU PROJET	CONVENTION PURIANNUELLE
		<b>PILIER COHESION SOCIALE/ LIEN SOCIAL/CITOYENNETE</b>			
<b>JEANNE D'ARCEVREUX</b>	Navarre	<p><u>Ateliers Socio-Linguistiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Favoriser une approche active et dynamique pour aborder l'apprentissage de la langue</li> <li>-Développer des pratiques adaptées ayant pour objectif l'insertion professionnelle et sociale</li> </ul> <p><b>1) Mise en place 4 groupes sur chaque journée répartis par niveau: 2 groupes Alpha (débutants et primo arrivants/niveau A1) et 2 groupes FLE (Niveau A1.1/ A2) :10 places sur chaque groupe soit 40 places /6 h d'apprentissage par semaine (40 semaines d'intervention)</b></p> <p><b>2) Positionnement Plateforme Linguistique (Education et Formation):</b>chaque début d'année les publics sont évalués par éducation et formation afin d'être positionné par niveaux (A.1, A.2, B1.....) et le cas échéant orienter vers les dispositifs de droit commun correspondant au niveau et au projet des publics</p> <p><u>Emissions des quartiers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Émissions dans les structures des quartiers (associations / écoles / services municipaux ...) : une fois par mois l'équipe de principe actif installera son studio mobile dans un lieu de passage des structures qui les accueillent. Deux séances de préparation en amont seront organisées par l'équipe de principe actif pour organiser la prise de parole durant le direct. Les sujets à traiter seront choisis par les structures qui nous accueillent ainsi que par nous-même.</li> <li>-Émissions des quartiers en direction des jeunes : formation de jeunes journalistes issus des maisons de quartiers et structures de territoires afin</li> </ul>	<b>7 000 €</b>	<b>15 675 €</b>	<b>2020-2022</b>
<b>PRINCIPE ACTIF</b>	Inter sites QPV		<b>4 000 €</b>	<b>40 500 €</b>	<b>2020-2022</b>

PORTEUR	TERRITOIRE	INTITULE	EPN	COUT DU PROJET	CONVENTION PURIANNUELLE
		<b>PILIER COHESION SOCIALE/ LIEN SOCIAL/CITOYENNETE</b>			
		de réaliser des chroniques, couvertures d'événements, interviews, portraits  Emissions de proximités dans le cadre du renouvellement urbain sur Nétreville (ANRU). Mise en place d'émissions régulière avec les habitants, dans un cadre de collectage de la mémoire en partenariat avec le centre social AL2E et le conseil de quartier. –			
<b>ASSOCIATION DE SOLIDARITE CITOYENNE</b>	Madéleine	<b>Aide Alimentaire</b> Répondre à l'urgence sociale par l'entraide alimentaire gratuite (colis d'urgence) ou contre une participation financière symbolique. L'association accueille toutes les personnes qui lui sont adressées par les services sociaux ( CCAS, Département...). Un partenariat est en place avec la Banque Alimentaire. La distribution se fait tous les mercredis et vendredis entre 14h et 17h, dans les locaux de l'association	<b>1 000 €</b>	14 000 €	
<b>LES MANCHES RETROUSSEES</b>	Inter Site QPV	<b>La maraude solidaire</b> Mise en place de tournées de distributions alimentaires chaque soir du lundi au dimanche.  Denrées provenant de la Banque alimentaire et des invendus de boulangeries partenaires. : 98 personnes bénéficiaires en 2019. Association qui bénéficie d'un local mis à disposition par Eure habitat sur le quartier de la Madéleine. 15 bénévoles engagés dans l'association	<b>1 000 €</b>	3 400 €	
<b>S/TOTAL</b>			<b>33 000 €</b>		

PORTEUR	TERRITOIRE	INTITULE	EPN	COUT DU PROJET	CONVENTION PURIANNUELLE
		<b>PILIER COHESION SOCIALE/EDUCATION</b>			
<b>INITIATIVES POSITIVES</b>	Madeleine	<u>Soutien Scolaire Collégiens/Lycéens :</u> Aide pédagogique pour des collégiens et des lycéens dispensée par des enseignants bénévoles pour les devoirs afin de renforcer leur compréhension. Un travail est effectué avec les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants. Mardi et Jeudi: 17 H30/19H00 à la Maison de quartier de la Madeleine	3 000 €	6 163 €	
<b>RESEAUX RECIPROQUES</b>	Madeleine	<u>Accompagnement scolaire Lycéen et aide à l'orientation :</u> aide aux devoirs, soutien pour revoir les notions de base, aide méthodologique pour bâtir leur projet d'orientation. :aide à la rédaction des lettres de motivation & CV dans le cadre de Parcoursup, de la recherche de stages, jobs d'été .Les lycéens sont accueillis deux soirs par semaine lundi, mardi, jeudi, vendredi de 18 H à 19H30 : 24 jeunes	2 000 €	15 691 €	
<b>SOLIDARITE CITOYENNE</b>	Madeleine	<u>Accompagnement à la scolarité collégiens :</u> soutien méthodologique, aides ponctuelles individualisées, lien avec les familles pour un groupe de 10 élèves. : 2 séances / semaine les lundis et jeudi de 17H30 à 19H <u>Lieu d'accueil Enfants-Parents 0-6 ans :</u>	2 000 €	12 500 €	
<b>LA FARANDOLE</b>	Madeleine Nétreville	1) Animation du lieu d'accueil parents enfants 0-6 ans sur le quartier de la Madeleine, lieu d'échange entre parents et lieu de socialisation pour les enfants se déroulant les mardis, mercredis et jeudi de 14H-18H00 et le mardi 9H à 12H 2) Animation du lieu d'accueil parents enfants 0-6 ans sur le quartier de Nétreville , lieu d'échange entre parents et lieu de	7 000 €	55 895 €	2020-2022

PORTEUR	TERRITOIRE	INTITULE	EPN	COUT DU PROJET	CONVENTION PURIANNUELLE
		<b>PILIER COHESION SOCIALE/EDUCATION</b>			
		socialisation pour les enfants se déroulant les Lundi, Mercredi et Vendredi de 9H à 12H au sein des locaux de la crèche Madiba			
<b>ASSOCIATION DE NETREVILLE (ADN)</b>	Nétreville	<p><u>Accompagnement à la scolarité collégiens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Action d'accompagnement à la scolarité pour les collégiens du quartier de Nétreville: Accueil du Lundi au Vendredi de 17H à 19H/2 groupes : 6eme/5eme et 4eme/3eme</li> <li>-activité d'ouverture culturelle: Atelier Musiques Actuelles avec la MJC et AL2E</li> <li>-mise en place de 2 sorties familles</li> <li>-Action Graine d'intelligence: "Dictée pour tous</li> </ul>	5 500 €	48 800 €	
<b>AMICALE LAIQUE EVREUX EST (AL2E)</b>	Nétreville	<p><u>Animation Jeunesse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Créer les conditions d'accueil sur les deux secteurs du territoire et proposer des temps de rencontre pour les 11-17 ans</li> <li>-Structurer une offre éducative pour les 11-17 ans</li> <li>-Tendre vers la réalisation de projets par les jeunes</li> </ul> <p>Mise en place du projet local d'animation jeunesse à travers les deux structures d'accueil jeunes du territoire autour des axes d'interventions suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-accueil des jeunes le mercredi et sur les vacances scolaires</li> <li>-découvertes de pratiques culturelles et sportives</li> <li>-accompagnement de projets de jeunes</li> <li>-actions spécifiques 16-25 ans</li> <li>-accompagnement à la scolarité primaire</li> <li>-séjours jeunes</li> </ul>	17 300 €	199 740 €	2020-2022

PORTEUR	TERRITOIRE	INTITULE	EPN	COUT DU PROJET	CONVENTION PURIANNUELLE
		<b>PILIER COHESION SOCIALE/EDUCATION</b>			
<b>AMICALE LAIQUE EVREUX EST (ALZE)</b>	Nétreville	<p><u>Famille/parentalité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Accompagner les familles dans toutes les problématiques de vie quotidienne</li> <li>-Proposer des animations collectives adaptées que les familles peuvent réinvestir</li> <li>-Animation d'un réseau d'acteurs autour de la parentalité</li> </ul> <p>Mise en place d'actions de soutien à la parentalité à partir de l'expression des attentes et besoins des parents, en traitant les problématiques sociales et éducatives auxquels les habitants sont confrontés: café des parents (1 /mois), groupe de paroles, ateliers parents-enfants ( 1 fois/semaine), soirées lectures ( 1 fois par trimestre), sorties familles sur la période estivale, séjours vacances famille</p> <p><u>jeunesse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Proposer une offre de loisirs éducatifs adaptée aux publics pré-adolescents et adolescents</li> <li>-Garantir un accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle du public jeunesse</li> </ul> <p>Coordonner et garantir la mise en œuvre de projet participatif destiné à la jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en oeuvre de l'ALSH 11-17 ans</li> <li>- Mise en oeuvre du CLAS collégiens</li> <li>- Aménagement un lieu d'accueil dédié au 16-25 ans (</li> <li>- Mise en œuvre de la passerelle éducative avec le collège</li> <li>- Mise en œuvre d'une présence sociale sur les réseaux sociaux</li> </ul>	<b>3 500 €</b>	111 350 €	<b>2020-2022</b>
<b>AMICALE DE NAVARRE</b>	Navarre	<p><u>Famille/Parentalité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Mieux connaître les besoins des familles du territoire en fonction de leurs habitudes de vie</li> </ul>	<b>12 000 E</b>	111 500 €	
<b>AMICALE DE NAVARRE</b>	Navarre		<b>3 000 €</b>	74 500 €	

PORTEUR	TERRITOIRE	INTITULE	EPN	COUT DU PROJET	CONVENTION PURIANNUELLE
	<p data-bbox="268 1171 295 1619">PILIER COHESION SOCIALE/EDUCATION</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="323 723 384 1541">-Favoriser l'adaptation ou la création de services au regard des besoins des habitants</li> <li data-bbox="424 723 485 1541">-Mise en œuvre d'Ateliers parents enfants sur les périodes de vacances et les mercredis</li> <li data-bbox="488 723 549 1541">-Mise en œuvre du Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité avec la Maison de la santé</li> <li data-bbox="552 1126 579 1541">-Mise en œuvre d'un café des parents</li> <li data-bbox="582 723 643 1541">-Aménager un LAEP dans des locaux appropriés en partenariat avec l'association Jeanne d'Arc</li> <li data-bbox="646 913 673 1541">-Sorties familiales en collaboration avec St Sébastien (été)</li> </ul>				
S/TOTAL			55 300 €		

PORTEUR	TERRITOIRE	INTITULE	EPN	COUT DU PROJET	CONVENTION PURIANNUELLE
		<b>PILIER COHESION SOCIALE/SPORT ET CULTURE</b>			
DECLIC CLASSIC	Madeleine	<p><u>Initiation et découverte de la musique classique :</u></p> <p>Offrir aux jeunes des QPV, un apprentissage de la musique classique Mise en place d'ateliers d'enseignement de la musique classique:  -1 cours de violon le Mercredi Après de 14 H à 17 H  -1 cours de trompette le Samedi de 14H à 17 H</p>	6 000 €	39 700 €	
MJC BEL EBAT	Inter Sites QPV	<p><u>Ateliers Musiques actuelles :</u></p> <p>Ateliers d'initiations musicales sur les territoires prioritaires en lien avec les centres sociaux en période péri scolaire (ateliers hebdo) et extra scolaires (stages)</p> <p><u>Animations sportives et Accès aux sports pour tous dans les QPV :</u></p> <p>Mise en place d'activités sportives accessibles à tous sur les soirées en période estivale, et sur les vacances scolaires. Ces activités sont programmées en concertation avec les acteurs locaux (centre sociaux, espaces jeunes, etc.). Elles peuvent s'adresser à tous publics, ou bien à des publics spécifiques (Enfants, jeunes, familles).</p>	2 500 €	24 000 €	
UFOLEP	Inter Sites QPV	<p>Programme 2020:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Organisation d'activités sportives pour tous en après-midi et soirée (18h/22h), pendant les vacances scolaires : 3 par quartier QPV, sous forme d'Olympiades ou d'ateliers libres.</li> <li>-Participation aux événements des quartiers d'Évreux (Navarre : « Nav'Art de rue », La Madeline : « Tous en Basket à Trangis », Nétreville : « Nétreville Summer Show » et « Les Toiles des Quartiers » : au moins une intervention par quartier QPV. Soit une prévision de 12 animations minimum</li> </ul>	2 000 €	25 000 €	
			<b>10 500 €</b>		

PORTEUR	TERRITOIRE	INTITULE	EPN	COUT DU PROJET	CONVENTION PURIANNUELLE
<p>MAISON DE L'ENFANT ET DES DECOUVERTES</p>	<p>Inter Sites QPV</p>	<p>PILIER COHESION SOCIALE/ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMERIQUE</p> <p><u>Maison du numérique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Proposer des ressources et services numérique au bénéfice des habitants des QPV, des acteurs locaux et des projets</li> <li>-Former, informer, autonomiser, équiper les habitants des QPV dans la pratique du numérique</li> </ul> <p><b>1) Numérique pour tous</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Mise en œuvre d'ateliers pédagogiques permettant une progression en partenariat en lien avec les centres sociaux ayant pour objectif de favoriser un apprentissage des usages numériques (traitement de texte, internet, recherche d'emploi, démarches administratives),</li> <li>-30 semaines d'intervention/18 H hebdomadaire sur les 3 QPV</li> </ul> <p><b>2) Recyclage et reconditionnement de matériel Informatique</b></p> <p>Une action d'aide à l'équipement auprès des familles les plus éloignées des TIC, un ordinateur par famille participante. Les ordinateurs, seront rénovés et remisent en service par les participants. L'association récolte des ordinateurs auprès de partenaires privilégiés (PHILIPS, EPN etc.), une fois les usagers identifiés et inscrits dans le processus, propose un cursus impliquant les adhérents.</p> <p><b>3) Atelier et initiation au Codage</b></p> <p>Plusieurs stages seront proposés: Initiation de Base à la Programmation, Robots mobiles, programmables et interactifs, initiation à la création d'applications sur tablette ou smartphone.</p>	<p>9 000 €</p>	<p>101 400 €</p>	<p>2020-2022</p>
		<p><u>Numérique pour tous :</u></p>	<p>6 000 €</p>	<p>15 400 E</p>	<p>2020-2022</p>

PORTEUR	TERRITOIRE	INTITULE	EPN	COUT DU PROJET	CONVENTION PURIANNUELLE
		<p><b>PILIER COHESION SOCIALE/ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMERIQUE</b></p> <p>-Animer des espaces numériques sur les QPV pour accompagner les usagers et œuvrer à la réduction de la fracture numérique en partenariat avec Conceptic et les centres sociaux</p> <p>-Madeleine: Mardi et Jeudi de 14H à 17H à la MDQ</p> <p>-Navarre: Mardi de 10H à 12H au Centre Social et le Jeudi de 14H à 16 H</p> <p>-Nétreville: Mercredi et de jeudi de 10H à 12H à la MDQ Nétreville</p> <p>-30 semaines d'intervention/18 H hebdomadaire sur les 3 QPV</p>			
<b>CDAD</b>	Inter Sites QPV	<p><u>Permanences d'informations juridiques Navarre/Nétreville:</u></p> <p>Améliorer l'information générale des habitants sur leurs droits et obligations et permettre en dehors de toute procédure de bénéficiaire d'informations juridiques délivrées par un juriste du CDAD. Ces permanences se dérouleront une fois par semaine au sein des Centres Sociaux de Nétreville et Navarre.</p>	<b>1 500 €</b>	<b>3 758 €</b>	<b>2020-2022</b>
<b>CIDFF</b>	Madeleine Nétreville	<p><u>Ecrivain Public:</u></p> <p>Service d'écrivain public s'adressant aux personnes rencontrant des difficultés (non maîtrise de la langue ou des usages numériques..) dans leurs démarches et procédures administratives (CAF, CPAM, Pole Emploi, Préfecture...) pour faire valoir leurs droits ou répondre à leurs obligations. Des permanences hebdomadaires sont mises en place en lien avec le centre social de la Madeleine puis à terme à la MSAP ( 2 demi-journées hebdomadaires) et le centre social Nétreville ( 1 demi-journée hebdomadaire)</p>	<b>3 000 €</b>	<b>19 762 €</b>	<b>2020-2022</b>
<b>AVED ACIE</b>	Madeleine	<p><u>Permanences d'accès au droit Relais des Services Publics (RSP) :</u></p> <p>Assurer une permanence hebdomadaire pour favoriser l'accès au droit des personnes en mettant à disposition de la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une information relevant du droit des étrangers :</li> <li>- par l'apport direct (rencontres), ou par courrier, des informations juridiques correspondant aux demandes formulées par les bénéficiaires,</li> </ul>	<b>3 000 €</b>	<b>8 405 €</b>	<b>2020-2022</b>

PORTEUR	TERRITOIRE	INTITULE	EPN	COUT DU PROJET	CONVENTION PURIANNUELLE
		<b>PILIER COHESION SOCIALE/ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMERIQUE</b>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- par l'orientation (avocats...).</li> <li>- une aide pour l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou à l'exécution d'une obligation.</li> </ul>			
<b>FEMMES EN ACTION</b>	Inter Sites QPV	<p><b>Ecrivain Public :</b> Service d'écrivain public s'adressant aux personnes rencontrant des difficultés (non maîtrise de la langue ou des usages numériques...) dans leurs démarches et procédures administratives (CAF, CPAM, Pole Emploi, Préfecture...) pour faire valoir leurs droits ou répondre à leurs obligations.. Cette action se déroule sur trois demi-journées à la MSAP à la Madeleine, deux demi-journées à Navarre et une demi journée à la maison de quartier de Nétreville</p>	<b>3 000 €</b>	<b>35 500 €</b>	<b>2020-2022</b>
<b>AMICALE LAIQUE EVREUX EST (AL2E)</b>		<p><b>Accès aux droits :</b> -Organiser et animer un accueil social et solidaire -Favoriser l'autonomie des publics dans leurs démarches administratives -Permettre aux publics d'accéder à leurs droits</p> <p>-Lieu d'accueil, d'information et d'orientation favorisant l'écoute et le recueil de l'expression des habitants autour de sujets de vie quotidienne (éducation, accès aux droits, emploi, loisirs...) -Coordination et structuration de permanences d'accès aux droits : écrivain public, permanences juridiques du CIDFF et la Mission Locale, MJD, Femmes en action, actions autour du numérique en lien avec Conceptic et la MED</p> <p><b>Accès aux droits :</b></p>	<b>2 000 €</b>	<b>59 720 €</b>	<b>2020-2022</b>
<b>AMICALE DE NAVARRE</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Consolider et développer la fonction d'accueil du centre social</li> <li>-Proposer un pôle d'accès aux droits permettant d'apporter des réponses globales aux problématiques exprimées par les habitants</li> <li>-Coordination et structuration de permanences d'accès aux droits : écrivain public, permanences juridiques du CIDFF et la Mission Locale,</li> </ul>	<b>2 000 €</b>	<b>47 000 €</b>	

PORTEUR	TERRITOIRE	INTITULE	EPN	COUT DU PROJET	CONVENTION PURIANNUELLE
		PILIER COHESION SOCIALE/ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMERIQUE			
		MJD, Femmes en action, actions autour du numérique en lien avec Conceptic et la MED			
<b>S/TOTAL</b>			<b>29 500 €</b>		





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

● ● ●  
SEANCE DU 12 MAI 2020

● ● ●  
COMPTE RENDU

L'An deux mille-vingt, le 12 Mai, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 6 mai 2020, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

### PRESENTS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur MOLINA Michel, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

### ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Madame PECQUEUX Delphine.

## DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **DECIDE** le versement à la Région Normandie de la contribution d'Evreux Portes de Normandie au **Fonds « Impulsion Relance Normandie »** pour un montant maximal de 443 000 € en investissement et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la Région Normandie et l'Agence de Développement pour la Normandie pour la mise en œuvre opérationnelle de « Impulsion Relance Normandie », ainsi que tout avenant ou document éventuel afférant. Ce dispositif, d'un montant total de 20 Millions € au niveau de la Normandie, a été mis en place par la Région avec les EPCI souhaitant y participer, pour les entreprises qui n'ont pas pu bénéficier des dispositifs déjà activés, du fait des critères, tel le Fonds National de Solidarité (très petites entreprises, commerçants, artisans et indépendants comptant 0, 1 ou 2 salariés...). L'Agence de Développement pour la Normandie sera chargée, pour le compte de la Région et des EPCI volontaires, de l'instruction des dossiers transmis par les entreprises. L'aide « Impulsion Relance Normandie » sera réalisée par un versement unique au bénéficiaire sous la forme d'une subvention suivant les modalités suivantes :

- 1 000 € pour les structures n'ayant pas de salarié
- 1 500 € pour celles ayant 1 ou 2 salariés.

☞ **DECIDE** l'exonération du paiement des loyers et/ou redevances des mois de mars et avril 2020 dus par les entreprises et commerces locataires d'EPN et/ou titulaires de convention payant des redevances d'occupation à EPN, à savoir : NOVATRIB, PHARMACELL, PBO, MANSARD, ONCODIAG, BIOGALENYS, HERBORISTICA, ATAV, BLOT, SGM, SGM 2, CAMERON et GL HABITAT

☞ **DECIDE**, dans le cadre du projet touristique d'hébergements insolites à la Couture Boussey, **d'ACQUERIR** de Madame HEMMET Christine le bien sis à La Couture Boussey cadastré section D numéro 821 pour une superficie totale de 136 305 m<sup>2</sup> moyennant la somme de 245 000 € à laquelle s'ajoute les honoraires de l'agence immobilière pour un montant de 4,5 % du prix de vente. Les frais d'acte de vente et de l'agence immobilière seront à la charge d'EPN ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique ; **LOUE** à M. Augustin ZELLER la parcelle acquise cadastrée commune de la Couture Boussey afin de mettre en place le projet d'hébergements insolites moyennant un loyer d'un montant de 700 € payable mensuellement. Le locataire sera responsable de tout l'entretien de la parcelle, des bois et du chalet et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

Dans le cadre du projet de site touristique (hébergements insolites) à la Couture Boussey, et en parallèle des négociations avec le porteur de projet Augustin ZELLER et ses associés portant sur la parcelle D 820 appartenant à EPN, cette parcelle voisine D 821 a été mise en vente. Cette parcelle de 13 ha comporte un boisement de qualité et un chalet en bois. Après visite sur site, il est apparu pertinent de l'acquérir pour deux raisons principales :

- Possibilité pour le porteur de projet d'agrandir son site d'hébergements insolites dans une seconde phase de développement.
- Sécurisation des problématiques de voisinage, et surtout de chasse, présente dans les environs : si la parcelle voisine venait à être chassée, l'ensemble du projet serait remis en question.

☞ **DECIDE d'INDEMNISER** les usagers scolaires des transports pour tenir compte de la suspension des services au cours des 8 semaines de confinement, c'est-à-dire du 17 mars au 10 mai 2020, **DECIDE**, à titre exceptionnel, d'indemniser ces usagers sur transmission de leur RIB et de leur justificatif d'achat de titre de transport d'ici au 30 septembre 2020 au plus tard, selon le barème d'atténuation des tarifs figurant en annexe de la présente et selon les conditions qui y figurent, **DECIDE** d'homogénéiser les dispositions applicables aux transports publics routiers de personnes en abrogeant la gratuité des dessertes de cantines et des activités périscolaires, en les alignant sur les tarifs en vigueur des transports scolaires d'Evreux Portes de Normandie, soit 40€ / an / élève du 1<sup>er</sup> degré et de 80€ / an / élève du 2<sup>ème</sup> degré et **PROPOSE** aux familles et responsables légaux le paiement en ligne sur internet des abonnements aux transports scolaires en une, deux ou quatre mensualités sans frais à compter de la rentrée scolaire 2020.

☞ **DECIDE** de créer une nouvelle politique d'aides à l'achat de vélos, pour les ressortissants du territoire d'Evreux Portes de Normandie, pour cette année 2020, dont les montants et les conditions d'octroi sont les suivants :

#### **Aides pour les particuliers et les familles**

##### **Dispositif 1 : Vélo 2 roues sans assistance et vélos 2 roues à assistance électrique**

Prise en charge de 25 % du coût TTC du vélo, dans la limite de :

- 400 € pour le régime général de droit commun.
- 600 € pour les demandeurs d'emploi, les étudiants et les habitants des 3 quartiers prioritaires de la ville d'Evreux.

##### **Dispositif 2 : Aide à l'achat de vélos 2 roues pour les enfants d'une même famille**

Ce dispositif n°2 vient en complément du dispositif n°1 mais ne peut être activé seul. Seule l'acquisition d'un vélo selon le cadre du dispositif n°1 permet l'activation du dispositif n°2. Les familles peuvent acquérir des vélos classiques (avec ou sans assistance électrique – sous réserve de compatibilité et de respect des normes édictées par les fabricants) pour leurs enfants de 3 à 17 ans en bénéficiant d'une aide supplémentaire et cumulative avec la précédente (dispositif 1) correspondant à 25% du coût TTC du vélo dans la limite de 100 € par vélo et par enfant.

##### **Dispositif 3 : Vélos *bi* ou *triporteur*, ou *vélo cargo***

Prise en charge de 25% du prix TTC du vélo, dans la limite de 600 € pour les particuliers. Une seule aide de ce type est octroyée par foyer

### Aides pour les entreprises, les autoentrepreneurs et les associations :

Pour prétendre aux aides figurant ci-après, les entreprises, les associations et les autoentrepreneurs doivent :

- Déclarer sur l'honneur, au nom de leur dirigeant, solliciter cette aide dans le cadre de leurs activités professionnelles.
- Justifier de leur siège social, de leur établissement annexe ou de l'adresse effective et permanente d'activité sur le territoire d'EPN.

#### **Dispositif 4 : Vélos classiques 2 roues (avec ou sans assistance électrique)**

Prise en charge de 25 % du coût HT du vélo, dans la limite de 400 € / vélo et dans la limite de 10 vélos.

#### **Dispositif 5 : Vélos *bi* ou *triporteur*, ou vélo *cargo***

Prise en charge de 25% du prix HT du vélo, dans la limite de 900 € / vélo et dans la limite de 5 vélos.

**DECIDE** d'affecter 150 000€ sur ce dispositif d'aides pour l'année 2020 à budget constant ; **ADOpte** les règles et les modalités d'instruction de ces demandes d'aides, **DECIDE** de prolonger de 3 mois la durée maximale de location des « Véloo », passant d'une durée maximale de 12 mois à 15 mois, **DECIDE** d'affecter, à budget constant, 50 000€ pour l'acquisition de 30 vélos à assistance électrique supplémentaires pour le service de location de longue durée « Véloo » d'Evreux Portes de Normandie, afin de répondre au volume de sollicitations enregistré pour ce service et **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter toute aide de l'Etat ou d'autres organismes afin d'obtenir un soutien à ce financement.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ou tout avenant à intervenir avec ENEDIS, dans le cadre de l'aménagement de la station multi-énergie sur le parc d'activité du Long Buisson, comprenant des rampes de distribution au gaz, à la demande de GNVERT (filiale d'ENGIE), et afin d'assurer la fourniture de cette énergie, il convient d'implanter, rue Maryse Bastié, 2 canalisations HTA souterraines sur une longueur totale cumulée d'environ 98 mètres, dont 54 mètres en forage dirigé, sur les parcelles cadastrées ZD 111, ZD 98 et ZD 19.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ou tout avenant à intervenir avec GRDF, dans le cadre du projet d'extension GAZ MPB (moyenne pression B) et de l'alimentation d'un branchement gaz G6 rue Georges Bellenger sur le parc d'activité du Long Buisson, permettant l'installation de la Société de la Mangouste (filiale du Petit forestier, dont l'activité est la location de véhicules principalement frigorifiques), il convient de réaliser 37 mètres de canalisations gaz souterraines sur les parcelles cadastrées ZD 87 et ZD 90, appartenant à EPN.

☞ **DECIDE** le versement au **Garage Solidaire Autopartners** de la subvention 2020 pour un montant total proposé de **5 000 €** dont le versement sera échelonné de la façon suivante :

- 50% à la signature de la convention
- 50% sur présentation du Bilan Final 2020

**et AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats, conventions et avenants éventuels afférents.

☞ **DECIDE** le versement à **CICERONE** de la subvention 2020 pour un montant total proposé de 5 000 € dont le versement sera échelonné de la façon suivante :

- 50% à la signature de la convention
- 50% sur présentation du Bilan Final 2020

**et AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats, conventions et avenants éventuels afférents.

☞ **DECIDE** au titre du financement de la Politique de la ville, le versement d'une subvention de 3 000 € à **Conceptic** pour l'achat de 47 tablettes et leur mise à disposition d'élèves des quartiers prioritaires et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats, conventions et avenants éventuels afférents. Une subvention complémentaire de 3 000 € sera accordée à ce titre par l'Etat sur la dotation Contrat de ville.

☞ **DECIDE**, dans le cadre des travaux d'assainissement en traverse de la RD 50, le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Muzy (1 839,60 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

☞ **DECIDE**, dans le cadre des travaux d'assainissement en traverse de la RD 72 le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Muzy (8 254,05 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

☞ **DECIDE**, dans le cadre des travaux d'assainissement en traverse de la RD 547, le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Jumelles (18 196,50 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

☞ **DECIDE**, dans le cadre des travaux d'assainissement en traverse de la RD 45, le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Marcilly la Campagne (3 479,70 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

☞ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous du volet 1 – Études - du projet de rénovation du Musée d'art, histoire et archéologie d'Evreux:

- Région : 100 000 € (20 %)
- Département de l'Eure : 100 000 € (20 %)
- Montant HT à la charge d'EPN : 300 000 € (60 %)

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions auprès des différents co financeurs et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières et tout document afférent à ce dossier, y compris leurs éventuels avenants.

☞ **DECIDE**, dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de territoire 2017-2021, le versement d'une subvention d'équipement de 1 725 000 € HT € à la commune d'Evreux pour son opération de restauration de l'église Saint Taurin, conformément au plan de financement ci-dessous :

- Département de l'Eure : 1 000 000 € (22 %)
- Evreux Portes de Normandie : 1 725 000 € (39 %)
- Montant HT à la charge de la commune : 1 725 000 € (39 %)

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDE**, dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de territoire 2017 – 2021, le versement d'une subvention d'équipement de 400 000 € à la commune d'Evreux pour son opération d'aménagement du sentier découverte sur les coteaux de Nétreville, conformément au plan de financement ci-dessous :

- Département de l'Eure : 200 000 € (20 %)
- Subvention EPN : 400 000 € (40 %)
- Montant HT à la charge de la commune : 400 000 € (40 %)

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

☛ **DECIDE** le versement aux communes des fonds de concours ci-après, :

- 28 191,17 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Acon** pour ses travaux annexes de voirie,
- de 1 714,48 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Angerville-la-Campagne** pour l'acquisition de matériels (auto-laveuse et traceuse),
- de 2 075,37 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition d'ordinateurs pour la mairie,
- de 3 937,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de logiciels pour les ordinateurs de la mairie,
- de 985,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- de 1 336,50 €, soit 31% du coût HT du projet, à la commune de **Champigny-la-Futelaye** pour l'acquisition et l'installation de deux radars pédagogiques (financement du Département),
- de 3 692,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Champigny-la-Futelaye pour la mise aux normes de la défense incendie rue de la Libération,
- de 11 525,63 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de **Cierrey** pour les travaux de rénovation à l'école de la Pommeraie (sanitaires, radiateurs, porte d'entrée) (financement du Département),
- de 2 934,23 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour l'acquisition d'outils numériques pour l'école de la Pommeraie,
- de 1 153,33 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Croth** pour la construction d'un ossuaire et la fourniture d'un reliquaire,
- de 4 825,62 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Croth pour les travaux du cimetière (mur, portail, portillon) et de son annexe,
- de 1 207,44 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition et la pose de potelets et la sécurisation de poteaux incendie,
- de 2 411,99 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Croth pour le remplacement de bouches incendie,
- de 1 474,93 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition de mobilier urbain et accessoires,
- de 8 178 €, soit 38% du coût HT du projet, à la commune de **Droisy** pour la pose de paratonnerres sur trois édifices communaux (financement du Département),
- de 1 400 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Droisy pour le remplacement des radiateurs de la mairie,
- de 1 890 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Epieds** pour l'acquisition d'un distributeur de sel,
- de 925 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression thermique,
- de 4 313,17 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour le changement de la chaudière de la mairie (financement DETR),
- de 227 412,49 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Evreux** pour le renforcement de la structure, plomberie et électricité de l'Espace Joliot Curie,
- de 80 061,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la sécurisation des falaises des coteaux de Saint Michel,
- de 2 245,36 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le dédoublement de classes de CP/CE1 dans les écoles M. Marchand et J. Cartier,
- de 9 197 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gravigny** pour la mise en sécurité de la salle Gérard Philippe,
- de 765,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Jumelles** pour l'engazonnement de l'accotement de la route de Grosoeuvre,
- de 2 125,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour l'acquisition d'un four pour la salle polyvalente,
- de 3 733,32 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-sur-l'Estrée** pour la mise aux normes des accès PMR du cimetière et du presbytère,

- de 8 535,83 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du **Vieil-Evreux** pour le remplacement des fenêtres de la salle polyvalente,
- de 842,74 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune des **Baux-Sainte-Croix** pour l'acquisition de matériel informatique et d'un vidéoprojecteur pour l'école (financement Etat),
- de 1 332,35 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour l'acquisition de panneaux de signalisation et de potelets,
- de 3 417 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de **Muzy** pour l'installation de deux ralentisseurs au bourg l'Abbé (financement du Département),
- de 1 602,60 €, soit 12% du coût HT du projet, à la commune de **Reuilly** pour l'acquisition d'une réserve incendie (financement DETR),
- de 4 808,71 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour l'acquisition d'un véhicule communal,
- de 1 545 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-des-Angles** pour la reprise de l'assainissement de la salle des fêtes,
- de 17 855,95 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour la toiture du groupe scolaire Leforestier – programme 2019 (financement du Département),
- de 2 010,77 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Sassey** pour la pose d'un poteau incendie rue du Hamel

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.



**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 23 JUIN 2020

### COMPTE RENDU

L'An deux mille-vingt, le 23 Juin, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 17 juin 2020, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 17h00, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

#### PRESENTS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur MOLINA Michel, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude.

#### ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Madame PECQUEUX Delphine.

• • •

#### DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **CEDE**, dans le cadre du projet de site d'hébergements insolites à la Couture Boussey (sur l'ancien site de la Porte Nature) à Monsieur Augustin Zeller ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, moyennant le prix de 215 100 €, une partie des biens sis à La Couture Boussey cadastré section D numéro 820 pour une superficie d'environ 16 000 m<sup>2</sup>. Les frais d'acte de vente seront à la charge de EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

☞ **EMET un avis favorable** au passage de fourreaux sous le parking de l'Hôtel d'Agglomération (parcelle AW58 à Evreux) par la société SFR FTTH afin de permettre le raccordement à la fibre de deux immeubles de la rue Honoré de Balzac à Evreux, **CONFIE** à cette même société SFR FTTH l'utilisation des fourreaux à titre gracieux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec SFR FTTH, relative au passage et à l'utilisation des fourreaux sous le parking de l'hôtel d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie (parcelle AW58 à Evreux).

☞ **DECIDE** d'accorder à la SECOMILE, la garantie communautaire d'EPN à hauteur de 40% (623 748 euros) des deux emprunts PLUS contractés par l'organisme auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, soit 249 499,20 euros, pour la construction de cinq logements PLUS sur la commune de Croth

☞ **DECIDE**, au titre de la 3<sup>ème</sup> phase de la programmation 2020 du contrat de ville, le versement d'une subvention de 60 000 €, aux porteurs de projets mentionnés dans le tableau ci-joint, sous réserve du vote du BP 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats, conventions et avenants éventuels afférents.

☞ **DECIDE**, au titre de la 1<sup>ère</sup> phase de programmation 2020 du CISPD, le versement des subventions ci-après pour un montant total proposé de 3 500 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels :

- Les Myosotis : Accompagnement des familles en attente de parloir à la maison d'arrêt d'Evreux : 900 €

- Relais Parents enfants en milieu carcéral : Accompagnement des familles au sein de l'établissement pénitentiaire : 700 €

- Classe relais Paul Bert (lutte contre le décrochage scolaire) deux sessions de 12 semaines sur l'année scolaire avec 8 jeunes maximum par session : 1900 €

☞ **DECIDE**, au titre de la 2<sup>ème</sup> phase de la programmation 2020 de la Cohésion Sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau annexé, pour un montant total de 59 500€ et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats, conventions et avenants éventuels afférents

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat à intervenir entre Evreux Portes de Normandie et l'association Terre de Liens Normandie pour une stratégie foncière visant à la protection de la ressource en eau, ainsi que tout avenant à intervenir. En effet, dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, il est attendu que les collectivités en charge de la protection de la ressource en eau se dotent d'une stratégie foncière, afin d'agir en faveur d'une protection durable de cette ressource sur les territoires des Bassins d'Alimentations de Captages. Le coût de cette prestation est de 2050 €.

☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** les conventions de travaux de restauration de mares à passer avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie (CENN) et les communes de l'agglomération concernées ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention d'application pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes à passer avec le CENN et, dans ce cadre, **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 500 € au CENN pour l'acquisition de matériel, et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention d'accompagnement pour la connaissance des zones humides à passer avec le CENN.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention, et ses éventuels avenants, relative au classement de la route départementale 551 dans le domaine routier communal de la commune de La Couture Boussey

☞ **ADOpte** le plan de financement ci-après du projet de réaménagement de la desserte du collège de Navarre à Evreux.

Collectivités	Montant HT
Commune d'Evreux	166 666.66 €
Département de l'Eure	166 666.66 €
Communauté d'Agglomération EPN	166 666.66 €

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention, et ses éventuels avenants.

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Gauciel (14170,80 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 57.

☞ **DEMANDE**, au titre des spectacles organisés par le Conservatoire à rayonnement départemental et par les Musées d'EPN, la licence d'entrepreneur de spectacles vivants et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous les documents afférents à ce dossier

☞ **SOLLICITE** le renouvellement de la marque « Tourisme et Handicap » pour le Musée des Instruments à vent et **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

- **DÉCIDE** la vente, par le Musée d'Évreux, de 300 exemplaires du catalogue « Renée Levi : MMXX », **FIXE** le prix de vente unitaire de cet ouvrage à 29 € (vingt-neuf euros) et **RESERVE** 200 exemplaires du catalogue pour les dons et échanges.

☞ **INSTAURE** une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, et ayant été présents sur la période de confinement (Cette prime sera versée en une fois sur la paye de Juin 2020 et sera exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales) et **PREVOIT** l'inscription au budget des crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

☞ **ADOpte** l'actualisation du règlement intérieur des astreintes (possibilité pour les agents de catégorie B de réaliser des astreintes dites « de décision » et instauration d'une astreinte spécifique pour les interventions électriques)

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 3 000 € au Syndicat Mixte Evreux Portes de Normandie – Communauté de Communes du Pays de Conches, pour le financement de ses dépenses d'investissement 2020 et **AUTORISE** Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à **SIGNER** la convention à venir et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'investissement de 60 550 € au syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton (SMABI) pour le financement de ses dépenses d'investissement 2020 et **AUTORISE** le Président d'Evreux Portes de Normandie à signer la convention de subvention d'investissement 2020 avec le SMABI, et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

☞ **APPROUVE** l'acquisition par EPN de fournitures et matériels nécessaires à la lutte contre le Covid-19 au profit des syndicats intercommunaux ayant un lien avec les communes membres de EPN ; **AUTORISE** la cession, à prix coûtant, de ces fournitures et matériels de protection aux-dits syndicats intercommunaux qui souhaitent passer une commande à cet effet ; **FIXE** un tarif unitaire de chaque vente, en divisant le montant total de la facture par le nombre de pièces livrées et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

☞ **DECIDE**, afin que les acquéreurs de vélo ne fassent pas l'avance de la subvention octroyée par EPN (délibération du 12 mai 2020), de lancer un appel à référencement valant convention de partenariat auprès des commerçants partenaires de l'opération Bonus Vélo, **DECIDE** de compléter les règles et les modalités d'instruction de ce dispositif d'aide à l'achat de vélos en les adaptant aux missions confiées aux partenaires objet du présent appel à référencement, **DECIDE** de modifier le taux de prise en charge par EPN en le passant de 25% à 35% du coût TTC du vélo pour les demandeurs d'emploi, les étudiants et les habitants des 3 quartiers prioritaires de la ville d'Evreux, toujours dans la limite de 600€ et **AUTORISE** Monsieur le Président d'EPN à signer tous les documents afférents au présent appel à référencement ainsi qu'à toutes les pièces administratives qui s'y rapportent.



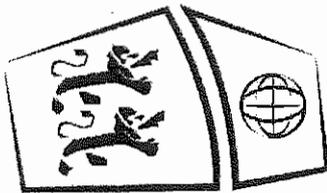
**PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2020/ 3eme Phase**

PORTEUR	TERRITOIRE	INTITULE	EPN	COUT DU PROJET	CONVENTION PURIANNUELLE
		<b>PILIER COHESION SOCIALE</b>			
<b>CCAS Ville d'Evreux Centre Social de la Madeleine</b>	Madeleine	<p><b>Axe jeunesse :</b></p> <p>Mise en place du projet local d'animation Jeunesse autour des axes d'interventions suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-accueil des jeunes le mercredi et sur les vacances scolaires</li> <li>-découvertes de pratiques culturelles et sportives</li> <li>-accompagnement à la scolarité collégiens</li> <li>-séjours jeunes</li> </ul>	<b>17 000 €</b>	194 626 €	
<b>CCAS Ville d'Evreux Centre Social de la Madeleine</b>	Madeleine	<p><b>Animation de la vie locale :</b></p> <p>Coordination et co-construction d'actions d'animation de territoire avec des groupes d'habitants et les associations du quartier : Fête de l'été « la Madeleine ensoleillée » ; journée d'animation à l'occasion des fêtes de fin d'année.</p>	<b>10 000 €</b>	67 384 €	
<b>CCAS Ville d'Evreux Centre Social de la Madeleine</b>	Madeleine	<p><b>Axe Famille et parentalité :</b></p> <p>Soutenir et accompagner les parents dans leur rôle éducatif Porter une attention particulière aux familles en difficulté Favoriser les liens intergénérationnels, les rencontres, les échanges</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Sorties familiales : 6 sorties estivales programmées pendant les 6 semaines des vacances en famille en coopération avec associations de proximité (AJM, Solidarité Citoyenne)</li> <li>-Vacances en Familles Activités Parents-Enfants : programme d'animation les mercredis et chaque période de vacances scolaire</li> <li>-Actions de soutien à la fonction parentale : café de l'info, conférence débat sur les questions liées à l'éducation et la vie quotidienne</li> </ul>	<b>5 000 €</b>	93 837 €	

PORTEUR	TERRITOIRE	INTITULE	EPN	COÛT DU PROJET	CONVENTION PURIANNUELLE
<b>PILIER COHESION SOCIALE</b>					
<b>CCAS Ville d'Evreux</b> Centre Social de la Madeleine	Madeleine	<p><b>Ateliers Socio linguistiques :</b> Renforcer l'insertion sociale et l'accès à l'emploi des primo arrivants par la dispense de contenus spécifiques dans le cadre des ASL : Apprentissage du français, mise en application du savoir vivre en société, sorties communes et débats, jeux de rôles, théâtre...</p> <p><b>1) Modules apprentissage du français : 6 groupes de 12 personnes (soit 72 places)</b> maximum répartis selon 4 niveaux/6h00 de formation par semaine, réparties sur 4 jours : 240 H à l'année</p> <p><b>2) Positionnement Plateforme Linguistique (Education et Formation):</b> chaque début d'année les publics sont évalués par éducation et formation afin d'être positionné par niveaux (A.1, A.2, B1.....) et le cas échéant orienter vers les dispositifs de droit commun correspondant au niveau et au projet des publics</p> <p><b>3) Atelier écriture de chansons</b> avec compagnie itinéraire bis 3h/semaine sur base du volontariat.</p> <p><b>Village du sport et de la culture :</b> Opération d'animation estivale qui permet de mobiliser et de valoriser les associations sportives du territoire, les ALSH du territoire, et d'offrir des temps d'activités notamment aux familles ne partant pas en vacances. Un accent est mis sur la mise en place d'activités au public en situation de handicap.</p> <p><b>Chantier Été Jeunes :</b> Réalisation d'une fresque urbaine en l'honneur des sportifs qui se sont mobilisés pour soutenir l'action des associations dans le cadre du projet « Unis pour Evreux ». 6 jeunes âgés de 16 à 25 ans seront recrutés sur mois sur des CDD de 15 jours.</p> <p><b>Animation et mise en œuvre du Cyclo Bus de Nétreville :</b></p>	7 000 €	64 772 €	
<b>Ville d'Evreux</b>	Inter sites QPV		13 500 €	186 500 €	2020-2022
<b>Régie des quartiers</b>	Inter sites QPV		3 500 €	7 500 €	
<b>Wimmov</b>	Nétreville		4 000 €	5 000 €	
			<b>60 000 €</b>		

N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet	Conventionnement pluriannuel
1	Mairie de St Sébastien - services des sports	St Sébastien	<b>Vacances sportives</b> Temps d'activités gratuits ou payants, déclinés sur toutes les périodes de vacances scolaires, d'une soirée à une semaine. 2 types d'actions : stages multisport et pass'temps sport	3 000	15 370	NON
2	ALEGRA	Cap Nord Est	<b>Anim'ta cité</b> Animation du projet jeunesse sur le SIVOM Cap Nord Est (accueil et espace de loisirs de proximité, sorties culturelles et sportives, Caravane des jeunes, accompagnement scolaire, séjours, chantier jeunes, accompagnement de projets...) Animation de territoire: printemps des poètes, weekend end nature, sorties nature, fête du jeu..	10 000	94 500	NON
3	CS Madeleine	Evreux – territoire de la Madeleine	<b>Participation à la fonction de pilotage du centre social</b>	10 000	125 945	NON
4	SIVU CIGALE	CIGALE	<b>Axe jeunesse</b> Développement d'une politique d'intervention en direction de la jeunesse sur le territoire du SIVU Cigale (séjour de vacances en février, actions citoyennes et écologiques sur le territoire, actions de prévention notamment l'utilisation des réseaux sociaux 40 jeunes touchés en 2019	6 000	72 695	2020-2023 Agrément EVS
5	SIVU CIGALE	CIGALE	<b>Espace de vie sociale</b> Mise en place de projets d'animations à destination des jeunes et des familles du territoire dans le cadre de l'EVS (Espace de Vie Sociale) portée par l'ALSM. 980 personnes touchées en 2019	11 000	87 508	2020-2023 Agrément EVS
6	VILLE D'EVREUX	Evreux	<b>Village des sports et de la culture</b>	13 500	186 500	2020-2022
7	MED	EPN	<b>Réduire la fracture numérique sur EPN</b> Mise en place d'ateliers numériques notamment sur le territoire sud de l'EPN pour accompagner les usagers et œuvrer ainsi à la réduction de la fracture numérique	6 000	15 400	NON
<b>TOTAL PROJETS EN RECONDUCTION CST 2<sup>ème</sup> phase</b>				<b>59 500 €</b>	<b>597 918€</b>	





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE D'INSTALLATION  
DU 15 JUILLET 2020

### PROCES VERBAL

L'An deux mille-vingt, le 15 Juillet, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 7 juillet 2020, se sont réunis exceptionnellement au CADRAN à Evreux (respect des règles de distanciation liées au Covid-19), afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h08, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Herouard, Doyen d'âge. Sylvain BOREGGIO a été élu secrétaire de séance.

M. Guy LEFRAND, élu Président d'Evreux Portes de Normandie, reprend la présidence de la séance après son élection.

#### PRESENTS :

Mme SAVEL Frédérique	Mme BAYRAM Servane
M. DOSSANG Guy	M. PIÉRÈS Patrick
M. COMONT Alain	Mme CASTELNAU Caroline
Mme BERTIN Sophie	M. CORNE Laurent
M. ERRAMMACH Youssef	Mme BANDELIER Lysiane
M. PRIEZ Rémi	M. ZAYANI Abdé
Mme LEMONNE Christine	Mme LEON Patricia
M. MAILLARD Jean-Marie	M. BRULARD Thierry
M. SAULNIER Robin	Mme RIVIERE Eveline
M. ASMONTI Gérard	M. VEYRI Timour
M. BARRAL Fernand	Mme LAGOUGE Nathalie
Mme JAUPITRE Isabelle	M. GUILLEN Philippe
Mme NEANT Jocelyne	Mme HANNOTEUX Maryvonne
Mme COULONG Rosine	Mme SALVAT Laure
M. MARQUAIS Raynal	M. BOULANGER Jean-Christophe
M. BIET Francis	Mme SAUVÉ Dominique
M. PATTYN Patrick	M. ROUGER Guillaume
M. LEFRAND Guy	Mme COLLIN Isabelle
Mme BEAUVILLARD Karène	M. MORILLON Marc
M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas, jusqu'à 21H30	M. NORBLIN Raphaël
Mme AUGER Stéphanie	M. CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey
M. PAVON Jean-Pierre	M. DESSAINT Didier
Mme MARAGLIANO Francine	M. DOUARD Daniel
M. BOUILLIE Jean-Luc	M. HAMEL Rénald
Mme LUVINI Françoise	Mme CANEL Françoise
M. ETTAZAOUI Driss	M. CRETOT Didier
Mme BARILLER France	Mme RAMETTE Brigitte
M. DERRAR Mohamed	Mme BROCHAND DULAC Gabrielle
Mme PLAISANCE Marianne	M. CHAPLAIS Robert
M. ROUSSEL Emmanuel	M. JARRY Jacky
Mme LESEIGNEUR Diane	M. CLOMENIL Joël
M. NOGAREDE Alain	Mme BOCAGE Sophie
Mme DURANTON Nicole	M. ALLAIN Philippe
M MAMMERI Rachid, jusqu'à 21h30	Mme BONNARD Carine
Mme DOSSOU YOVO Marie-Louise	M. PICHOS Jean-Pierre
M. ADIGUZEL Erkan	Mme GUESNET Séverine
Mme LEMOINE Aurélie	M. RONNÉ Christian
M. GRIPPON Noël	M. BOREGGIO Sylvain
Mme MURCIA Christiane	Mme HANNE Nadine
M. CARIOT Geoffrey, jusqu'à 21h20	M. HEBERT Dominique
	M. MOMPER Jean-Luc

M. RIGAL-ROY Olivier  
 M. DULONDEL Michel  
 M. LESELLIER Guy  
 M. CONFAIS Stéphane  
 M. PERRIN Marc  
 M. ALBENQUE Roger  
 M. HUBERT Xavier  
 M. SCHALLER Didier  
 M. HEROUARD Jean-Paul  
 M. ROYOUX Claude  
 M. BOSSUYT Fabrice  
 M. ALORY Christophe  
 M. CARRETTE Christophe  
 M. DENIS Philippe  
 Mme TREMEL Emmanuelle  
 M. MABIRE Arnaud  
 M. SENKEWITCH Georges  
 M. VOLTOLINI Damien

M. LEFRANCOIS Thierry  
 M. DI GIOVANNI Alain  
 M. BERNARD Franck  
 Mme LEROUX Stéphanie  
 M. TANGUY Martial  
 M. CONFAIS Max  
 Mme LEMARIE Anne-Marie  
 M. GAUTIER Francis  
 Mme BLANCHARD Colette  
 M. CHAUVIN Michel  
 Mme HAGUET VOLCKAERT Florence  
 M. GROIZELEAU Bruno  
 Mme PHILIPPE Martine  
 M. CRISTOBAL Florent  
 M. CHOKOMERT Patrice  
 M. JUPILLE Pascal  
 M. CAILLEUX Jean-Michel  
 M. ROUSSEL Cédric

M. GIMONET Philippe, suppléant de Mme REVEL Ketty  
 Mme Françoise DAUPHIN, suppléante de M. SIMON Stéphane  
 Mme LETHIAIS Patricia, suppléante de M. DE LANGHE Christian

**ONT DONNE POUVOIR :**

M. MARTIN Jean-Marie a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEAUX  
 M. JEANNE Emeric a donné pouvoir à M. Didier CRETOT  
 Mme LE GOFF Hélène a donné pouvoir à M. Robert CHAPLAIS  
 M. GILLES Hervé a donné pouvoir à M. Youssef ERRAMMACH  
 M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas a donné pouvoir à Mme France BARILLER à compter de 21h30  
 M. CARIOT Geoffrey a donné pouvoir à Mme Diane LESEIGNEUR à compter de 21h30  
 M. MAMMERI Rachid a donné pouvoir à M. Jean-Pierre PAVON à compter de 21h30

\*\*\*

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE** à l'élection du Président d'Evreux Portes de Normandie ; MM Joël CLOMENIL et Jean-Pierre PICHOS font fonction de scrutateurs, et ce, pour tous les scrutins de la séance.

**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	124
Nombre de bulletins blancs	21
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy LEFRAND	101	Cent un
Sylvain BOREGGIO	1	Un

Monsieur Guy LEFRAND a été proclamé Président et immédiatement installé.

**Guy LEFRAND, Président élu, reprend la présidence de l'assemblée.**

☞ **FIXE (moins 10 abstentions) à 15** le nombre de Vice-présidents d'Evreux Portes de Normandie et à **8** le nombre de conseillers communautaires membres du Bureau.

☞ **PROCEDE** à l'élection des Vice-présidents et des autres membres du Bureau

**Les résultats des élections des Vice-présidents sont les suivants :**

**Election du premier Vice-président**

**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	124
Nombre de bulletins blancs	24
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	100
Majorité absolue	51

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sylvain BOREGGIO	100	Cent

**Sylvain BOREGGIO** a été proclamé premier Vice-président et immédiatement installé.

**Election du deuxième Vice-président**

**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	124
Nombre de bulletins blancs	20
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	103
Majorité absolue	52

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bruno GROIZELEAU	103	Cent trois

**Bruno GROIZELEAU** a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-président et immédiatement installé.

**Election du troisième Vice-président**

**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	123
Nombre de bulletins blancs	14
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Xavier HUBERT	109	Cent neuf

**Xavier HUBERT** a été proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-président et immédiatement installé.

**Election du quatrième Vice-président****Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	123
Nombre de bulletins blancs	23
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	99
Majorité absolue	50

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Stéphanie AUGER	99	Quatre-vingt-dix-neuf

**Stéphanie AUGER** a été proclamée 4<sup>ème</sup> Vice-présidente et immédiatement installée.

**Election du cinquième Vice-président****Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	124
Nombre de bulletins blancs	23
Nombre de suffrages déclarés nuls	9
Nombre de suffrages exprimés	92
Majorité absolue	47

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Driss ETTAZAOUI	92	Quatre-vingt-douze

**Driss ETTAZAOUI** a été proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-président et immédiatement installé.

**Election du sixième Vice-président****Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	124
Nombre de bulletins blancs	31
Nombre de suffrages déclarés nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	91
Majorité absolue	46

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel DOUARD	90	Quatre-vingt-dix
Driss ETTAZAOUI	1	Un

**Daniel DOUARD** a été proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-président et immédiatement installé.

**Election du septième Vice-président****Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	123
Nombre de bulletins blancs	32
Nombre de suffrages déclarés nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	89
Majorité absolue	45

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy DOSSANG	88	Quatre-vingt-huit
Alain NOGAREDE	1	Un

**Guy DOSSANG** a été proclamé 7<sup>ème</sup> Vice-président et immédiatement installé.

**Election du huitième Vice-président****Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	124
Nombre de bulletins blancs	23
Nombre de suffrages déclarés nuls	10
Nombre de suffrages exprimés	91
Majorité absolue	46

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain NOGAREDE	91	Quatre-vingt-onze

**Alain NOGAREDE** a été proclamé 8<sup>ème</sup> Vice-président et immédiatement installé.

**Election du neuvième Vice-président****Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	124
Nombre de bulletins blancs	31
Nombre de suffrages déclarés nuls	6
Nombre de suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Roselyne COULONG	87	Quatre-vingt-sept

**Roselyne COULONG** a été proclamée 9<sup>ème</sup> Vice-présidente et immédiatement installée.

**Election du dixième Vice-président****Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	123
Nombre de bulletins blancs	21
Nombre de suffrages déclarés nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	100
Majorité absolue	51

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Franck BERNARD	100	Cent

**Franck BERNARD** a été proclamé 10<sup>ème</sup> Vice-président et immédiatement installé.

**Election du onzième Vice-président****Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	123
Nombre de bulletins blancs	24
Nombre de suffrages déclarés nuls	4
Nombre de suffrages exprimés	95
Majorité absolue	48

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mohamed DERRAR	94	Quatre-vingt-quatorze
Abdé ZAYANI	1	Un

**Mohamed DERRAR** a été proclamé 11<sup>ème</sup> Vice-président et immédiatement installé.

**Election du douzième vice-président****Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	123
Nombre de bulletins blancs	28
Nombre de suffrages déclarés nuls	7
Nombre de suffrages exprimés	88
Majorité absolue	45

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Claude ROYOUX	87	Quatre-vingt-sept
Didier CRETOT	1	Un

**Claude ROYOUX** a été proclamé 12<sup>ème</sup> Vice-président et immédiatement installé.

**Election du treizième vice-président****Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	123
Nombre de bulletins blancs	20
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Arnaud MABIRE	102	Cent deux

**Arnaud MABIRE** a été proclamé 13<sup>ème</sup> Vice-président et immédiatement installé.

**Election du quatorzième Vice-président****Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	120
Nombre de bulletins blancs	29
Nombre de suffrages déclarés nuls	4
Nombre de suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Remy PRIEZ	87	Quatre-vingt-sept

**Rémy PRIEZ** a été proclamé 14<sup>ème</sup> Vice-président et immédiatement installé.

**Election du quinzième Vice-président****Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	123
Nombre de bulletins blancs	26
Nombre de suffrages déclarés nuls	3
Nombre de suffrages exprimés	94
Majorité absolue	48

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe ALORY	94	Quatre-vingt-quatorze

**Christophe ALORY** a été proclamé 15<sup>ème</sup> Vice-président et immédiatement installé.

### Election du premier conseiller communautaire membre du Bureau

#### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	123
Nombre de bulletins blancs	23
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	99
Majorité absolue	50

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nicolas GAVARD GONGALLUD	99	Quatre-vingt-dix-neuf

**Nicolas GAVARD GONGALLUD** a été proclamé 1<sup>er</sup> conseiller communautaire membre du Bureau et immédiatement installé.

### Election du deuxième conseiller communautaire membre du Bureau

#### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	120
Nombre de bulletins blancs	22
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	98
Majorité absolue	50

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick PIERES	98	Quatre-vingt-dix-huit

**Patrick PIERES** a été proclamé 2<sup>ème</sup> conseiller communautaire membre du Bureau et immédiatement installé.

### Election du troisième conseiller communautaire membre du Bureau

#### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	122
Nombre de bulletins blancs	21
Nombre de suffrages déclarés nuls	3
Nombre de suffrages exprimés	98
Majorité absolue	50

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Francine MARAGLIANO	98	Quatre-vingt-dix-huit

**Francine MARAGLIANO** a été proclamée 3<sup>ème</sup> conseillère communautaire membre du Bureau et immédiatement installée.

## Election du quatrième conseiller communautaire membre du Bureau

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	122
Nombre de bulletins blancs	30
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	91
Majorité absolue	46

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Raphael NORBLIN	91	Quatre-vingt-onze

**Raphael NORBLIN** a été proclamé 4<sup>ème</sup> conseiller communautaire membre du Bureau et immédiatement installé.

### Lecture de la Charte de l'élu local.

☞ **DELEGUE (moins 2 abstentions) à Monsieur le Président** d'Evreux Portes de Normandie, les attributions énoncées ci-après, ainsi, éventuellement, qu'aux Vice-présidents dans le cadre de l'article L2122-17 relatif à la suppléance :

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communautaires
- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires
- réaliser les lignes de trésorerie d'un montant maximum de 10 Millions d'Euros
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- prendre toute décision concernant l'attribution des marchés et accords-cadres dont l'attribution ne relève pas de la compétence de la Commission d'Appel d'Offres mais de l'assemblée délibérante, en application du code de la commande publique
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté d'agglomération à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- exercer, au nom d'Evreux Portes de Normandie, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que l'EPCI en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code
- intenter au nom d'Evreux Portes de Normandie toutes les actions en justice ou défendre EPN dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 5000 €
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires
- donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis d'Evreux Portes de Normandie préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local

- signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté, signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux, et enfin signer les conventions à passer avec les communes membres d'EPN, pour le reversement, par celles-ci, de la participation pour voirie et réseaux perçue au titre des travaux relevant des compétences d'EPN
- exercer ou déléguer, en application de l'article L214-1-1, au nom d'Evreux Portes de Normandie le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme
- exercer ou déléguer le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme
- prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire d'EPN
- procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communautaires
- ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L123-19 du Code de l'Environnement
- autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont EPN est membre
- saisir la Commission consultative des usagers des services publics locaux pour avis sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tout projet de partenariat ou tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement
- solliciter toute demande de subvention auprès d'un organisme financeur, sauf exigence expresse des co-financeurs
- prendre toute décision relative à la mise en œuvre des procédures de remboursement des sommes prélevées par erreur lors d'opérations de facturation
- prendre toute décision pour accorder, sur justificatif, le remboursement des activités aquatiques et des entrées Piscines pour raison médicale, pour un déménagement hors territoire EPN ou pour décès d'un membre de sa famille
- prendre toute décision relative :
  - o aux opérations de dépôt-vente d'œuvres des Musées communautaires,
  - o aux opérations de dépôt-vente à passer avec la ville d'Evreux pour les publications des Archives municipales et les cartes postales de la Bibliothèque/médiathèque municipale
  - o aux conventions à établir avec des Musées, institutions culturelles ou propriétaires d'œuvres pour formaliser les partenariats (œuvres en dépôt ou en prêt, location de dispositifs muséographiques, collaboration scientifique...)
  - o aux opérations de stockage/déstockage d'ouvrages et produits dérivés des Musées communautaires
- prendre toute décision relative au remboursement des cours non dispensés du fait de l'absence d'un professeur du Conservatoire à Rayonnement Départemental
- prendre toute décision relative au remboursement d'un usager des frais de déplacement de son véhicule, lorsque ce déplacement a été demandé par les services communautaires et que l'usager était régulièrement stationné

Les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux.

**et HABILITE** Monsieur le Président à subdéléguer à un ou plusieurs de ses Vice-présidents et conseillers communautaires délégués membres du Bureau, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

☞ **DELEGUE (moins 2 abstentions)** au Bureau communautaire les décisions précisément énumérées ci-après :

En matière d'Equilibre social de l'habitat :

- l'octroi des garanties d'emprunts aux organismes de logements sociaux lorsque les dossiers ont déjà fait l'objet d'octroi de subventions par le Conseil communautaire
- l'octroi aux particuliers, de primes et subventions sur travaux d'amélioration ou d'adaptation de l'habitat ou de rénovation énergétique, en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ou de l'Etat, après délibération de principe du Conseil communautaire

En matière de Marchés publics :

- les autorisations de négocier les accords transactionnels quels que soient les montants
- la conclusion des protocoles d'accord transactionnels dont l'enjeu financier est inférieur à 50 000 €
- la constitution de groupements de commandes et la participation d'EPN à des groupements de commande

En matière d'assurances :

- les décisions d'indemnisation des victimes lorsqu'elles ne sont pas prises en charge par l'assureur d'EPN

En matière de gestion des ressources humaines :

- toutes les décisions en matière de Gestion des Ressources Humaines, hormis le tableau des effectifs et le régime indemnitaire qui demeurent de la compétence du Conseil communautaire

En matière de gestion foncière :

- les décisions modificatives d'actes de cession délibérés par le Conseil lorsque les modifications portent sur la raison sociale de l'acquéreur ou sur les modalités de paiement

En matière d'aménagement :

- les conventions à passer avec les concessionnaires (ex : ERDF, GRDF, Orange...)

En matière économique :

- l'attribution des subventions accordées aux commerçants dans le cadre du dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)

Divers :

- la fixation des tarifs des divers produits mis en vente dans les équipements et/ou services communautaires ainsi que lors de manifestations communautaires

**et DELEGUE** au Bureau Communautaire, toute décision à prendre en urgence (décision qui ne peut attendre la prochaine réunion inscrite au planning du Conseil communautaire), quel que soit le domaine de compétence, à l'exception des domaines ci-dessous exclus par l'article L5211 – 10 du Code général des collectivités territoriales :

1° du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances

2° de l'approbation du compte administratif ;

3° des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;

4° des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° de la délégation de la gestion d'un service public ;

7° des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

**6 – PROCEDE (moins 10 abstentions)** à la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat mixte Evreux Portes de Normandie (EPN) / Communauté de communes du Pays de Conches (CCPC).

**Le résultat des votes est le suivant : ont été élus :**

Monsieur	Guy LEFRAND	Madame	Rosine COULONG
Monsieur	Sylvain BOREGGIO	Monsieur	Franck BERNARD
Monsieur	Bruno GROIZELEAU	Monsieur	Mohamed DERRAR
Monsieur	Xavier HUBERT	Monsieur	Claude ROYOUX
Monsieur	Daniel DOUARD	Monsieur	Arnaud MABIRE
Monsieur	Driss ETTAZAOUI	Monsieur	Rémi PRIEZ
Madame	Stéphanie AUGER	Monsieur	Christophe ALORY
Monsieur	Guy DOSSANG		

**7 – PROCÉDE (moins 10 abstentions)** à la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat Intercommunal Electricité et Gaz de l'Eure (SIEGE 27) – Commission Consultative Paritaire de l'Energie

**Le résultat des votes est le suivant : ont été élus :**

- M. Guy DOSSANG en qualité de titulaire
- M. Sylvain BOREGGIO en qualité de suppléant

**8 - PROCÉDE (moins 10 abstentions sur le vote des titulaires)** à la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat Mixte Eure Numérique

**Le résultat des votes est le suivant : ont été élus :**

**3 Titulaires**

M Arnaud MABIRE  
M. Rachid MAMMERI  
Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC

**3 suppléants**

M. Sylvain BOREGGIO  
M. Christophe CARRETTE  
M. Olivier RIGAL-ROY

**9 – PROCÉDE (moins 10 abstentions)** à la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat mixte ATOUMOD

**Le résultat des votes est le suivant : ont été élus :**

- M. Daniel DOUARD en qualité de titulaire
- M. Raphaël NORBLIN en qualité de suppléant

**10 – PROCÉDE (moins 2 abstentions)** à la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI)

**Le résultat des votes est le suivant : ont été élus :**

- M. Christophe ALORY en qualité de titulaire
- MM. Jean-Marie MAILLARD et Alain COMONT en qualité de suppléants

**11 – PROCÉDE (moins 2 abstentions)** à la désignation des représentants d'EPN au sein du SMAVA (syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Avre)

**Le résultat des votes est le suivant : ont été élus :**

**Titulaires (3 postes)**

M. BRIERE Patrick, Muzy  
M. MOLANDRINO Luc, Mesnil sur l'Estrée  
M. GAUTIER Francis, St Germain sur Avre

**Suppléants (3 postes)**

M. UNINSKY Jean-Jacques, Courdemanche  
M. VEIT Patrick, Illiers L'Eveque  
M. VERDIER Jean-François, Marcilly / Eure

**12 – PROCÉDE** à la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat mixte Intercommunautaire de la Rivière Eure 2ème section

**Le résultat des votes est le suivant : ont été élus :**

**6 Titulaires :**

Le Vice-président d'EPN  
Marie Pierre LAMY (Saint Vigor)  
Franck LAMBLARDY (Fontaine sous Jouy)  
Jacky CAPEL (Fontaine sous Jouy)  
Pierre BERGER (Jouy sur Eure)  
Annie JEZEQUEL (Jouy sur Eure)

**3 Suppléants :**

Philippe AMAR (Saint Vigor)  
Ludovic SOULARD (Fontaine sous Jouy)  
Joël BUCAILLE (Jouy sur Eure)

**13 - PROCÉDE** à la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières

**Le résultat des votes est le suivant : ont été élus :**

**3 Titulaires :**

Mme Danièle VIBOUD (Croth)  
M. Jean-Pierre GATINES (Garennes sur Eure)  
M Jean-François VERDIER (Marcilly sur Eure)

**3 Suppléants :**

M. Laurent BERNHART (Croth)  
M. Gilbert LETENEUR (Garennes sur Eure)  
Mme Caroline STEPHAN (Marcilly sur Eure)

**14 - PROCÉDE** à la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat d'Adduction d'Eau de La Paquetterie

**Le résultat des votes est le suivant : ont été élus :**

**COURDEMANCHE**

M. Pierre MEOT - titulaire

**ILLIERS LEVEQUE**

M. HIDOUVILLE Jean-Michel – titulaire

Mme Eveline AULARD – titulaire

**MESNIL SUR LESTREE**

Mme Fanny BODIVIT - titulaire

**MARCILLY SUR EURE**

M. Jean-François VERDIER - titulaire

M. – Sébastien HARENGER - titulaire

**SAINT GERMAIN SUR AVRE**

M. Francis GAUTIER - titulaire

Mme Martine CATINAT - titulaire

**SAINT LAURENT DES BOIS**

Mme Aurélie PYE

**15 - PROCÉDE** à la désignation des représentants d'EPN au sein du Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE)

**Le résultat des votes est le suivant : ont été élus :**

**8 titulaires :**

M. PICHOS Jean-Pierre (L'Habit)

M. LUCIANI Jean-Marie (La Couture Bousse)

M. LAMI Michel (La Couture Bousse)

M. GATINE Jean-Pierre (Garenes sur Eure)

M. BRODIER Laurent (Garenes sur Eure)

Mme COULONG Rosine (Croth)

Mme VIBOUD Danièle (Croth)

M. CARRETTE Christophe, (Mouettes)

**5 suppléants :**

M. BINET Jean-Pierre (L'Habit)

M. DAVOUST Francis (La Couture Bousse)

M. LETENNEUR Gilbert (Garenes sur Eure)

Mme VICTOR Catherine (Croth)

M. GUYOT Joël, (Mouettes)

**16 – FIXE (moins 2 abstentions)** les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'Appel d'Offres permanente comme suit :

- Les listes seront adressées au service des Assemblées, au plus tard le 21 juillet 2020,
- Les listes déposées doivent comporter au maximum 10 noms mais elles peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, ainsi que leur rang sur la liste,
- Les listes doivent mentionner en référence « Commission d'Appel d'Offres permanente – EPN ».

**17 – FIXE (moins 2 abstentions)** les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la Commission Concession permanente comme suit :

- Les listes seront déposées ou adressées au service des Assemblées, au plus tard le 21 juillet 2020,
- Les listes déposées doivent comporter au maximum 10 noms mais elles peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, ainsi que leur rang sur la liste,
- Les listes doivent mentionner en référence « Commission Concession permanente – EPN ».

**18 – FIXE (moins 2 abstentions)** les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'appel d'offres spéciale « aménagement » comme suit :

- Les listes seront déposées ou adressées au service des Assemblées, au plus tard le 21 juillet 2020,
- Les listes déposées doivent comporter au maximum 10 noms mais elles peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats ainsi que leur rang sur la liste,
- Les listes doivent mentionner en référence « Commission d'Appel d'Offres spéciale aménagement – EPN ».





ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

◆ ◆ ◆  
REUNION DU 27 JUILLET 2020

◆ ◆ ◆  
COMPTE RENDU

L'An deux mille-vingt, le 27 Juillet, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 21 juillet 2020, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h05, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

M. Sylvain BOREGGIO, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**PRÉSENTS :**

Mme AUGER Stéphanie, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc jusqu'à 19h30, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, Mme DURANTON Nicole, M ETTAZAOUI Driss, M GAVARD-GONGALLUD Nicolas, M GROIZELEAU Bruno, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LESEIGNEUR Diane, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, Mme REVEL Kitty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M VEYRI Timour, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France jusqu'à 20h00, Mme BAYRAM Servane, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, M BOULANGER Jean-Christophe, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M BRULARD Thierry, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M CARIOT Geoffrey, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joel, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CORNE Laurent, M CRISTOBAL Florent, M DENIS Philippe, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DULONDEL Michel, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GRIPPON Noel, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M JARRY Jacky, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMOINE Aurelie, Mme LEMONNE Christine, Mme LEROUX Stéphanie, M LESELLIER Guy, M MAILLARD Jean-Marie, M MARQUAIS Raynald, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, M PIERES Patrick, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M ROUGER Guillaume, Mme SAUVE Dominique, Mme SAVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé,

Monsieur SIMON Christophe suppléant(e) de Monsieur JUPILLE Pascal, Monsieur JOLY Olivier suppléant(e) de Monsieur ALLAIN Philippe, Madame DROUARD Evelyne suppléant(e) de Madame BOCAGE Sophie, Monsieur PINAULT Nicolas suppléant(e) de Monsieur CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, Madame LETHIAIS Patricia suppléant(e) de Monsieur DE LANGHE Christian, Madame CUEGNIET Monique suppléant(e) de Monsieur DI GIOVANNI Alain, Monsieur LEDANSEUR Martine suppléant(e) de Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur ANSELME Sébastien suppléant(e) de Monsieur SAULNIER Robin, Monsieur CAPILLON Jean-Pierre suppléant(e) de Monsieur SENKEWITCH Georges.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Madame Françoise LUVINI a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Monsieur Emeric JEANNE a donné pouvoir à Monsieur Didier CRETOT, Madame Nathalie LAGOUGE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe BOULANGER, Monsieur Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Madame Francine MARAGLIANO a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Monsieur Fernand BARRAL a donné pouvoir à Monsieur Hervé GILLES, Monsieur Philippe GUILLEN a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Madame Dominique SAUVE, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GAVARDGONGALLUD, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir

à Monsieur Guy LEFRAND, Mme France BARILLER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre PAVON à compter de 20h00 (dossier 66), M. Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Mme Diane LESEIGNEUR à compter de 19H30 (dossier 53)

**ABSENT NON REPRÉSENTÉ :**

Monsieur CONFAIS Stephane,

\*\*\*

**Le Conseil communautaire :**

☞ **PROCEDE**, à bulletins secrets, à l'élection du 5<sup>ème</sup> Conseiller communautaire membre du Bureau communautaire :

**Election du 5<sup>ème</sup> Conseiller communautaire membre du Bureau – 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	120
Nombre de bulletins blancs	19
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	100
Majorité absolue	51
Nombre de voix obtenu par M. Raynald HAMEL	100

**Raynald HAMEL** a été proclamé 5<sup>ème</sup> conseiller communautaire membre du Bureau et immédiatement installé.

☞ **DECIDE**, dans le cadre de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente, d'acter le résultat du scrutin de liste au plus fort reste :

Nombre enveloppes déposées : 121  
Bulletins nuls : 2  
Bulletins blancs : 12  
Suffrages exprimés pour l'unique liste présentée : 107

qui désigne : **Titulaires**

M. Rémi PRIEZ  
Mme Rosine COULONG  
M. Guy DOSSANG  
M. Raynald HAMEL  
M. Michel DULONDEL

**Suppléants**

M. Alain NOGAREDE  
M. Franck BERNARD  
Mme Stéphanie AUGER  
M. Sylvain BOREGGIO  
M. Mohamed DERRAR

**et ADOPTE** le règlement intérieur de cette Commission d'Appel d'Offres permanente.

☞ **DECIDE**, dans le cadre de l'élection des membres de la Commission Concession permanente, d'acter le résultat du scrutin de liste au plus fort reste :

Nombre enveloppes déposées : 121  
Bulletins nuls : 0  
Bulletins blancs : 12  
Suffrages exprimés pour l'unique liste présentée : 109

qui désigne : **Titulaires**

M. Bruno GROIZELEAU  
Mme France BARILLER  
M. Mohamed DERRAR  
M. Raynald HAMEL  
M. Sylvain BOREGGIO

**Suppléants**

M. Guy DOSSANG  
M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD  
M. Raphaël NORBLIN  
M. Christophe ALORY  
M. Daniel DOUARD

**et ADOPTE** le règlement intérieur de cette Commission Concession permanente.

☞ **DECIDE**, dans le cadre de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres spéciale « Aménagement », d'acter le résultat du scrutin de liste à la plus forte moyenne :

Nombre enveloppes déposées : 120

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 8

Suffrages exprimés pour l'unique liste présentée : 112

qui désigne : **Titulaires**

Mme Stéphanie AUGER

M. Xavier HUBERT

M. Guy DOSSANG

M. Raynald HAMEL

M. Michel DULONDEL

**Suppléants**

Mme Carine BONNARD

M. Alain NOGAREDE

M. Franck BERNARD

M. Sylvain BOREGGIO

M. Mohamed DERRAR

et **ADOpte** le règlement intérieur de cette Commission d'Appel d'Offres spéciale aménagement.

☞ **PROCEDE (moins 6 abstentions)** à la désignation des 13 représentants titulaires et 13 représentants suppléants d'EPN au sein du Comité syndical du SETOM. **Ont été désignés :**

**13 Titulaires**

Mme COULONG

M. NOGAREDE

M. GROIZELEAU

M. PICHOS

M. ERRAMMACH

M. CONFAIS Max

M. CHAPLAIS

M. HAMEL

Mme BROCHAND-DULAC

M. CRISTOBAL

M. CLOMENIL

M. TANGUY

Mme COLLIN

**13 Suppléants**

M. ROYOUX

M. HUBERT

M. DOSSANG

Mme BANDELIER

M. BOSSUYT

M. ROUSSEL Emmanuel

M. ROUGER

M. PIERES

M. ADIGUZEL

M. GILLES

Mme RIVIERE

Mme BAYRAM

Mme JAUPITRE

☞ **PROCEDE (moins 6 abstentions)** à la désignation de 9 membres à l'Assemblée générale et parmi ces neuf membres, de 4 représentants au Conseil d'administration de TRANSURBAIN. **Ont été désignés :**

**Assemblée générale (9 membres)**

M. DOUARD

M. NORBLIN

M. BOUILLIE

M. ETTAZAOUI

M. GILLES

M. HAMEL

Mme HAGUET-VOLCKAERT

M. GRIPPON

M. ROUGER

**Conseil d'administration (4 parmi les 9 de l'AG)**

M. DOUARD

M. NORBLIN

M. GILLES

M. GRIPPON

☞ **PROCEDE (moins 4 abstentions)** à la désignation des 11 membres titulaires et 5 membres suppléants élus d'EPN au Comité de Direction du Comptoir des Loisirs (OTC). **Ont été désignés :**

**11 Titulaires :**

M. PRIEZ

Mme AUGER

M. ROUSSEL

M. GROIZELEAU

M. MABIRE

Mme PLAISANCE

M. ZAYANI

Mme PHILIPPE

Mme BONNARD

Mme COLLIN

Mme SAUVÉ

**5 suppléants**

Mme BEAUVILLARD

M. BRULARD

Mme BANDELIER

M. BOSSUYT

M. ROUGER

et **DESIGNE** les 7 membres titulaires socioprofessionnels et les 4 membres suppléants socioprofessionnels suivants :

**7 membres titulaires**

- Gîte de France de l'Eure : le Président ou son représentant
- UMIH : le Président ou son représentant
- Direction Culture EPN : le (la) Directeur (rice)
- Eure Tourisme : le Chargé de mission Loisirs Actifs
- Fédération de Randonnée Pédestre de l'Eure : le Référent territorial EPN
- Manège de Tilly : le Directeur ou son représentant
- Un commerçant de centre-ville : M. Romain CHASSEREZ des « Cycles Chasserez »

**4 membres suppléants**

- Fédération de pêche de l'Eure : le Directeur ou son représentant
- Les toques normandes (association de restaurateurs) : Le Restaurant Le Vieux Morsent
- Un commerçant hors centre-ville : M. El Mousaoui Hassan (quartier de la Madeleine)
- Association Tourisme et Handicap : Le Président ou son représentant

☞ **DESIGNE** en qualité de représentants d'EPN au sein de l'EPIC « Le Tangram » :

Titulaire : M. Rémi PRIEZ

Suppléant : Mme Martine PHILIPPE

☞ **DESIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN au sein du Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier (EPF) Normandie :

Titulaire : M. Xavier HUBERT

Suppléant : Mme Stéphanie AUGER

☞ **DESIGNE (moins 4 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN à Eure Aménagement Développement (EAD) :

**Conseil d'administration :**

Mme Stéphanie AUGER

M. Arnaud MABIRE

**Assemblée Générale :**

Titulaire : M. Emmanuel ROUSSEL

Suppléant : M. Arnaud MABIRE"

☞ **DESIGNE (moins 11 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN à l'Assemblée générale constitutive, à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de Société publique locale (SPL) pour les projets d'aménagement :

M. Guy LEFRAND

M. Sylvain BOREGGIO

M. Xavier HUBERT

Mme Stéphanie AUGER

☞ **DESIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN au Comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) :

Titulaire : Mme Francine MARAGLIANO

Suppléant : M. Franck BERNARD

☞ **DESIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de la SAIEM :

**Assemblée Générale**

Titulaire : M. Franck BERNARD

Suppléant : M. ETTAZAOUI

**Conseil d'Administration**

Titulaire : M. Franck BERNARD

**DESIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de la SILOGE :

**Assemblée Générale**

Titulaire : M. Franck BERNARD

Suppléant Mme BROCHAND-DULAC

**Conseil d'Administration**

Titulaire : M. Franck BERNARD

☞ **DESIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration du LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE :

**Assemblée Générale**

Titulaire : M. Franck BERNARD

Suppléant : M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

**Conseil d'Administration**

Titulaire : M. Franck BERNARD

☞ **DESIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentant d'EPN à l'Agence pour le Développement Régional des Entreprises Sociales et Solidaires (ADRESS) :

1 représentant : M. Mohamed DERRAR

☞ **DESIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN à la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion et de ses formations spécialisées :

Titulaire : M. Mohamed DERRAR

Suppléant : M. Youssef ERRAMMACH

☞ **DESIGNE (moins 11 abstentions)** en qualité de représentants d'EPN au Conseil d'administration de l'Association Régie des Quartiers :

M. Abdé ZAYANI

M. Driss ETTAZAOUI

☞ **DESIGNE** en qualité de représentants d'EPN au Conseil d'administration de l'Association Mission Locale Pays d'Evreux et Eure Sud :

**2 Titulaires :**

M. Claude ROYOUX

M. Hervé GILLES

**2 suppléants :**

M. Sylvain BOREGGIO

M. Didier CRETOT

☞ **DESIGNE (moins 4 abstentions)** en qualité de représentant d'EPN au Conseil d'administration de l'Association CURSUS :

1 représentant : M. Mohamed DERRAR

☞ **DESIGNE (moins 4 abstentions)** en qualité de représentant d'EPN au Conseil d'administration de l'Association d'insertion ADS Emploi :

1 représentant : M. Max CONFAIS

☞ **DESIGNE (moins 8 abstentions)** en qualité de représentant d'EPN au Conseil d'administration de CICERONE :

1 représentant : M. Mohamed DERRAR

☞ **DESIGNE (moins 2 abstentions)** en qualité de représentant d'EPN au Conseil d'administration de l'Association CIBC Emploi Conseil :

1 représentant : M. Mohamed DERRAR

☞ **DESIGNE** en qualité de représentants d'EPN au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Eure-Seine et au Conseil de surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre :

**Pour le Centre Hospitalier Eure-Seine - Conseil de surveillance**

1 représentant : M. Arnaud MABIRE

**Pour le Nouvel Hôpital de Navarre - Conseil de surveillance**

2 représentants :

M. Hervé GILLES

M. Thierry BRULARD

☞ **DESIGNE** en qualité de représentant d'EPN à la Commission intercommunale pour l'accessibilité:

M. Hervé GILLES

M. Franck BERNARD

M. Gérard ASMONTI

M. Arnaud MABIRE

Mme Séverine GUESNET

☞ **ADHERE** à l'Association ATMO Normandie (fusion Air Normand Haute et Basse Normandie) et **DESIGNE** en qualité de représentants d'EPN au Collège des collectivités territoriales de l'Association :

Titulaire : M. Xavier HUBERT

Suppléant : M. Christophe ALORY

☞ **DESIGNE** en qualité de représentants d'EPN au Comité de suivi du projet d'installation photovoltaïque au sol de Saint André de l'Eure :

Titulaire : M. Christophe ALORY  
Suppléant : M. Roger ALBENQUE

☞ **ADHERE** au Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Normandie et **DESIGNE** en qualité de représentants d'EPN :

Titulaire : M. Christophe ALORY  
Suppléant : Mme BROCHAND-DULAC

☞ **DESIGNE** en qualité de représentants d'EPN au Comité de pilotage du Site Natura 2000 Vallée d'Eure :

Titulaire : M. Fabrice BOSSUY  
Suppléant : M. Christophe ALORY

☞ **DESIGNE** en qualité de représentants d'EPN au sein des Conseils d'administration des Collèges et Lycées du territoire :

### **COLLEGES**

#### **Collège Henri Dunant**

**1 titulaire** : M. Marc PERRIN  
**1 suppléant** : M. Marc MORILLON

#### **Collège Georges Politzer**

**1 titulaire** : M. Claude ROYOUX  
**1 suppléant** : Mme Lysiane BANDELIER

#### **Collège de Navarre**

**1 titulaire** : M. Guy LESELLIER  
**1 suppléant** : Mme Lysiane BANDELIER

#### **Collège Jean Rostand**

**1 titulaire** : M. Alain DI GIOVANNI  
**1 suppléant** : M. Noël GRIPPON

#### **Collège Jean Jaurès**

**1 titulaire** : M. Guy DOSSANG  
**1 suppléant** : M. Pascal JUPILLE

#### **Collège Paul Bert**

**1 titulaire** : M. Jean-Marie MAILLARD  
**1 suppléant** : Mme Eveline RIVIERE

#### **Collège Marcel Pagnol de Gravigny**

**1 titulaire** : M. Patrice CHOKOMERT  
**1 suppléant** : Mme Sophie BOCAGE

#### **Collège Les 7 Epis de Saint-André**

**1 titulaire** : M. Sylvain BOREGGIO  
**1 suppléant** : Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC

#### **Collège Claude Monet d'Ezy s/Eure**

**1 titulaire** : M. Sylvain BOREGGIO  
**1 suppléant** : Mme Rosine COULONG

### **LYCEES**

#### **Lycée Léopold Sedar Senghor**

**1 titulaire** : M. Stéphane SIMON  
**1 suppléant** : Mme Gabrielle BROCHAND-DULAC

**Lycée Aristide Briand**  
**Lycée général et technologique et Lycée professionnel**  
**1 titulaire : M. Arnaud MABIRE**  
**1 suppléant : M. Youssef ERRAMMACH**

**Lycée Modeste Leroy**  
**1 titulaire : M. Pascal JUPILLE**  
**1 suppléant : M. Olivier RIGAL-ROY**

**Lycée Augustin Hébert**  
**1 titulaire : Mme Stéphanie AUGER**  
**1 suppléant : M. Jean-Luc BOUILLIE**

☞ **ACTUALISE** ainsi qu'il suit la composition de la Commission d'attribution des places en crèche :

- *Le Vice-Président d'EPN en charge de la petite enfance*
- *Le Maire d'Evreux ou son représentant*
- *Le Maire de Saint-Sébastien de Morsent ou son représentant (ex territoire LIBELLULE)*
- *Le Maire de Saint André ou son représentant*
- *Le Président du SIVU CIGALE ou son représentant*
- *Le Président du SIVOM CAP Nord-Est ou son représentant*
- *La conseillère communautaire en charge de l'accessibilité et du handicap*

☞ **DESIGNE** en qualité de **représentants élus** d'EPN au sein de la Commission consultative des usagers des services publics locaux (CCSPL) :

- Le Vice-président en charge de l'Eau et de l'Assainissement
- Le Vice-président en charge des mobilités
- Le Vice-président en charge du traitement des déchets
- Le Vice-président en charge de la voirie/stationnement

et en qualité de **représentants des associations**, les 4 associations suivantes:

- Union Fédérale des Consommateurs de l'Eure / Que Choisir
- Coordination Handicap Normandie
- Comité des Usagers des Transports
- L'Association Familiale d'Evreux

☞ **DECIDE** que la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est identique à celle du Conseil communautaire

☞ **DECIDE** la création des 5 commissions communautaires ci-après :

Commission 1 : ATTRACTIVITE

Attractivité économique– Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche - Développement des usages numériques – Aménagement du territoire – Mobilités – Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air

Commission 2 : EAU

Eau et assainissement – Grand Cycle de l'Eau – Biodiversité

Commission 3 : EQUILIBRE TERRITORIAL

Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville — CISPDP - Cohésion sociale – Emploi –Petite enfance – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale

Commission 4 : VOIRIE/GESTION DES DECHETS

Voirie – Stationnement - Gestion des déchets - Propreté

Commission 5 : FINANCES

Finances – Grand équipements

et **ADOpte** les règles de fonctionnement de ces commissions, lesquelles seront intégrées dans le futur règlement intérieur du Conseil communautaire ;

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au pôle de compétitivité Cosmetic Valley, au titre de l'année 2020

- ☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie au titre de l'année 2020
- ☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat au titre de l'année 2020
- ☞ **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1 à passer à la convention d'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie sur la friche du site Saminox située à Normanville section C n°334, 335, 336 et 371, portant à 800 000 € HT le coût global de l'opération de démolition et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant numéro 1 et tous les actes y afférents.
- ☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 91 600 € à l'Université de Rouen Normandie au titre du Soutien 2020 au campus d'Evreux
- ☞ **RENOUVELLE** l'engagement d'un partenariat trisannuel aux côtés de PRAXENS et de la PFT N2S (structures locales de transfert technologique) et **ATTRIBUE** une subvention complémentaire de 5 500 € en fonctionnement à N2S et une subvention complémentaire de 8 000 € en fonctionnement et 2 000 € en investissement à PRAXENS
- ☞ **OCTROIE** une subvention complémentaire à l'Université de Rouen au titre des laboratoires de recherche, d'un montant de 21 500 € en fonctionnement et de 10 500 € en investissement,
- ☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 50 000 € au Cluster Polepharma au titre de l'année 2020
- ☞ **OCTROIE** à l'IUT d'Evreux pour l'adaptation de la Halle pharmaceutique, une subvention d'investissement de 30 000 € au titre de l'année 2020
- ☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 4 000 € au Lycée Léopold Sedar Senghor coordinateur du Bassin Education Formation Evreux Verneuil, pour l'organisation de l'édition 2020 de la journée des formations supérieures
- ☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 7 000 € à la Maison de l'Enfant et des Découvertes pour l'organisation de la fête de la science 2020
- ☞ **OCTROIE (moins 2 abstentions)** une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 301 000 € au Comptoir des Loisirs (EPIC Office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie) au titre de l'année 2020, portant ainsi le montant global du soutien à 616 000 € et **AUTORISE** le Président ou son représentant à SIGNER l'avenant afférent ainsi que tout document à intervenir dans ce cadre.
- ☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'Association Sportive Automobile Club Andrésien pour l'édition 2020 du Rallye « Plaines et Vallées »
- ☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 4 000 € à l'Association d'Education Populaire « Le Sentier » pour l'édition 2020 du Festival Country d'Evreux
- ☞ **OCTROIE** une subvention complémentaire de fonctionnement de 2 500 € à l'ADIE
- ☞ **OCTROIE** une subvention complémentaire de fonctionnement de 49 000 € à CURSUS
- ☞ **OCTROIE (M. DERRAR ne prend pas part au vote)** une subvention complémentaire de fonctionnement de 55 939 € à la Mission Locale
- ☞ **OCTROIE** une subvention d'investissement de 30 000 € à l'Ecole de production

☞ **DECIDE d'ACQUERIR** de la commune de PREY au prix de 20 000 €, l'assiette foncière des constructions à usage de commerce (et l'appartement au-dessus avec son jardin) et de local infirmier, édifiées sur les parcelles cadastrées AB 275 et 280 à Prey (Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'EPN) ; **DECIDE** que le transfert de propriété et de jouissance sera réalisé rétroactivement à la date de la fusion entre l'ex-GEA et l'ex-CCPN, soit au 1er janvier 2017 et **AUTORISE** Monsieur le président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **DECIDE (moins 2 abstentions)** l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs sur le territoire d'EPN, en associant à ce projet l'Etat, les bailleurs sociaux présents sur le territoire, les réservataires, les communes et autres membres de la CIL et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce plan

☞ **OCTROIE** une subvention totale de 6 000 € (2 x 3 000 €) à Habitat Coopératif de Normandie au titre de la construction de 2 logements individuels en accession sociale à la propriété à Croth, à charge pour l'organisme de la répercuter sur le prix de vente lors de la signature de l'acte avec l'accédant à la propriété.

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 6 000 € à l'EAC TRIATHLON

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'Amicale des Retraités Territoriaux d'Evreux (ARTE) et une subvention de fonctionnement de 1 200 € à l'Amicale du Personnel de la Ville d'Evreux et d'Evreux Portes de Normandie

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 3 000 € à la Maison de l'Europe

☞ **DECIDE** d'ouvrir l'accès de la centrale d'achat d'EPN, déjà ouverte aux communes membres d'EPN, à d'autres pouvoirs adjudicateurs présents sur le territoire et satellites de chaque collectivité, type SPL, SEM, ainsi que les syndicats intercommunaux.

☞ - **DECIDE** de revaloriser au 1<sup>er</sup> septembre 2020, les tarifs communautaires suivants :

- Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Evreux
- Tarifs d'intervention du service eau potable :
  - avec, en outre, une évolution proposée des coûts des branchements eau potable (de 1500 à 1950 € pour les branchements de moins de 5 mètres linéaires)
- Tarifs d'intervention du service assainissement collectif :
  - avec, en outre, une proposition de facturation au réel des branchements eaux usées
  - et la création de deux nouveaux tarifs au CTEU (tarifs de traitement et analyses)
- Tarifs d'intervention du service assainissement non collectif
- Tarifs d'intervention du service Gestion et entretien de la Voirie
- Tarifs d'intervention du service Gestion des déchets
- Produits dérivés du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Evreux (l'entrée au Musée est gratuite)
- Produits dérivés Musée des Instruments à Vent de la Couture Boussey (l'entrée au Musée est gratuite)
- Piscines
- Hippodrome

☞ **DECIDE** de reconduire les tarifs 2019 du Conservatoire à rayonnement départemental pour l'année scolaire 2020/2021

☞ **DECIDE** de reconduire tel que ci-après le montant des indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des autres membres du Bureau communautaire d'EPN, détenteurs d'une délégation :

Bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice Brut terminal de la F.P.T)
Président	110 %

Bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice Brut terminal de la F.P.T)
1 <sup>er</sup> Vice-président	66 %
2 <sup>ème</sup> Vice-président	66 %
3 <sup>ème</sup> Vice-président	44 %
4 <sup>ème</sup> Vice-président	44 %
5 <sup>ème</sup> Vice-président	44 %
6 <sup>ème</sup> Vice-président	44 %
7 <sup>ème</sup> Vice-président	44 %
8 <sup>ème</sup> Vice-président	44 %
9 <sup>ème</sup> Vice-président	44 %
10 <sup>ème</sup> Vice-président	44 %
11 <sup>ème</sup> Vice-président	44 %
12 <sup>ème</sup> Vice-président	44 %
13 <sup>ème</sup> Vice-président	44 %
14 <sup>ème</sup> Vice-président	44 %
15 <sup>ème</sup> Vice-président	44 %

Bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice Brut terminal de la F.P.T)
Conseillers communautaires délégués, membres du Bureau	16.50 %

☞ **PREND ACTE** de la présentation faite du Rapport de situation en matière de développement durable (actions menées par EPN sur son territoire), pour l'année 2019

☞ **PREND ACTE** de la présentation faite du Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes employés par EPN, pour l'année 2019

☞ **DECIDE** de conclure, si les conditions s'y prêtent et en fonction des opportunités, des opérations de marchés, **DONNE délégation** pour l'année 2020, à Monsieur le Président et au Vice-Président chargé des finances, pour conclure ces opérations de marchés, et résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir contre ou de tirer parti de ces fluctuations (Il lui sera également possible de réaliser une annulation d'opération de retournement) et **AUTORISE** le Président ou au Vice-Président, à qui le Président délèguerait cette fonction, à lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer tous les documents administratifs se rapportant aux opérations de marchés ci-dessus détaillées, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la dette.

- **PREND ACTE** du rapport relatif aux Orientations Budgétaires 2020 et **DEBAT** des orientations budgétaires 2020.

- **ADOpte (moins 10 abstentions)** le Budget primitif 2020, arrêté à la somme, en dépenses, de 199 257 544 €

- **ADOpte** les ajustements à apporter aux Autorisations de programme/Crédits de paiement (AP/CP) consécutivement à l'adoption du budget primitif 2020

☞ **DECIDE** le versement des avances (en section d'investissement) du budget principal aux budgets des zones d'activités ci-dessous, pour un montant total de 682 579 € et ventilé comme suit :

- Budget annexe du Long Buisson 1 :	105 763 €
- Budget annexe du Long Buisson 2 :	347 816 €
- Budget annexe du Vallon Fleuri :	229 000 €.

☞ **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre (en section de fonctionnement) du budget principal au budget annexe du long buisson pour 32 385 €

☞ **DECIDE**, dans le cadre du budget Eau, la reprise des subventions transférables pour les subventions perçues du Conseil Départemental de l'Eure et de l'Agence de l'eau entre 2002 et 2016 pour la somme de 253 374,29 €, **DECIDE** la reprise des autres subventions transférables perçues de 2014 à 2017 pour la somme de 30 951,67 € et **DECIDE** la reprise des subventions transférables du Conseil Départemental de l'Eure perçues en 2018 pour la somme de 11 713 €

☞ **DECIDE**, dans le cadre du budget Assainissement, la reprise des subventions transférables de l'Agence de l'eau perçues de 2002 à 2013 pour la somme de 447 726,45 € et **DECIDE** la reprise des subventions transférables du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau perçues entre 2002 et 2013 pour la somme de 165 681,69 €

☞ **DECIDE**, dans le cadre du budget Mobilité, la reprise des subventions transférables perçues de 2002 à 2004 pour la somme de 129 737,30 € et **DECIDE** la reprise des subventions transférables perçues de 2012 à 2017 pour la somme de 225 013,48 €

☞ **DECIDE**, dans le cadre du budget Economie, la reprise des subventions transférables perçues depuis la création du budget c'est-à-dire l'antériorité, soit 171 233,01 € et **DECIDE** la reprise des subventions transférables chaque année, soit 37 916 € jusqu'en 2030, pour 37 487 € entre 2031 et 2035, pour 27 256 € entre 2036 et 2040 et enfin 26 176 € entre 2041 et 2046

Le Président quitte la salle ; la présidence est assurée par M. Sylvain BOREGGIO, 1<sup>er</sup> Vice-président

☞ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Trésorier Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

☞ **DONNE ACTE (moins 11 abstentions)** à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2019, **CONSTATE** la concordance du Compte de Gestion avec le compte administratif aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRETE** les résultats définitifs

☞ **DECIDE (moins 8 abstentions)**, dans le cadre du Compte administratif 2019, l'affectation du résultat des différents budgets

Le Président revient dans la salle et reprend la présidence

☞ **ADOPTE**, pour les catégories de biens ou les biens renouvelables acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour le Centre de formation et de soins dentaires, les durées d'amortissement et le mode d'amortissement pour le budget principal EPN, DECIDE l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 500€ et DECIDE l'application de la règle de calcul du coût moyen pondéré sur la valeur nette comptable pour la sortie des biens acquis par lot

☞ **OCTROIE** les fonds de concours ci-après aux communes :

- 34 403,57 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'aménagement d'aires de jeux,
- 1 370,15 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour le remplacement d'un poteau incendie rue de la Fosse au Bossu,
- 7 951,02 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour divers travaux à la cuisine du restaurant scolaire,
- 937,78 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de panneaux de signalisation,
- 21 244,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'un véhicule type camion benne,
- 9 456,96 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'arrachage des haies et la pose d'un mur de clôture au nouveau cimetière,
- 2 287,43 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour l'acquisition d'une autolaveuse,
- 621,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose de stores occultants à l'étage de la mairie,
- 747 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose d'un éclairage de sécurité au parking des services techniques et du local du comité des fêtes,
- 437,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose d'un éclairage de sécurité au parking des commerces,
- 469,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Boncourt pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 615 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour la restauration du toit plat de la mairie,
- 416,45 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour l'acquisition de mobiliers administratifs,
- 1 422,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour la mise aux normes de sécurité de la salle des fêtes,
- 2 080 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour la restauration des deux portails du cimetière,
- 819 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Champigny-la-Futelaye pour le remplacement de l'ordinateur de la mairie,
- 702,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Croth pour le remplacement d'un second poste informatique pour la mairie,
- 2 437,42 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'extension de l'enrobé autour de la salle des fêtes,
- 639 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition d'un poste informatique,
- 224,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition de deux râteliers pour vélos,
- 4 810 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour l'aménagement de la rue de la Forêt par la démolition d'un mur et la création d'une clôture,
- 943,02 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour la mise en place de panneaux de signalisation,
- 687,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour l'aménagement de la friche (barrière et clôture),
- 938,70 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la rénovation du tableau électrique de la salle communale,
- 6 694,27 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour l'aménagement d'un accès PMR pour une classe de l'école,
- 745 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la réhabilitation du circuit de promenade (panneaux d'information et bancs),

- 1 381 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la fourniture et la pose d'un lave-vaisselle au restaurant scolaire,
- 657 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fresney pour l'acquisition d'un poste informatique,
- 664,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour l'acquisition d'une machine de désinfection
- 4 998,22 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour le remplacement de volets roulants à l'école,
- 576,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'acquisition d'une armoire chauffante pour le restaurant scolaire,
- 5 363,57 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour la défense incendie (deux remplacements et deux créations : bouches et poteaux),
- 4 478,31 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour l'éclairage du petit terrain de football au stade,
- 3 133,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour l'acquisition d'une vitrine réfrigérée pour l'épicerie sociale,
- 1 986,67 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour la réfection de la toiture de l'église (chœur),
- 4 222 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour la réfection complète de l'éclairage de la grande salle du complexe sportif (financements DETR et Département),
- 1 618,81 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour l'acquisition de deux ordinateurs pour la mairie,
- 264,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition d'un abribus,
- 1 316,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition d'un but multisports pour l'école,
- 898,36 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la réhabilitation de la porte d'entrée bois de la cour pour l'accès à la maison des associations,
- 2 219,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Val-David pour le changement de la porte d'entrée de la salle des fêtes,
- 843,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Val-David pour l'acquisition d'un poste informatique,
- 1 915,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour la mise en conformité de l'entrée et de l'escalier de la mairie,
- 667,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour le changement des convecteurs de l'accueil de la mairie,
- 1 422,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour la rénovation de murs extérieurs et d'accès aux locaux communaux,
- 14 915,57 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour le renforcement du réseau et l'installation d'une bouche incendie,
- de 2 065,18 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée,
- 315,90 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition de blocs de sécurité pour la salle des fêtes,
- 479,85 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour le remplacement de deux portes au restaurant scolaire,
- 256,26 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour l'installation d'un volet électrique à la fenêtre de l'accueil de la mairie,
- 324 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 1 821,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition d'un logiciel JVS,
- 9 470,32 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un aspirateur électrique nettoyeur de voirie,
- 6 600 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la pose d'une résine au sol de la salle du Clos Mulo,
- 2 796,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobilier pour la médiathèque,

- 451 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de matériels d'exposition,
- 6 651,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de matériels informatiques et bureautiques pour la mairie, les écoles et le nouveau service Espace jeunes,
- 1 684,85 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobilier pour les écoles,
- 3 497 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le déplacement d'armoires électriques de marché et remplacement de l'une d'elles,
- 5 771,86 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le remplacement de la chaudière et du ballon d'eau chaude de la salle Vicomte,
- l'acquisition de cinq défibrillateurs,
- 1 232,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un fourneau deux feux et deux fontaines à eau pour le restaurant scolaire,
- 2 942,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de deux autolaveuses pour les deux salles des fêtes (une par salle),
- 458,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de six boucles auditives portatives,
- 6 633 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la remise en état du système de roues pour les portes du hangar de l'aérodrome,
- 741,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 1 010,51 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sassey pour l'acquisition et la mise en place d'un défibrillateur,

**ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 9 197 € attribué par délibération le 12 mai 2020 à la commune de Gravigny pour la mise en sécurité de la salle Gérard Philippe et **DECIDE** le versement d'un fonds de concours revu à la baisse, d'un montant de 3 679 € à la commune de Gravigny pour la mise en sécurité de la salle Gérard Philippe. La commune bénéficie finalement de subventions non prévues initialement (financements DETR et Département),

**ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 1 602,60 € attribué par délibération le 12 mai 2020 à la commune de Reuilly pour l'acquisition d'une réserve incendie et **DECIDE** le versement d'un fonds de concours revu à la baisse, d'un montant de 470,17 € à la commune de Reuilly pour l'acquisition d'une réserve incendie suite à une erreur administrative,

⇨ **INSTAURE** le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire tel que prévu par l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 et **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## SECONDE PARTIE



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## ARRETES REGLEMENTAIRES

- DELEGATION DE FONCTION ET DE  
SIGNATURE AUX ELUS COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

ARRETE DE DELEGATION  
DE FONCTION ET DE SIGNATURE  
à M. Sylvain BOREGGIO

LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie

ARRETE

ARTICLE 1 : **M. Sylvain BOREGGIO**, 1<sup>er</sup> Vice-président, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives **AUX GRANDS PROJETS ET GRANDS EQUIPEMENTS**, à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

ARTICLE 2 : En l'absence de M. Bruno GROIZELEAU, Monsieur Sylvain BOREGGIO est nommé Président :

- de la commission d'appel d'offres permanente
- de la commission d'appel d'offres spéciale « aménagement »
- des commissions d'appel d'offres de groupement de commande, lorsque Evreux Portes de Normandie est désigné coordonnateur du groupement et que l'attribution des marchés correspondants est confiée au coordonnateur
- des jurys de concours

ARTICLE 3 : Par cette délégation, M. Sylvain BOREGGIO, reçoit délégation de signature pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie.

De même, par cette délégation, M. Sylvain BOREGGIO est chargé de rembourser les usagers du Conservatoire à Rayonnement Départemental, des cours non dispensés en raison de l'absence d'un professeur.

ARTICLE 4 : Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats seront signés par le Président.

ARTICLE 5 : Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

ARTICLE 6 : En cas d'absence du Président, Monsieur Sylvain BOREGGIO pourra signer tous actes et documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement de l'EPCI.

ARTICLE 7 : M. Sylvain BOREGGIO devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 8 : Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ADOPTÉ EN LE... 17 JUIL, 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL



Fait à Evreux, le 16 juillet 2020

Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à M. Bruno GROIZELEAU

### LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.9  
Vu l'article 1650-A du Code général des impôts

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Mr **Bruno GROIZELEAU**, Vice-président, reçoit délégation de fonction et assurera sous ma surveillance et ma responsabilité, les fonctions et missions relatives au secteur des **FINANCES, DES MARCHES PUBLICS ET DES FONDS DE CONCOURS**, et ce, à l'exclusion des affaires de personnel.

Mr Bruno GROIZELEAU reçoit également délégation pour assurer la Présidence de la **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**

**ARTICLE 2 :** Par cette délégation, Mr Bruno GROIZELEAU :

**S'agissant des Finances reçoit délégation de signature :**

- pour tous les courriers et documents adressés aux partenaires institutionnels, administrés d'Evreux Portes de Normandie et aux Maires, s'agissant notamment de la gestion des dossiers de fonds de concours

- les bordereaux et titres de recettes
- les bordereaux de mandat
- les certificats d'annulation ou de réduction de mandats
- les déclarations de TVA
- les autorisations spéciales de virement de crédit
- les certificats administratifs
- les certificats d'annulation ou de réduction de titres
- la gestion des lignes de crédits et la réalisation des lignes de trésorerie
- les contrats de prêt destinés au financement des investissements prévus au Budget et aux

opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change

- pour les opérations de marchés, pour résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir contre ou de tirer partie de ces fluctuations, pour réaliser une annulation d'opération de retournement, pour lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer les documents se rapportant aux opérations de marchés, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la gestion active de la dette.

- les engagements de dépense supérieurs à 25 000 € H.T., ainsi que tous les bons de commande, quelque en soit leur montant, afférents à un marché à bons de commande

- les états de frais de déplacement du Président

**S'agissant des Marchés publics :**

➤ M. Bruno GROIZELEAU est nommé **Président :**

- de la commission d'appel d'offres permanente
- de la commission d'appel d'offres spéciale « aménagement »
- des commissions d'appel d'offres de groupement de commande, lorsque Evreux Portes de Normandie est désigné coordonnateur du groupement et que l'attribution des marchés correspondants est confiée au coordonnateur
- des jurys de concours

➤ M. Bruno GROIZELEAU est habilité à :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- prendre toute décision concernant l'attribution des marchés et accords-cadres dont l'attribution ne relève pas de la compétence de la Commission d'Appel d'offres mais de l'assemblée délibérante.
- signer tous les documents nécessaires à l'exercice de cette délégation de fonction des marchés publics.

ARTICLE 3 : Les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats (hors marchés publics) afférents aux délibérations de l'organe délibérant, demeurent du domaine de compétence du Président.

ARTICLE 4 : Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

ARTICLE 5 : Mr Bruno GROIZELEAU devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 6 : En l'absence ou en cas d'impossibilité de M. Bruno GROIZELEAU, cette délégation est confiée en première intention à M. Guy DOSSANG, Vice-président, et, en l'absence de ce dernier, à M. Sylvain BOREGGIO, Vice-président.

ARTICLE 7 : Le Directeur général des services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Evreux, le 16 juillet 2020



Guy LEFRAND

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 17 JUIL. 2020

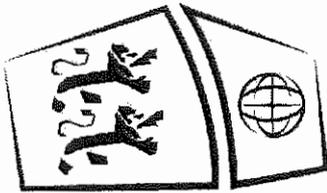
Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à M. Xavier HUBERT

### LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux  
Portes de Normandie

ACTE RENDU EXECUTOIRE LE... 17 JUIL. 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** M. Xavier HUBERT, Vice-président, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives à l'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, AU CLIMAT ET À L'ÉNERGIE, à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense. Sylvie MOUSSEL

**ARTICLE 2 :** Par cette délégation, M. Xavier HUBERT, reçoit délégation de signature pour :

- tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie
- la notification des avis des PLU
- le suivi administratif des procédures liées au S.CO.T,
- le suivi administratif des procédures de ZAC, à l'exception des ZAC à vocation exclusivement économique ou d'habitat
- les documents pré opérationnels (études de faisabilité, études préliminaires)
- les avis rendus par EPN en matière d'autorisations liées au droit des sols
- les attestations de surface de plancher
  - o en matière de foncier :
- toute invitation et animation des réunions de travail afférentes au Programme d'Action Foncière, en lien avec l'EPF Normandie
- l'envoi des compromis afférents aux réserves foncières
- les échanges avec les notaires et géomètres afférents aux réserves foncières
- les demandes d'estimation auprès du service des domaines pour les réserves foncières à acquérir
- les documents d'arpentage, hors ZAC
- l'affichage en mairies des décisions de création de Zone d'Aménagement Différé

**ARTICLE 3 :** Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, les courriers collectifs (envoi en nombre), les conventions et contrats, ainsi que tous les courriers affichant la position d'EPN sur différents sujets d'aménagement, seront signés par le Président

**ARTICLE 4 :** Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

**ARTICLE 5 :** M. Xavier HUBERT devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**ARTICLE 6 :** En l'absence de M. Xavier HUBERT, cette délégation est confiée à M. Guy DOSSANG, Vice-Président.

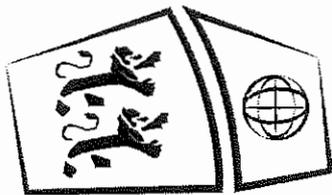
**ARTICLE 7 :** Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Evreux, le 16 juillet 2020

Guy LEFRAND





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

**ARRETE DE DELEGATION  
DE FONCTION ET DE SIGNATURE  
à M. Daniel DOUARD**

**LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** M. Daniel DOUARD, Vice-président, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives aux **MOBILITES**, à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

**ARTICLE 2 :** Par cette délégation, M. Daniel DOUARD, reçoit délégation de signature pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels, aux entreprises et aux administrés d'Evreux Portes de Normandie, hors Evreux, et, s'agissant plus particulièrement de la gestion des biens d'EPN mis à disposition du délégataire des transports urbains :

- les attestations de transfert TVA
- factures des loyers, vente de véhicules, répartition des charges
- certificats d'immatriculation des véhicules
- certificats de cession de véhicules
- autorisations de stationnement au pôle d'échange

**ARTICLE 3 :** Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, aux administrés d'Evreux, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats, seront signés par le Président.

**ARTICLE 4 :** Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

**ARTICLE 5 :** M. Daniel DOUARD devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**ARTICLE 6 :** En l'absence de M. Daniel DOUARD, cette délégation est confiée à M. Raphaël NORBLIN, Conseiller communautaire délégué.

**ARTICLE 7 :** Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....17 JUIL. 2020

Fait à Evreux, le 16 juillet 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL



Guy LEFRAND





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

## ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à M. Driss ETTAZAOUI

### LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** M. Driss ETTAZAOUI, Vice-président, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives à la **POLITIQUE DE LA VILLE** et au **CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)**, à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

**ARTICLE 2 :** Par cette délégation, M. Driss ETTAZAOUI, reçoit délégation de signature :

- pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie
- pour l'état récapitulatif des dépenses et recettes de l'opération de renouvellement urbain
- pour les convocations et les comptes rendus des comités techniques et réunions diverses liées au renouvellement urbain
- pour les convocations et comptes rendus des comités de pilotage et techniques du CUCS et Contrat de ville

**ARTICLE 3 :** Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, aux administrés d'Evreux, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats, seront signés par le Président.

**ARTICLE 4 :** Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

**ARTICLE 5 :** M. Driss ETTAZAOUI devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....1.7...JUIL. 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



  
Sylvie MOUSSEL

Fait à Evreux, le 16 juillet 2020



  
Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à Mme Stéphanie AUGER

### LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Mme Stéphanie AUGER, Vice-présidente, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives à l'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE, AU COMMERCE, A L'AGRICULTURE et aux RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

**ARTICLE 2 :** Par cette délégation, Mme Stéphanie AUGER, reçoit délégation de signature pour :

- tous les courriers et documents adressés aux maires, aux entreprises, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie
- pour le suivi administratif des procédures de ZAC à vocation économique
- l'envoi des compromis afférents aux cessions économiques
- les échanges avec les notaires et géomètres afférents aux zones économiques
- les courriers relatifs aux travaux sur les zones économiques
- les demandes d'estimation du service des domaines portant sur les zones économiques
- les documents d'arpentage des zones économiques
- les autorisations de dépôt de permis de construire et de commencement de travaux sur les zones économiques

**ARTICLE 3 :** Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, les courriers collectifs (envoi en nombre), les conventions, contrats, actes de vente, d'acquisition et compromis seront signés par le Président

**ARTICLE 4 :** Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

**ARTICLE 5 :** Mme Stéphanie AUGER devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....17 JUIL. 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées

Fait à Evreux, le 16 juillet 2020



Sylvie MOUSSEL



Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à M. Guy DOSSANG

LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** M. Guy DOSSANG, Vice-président, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives à la **VOIRIE**, au **STATIONNEMENT** et la **CONDUITE D'OPERATION**, à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

**ARTICLE 2 :** Par cette délégation, M. Guy DOSSANG, reçoit délégation de signature :

- pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels, aux bailleurs sociaux, aux entreprises et administrés d'Evreux Portes de Normandie
- pour les permissions de voirie
- pour les procès-verbaux de réception
- pour la réception des travaux réalisés par les concessionnaires sur le territoire du GEA

**ARTICLE 3 :** Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, aux administrés d'Evreux, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats, seront signés par le Président.

**ARTICLE 4 :** Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

**ARTICLE 5 :** M. Guy DOSSANG devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**ARTICLE 6 :** En l'absence de M. Guy DOSSANG, cette délégation est confiée à M. Sylvain BOREGGIO, Vice-Président.

**ARTICLE 7 :** Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 17 JUIL. 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL



Fait à Evreux, le 16 juillet 2020

Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à M. Alain NOGAREDE

LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** M. Alain NOGAREDE, Vice-président, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives à l'EAU ET l'ASSAINISSEMENT et au GARAGE, à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

**ARTICLE 2 :** Par cette délégation, M. Alain NOGAREDE, reçoit délégation de signature pour :

- tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels, et administrés d'Evreux Portes de Normandie, hors Evreux

- les contrats d'abonnement
- les factures d'eau, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif, en qualité d'ordonnateur

- les arrêtés de déversement au réseau communautaire

- les titres en réduction de recette

- les analyses d'eau envoyées aux mairies

- les courriers portant sur la conformité des installations d'assainissement individuel

- les courriers aux abonnés, hors Evreux : problèmes de consommation, rendez-vous pour

relevés de compteur, problèmes d'accessibilité aux compteurs, problème de conformité d'égout, conformité des installations d'assainissement individuel, conventions d'étude, d'entretien et de réhabilitation des installations

- les fermetures pour impayés

- les courriers adressés aux bailleurs (consommations d'eau...)

- les courriers aux industriels sur rejets au réseau d'assainissement

- les courriers aux contrevenants, pour pollution

- les courriers adressés au service des domaines

- les demandes d'autorisation de sondages auprès des particuliers

- les courriers adressés aux opérateurs de téléphonie

- les attestations de conformité des dispositifs de relevage des eaux usées pour règlement de la participation financière d'EPN aux administrés concernés (cf application de l'article 12 du règlement d'assainissement)

- les avis rendus par EPN en matière de renseignements d'urbanisme

- les avis rendus par EPN en matière de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

(DICT) et de Déclarations de Travaux (DT)

**ARTICLE 3 :** Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, les courriers collectifs (envoi en nombre), les conventions et contrats, les courriers aux administrés d'Evreux, ainsi que les courriers relatifs à l'indemnisation des particuliers liée aux ouvrages d'eau potable, seront signés par le Président

**ARTICLE 4 :** Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

**ARTICLE 5 :** M. Alain NOGAREDE devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**ARTICLE 6 :** En l'absence de M. Alain NOGAREDE, la présente délégation est confiée à M. Bruno GROIZELEAU, Vice-président.

**ARTICLE 7 :** Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées

Fait à Evreux, le 16 juillet 2020



*Saint*  
SUBV. MOISESI



Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à Mme Rosine COULONG

### LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211.9

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Mme Rosine COULONG, Vice-présidente, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives à la PROPLETE et à la COLLECTE et au TRAITEMENT DES DECHETS, à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

**ARTICLE 2 :** Par cette délégation, Mme Rosine COULONG, reçoit délégation de signature :

- pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels, entreprises et administrés d'Evreux Portes de Normandie
- pour les factures relatives à la collecte des déchets

**ARTICLE 3 :** Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, aux administrés d'Evreux, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats, seront signés par le Président.

**ARTICLE 4 :** Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

**ARTICLE 5 :** Mme Rosine COULONG devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....17 JUIL. 2020

Le Président

Pr Le président,  
Le Chef du Service Assemblées



*Sylvie Mousssel*  
Sylvie MOUSSEL



Fait à Evreux, le 16 juillet 2020

*Guy Lefrand*  
Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à M. Franck BERNARD

### LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** M. Franck BERNARD, Vice-président, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives à l'**EQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT**, à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

**ARTICLE 2 :** Par cette délégation, M. Franck BERNARD, reçoit délégation de signature :

- pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie
- pour les autorisations de démarrage anticipé des travaux, hors cadre de la délégation des aides à la pierre
- pour le suivi administratif des procédures liées au Programme Local de l'Habitat
- pour le suivi administratif des procédures de ZAC à vocation d'habitat :
  - pour l'envoi des compromis afférents aux cessions en matière d'habitat
  - pour les échanges avec les notaires et géomètres afférents aux zones d'habitat
  - pour les courriers relatifs aux travaux sur les zones d'habitat
  - pour les demandes d'estimation du service des domaines portant sur les zones d'habitat
  - pour les documents d'arpentage des zones d'habitat
  - pour les autorisations de dépôt de permis de construire et de commencement de travaux sur les zones d'habitat-
- pour les contrats de prêts afférents aux garanties d'emprunt octroyées par le Conseil aux organismes bailleurs

**ARTICLE 3 :** Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, les courriers collectifs (envoi en nombre), les conventions et contrats (hormis les contrats de prêts), les décisions d'attribution ou de rejet (parc locatif public ou privé) et tous les courriers relatifs au suivi de la délégation des aides à la pierre, seront signés par le Président.

**ARTICLE 4 :** Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

**ARTICLE 5 :** M. Franck BERNARD devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....17 JUIL. 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées

Fait à Evreux, le 16 Juillet 2020



Sylvie MOUSSEL



Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à M. Mohamed DERRAR

### LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** **M. Mohamed DERRAR**, Vice-président, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives à **L'EMPLOI et à LA COHESION SOCIALE**, à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

**ARTICLE 2 :** Par cette délégation, M. Mohamed DERRAR, reçoit délégation de signature pour :

- pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie
- les conventions de formation des bénéficiaires du PLIE
- les convocations, invitations au comité technique du PLIE
- les courriers d'affectation, d'intégration et de sortie destinés aux structures et aux bénéficiaires du PLIE
- tous les documents afférents à la mise en œuvre de la politique de cohésion sociale, à l'échelle d'Evreux Portes de Normandie, en lien avec :
  - les Centres sociaux et les Projets Sociaux de Territoire qu'ils portent,
  - les SIVU

**ARTICLE 3 :** Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, aux administrés d'Evreux, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats, seront signés par le Président.

**ARTICLE 4 :** Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

**ARTICLE 5 :** M. Mohamed DERRAR devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....17 JUIL. 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées

Fait à Evreux, le 16 juillet 2020



Sylvie MOUSSEL



Guy LEFRAND





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

## ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à M. Claude ROYOUX

### LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** M. Claude ROYOUX, Vice-président, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives **À LA PETITE ENFANCE**, à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

**ARTICLE 2 :** Par cette délégation, M. Claude ROYOUX, reçoit délégation de signature :  
- pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie

**ARTICLE 3 :** Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, aux administrés d'Evreux, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats, seront signés par le Président.

**ARTICLE 4 :** Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

**ARTICLE 5 :** M. Claude ROYOUX devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 17 JUIL. 2020

Le Président

Pr Le président,

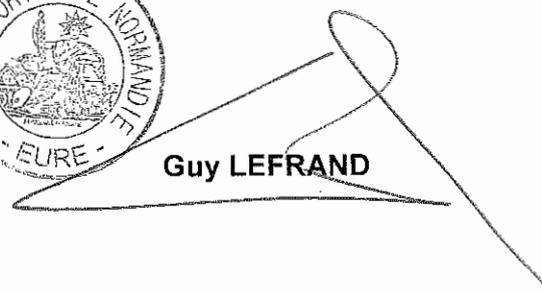
Le Chef du Service Assemblées



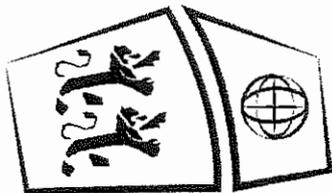
  
Sylvie MOUSSEL



Fait à Evreux, le 16 juillet 2020

  
Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à M. Arnaud MABIRE

### LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** M. Arnaud MABIRE, Vice-président, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives au **DÉVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES** et à **l'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET A LA RECHERCHE**, à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

**ARTICLE 2 :** Par cette délégation, M. Arnaud MABIRE, reçoit délégation de signature :  
- pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie

**ARTICLE 3 :** Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, aux administrés d'Evreux, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats, seront signés par le Président.

**ARTICLE 4 :** Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

**ARTICLE 5 :** M. Arnaud MABIRE devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE...1.7.JUIL. 2020

Le Président

Pr Le président,  
Le Chef du Service Assemblées



*Sylvie Mousssel*  
Sylvie MOUSSEL



Fait à Evreux, le 16 juillet 2020

*Guy Lefrand*  
Guy LEFRAND





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

## ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à M. Rémi PRIEZ

### LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** M. Rémi PRIEZ, Vice-président, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives au **TOURISME** et aux **GRANDS EVENEMENTS**, à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

**ARTICLE 2 :** Par cette délégation, M. Rémi PRIEZ, reçoit délégation de signature :  
- pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie

**ARTICLE 3 :** Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, aux administrés d'Evreux, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats, seront signés par le Président.

**ARTICLE 4 :** Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

**ARTICLE 5 :** M. Rémi PRIEZ devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....17 JUIL. 2020

Le Président



Pr Le président,  
Le Chef du Service Assemblées

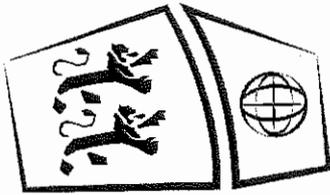
*Sylvie Mousssel*  
Sylvie MOUSSEL

Fait à Evreux, le 16 juillet 2020



*Guy Lefrand*  
Guy LEFRAND





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

## ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à M. Christophe ALORY

### LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie, et notamment l'entretien de ses espaces verts

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** **M. Christophe ALORY**, Vice-président, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives **AU GRAND CYCLE DE L'EAU, A LA BIODIVERSITE, AUX BAC (BASSINS d'ALIMENTATION DES CAPTAGES)** et aux **ESPACES VERTS ENTRETENUS PAR EPN**, à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

**ARTICLE 2 :** Par cette délégation, **M. Christophe ALORY**, reçoit délégation de signature :  
- pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie

**ARTICLE 3 :** Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, aux administrés d'Evreux, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats, seront signés par le Président.

**ARTICLE 4 :** Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

**ARTICLE 5 :** **M. Christophe ALORY** devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....**17 JUIL. 2020**

Fait à Evreux, le 16 juillet 2020

Le Président

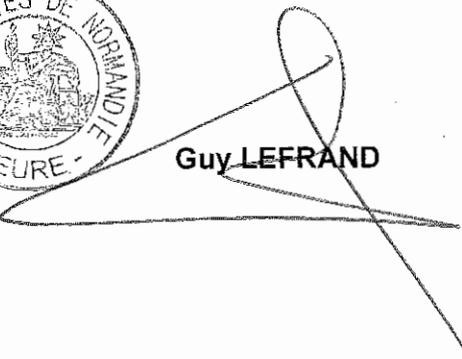
Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées

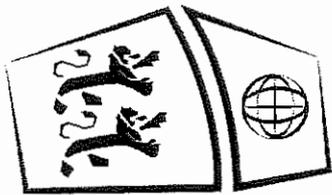


  
**Sylvie MOUSSEL**



  
**Guy LEFRAND**





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

### LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD, conseiller communautaire membre du Bureau, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives à la **SECURITE DES ZONES COMMUNAUTAIRES, A L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET A LA FOURRIERE ANIMALE**, à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

**ARTICLE 2 :** Par cette délégation, M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD, reçoit délégation de signature :  
- pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie

**ARTICLE 3 :** Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, aux administrés d'Evreux, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats, seront signés par le Président.

**ARTICLE 4 :** Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

**ARTICLE 5 :** M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

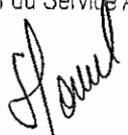
ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....17 JUIL, 2020

Fait à Evreux, le 16 juillet 2020

Le Président

Pr Le président,  
Le Chef du Service Assemblées

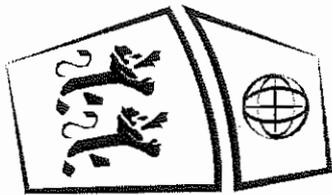


  
Sylvie MOUSSEL



  
Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à Monsieur Patrick PIERES

### LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** M. Patrick PIERES, conseiller communautaire membre du Bureau, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives aux **COMMISSIONS DE SECURITE**, à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

**ARTICLE 2 :** Par cette délégation, Monsieur Patrick PIERES reçoit délégation de signature :  
- pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie

**ARTICLE 3 :** Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, aux administrés d'Evreux, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats, seront signés par le Président.

**ARTICLE 4 :** Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

**ARTICLE 5 :** M. Patrick PIERES devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....17 JUL. 2020

Fait à Evreux, le 16 juillet 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées

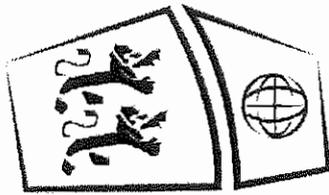


Sylvie MOUSSEL



Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à Mme Francine MARAGLIANO

### LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9  
Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux  
Portes de Normandie

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Mme Francine MARAGLIANO, Conseillère communautaire membre du Bureau communautaire, reçoit délégation de fonction et de signature pour toutes les questions relatives à **l'Accessibilité et au Handicap.**

Mme Francine MARAGLIANO me représentera, en tant que de besoin, dans ma qualité de Président de la **Commission intercommunale d'accessibilité.**

**ARTICLE 2 :** Par cette délégation, Mme Francine MARAGLIANO, reçoit délégation de signature :  
- pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie

**ARTICLE 3 :** Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, aux administrés d'Evreux, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats, seront signés par le Président.

**ARTICLE 4 :** Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

**ARTICLE 5 :** Mme Francine MARAGLIANO devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 17 JUL. 2020

Le Président

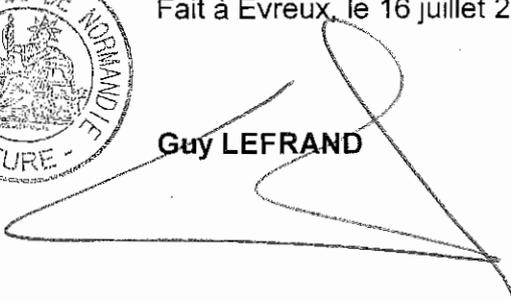
Pr Le président,  
Le Chef du Service Assemblées



  
Sylvie MOUSSEL



Fait à Evreux, le 16 juillet 2020

  
Guy LEFRAND





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

## ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à Monsieur Raphaël NORBLIN

### LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** **M. Raphaël NORBLIN**, conseiller communautaire membre du Bureau, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives aux **MOBILITES EN ZONE RURALE**, à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

**ARTICLE 2 :** Par cette délégation, Monsieur Raphaël NORBLIN reçoit délégation de signature :  
- pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie

**ARTICLE 3 :** Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, aux administrés d'Evreux, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats, seront signés par le Président.

**ARTICLE 4 :** Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

**ARTICLE 5 :** M. Raphaël NORBLIN devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Evreux, le 16 juillet 2020

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....1.7.JUL. 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL



Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à M. Raynald HAMEL

### LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9  
Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux  
Portes de Normandie

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** M. Raynald HAMEL, Conseiller communautaire membre du Bureau communautaire, reçoit délégation de fonction et de signature pour toutes les questions relatives à la Défense extérieure contre l'incendie et aux travaux de Voirie.

**ARTICLE 2 :** Par cette délégation, M. Raynald HAMEL, reçoit délégation de signature :  
- pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie

**ARTICLE 3 :** Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, aux administrés d'Evreux, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats, seront signés par le Président.

**ARTICLE 4 :** Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

**ARTICLE 5 :** M. Raynald HAMEL devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**ARTICLE 6 :** Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Evreux, le 28 juillet 2020

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE 28/07/2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL



Guy LEFRAND



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

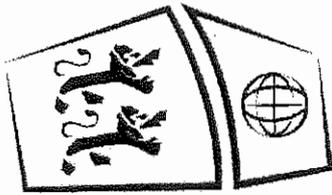
## ARRETES REGLEMENTAIRES

- DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS  
COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE  
à  
Mme Martine LECLERC

LE PRESIDENT  
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

Vu l'arrêté en date du 8 février 2019 qu'il convient de compléter

ARRETE

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée à **Mme Martine LECLERC**, Directrice de l'Emploi d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ les ordres de service des marchés publics de la Direction
- ▶ La signature des dossiers de demande de subvention et attestations de dépôts et bilans d'exécution

**Article 2 :** En l'absence de Mme Martine LECLERC, la délégation relative aux demandes de subventions et attestations de dépôts ainsi qu'aux bilans d'exécution relatifs au PLIE est confiée à Mme Catherine AJROUCHE

En l'absence de Mme Martine LECLERC, la délégation relative aux demandes de subventions et attestations de dépôts ainsi qu'aux bilans d'exécution relatifs aux autres demandes est confiée à Mme Caroline ROUAULT.

**Article 3 :** Mme LECLERC devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE 24 AVR. 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



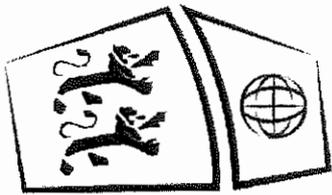
  
Sylvie MOUSSEL

Evreux, le 21 avril 2020



Guy LEFRAND





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

**DELEGATION DE SIGNATURE**  
à  
**M. Paul FLAMME, Directeur Général des Services**

**LE PRESIDENT**  
**D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

**ARRETE**

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée à **M. Paul FLAMME**, Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie pour :

- la délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés communautaires
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents
- la certification exécutoire de tous documents administratifs (délibérations, arrêtés, conventions...)
- les procès-verbaux de notification et d'affichage
- la légalisation des signatures
- les demandes de régularisation du contenu d'une candidature dans le cadre des procédures relevant du Code des Marchés Publics
- les courriers de négociation avec les candidats dans le cadre des procédures relevant du Code des Marchés Publics
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
- les bons de commande jusqu'à 25 000 € H.T. respectant la computation des seuils au sens des articles 20 et 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les devis accompagnant ces bons de commande, à l'exception des bons de commande afférents à un marché à bons de commande
- l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics jusqu'à 89 999 € H.T
- les autorisations spéciales de virement de crédits opérés à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire
- les déclarations de TVA
- les certificats administratifs financiers
- la gestion des lignes de crédits et la réalisation des lignes de trésorerie
- les déclarations de sinistres à titre conservatoire en matière d'assurance
- les ordres de service afférents aux marchés publics
- les modalités d'assiette, de liquidation et de recouvrement des taxes d'urbanisme
- la signature de tous documents relatifs aux opérations de fouilles
- la signature des bordereaux de liquidation des factures
- les convocations aux réceptions de travaux et procès-verbaux de réception des marchés
- la signature de courriers divers destinés aux entreprises (notamment, réponse à des demandes de renseignements...) tous secteurs de compétence confondus
- les courriers d'accompagnement à l'occasion de la transmission de documents divers
- toutes correspondances, notes et actes d'administration courante dans les matières relevant de l'exécutif communautaire

**Article 2 :** En son absence, cette délégation est donnée à Monsieur **Jean-Philippe LE DAIN**, Directeur Général Adjoint ; en l'absence de M. Jean-Philippe LE DAIN, cette délégation est donnée à Monsieur **Pascal GIRARD**, Directeur Général des Services Techniques ; en l'absence de M. Jean-Philippe LE DAIN et de M. Pascal GIRARD, cette délégation est donnée à **M. Grégory Christopher TRUMP**, Directeur général adjoint ; en l'absence de M. Jean-Philippe LE DAIN, de M. Pascal GIRARD et de M. Grégory-Christopher TRUMP, cette délégation est donnée à Madame **Eva DEVILLIERS**, Directrice générale adjointe ; en l'absence de M. Jean-Philippe LE DAIN, de M. Pascal GIRARD, de M. Grégory-Christopher TRUMP et de Mme Eva DEVILLIERS, cette délégation est donnée à **Mme Emilie GUIBERT**, Directrice générale adjointe des services techniques ;.

**Article 3 :** M. Paul FLAMME et ses suppléants devront rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.



Evreux, le 16 juillet 2020

**Guy LEFRAND**

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE..... 22 JUIL. 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



  
Sylvie MOUSSEL



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE  
à  
M. Pascal GIRARD

LE PRESIDENT  
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

**Article 1** : Délégation permanente de signature est donnée, dans son domaine de responsabilité, à **M. Pascal GIRARD**, Directeur Général des Services Techniques d'Evreux Portes de Normandie, pour :

- ▶ la signature de tous documents relatifs aux opérations de fouilles effectuées par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives
- ▶ la signature des bordereaux de liquidation des factures
- ▶ la signature des documents de certification des dépenses (états récapitulatifs de dépenses...)
- ▶ la signature des courriers de retour de factures non conformes
- ▶ pour les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique
- ▶ les ordres de service des marchés des services
- ▶ les convocations aux réceptions et procès-verbaux de réception des marchés
- ▶ les bons de commande jusqu'à 25 000 € H.T. respectant la computation des seuils au sens des articles 20 et 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les devis accompagnant ces bons de commande, à l'exception des bons de commande afférents à un marché à bons de commande
- ▶ les certificats de cession des véhicules
- ▶ pour tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de son domaine de responsabilité

**Article 2** : En son absence ou en cas d'empêchement, cette délégation de signature est prioritairement confiée à **Mme Emilie GUIBERT**, Directrice générale adjointe des services techniques.

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Pascal GIRARD et de Mme Emilie GUIBERT, cette délégation de signature est confiée, dans leurs domaines de responsabilité respectifs, à **Mme Ariane ROGER**, Directrice des Infrastructures par intérim, à **M. Cédric SOUILLAT**, Directeur de la Propreté, des Déchets et du Parc motorisé et au Directeur/rice de l'Eau et de l'Assainissement.

**Article 3** : **M. Pascal GIRARD** devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE..... 22 JUIL

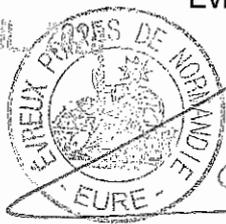
Evreux, le 16 juillet 2020

Le Président

Pr Le président,  
Le Chef du Service Assemblées

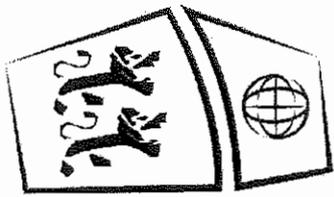


Sylvie MOUSSEL



Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE  
à  
M. Gregory-Christopher TRUMP

LE PRÉSIDENT  
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée, dans son domaine de responsabilité, à **Monsieur Gregory-Christopher TRUMP**, Directeur général adjoint Ressources d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ la signature des courriers de retour de factures non conformes
- ▶ les convocations aux réception et procès-verbaux de réception des marchés des services
- ▶ les ordres de service des marchés des services
- ▶ les bons de commande jusqu'à 25 000 € H.T. respectant la computation des seuils au sens des articles 20 et 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les devis accompagnant ces bons de commande, à l'exception des bons de commande afférents à un marché à bons de commande
- ▶ les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique
- ▶ les déclarations de sinistres
- ▶ tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de son domaine de responsabilité

**Article 2 :** M. TRUMP devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 16 juillet 2020

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 22 JUL 2020

Le Président

Pr Le président,  
Le Chef du Service Assemblées



*Sylvie Mousssel*  
Sylvie MOUSSEL



*Guy Lefrand*  
Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE  
à  
Mme Emilie GUIBERT

LE PRESIDENT  
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

**Article 1** : Délégation provisoire de signature est donnée à **Mme Emilie GUIBERT**, Directrice Générale adjointe des Services Techniques, en l'attente du recrutement d'un nouveau Directeur de l'Eau et de l'Assainissement d'Evreux Portes de Normandie, pour :

- ▶ la signature des courriers « type » relatifs à l'accès aux compteurs d'eau et à la signalisation d'une consommation anormalement élevée
- ▶ la signature des courriers de demande de contrôle du branchement en partie privée au réseau d'assainissement collectif
- ▶ la signature des bons de commande liés au marché d'approvisionnement en réactifs ; en l'absence de Mme Emilie GUIBERT, ces bons de commande seront signés par Mme Afifé HOHMATTER, responsable du service Assainissement.
- ▶ les ordres de service des marchés publics de la Direction
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés" (compris entre 25 000 € HT et 89 999 € H.T)

**Article 2** : Mme Emilie GUIBERT devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 16 juillet 2020

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE 22 JUIL 2020

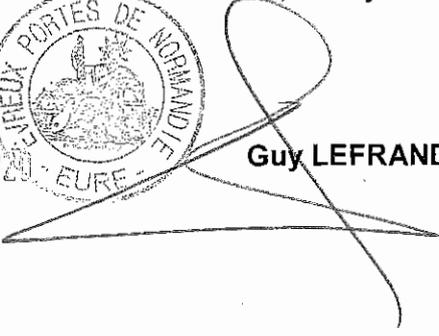
Le Président

Pr Le président,  
Le Chef du Service Assemblées



  
Sylvie MOUSSEL



  
Guy LEFRAND





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

**DELEGATION DE SIGNATURE**  
à  
**M. Jean-Philippe LE DAIN**

**LE PRESIDENT**  
**D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

**ARRETE**

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée, dans son domaine de responsabilité, à **M. Jean-Philippe LE DAIN**, Directeur général adjoint chargé de l'Attractivité, de l'Aménagement, de l'Economie et l'Emploi du Territoire d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ la saisie des services de France Domaine
- ▶ la signature des courriers de retour de factures non conformes
- ▶ les convocations aux réception et procès-verbaux de réception des marchés des services
- ▶ les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique
- ▶ les ordres de service des marchés des services
- ▶ les bons de commande jusqu'à 25 000 € H.T. respectant la computation des seuils au sens des articles 20 et 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les devis accompagnant ces bons de commande, à l'exception des bons de commande afférents à un marché à bons de commande
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés" (compris entre 25 000 € HT et 89 999 € H.T)
- ▶ tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de son domaine de responsabilité

**Article 2 :** M. Jean-Philippe LE DAIN devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 16 juillet 2020

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE...2.2...juil... 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées

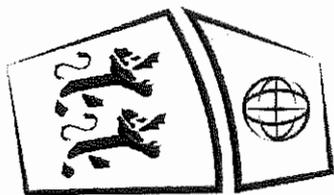


  
Sylvie MOUSSEL



  
Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE  
à  
Mme Eva DEVILLIERS

LE PRÉSIDENT  
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée, dans son domaine de responsabilité, à **Mme Eva DEVILLIERS**, Directrice générale adjointe ACESS (Activités Culturelles Educatives Sportives et Sociales) du Territoire d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ la signature des courriers de retour de factures non conformes
- ▶ les convocations aux réceptions et procès-verbaux de réception des marchés des services
- ▶ les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique
- ▶ les ordres de service des marchés des services
- ▶ les bons de commande jusqu'à 25 000 € H.T. respectant la computation des seuils au sens des articles 20 et 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les devis accompagnant ces bons de commande, à l'exception des bons de commande afférents à un marché à bons de commande
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés" (compris entre 25 000 € HT et 89 999 € H.T)
- ▶ tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de son domaine de responsabilité

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DEVILLIERS, cette délégation de signature est confiée, dans leurs domaines de responsabilité respectifs, à M. Mathieu QUEVAL, Directeur des sports et de la Jeunesse, à Mme Chrystelle LAURENT-ROGOWSKI, Directrice de la Culture et à M. Jean-Luc DELAHAIE, Directeur de l'Education et du Temps de l'Enfant

**Article 3 :** Mme Eva DEVILLIERS devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE 22 JUIL 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL



Evreux, le 16 juillet 2020

Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## DELEGATION DE SIGNATURE

à

Mme Caroline ROUAULT  
et à Mme Martine LECLERC

### LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature aux responsables de services

### ARRETE

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée à **Mme Caroline ROUAULT**, Chef du service Emploi, compétences et créations d'Evreux Portes de Normandie, et en son absence à **Mme Martine LECLERC**, Directrice de l'Emploi pour :

- ▶ la signature des attestations de dépôt des dossiers de demande de subvention et bilans d'exécution FSE et FEDER
- ▶ les ordres de service des marchés publics du service

**Article 2 :** **Mme Caroline ROUAULT** devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 16 juillet 2020

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 22 JUILLET 2020

Le Président



Pr Le président,  
Le Chef du Service Assemblées

  
Sylvie MOUSSEL



Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## DELEGATION DE SIGNATURE

à

Mme Catherine AJROUCHE  
et à Mme Martine LECLERC

### LE PRÉSIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature aux responsables de services

### ARRETE

**Article 1** : Délégation permanente de signature est donnée à **Mme Catherine AJROUCHE**, Chef du service PLIE d'Evreux Portes de Normandie, et en son absence à **Mme Martine LECLERC**, Directrice de l'Emploi pour :

- ▶ la signature des attestations de dépôt des dossiers de demande de subvention et bilans d'exécution FSE et FEDER au titre de l'opération PLIE
- ▶ les ordres de service des marchés publics du service

**Article 2** : **Mme Catherine AJROUCHE** devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 16 juillet 2020



Guy LEFRAND

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE..... 22 JUIL. 2020

Le Président

Pr Le président,  
Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE  
à  
Mme Martine LECLERC

LE PRESIDENT  
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée à **Mme Martine LECLERC**, Directrice de l'Emploi d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ les ordres de service des marchés publics de la Direction
- ▶ La signature des dossiers de demande de subvention et attestations de dépôts et bilans d'exécution

**Article 2 :** En l'absence de Mme Martine LECLERC, la délégation relative aux demandes de subventions et attestations de dépôts ainsi qu'aux bilans d'exécution relatifs au PLIE est confiée à Mme Catherine AJROUCHE

En l'absence de Mme Martine LECLERC, la délégation relative aux demandes de subventions et attestations de dépôts ainsi qu'aux bilans d'exécution relatifs aux autres demandes est confiée à Mme Caroline ROUAULT.

**Article 3 :** Mme LECLERC devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 16 juillet 2020



Guy LEFRAND

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 22 JUIL... 2020

Le Président



Pr Le président,  
Le Chef du Service Assemblées

Sylvie MOUSSEL





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE  
à  
Mme Prisca LE LAY

LE PRESIDENT  
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature « aux responsables de service », conformément à l'article 167 de la Loi n°2004-809 du 13 Août 2004

Vu l'article R.5211.2 du C.G.C.T. fixant la liste des E.P.C.I mentionnés dans l'article L 5211.9 précité

ARRETE

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée à **Madame Prisca LE LAY**, Chef du Service Commande Publique d'Evreux Portes de Normandie :

- pour les procès-verbaux d'ouverture des plis
- pour les courriers de demande de complément de candidature
- pour les courriers de négociation et demandes de précisions
- pour les courriers de demande d'attestations fiscales et sociales au candidat retenu
- pour la certification exécutoire des marchés publics

**Article 2 :** Mme LE LAY devra rendre compte au Président d'Evreux Portes de Normandie de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 16 juillet 2020



Guy LEFRAND

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 22 JUIL. 2020

Le Président

Pr Le président,  
Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE  
à  
Mme Sylvie MOUSSEL

LE PRESIDENT  
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée à **Madame Sylvie MOUSSEL**, Responsable du Service des assemblées d'Evreux Portes de Normandie, pour :

- la délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés communautaires
- la certification exécutoire de tous documents administratifs (délibérations, arrêtés, conventions...)
- les certificats d'affichage des documents communautaires
- les procès-verbaux de notification des documents communautaires

**Article 2 :** Mme Sylvie MOUSSEL devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 16 juillet 2020



Guy LEFRAND

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....2.2..JUIL. 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

**DELEGATION DE SIGNATURE**  
à  
**Mme Ariane ROGER**

**LE PRESIDENT**  
**D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

**ARRETE**

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée à **Mme Ariane ROGER**, Directrice des Infrastructures d'Evreux Portes de Normandie, pour :

- ▶ les ordres de service des marchés publics de la Direction
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés" (compris entre 25 000 € HT et 89 999 € H.T)

**Article 2 :** Mme ROGER devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.



Evreux, le 16 juillet 2020

**Guy LEFRAND**

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE 22 JUIL. 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



**Sylvie MOUSSEL**





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE  
à  
Monsieur Gilles BRUNEL

LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature « aux responsables de service »

ARRETE

**Article 1 :** Monsieur **Gilles BRUNEL**, Directeur des Systèmes d'Information, est nommé Responsable de Télétransmission, et reçoit délégation de signature pour:

- toutes les affaires relatives auxdites télétransmissions
- les ordres de service des marchés publics du service

**Article 2 :** En cas d'absence pour quelque raison que ce soit, la présente délégation de signature est confiée à **M. Nabil OUESLATI**.

**Article 3 :** Monsieur Gilles BRUNEL devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 16 juillet 2020



Guy LEFRAND

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE...2.2...JUIL.. 2020

Le Président

Pr Le président,  
Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE  
à  
M. Paul CONSTANS

LE PRÉSIDENT  
D'ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée à **M. Paul CONSTANS**, Directeur de la Communication d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique.

**Article 2 :** M. CONSTANS devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 16 juillet 2020



Guy LEFRAND

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE 22 JUIL 2020

Le Président



Pr Le président,  
Le Chef du Service Assemblées

Sylvie MOUSSEL





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE  
à  
M. Belkacem HAMDANI

LE PRESIDENT  
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée à **M. Belkacem HAMDANI**, Directeur du Renouvellement Urbain d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ les ordres de service des marchés publics de la Direction.
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés" (compris entre 25 000 € HT et 89 999 € H.T)

**Article 2 :** M. HAMDANI devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 16 juillet 2020



Guy LEFRAND

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 22... JUIL... 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## DELEGATION DE SIGNATURE

à

Mme Marine MOREAU

### LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

### ARRETE

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée dans son domaine de responsabilité à **Madame Marine MOREAU**, Directrice des Ressources Humaines d'Evreux Portes de Normandie, pour :

#### Secteur Recrutement

- les actes relatifs aux demandes et aux conventions de stage,
- les attestations employeur relatives au secteur,
- les réponses aux candidatures spontanées,
- les courriers relatifs au non renouvellement des contrats

#### Secteur paie- carrière

- les attestations employeur relatives au secteur
- les actes relatifs aux dossiers de liquidation des retraites
- les ordres de Mission à l'**exception de ceux relatifs aux élus**
- les états de frais de déplacements à l'**exception de ceux relatifs aux élus**

#### Secteur formation

##### À l'exception des actes relatifs aux élus :

- les ordres de mission liés au secteur
- les attestations employeur relatives au secteur
- les demandes internes de formation
- les bulletins d'inscription CNFPT et hors CNFPT

#### En matière de marchés publics

- les ordres de service des marchés de la Direction des Ressources Humaines

#### Tous secteurs confondus

- tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de la gestion des ressources humaines

**Article 2 :** En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme MOREAU, la présente délégation est confiée à **Mme Chantal GARCIA-GIRARD**, à l'exception de la signature des « non renouvellements » de contrats

**Article 3 :** Mme Marine MOREAU devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE...2.2...JUILLET...2020

Evreux, le 16 Juillet 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées

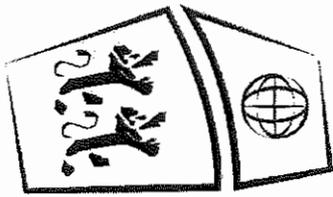


Sylvie MOUSSEL



Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE  
à  
M. Cédric SOUILLAT

LE PRESIDENT  
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée à **M. Cédric SOUILLAT**, Directeur Propreté, Déchets et Parc motorisé d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ les ordres de service des marchés publics de la Direction
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés" (compris entre 25 000 € HT et 89 999 € H.T)

**Article 2 :** M. SOUILLAT devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 16 juillet 2020

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE 22 JUL 2020

Le Président

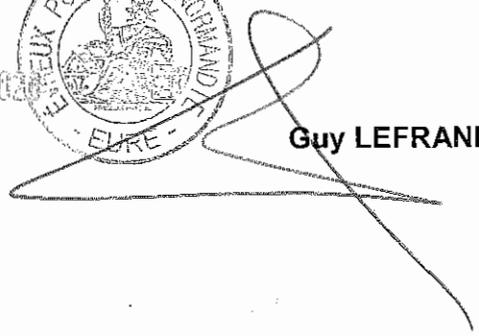
Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées

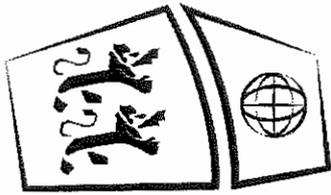


  
Sylvie MOUSSEL



  
Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE  
à  
Mme Isabelle MARAIS

LE PRESIDENT  
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

**Article 1** : Délégation permanente de signature est donnée à **Mme Isabelle MARAIS**, Directrice des Affaires Juridiques et de la Commande Publique d'Evreux Portes de Normandie pour :

- les ordres de service des marchés publics de la Direction
- l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés" (compris entre 25 000 € HT et 89 999 € H.T)
- les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique
- les demandes de certificat de non-appel/non pourvoi dans les dossiers contentieux.
- les documents (assignations et autres) délivrés par un huissier contre signature.
- les accusés de réception aux victimes – Sinistres
- les demandes de pièces aux sinistrés
- les réponses aux usagers mécontents du rejet de leur dossier assurance
- les courriers de transmission de mémoires/pièces aux différentes juridictions devant lesquelles EPN peut agir en demande ou en défense dans les dossiers contentieux.
- les demandes d'ouverture de droits pour consulter des dossiers contentieux sur l'application Télérecours
- les courriers de notification de documents qui intéressent les dossiers suivis par le service Juridique (délibérations, contrats, décisions, arrêtés, transactions, bons de commande).

**Article 2** : Mme MARAIS devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE ..... 22 JUL 2020

Evreux, le 16 juillet 2020

Le Président

Pr Le président,  
Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL

Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE  
à  
Mme Caroline PORTHEAULT

LE PRESIDENT  
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée à **Mme Caroline PORTHEAULT**, Directrice du Développement Economique d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ les ordres de service des marchés publics de la Direction
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés" (compris entre 25 000 € HT et 89 999 € H.T)

**Article 2 :** Mme PORTHEAULT devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 16 juillet 2020

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 22 JUL 2020

Le Président

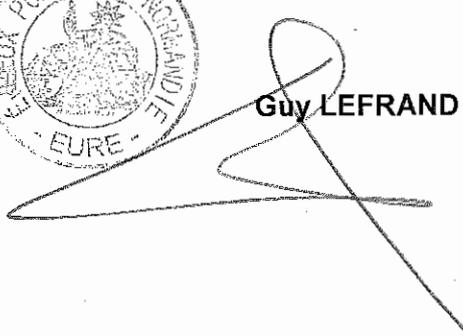
Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées

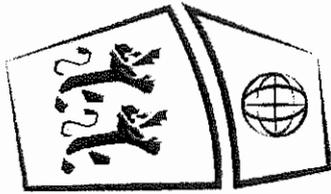


  
Sylvie MOUSSEL



  
Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE  
à  
Mme Brigitte RIGAUT

LE PRESIDENT  
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée à **Mme Brigitte RIGAUT**, Directrice du Développement social des territoires d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ les ordres de service des marchés publics de la Direction
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés" (compris entre 25 000 € HT et 89 999 € H.T)

**Article 2 :** Mme RIGAUT devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 16 juillet 2020

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 22 JUIL... 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées

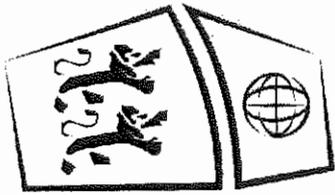


*Sylvie Mousssel*  
Sylvie MOUSSEL



*Guy Lefrand*  
Guy LEFRAND





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE  
à  
Mme Corinne ROUSSON

LE PRESIDENT  
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

**Article 1** : Délégation permanente de signature est donnée à **Mme Corinne ROUSSON**, Directrice Accueils et Services Internes d'Evreux Portes de Normandie pour :

▶ tout courrier concernant la gestion courante des factures du Service Accueil Moyens Généraux et du Sce Courrier

**Article 2** : Mme ROUSSON devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 16 juillet 2020

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 22 JUL 2020

Le Président

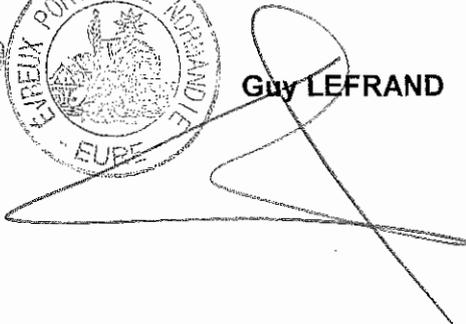
Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



  
Sylvie MOUSSEL



  
Guy LEFRAND



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## ARRETES REGLEMENTAIRES

- REGIES COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

Budget PRINCIPAL  
100

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EVREUX PORTES DE NORMANDIE

DECISION N° 2020 / 01 / 01

## ACTE CONSTITUTIF REGIE DE RECETTES CARTE SPI - 1026

Président d'Evreux Portes de Normandie

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatifs à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 avril 2014 autorisant le Président à créer des régies communautaires en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23/01/2020

## DECIDE

ARTICLE 1 : Il est institué une régie de recettes auprès du service Proximité des habitants de l'Agglomération Evreux Portes de Normandie, ayant pour objet l'encaissement des recettes liées à la fourniture ou au remplacement de la carte SPI

ARTICLE 2 : Cette régie est installée au 15 rue Saint Louis 27000 Evreux (Eure).

ARTICLE 3 : La régie fonctionne du lundi au dimanche (paiement en ligne) et du lundi au vendredi (paiement en numéraire ou chèque).

ARTICLE 4 : La régie encaisse les produits suivants (11) :

- |   |                            |
|---|----------------------------|
| 1. Fourniture de carte pour les usagers hors du territoire Evreux Portes de Normandie | Compte d'imputation : 7018 |
| 2. Remplacement de la carte SPI, suite à une dégradation, perte ou vol                | Compte d'imputation : 7018 |

ARTICLE 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : Numéraire ;
- 2° : Chèques bancaires ;
- 3° : Paiement en ligne ;

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une carte SPI, sous un délai de 5 jours

ARTICLE 6 : La date limite d'encaissement par le régisseur des recettes désignées à l'article 4 est fixée au 30 de chaque mois.

ARTICLE 7 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom de la régie ès qualité auprès du comptable public assignataire.

ARTICLE 8 : Un fonds de caisse d'un montant de 30 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 9 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 200 €.

ARTICLE 10 : Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 9 au minimum une fois par mois et lors de sa sortie de fonction.

ARTICLE 11 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 13 : Le Président d'Evreux Portes de Normandie et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Evreux, le 22 janvier 2020

LE COMPTABLE PUBLIC

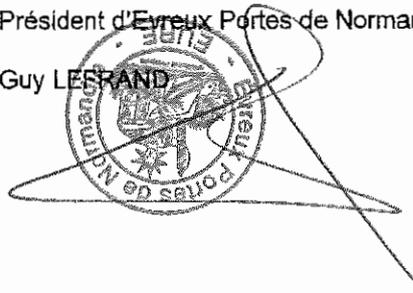
Henri RUFFE

L'Inspectrice des Finances Publiques

Brigitte DOGNIEZ

Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LESTRAND



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE..... - 4 FEV. 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Budget PRINCIPAL  
100

DECISION N° 2020 / 01 / 02

**ACTE MODIFICATIF**  
**REGIE DE RECETTES MUSEE DES INSTRUMENTS A VENT - 1012**

Président d'Evreux Portes de Normandie

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatifs à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 avril 2014 autorisant le Président à créer des régies communautaires en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 29/01/2020

## DECIDE

ARTICLE 1 : Il convient de modifier l'acte constitutif de la régie des recettes du Musée des Instruments à vent ;

ARTICLE 2 : Les modes d'encaissement sont les suivants :

- Numéraire
- Chèques
- Cartes bancaires
- Virements
- Carte SPI

ARTICLE 3 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 200 €.

ARTICLE 4 : Un fonds de caisse d'un montant de 50 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 5 : Le Président d'Evreux Portes de Normandie et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 29 JANV. 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées

FAIT à Evreux, le 29 janvier 2020



*Sylvie Mousssel*  
Sylvie MOUSSEL

LE COMPTABLE PUBLIC

Henri RUFFE

*PP*  
L'Inspectrice des Finances Publiques

*Brigitte Dogniez*  
Brigitte DOGNIEZ

Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

Budget Annexe  
MOBILITES 103

DECISION N° 2020 / 02 / 01

**ACTE MODIFICATIF REGIE MIXTE DE RECETTES ET D'AVANCES  
TRANSPORT SCOLAIRE - 1009**

Président d'Evreux Portes de Normandie

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 86-850 du 15 novembre 1966 relatifs à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 avril 2014 autorisant le Président à créer des régies communautaires en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté constitutif du 27 juin 2017 instituant une régie de recettes et d'avances auprès de la Direction Planification Stratégique et Mobilité, qu'il convient de modifier ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du **03 avril 2020** ;

-----  
Décision modificative n° 2020/02/01 – Régie recettes et d'avances TRANSPORT SCOLAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

C27-200071454-20200423-asb-20regra1-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2020

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** Il est institué une régie de recettes et d'avances auprès d'Evreux Portes de Normandie, pour l'encaissement de la participation des familles aux transports scolaires des enfants d'Evreux Portes de Normandie et du SITED.

**ARTICLE 2 :** Cette régie est installée au : 9 rue Voltaire Evreux (Eure).

**ARTICLE 3 :** La régie encaisse les produits suivants :

1. La participation des familles aux transports scolaires ;
2. Amendes ;
3. Majorations ;
4. Vente liée à la création de duplicata de carte.

Compte d'imputation : 7061

**ARTICLE 4 :** Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : Numéraire ;
- 2° : Chèques bancaires ;
- 3° : Paiement en ligne ; avec possibilité de payer en 4 fois sans frais
- 4° : Carte bancaire ;
- 5° : Carte SPI

Elles sont perçues contre remise à l'usager de ticket ou formule assimilée, facture, quittance...

**ARTICLE 5 :** La régie paie les dépenses suivantes :

- 1 Remboursement aux familles

Compte d'imputation : 658

**ARTICLE 6 :** Les dépenses désignées à l'article 5 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- 1° : Chèques bancaires ;
- 2° : Virements ;

**ARTICLE 7 :** Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom de la régie à qualité auprès du comptable public assignataire.

ARTICLE 8 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 15 000 €.

ARTICLE 9 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 500 €

ARTICLE 10 : Un fonds de caisse d'un montant de 300 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 11 : Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse ainsi que les pièces justificatives, dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 au minimum une fois par mois et lors de sa sortie de fonction.

ARTICLE 12 : Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses au minimum une fois par mois.

ARTICLE 13 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 14 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 15 : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 16 : Le Président d'Evreux Portes de Normandie et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Evreux, le

23 AVR. 2020

LE COMPTABLE PUBLIC  
*Henri RUFFE*  
Henri RUFFE

Président d'Evreux Portes de Normandie  
Guy LEFRANÇOIS

Décision modificative n° 2020/02/01 – Régie recettes et d'avances TRANSPORT SCOLAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20200423-asb-20regra1-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20200423-asb-20regra1-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2020



**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

Budget  
PRINCIPAL 100

DECISION N° 2020 / 05 / 01

## **ACTE CONSTITUTIF DE REGIE D'AVANCES**

**DSI -**

Président d'Evreux Portes de Normandie

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatifs à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 09 janvier 2017 autorisant le Président à créer des régies communautaires en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 mai 2020 ;

## DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est institué une régie d'avances auprès de la Direction des Systèmes d'Information - Service Infrastructure - d'Evreux Portes de Normandie ;

**ARTICLE 2** : Cette régie est installée au : 15 rue Saint Louis 27000 Evreux (Eure).

**ARTICLE 3** : La régie paie les dépenses suivantes dans la limite de 2 000,00€ par opération.

<b>1 Applicatif et Requête d'API</b>	Compte d'imputation : 2051
<b>2 Achats sur Internet</b>	Compte d'imputation : 2183
<b>3 Logiciel</b>	Compte d'imputation : 60632
<b>4 Petits Matériels</b>	Compte d'imputation : 6188
<b>5 Matériel de bureau et informatique</b>	Compte d'imputation : 6261
<b>6 Frais d'affranchissement</b>	Compte d'imputation : 6262
<b>7 Frais de télécommunications (Abonnement)</b>	Compte d'imputation : 6281
<b>8 Cotisation</b>	
<b>9 Prestations diverses</b>	

**ARTICLE 4** : Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivants :

1° : Carte bancaire ;

**ARTICLE 5** : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom de la régie ès qualité auprès du comptable public assignataire ;

**ARTICLE 6** : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à **5 000 €** ;

**ARTICLE 7** : Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de dépenses au minimum une fois par mois et lors de sa sortie de fonction ;

**ARTICLE 8** : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

**ARTICLE 9** : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

**ARTICLE 10** : Le régisseur suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

**ARTICLE 11** : Le Président d'Evreux Portes de Normandie et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Evreux, le

1<sup>er</sup> MAI 2020



Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND

LE COMPTABLE PUBLIC

Henri RUFFE

Henri RUFFE

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 26 MAI 2020

Le Président

Pr Le président

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

**EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

**Budget**  
**PRINCIPAL 100**

**DECISION N° 2020 / 06 / 01**

## **ACTE CONSTITUTIF DE REGIE D'AVANCES**

**MIV -**

**Président d'Evreux Portes de Normandie**

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatifs à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 09 janvier 2017 autorisant le Président à créer des régies communautaires en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 03 juin 2020

## DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est institué une régie d'avances auprès de la Direction de la Culture - Service Musée des Instruments à Vent - d'Evreux Portes de Normandie ;

**ARTICLE 2** : Cette régie est installée au : 2 rue d'Ivry 27750 La Couture-Boussey (Eure).

**ARTICLE 3** : La régie paie les dépenses suivantes :

<b>1. Achats sur internet</b>	Compte d'imputation : 2161
<b>2. Matériel électronique</b>	Compte d'imputation : 2168
<b>3. Ouvrages imprimés</b>	Compte d'imputation : 2183
<b>4. Abonnements revues</b>	Compte d'imputation : 60623
<b>5. Souscription associations professionnelles</b>	Compte d'imputation : 60632
<b>6. Cotisation</b>	Compte d'imputation : 6065
<b>7. Alimentation (buffets, réception)</b>	Compte d'imputation : 6182
<b>8. Prestations diverses</b>	Compte d'imputation : 6188
	Compte d'imputation : 6231
	Compte d'imputation : 6232
	Compte d'imputation : 6236
	Compte d'imputation : 6281

**ARTICLE 4** : Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivants :

1° : Carte bancaire ;

2° : Espèce ;

**ARTICLE 5** : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom de la régie ès qualité auprès du comptable public assignataire ;

**ARTICLE 6** : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à **1 500 €** ;

**ARTICLE 7** : Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de dépenses au minimum une fois par mois et lors de sa sortie de fonction ;

**ARTICLE 8** : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

**ARTICLE 9 :** Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

**ARTICLE 10 :** Le régisseur suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

**ARTICLE 11 :** Le Président d'Evreux Portes de Normandie et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Evreux, le

14 JUN 2020

LE COMPTABLE PUBLIC  
~~Henri RUFFE~~  
Henri RUFFE



Président d'Evreux Portes de Normandie  
Guy LEFRAND

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE..... 16 JUN 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



  
Sylvie MOUSSEL





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

Budget Annexe  
MOBILITES 103

**DECISION N° 2020 / 06 / 03**

**ACTE MODIFICATIF REGIE DE RECETTES  
TRANSPORTS SCOLAIRES ST GERMAIN S/AVRE - 1025**

Président d'Evreux Portes de Normandie

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatifs à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 09 janvier 2017 autorisant le Président à créer des régies communautaires en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté constitutif du 05 juillet 2018 instituant une régie de recettes auprès de la Direction Planification Stratégique et Mobilité, qu'il convient de modifier ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 22 juin 2020

## DECIDE

ARTICLE 1 : Il est institué une régie de recettes auprès d'Evreux Portes de Normandie, pour l'encaissement de la participation des familles aux transports scolaires des enfants d'Evreux Portes de Normandie et du SITED.

ARTICLE 2 : Cette régie est installée à la : Mairie de ST GERMAIN S/AVRE (Eure).

ARTICLE 3 : La régie encaisse les produits suivants :

1. La participation des familles aux transports scolaires ;
2. **Amendes ;**
3. **Majorations ;**
4. **Vente liée à la création de duplicata de carte.**

Compte d'imputation : 7061

ARTICLE 4 : Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : Numéraire ;
- 2° : Chèques bancaires ;
- 3° : Paiement en ligne ; **avec possibilité de payer en 4 fois sans frais**
- 4° : Carte bancaire ;
- 5° : **Carte SPI**

Elles sont perçues contre remise à l'usager de ticket ou formule assimilée, facture, quittance...

ARTICLE 5 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom de la régie ès qualité auprès du comptable public assignataire.

ARTICLE 6 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à **18 000 €**.

ARTICLE 7 : Un fonds de caisse d'un montant **de 80 €** est mis à disposition du régisseur.

**ARTICLE 8** : Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse ainsi que les pièces justificatives, dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 au minimum une fois par mois et lors de sa sortie de fonction.

**ARTICLE 9** : Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

**ARTICLE 10** : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

**ARTICLE 11** : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

**ARTICLE 12** : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

**ARTICLE 13** : Le Président d'Evreux Portes de Normandie et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Evreux, le 25 JUIN 2020

LE COMPTABLE PUBLIC  
Henri RUFFE  
Henri RUFFE



Président d'Evreux Portes de Normandie  
Guy LEFRAND

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE 1er JUIL 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## ARRETES REGLEMENTAIRES

- PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL -



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

# ARRETE

## **PRESCRIVANT la modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal d'Evreux Portes de Normandie**

*PLANIFICATION / 2020\_05 / 01*

### **LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE (EPN),**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et L.153-37 ;

**Vu** le schéma de cohérence territoriale EPN-CCPC approuvé le 23 janvier 2020 ;

**Vu** le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 17 décembre 2019,

**CONSIDÉRANT** que la modification envisagée du plan local d'urbanisme intercommunal a pour objet de corriger des erreurs matérielles constatées sur divers documents constitutifs du PLUI (zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation) et sur plusieurs communes du territoire, l'intégration de nouveaux éléments patrimoniaux identifiés au titre des articles L151-19 et 23 du code de l'urbanisme notamment sur Evreux ;

**CONSIDÉRANT** que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du plan d'aménagement et de développement durables (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;

**CONSIDÉRANT** en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision ;

**CONSIDÉRANT** en conséquence, que cette modification entre dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun ;

**CONSIDÉRANT** que la procédure de modification est menée à l'initiative du président de l'EPCI ;

**CONSIDÉRANT** que la procédure de modification doit être notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme

**CONSIDÉRANT** que la procédure de modification nécessite une enquête publique.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

027-200071454-20200602-asp-20arrplu1-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2020

## ARRÊTE

**Article 1** : La procédure de modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal d'Evreux portes de Normandie est prescrite.

**Article 2** : Le projet de modification porte notamment sur la correction des erreurs matérielles constatées sur divers documents constitutifs du PLUi (zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation) et sur plusieurs communes du territoire, l'intégration de nouveaux éléments patrimoniaux identifiés au titre des articles L151-19 et 23 du code de l'urbanisme notamment sur Evreux ;

**Article 3** : Le dossier de modification du PLUi sera notifié au Préfet et aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9, avant l'enquête publique.

**Article 4** : La modification fera l'objet d'une enquête publique conformément à l'article L153-41 du code de l'urbanisme ;

**Article 5** : Les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la modification du PLUi seront inscrits au budget de l'exercice considéré ;

**Article 6** : A l'issue de l'enquête publique prévue à l'article 4 ci-dessus, le président d'Evreux Portes de Normandie ou son représentant, en présente le bilan au conseil communautaire qui en délibère et adopte le projet de modification éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée ;

**Article 7** : Le présent arrêté fera l'objet de mesures de publicité définies aux articles R.153-20 à R.153-22. Il sera affiché au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et dans les mairies des communes membres pendant le délai d'un mois et la mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le préfet. Il sera, en outre, publié au recueil des actes administratifs d'Evreux Portes de Normandie.

Fait à Evreux, le 02 JUIN 2020

Président d'Evreux Portes de Normandie  
Maire d'Evreux



Guy LEFRAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200071454-20200602-asb-20arplu1-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2020

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

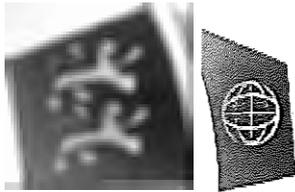
## ARRETES REGLEMENTAIRES

- PRÉEMPTION -



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

**ARRETE N° 2020-01-01**

**PORTANT**  
**ACQUISITION D'UN BIEN**  
**PAR VOIE DE PREEMPTION**

DIRECTION DE L'URBANISME OPERATIONNEL  
SERVICE AMENAGEMENT OPERATIONNEL ET FONCIER

**LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, L300-1, R211-1 et suivants, R213-1 et suivants,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment le 15° de l'article L2122-22,

**Vu** la délibération du 10 juin 2004 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Ebroïcienne,

**Vu** la délibération n°36 du Conseil Communautaire du Grand Evreux Agglomération du 16 décembre 2015 sur l'instauration du droit de préemption intercommunal,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Evreux du 26 juin 2017 déléguant à Evreux Portes de Normandie le droit de préemption commercial,

**Vu** le statut du 27 décembre 2016 portant sur l'arrêté de fusion du territoire, il est créé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dénommé « Evreux Portes de Normandie »,

**Vu** les statuts actuels d'Evreux Portes de Normandie du 29 août 2019.

**Vu** la délibération n°12 du Conseil Communautaire d'Evreux Portes de Normandie du 10 avril 2018 sur le retrait de la délégation d'exercice du droit de préemption urbain consentie à la Commune d'Evreux,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 9 janvier 2017 donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, le droit de préemption pour le compte d'EPN.

**Vu** la délibération du Bureau Communautaire du 10 juillet 2018 autorisant le Président à signer la convention relative au Programme Action Cœur de Ville.

**Vu** le contrat de territoire 2017-2021 concernant le réaménagement du quartier gare d'Evreux visant à redynamiser l'ensemble du cœur de ville et d'agglomération,

**Considérant** la déclaration d'intention d'aliéner numéro 19-0484 souscrite par Maître Jean LABROUSSE représentant ICF NOVEDIS, reçue en mairie d'Evreux le 13 décembre 2019 et concernant la vente d'un ensemble immobilier comprenant un logement de type 5 situé sur la commune d'Evreux cadastré section XT numéros 74 et 76 pour une contenance totale de 735m<sup>2</sup>, au prix de 100 365 € augmenté de la commission à la charge de l'acquéreur d'un montant de 9 635 €.

**Considérant** la compétence d'Evreux Portes de Normandie en matière de développement économique, d'attractivité du territoire et de mobilité,

**Considérant** que ces terrains dénommés « secteur de développement » revêtent de par leur situation un intérêt stratégique pour EPN, dans la réalisation d'une « coulée verte » qui vise à créer un lien fonctionnel entre les espaces verts composés par le parc de Trangis, la forêt de la Madeleine, la coulée verte et le cœur d'agglomération, avec le quartier gare comme trait d'union entre ces deux entités,

**Considérant** que les projets et études actuellement conduits par EPN sur le quartier gare nécessitent l'acquisition des biens objets de la présente,

**Considérant** le projet urbain visant à réhabiliter le quartier gare côté Sud avec notamment une amorce de parcours urbain sur la thématique des parcs, entre le centre-ville (jardin botanique) et l'ensemble Trangis/forêt domaniale de la Madeleine appelant le secteur de la gare à jouer un rôle stratégique dans la redynamisation du centre-ville,

**Considérant** que Madame Carole GAUTHIER-LESCHIERA représentant la société dénommée « ICF NOVEDIS » a fait connaître dans les formes prescrites par la réglementation son intention d'aliéner les parcelles situées à Evreux

**Considérant** que ces parcelles sont situées dans la zone d'intervention du droit de préemption urbain,

**Considérant** que l'acquisition de ces parcelles permettra de maîtriser une partie centrale du projet sus énoncé à moyen terme. Ainsi à court terme, afin de limiter le risque de dégradation et de vandalisme, le bien préempté sera proposé sur le marché locatif pour une période courte.

## ARRETE

**Article 1 :** Monsieur le Président d'Evreux Portes de Normandie décide d'exercer le droit de préemption urbain dont dispose l'EPN à l'occasion de l'aliénation des parcelles situées à Evreux section XT numéros 74 et 76 au prix de cent mille trois cent soixante-cinq euros (100 365 €) augmenté de la commission à la charge de l'acquéreur d'un montant de neuf mille six cent trente-cinq euros (9 635 €).

**Article 2 :** Monsieur le Président est chargé de traiter cette acquisition au mieux des intérêts d'Evreux Portes de Normandie et de réaliser l'opération dans l'intérêt général.

**Article 3 :** Monsieur le Président est autorisé à signer les documents nécessaires à cet effet.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera transmis au Préfet de l'Eure, un exemplaire étant conservé à Evreux Portes de Normandie.

**Article 5 :** La présente décision de préemption peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours juridictionnel auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification en vertu de l'article R421-5 du code de justice administrative.

**Article 6** : La présente décision est notifiée par lettre recommandée RAR ou par exploit d'huissier à Maître Jean LABROUSSE, en sa qualité de mandataire du vendeur, à ICF NOVEDIS en sa qualité de vendeur et à Madame Delphine JUHEL en sa qualité d'acquéreur évincé.

**Article 7** : La présente décision sera affichée sur les panneaux de l'Hôtel d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie.

Fait à Evreux, le **21 JAN. 2020**



Le Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 21 JAN. 2020

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL

